RENAISSANCE

DU

VOLTAIRIANISME.

—

Du Prêtre, de la Femme et de la Famille.

PAR M. MICHELET.

Pendant que les luttes animées de la tribune politique agitent si vivement les ambitions et les intérêts contraires, il est un spectacle qui n'attire pas nos regards avec moins de puissance, parce qu'il nous dévoile des dissentimens non moins profonds et des intérêts peut-être plus sérieux : je veux parler de ces agitations morales qu'a suscitées ou que prépare pour l'avenir la controverse philosophique et religieuse à laquelle nous assistons depuis quatre années. Nous suivons d'un regard curieux et souvent avec une émotion pleine d'inquiétude les mouvemens de cette orageuse polémique où se heurtent toutes les idées opposées, toutes les tendances contraires des hommes de notre âge, et qui permet à l'observateur attentif de pénétrer jusque dans leurs racines les besoins et les misères de notre moderne société.

Le livre que vient de publier M. Michelet : *Du Prêtre, de la Femme*

et de la Famille, est le fruit le plus récent de ces luttes passionnées. Quels que soient l'intérêt et la gravité du sujet, la renommée et le talent de l'auteur, nous aurions laissé à d'autres le soin d'en entretenir le public, si nous n'avions pas vu dans ce petit livre le commencement d'une phase nouvelle de la lutte qui a mis le clergé aux prises avec la philosophie et avec l'état. C'est là ce qui fait à nos yeux l'importance de cette publication et ce qui la désigne à l'attention des esprits prévoyans. Disons-le tout d'abord, ce livre est destiné à vérifier le mot de Joseph de Maistre : le XVIIIe siècle n'est pas fini. Quoi qu'on pense sur le voltairianisme (et pour nous, avons-nous besoin de dire que, malgré mille excès, nous l'absolvons pleinement dans le passé et ne sentons pour lui aujourd'hui qu'une juste reconnaissance), de quelque œil, disons-nous, que l'on considère la renaissance voltairienne que nous signalons, qu'on la veuille encourager ou contenir, elle est un fait de haute conséquence et un grave symptôme de l'état moral de notre époque; elle doit être un avertissement pour le clergé, et pour les amis de la philosophie le sujet de délibération le plus sérieux qui se puisse proposer.

Voilà ce qui nous décide, malgré plus d'un inconvénient, à caractériser nettement et à discuter en toute franchise le livre de M. Michelet. Tout le monde connaît les rares et brillantes qualités qui distinguent l'interprète de Vico et de Luther, l'auteur de l'*Histoire romaine* et de l'*Histoire de France*, l'éloquent professeur que la jeunesse entoure de ses enthousiastes sympathies. Comme historien, M. Michelet réunit deux qualités qui trop souvent semblent s'exclure, et dont l'heureux mélange compose un talent bien rare : d'un côté, une vaste érudition fondée sur une curiosité ingénieuse et pénétrante que rien ne fatigue, et sur une puissance de travail que vingt années d'austères études n'ont pas épuisée; de l'autre, une imagination merveilleuse qui colore les faits, fait revivre sous nos yeux les temps et les hommes, donne à la grave et sévère histoire l'intérêt émouvant d'un drame, l'agrément, le caprice, la variété d'un roman, et permet à M. Michelet de comprendre à la fois dans les vastes cadres de sa composition historique les faits et les idées, les anecdotes et les formules, les croyances, les mœurs et les arts. Au milieu de tous ces dons qu'une vive et riche nature a fécondés par un opiniâtre travail, le trait qui caractérise M. Michelet le plus nettement, c'est en certaines rencontres un sentiment singulièrement vif de la réalité historique. Sans insister sur une qualité que lui reconnaissent les plus sévères juges et les plus compétens, je dirai que la main qui a peint la chaste et héroïque figure de Jeanne

d'Arc et décrit d'un si ferme pinceau la lutte de Louis XI et de Charles-le-Téméraire est celle d'un grand artiste et d'un éminent historien.

L'hommage sincère que nous venons de rendre à M. Michelet nous donne toute liberté pour nous expliquer sur son livre, et, ce qui est plus important que ce livre même, sur la tendance qui s'y fait sentir. Nous le dirons nettement dès le début, sans vaines précautions et sans réticence : ce livre, quel que soit son mérite littéraire, si graves et si réels que soient les abus que l'on y dénonce, tant d'esprit, de piquante érudition, de véhémence éloquente que l'auteur y ait jetés; ce livre, considéré dans son fonds et pour ainsi dire d'un œil de philosophe, contient de nombreuses et capitales erreurs. Je dis plus, il est fait pour imprimer aux esprits une direction nouvelle et dangereuse, pour substituer à la défense légitime l'attaque violente, pleine à la fois de passion et de faiblesse, et à la critique large, équitable, solide, des institutions religieuses, la haine aveugle de ces institutions en attendant leur renversement; en un mot à l'esprit du XIX[e] siècle, tel que l'ont fait quarante années de travaux et de progrès, l'esprit autrefois fécond, aujourd'hui stérile et déplorable d'un siècle qui n'est plus. C'est pour maintenir et affermir, autant qu'il est en nous, le véritable esprit de la critique des institutions religieuses au XIX[e] siècle que nous prenons la plume, même au risque de déplaire à nos amis, même au risque de paraître fournir des armes à nos adversaires. Mais non, la raison publique est forte : elle saura comprendre et discerner, et fera tourner les dissentimens loyaux des amis de la philosophie au profit de la grande et sainte cause dont ils veulent tous, quoique par des moyens différens, assurer le triomphe.

I.

Dès le début de son livre, M. Michelet nous introduit dans la famille, telle qu'elle est au XIX[e] siècle, et nous pénétrons avec lui au plus intime, au plus secret du foyer domestique; c'est là qu'il découvre et nous montre jusque dans sa source le mal qui ronge la société moderne. Ce mal, quel est-il? C'est le divorce spirituel du chef de la famille et de sa compagne, en d'autres termes, l'opposition flagrante, radicale, profonde de leurs idées morales et religieuses. Pour que la vie sociale soit régulière, il faut que la vie domestique soit organisée fortement; or, le vrai principe d'organisation de la vie domestique,

c'est l'unité des croyances, qui fait l'union des cœurs. Otez la communauté des idées morales et religieuses, vous altérez, vous détruisez la communauté des affections, et bientôt l'anarchie intérieure des ames éclatant dans les actions de la vie, chasse du foyer domestique la confiance et la paix, ôte au mariage sa sainteté, à l'éducation sa puissance, à la société tout entière sa force et son unité.

Au moyen-âge, à travers mille agitations sociales et politiques, l'union spirituelle donnait une base solide à la vie de famille. Cette belle harmonie a disparu. Depuis trois siècles, un esprit nouveau souffle dans le monde et pénètre par degrés les intelligences et les cœurs. Des livres des philosophes, il s'est fait jour dans toutes les classes de la société, et s'est emparé peu à peu de tous les chefs de famille; mais son progrès s'est arrêté là. La mère est restée catholique, tandis que le père ne l'est plus. De là ce divorce spirituel qui jette le désordre dans l'éducation et dans l'état.

M. Michelet peint avec éloquence cette anarchie spirituelle de la famille. « C'est l'asile où nous voudrions tous, après tant d'efforts inutiles et d'illusions perdues, pouvoir reposer notre cœur. Nous revenons bien las au foyer.... Y trouvons-nous le repos?... Nous pouvons parler à nos mères, à nos femmes, à nos filles, des sujets dont nous parlons aux indifférens, d'affaires, de nouvelles du jour, nullement des choses qui touchent le cœur et la vie morale, des choses éternelles, de religion, de l'ame, de Dieu. Prenez le moment où l'on aimerait à se recueillir avec les siens dans une pensée commune, au repos du soir, à la table de famille; là, chez vous, à votre foyer, hasardez-vous à dire un mot de ces choses; votre mère secoue tristement la tête, votre femme contredit, votre fille, tout en se taisant, désapprouve. Elles sont d'un côté de la table, vous de l'autre, seul. »

Certes, voilà un désordre réel, sérieux, profond, vivement senti. Quelle en est, suivant M. Michelet, la première cause? C'est qu'à cette table, à ce foyer où la famille devrait s'abriter dans la confiance et la paix, siége un homme invisible. Comme au banquet de Macbeth, il y a à la table domestique une place qui semble vide, mais où la mère et l'épouse aperçoivent une ombre mystérieuse. Ce personnage sinistre, c'est le prêtre.

Il faut ici bien entendre M. Michelet; ce serait se méprendre singulièrement sur sa pensée que de supposer qu'il s'agit ici seulement des mauvais prêtres, des prêtres que l'esprit jésuitique a corrompus, des prêtres infidèles à l'esprit du ministère catholique. Non; il s'agit

expressément du prêtre en général, du prêtre catholique dans l'exercice normal de son ministère. Les prêtres, dit M. Michelet sans restriction et sans réserve, les prêtres, voilà nos ennemis.

Ainsi donc, le principe de l'anarchie spirituelle et morale de la famille et de la société, la plaie des temps modernes, c'est le prêtre. Pourquoi le saint ministère, autrefois si utile et si fécond, est-il devenu une institution pernicieuse? C'est d'abord que le sacerdoce catholique est fondé sur une double immoralité, le célibat des prêtres et la confession. Suivant M. Michelet, le célibat ecclésiastique est une institution contre nature qui rend le prêtre nécessairement malheureux, envieux et malfaisant. La confession ouvre à cet homme qui n'a pas de famille la porte de la famille d'autrui. Elle lui livre l'ame de la mère, et qui possède l'ame a bientôt tout le reste. Maître de la mère, le prêtre met la main sur les enfans, et quant au chef de la maison, s'il ne le peut gagner, il l'isole du moins, et de toutes façons il le remplace. « Le confesseur d'une jeune femme, dit M. Michelet, peut se définir hardiment l'envieux du mari et son ennemi secret. S'il en est un qui fasse exception à ceci (et je veux bien le croire), c'est un héros, un saint, un martyr, un homme au-dessus de l'homme. »

Ce n'est point là une hyperbole comme il en échappe à un écrivain plein d'imagination et de feu. A la fin de son ouvrage, M. Michelet donne à ses pensées sur le sacerdoce catholique le caractère d'une formule générale. 1° Tout prêtre, même saint, qui parle à une femme, même sainte, de l'amour de Dieu, lui inspire un autre amour; 2° si *cet amour reste pur*, c'est un hasard, c'est un miracle. Ailleurs, sous une forme trop peu grave, M. Michelet définit la direction de la sorte : « Chez la petite fille, *c'est l'amour avant l'amour;* chez la vieille femme, c'est *l'amour après l'amour*. »

Ainsi, cette affreuse plaie de la société moderne, l'anarchie spirituelle au foyer domestique, est l'ouvrage du prêtre, dont l'influence essentiellement malfaisante s'explique par cette double cause, que le prêtre est le directeur spirituel des familles, et que lui-même n'en a pas. Si c'est là le mal, où est le remède? Évidemment c'est d'ôter au prêtre toute action sur la famille, c'est de rendre à l'époux la direction spirituelle, la direction morale et religieuse de la femme et de l'enfant. M. Michelet n'hésite pas à proposer ouvertement de chasser le prêtre de la famille comme mesure préliminaire; mais il est loin d'avoir dit son dernier mot. Si je ne me trompe, cet esprit si vif et si fin tiendrait à injure qu'on réduisît son livre à un simple manifeste contre le célibat ecclésiastique et la confession. Sur ces deux points, Luther au

XVIe siècle, Voltaire et Diderot au XVIIIe, et de nos jours l'attique et étincelante plume de Courier, nous ont laissé bien peu à dire, et M. Michelet a horreur des lieux communs. D'ailleurs le célibat ecclésiastique et même la confession, du moins telle qu'elle est organisée aujourd'hui, ne tiennent point à l'immuable essence du catholicisme. Tout le monde sait que dans les premiers siècles de l'église il n'y avait nulle incompatibilité entre l'état du mariage et le saint ministère, que saint Pierre et saint Philippe étaient mariés et avaient des enfans (1); lisez le cinquième canon des apôtres, il prononce l'excommunication d'un prêtre qui se sépare de sa femme sous prétexte de pureté (2). Le concile d'Elibéry alla plus loin, il défendit expressément aux prêtres de s'abstenir du lit conjugal, et un autre concile, apprenant que l'église de Rome, en consacrant les prêtres, leur imposait le célibat au sein même du mariage, condamna cet usage et ordonna qu'on en revînt à la règle des apôtres (3). Qui ne sait aussi que saint Paphnus éleva la voix en faveur du mariage des prêtres au concile de Nicée, qui ne voulut rien décider là-dessus, laissant à l'état de virginité son prestige et à l'église sa liberté; et lorsque Grégoire VII, bien des siècles après, pour rendre à l'église énervée son ressort et sa discipline, imposa le célibat aux ministres de l'autel, des royaumes entiers, la Suède, la Pologne, le Portugal, les peuples de Frise, restèrent attachés à d'autres usages. Supposez maintenant que l'église modifie sa discipline actuelle, qu'elle permette le mariage aux prêtres; supposez aussi qu'elle réforme l'administration du sacrement de pénitence, qu'elle ne la confie par exemple qu'à des prêtres âgés et en rende l'usage plus rare pour les fidèles, je demande si le mal que dénonce M. Michelet sera guéri. Cette seule question ferait sourire assurément le hardi et spirituel écrivain. Ce n'est pas la première fois en effet qu'il s'explique sur le célibat des prêtres. Il écrivait il y a peu d'années dans son *Histoire de France* cette éloquente page :

« Certes, ce n'est pas moi qui parlerai contre le mariage : cette vie aussi a sa sainteté. Toutefois, ce virginal hymen du prêtre et de l'église n'est-il pas quelque peu troublé par un hymen moins pur? Se souviendra-t-il du peuple qu'il a adopté selon l'esprit, celui à qui la nature donne des enfans selon la chair? La paternité mystique tiendra-t-elle contre l'autre? Le prêtre pourrait se priver pour donner aux pauvres, mais il ne privera pas ses en-

(1) Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, p. 96.
(2) *Acta Conciliorum*, t. I, p. 26.
(3) Basnage, *Hist. de l'Église*, t. II, chap. VII, p. 1502 et suiv.

fans!..... Et quand il résisterait, quand le prêtre vaincrait le père, quand il accomplirait toutes les œuvres du sacerdoce, je craindrais encore qu'il n'en conservât pas l'esprit. Non, il y a dans le plus saint mariage, il y a dans la femme et dans la famille quelque chose de mol et d'énervant qui brise le fer et fléchit l'acier. Le plus ferme cœur y perd quelque chose de soi. C'était plus qu'un homme, ce n'est plus qu'un homme. Il dira comme Jésus, quand la femme a touché ses vêtemens : Je sens qu'une vertu est sortie de moi.

« Et cette poésie de la solitude, ces mâles voluptés de l'abstinence, cette plénitude de charité et de vie où l'ame embrasse Dieu et le monde, ne croyez pas qu'elle subsiste entière au lit conjugal. Sans doute, il y a aussi une émotion pieuse quand on se réveille et qu'on voit, d'une part, le petit berceau de ses enfans, et sur l'oreiller, à côté de soi, la chère et respectable tête de leur mère endormie; mais que sont devenus les méditations solitaires, les rêves mystérieux, les sublimes orages où combattaient en nous Dieu et l'homme? *Celui qui n'a jamais veillé dans les pleurs, qui n'a jamais trempé son lit de larmes, celui-là ne vous connaît pas, ô puissances célestes!* (Goethe, *Wilhem Meister*.) C'était fait du christianisme, si l'église, amollie et prosaïsée dans le mariage, se matérialisait dans l'hérédité féodale. Le sel de la terre s'évanouissait, et tout était dit. Dès-lors, plus de force intérieure, ni d'élan au ciel. Jamais une telle église n'aurait soulevé la voûte du chœur de Cologne, ni la flèche de Strasbourg; elle n'aurait enfanté ni l'ame de saint Bernard, ni le pénétrant génie de saint Thomas. »

Nous ne prétendons point mettre ici M. Michelet en contradiction avec lui-même. Si nous avions une difficulté à élever contre cette belle explication du célibat ecclésiastique, ce serait seulement que M. Michelet en exagère un peu trop les avantages et le lie trop étroitement avec les destinées de l'église. M. Michelet va jusqu'à dire que le salut du christianisme est attaché au maintien du célibat ecclésiastique; mais cette exagération même nous éclaire sur le but que poursuit M. Michelet, quand il réclame aujourd'hui avec énergie l'abolition du célibat.

Ce n'est pas seulement, en effet, parce qu'il n'a pas de famille, et qu'il dirige les ames au moyen de la confession, que le prêtre catholique est un être essentiellement pernicieux, c'est parce qu'il enseigne dans le temple à nos mères, à nos femmes, à nos enfans des dogmes auxquels notre siècle ne croit plus; c'est parce qu'il répand ainsi au sein de la famille un esprit de mort, tandis que l'homme, l'époux, est animé d'un esprit de vie qu'il essaie en vain de faire pénétrer parmi les siens.

Par conséquent, tant que le prêtre enseignera la religion catholique, tant qu'il sera revêtu du caractère de ministre de l'autel et

exercera à ce titre une certaine action sur les intelligences et les ames, tant qu'il présentera aux fidèles les symboles révérés et puissans de la religion, le prêtre sera un germe de discorde pour les familles. Il ne suffit pas qu'il cesse de confesser nos femmes, il faut qu'il cesse de prêcher son Dieu. Il servira de peu de l'exclure de la famille, si on ne le chasse de l'autel. Vous ne demandez point qu'il se réforme, mais qu'il cesse d'être. A Dieu ne plaise que je prête ici à M. Michelet des pensées violentes, aussi éloignées de l'élévation de son esprit que de la noblesse de son caractère! si M. Michelet propose de supprimer le prêtre, c'est comme prêtre. Comme homme, il l'aime, le recueille, s'attendrit sur son sort, le convie aux joies de la famille, et s'écrie : « Oh! que je me sens un cœur immense pour tous ces infortunés! Que ne puis-je de mes mains relever, rallumer le foyer du pauvre prêtre, lui rendre le premier droit de l'homme, le replacer dans la vérité et la vie, lui dire : Viens t'asseoir avec nous, sors de cette ombre mortelle; prends ta place, ô frère, au soleil de Dieu! »

Cependant, la logique ne s'attendrit pas, et quels que soient les sentimens personnels de l'auteur pour les prêtres, son livre a pour but évident de les représenter comme exerçant un ministère d'immoralité et d'anarchie, et d'en provoquer le plus promptement possible l'absolue suppression.

D'honnêtes lecteurs persisteront peut-être à penser qu'il s'agit ici d'une simple transformation des institutions catholiques. C'est à nos yeux bien mal comprendre M. Michelet, et amoindrir singulièrement le livre et l'auteur. Si ce livre n'a pour but que d'attaquer les abus de la confession et du célibat ecclésiastique, d'ajouter un chapitre à celui de La Bruyère sur la direction, si c'est là ce que M. Michelet veut dire quand il dénonce le prêtre comme l'ennemi de la société moderne, l'organe de l'esprit de mort, quand il demande avec l'affranchissement de la personne du prêtre l'affranchissement de son esprit, quand il le convie à reconnaître la papauté moderne non à Rome, mais à Paris, non dans les pontifes assis dans la chaire de saint Pierre, mais dans Voltaire et Napoléon, je déclare alors que le livre de M. Michelet est pour moi une énigme indéchiffrable, et que je renonce à comprendre pourquoi un homme d'un esprit si pénétrant a remué de si grandes machines pour atteindre un si mince résultat, et a réduit au récit de quelques particularités piquantes le dessein que je lui supposais de préparer une réforme religieuse radicale et universelle.

Mais non; nous sommes assuré de ne pas nous tromper. Quel est, en effet, le fond du livre de M. Michelet ? En quelques mots, le voici :

la direction spirituelle, dans l'église catholique, a pour but direct et pour effet nécessaire de diminuer, d'affaiblir dans les ames, et d'y abolir enfin radicalement toute activité, toute volonté, toute liberté. L'ame, une fois endormie dans le mysticisme, est aux mains du prêtre, qui dispose d'elle à son gré, et par elle de tout le reste. Voilà la clé de tout l'ouvrage; voilà le fil qui conduit l'auteur à travers mille anecdotes, mille digressions ingénieuses. M. Michelet consacre la première partie de son livre à l'histoire de la direction spirituelle au XVII[e] siècle. Il nous entretient tour à tour de saint François de Sales et de M[me] de Chantal, de Fénelon et de M[me] Guyon, de Bossuet et de la respectable sœur Cornuau; peut-être aurait-il mieux valu ne pas mettre en telle compagnie des personnages aussi suspects que Molinos et la mère Agueda, le père La Colombière et Marie Alacoque; mais quoi qu'il en soit, ce sont là des chapitres pleins d'agrément et d'intérêt. M. Michelet s'est plu à y répandre toute la finesse de son esprit, toutes les graces de son imagination. A chaque instant, M. Michelet frappe de bons coups sur les jésuites, qui déjà lui sont si redevables, et comme autrefois il épuisait contre eux sa colère, il aiguise aujourd'hui à leurs dépens sa spirituelle malice. Ce n'est pas nous qui demanderons grace pour eux.

Mais M. Michelet n'a pas voulu seulement continuer l'œuvre de Paul-Louis Courier; il poursuit un plus grand dessein, c'est de prouver que la direction spirituelle au XVII[e] siècle s'est proposé pour but et a eu pour résultat nécessaire, non pas de régler, non pas d'épurer la volonté, mais de l'énerver, de l'assoupir, de la détruire. A plus forte raison en est-il de même à notre époque, et M. Michelet vérifie, dans sa seconde partie, sur le catholicisme du XIX[e] siècle ce qu'il a affirmé de celui du XVII[e]. Il ne s'agit donc point à ses yeux d'un accident, d'un abus passager, d'une tendance particulière de la direction spirituelle; il s'agit de son invariable loi, de son caractère permanent et universel. M. Michelet est tellement convaincu de ce principe, qu'il n'hésite pas à l'appliquer à Bossuet. Quelles que soient les différences spéculatives qui peuvent se rencontrer entre Bossuet et les quiétistes, au fond, dans la pratique, Bossuet pousse au quiétisme comme les autres. Lui aussi donne à la direction pour objet propre et essentiel l'affaiblissement, la paralysie, l'extinction de la volonté, de la liberté. Voilà Bossuet janséniste et molinosiste; cela ne suffit pas aux desseins de l'auteur. Il ne lui suffit pas que Bossuet soit quiétiste, il faut que l'église catholique le devienne. Si l'on en croit le hardi généralisateur, il est de l'essence de la religion catholique (et pourquoi même se

limiter au catholicisme?), il est de l'essence de la religion chrétienne et de toute religion révélée d'abolir la liberté humaine et de l'étouffer sous la grace. Ce n'est point encore là un excès, un déréglement de la religion : c'est son principe d'action, son fond et sa vie.

L'ame humaine, inquiète de sa destinée, s'adresse à la religion, et lui demande comment se fait le salut. Le christianisme répond : « C'est la grace du Christ qui nous tient lieu de justice, et sauve qui elle veut. Quelques-uns sont prédestinés au salut, le grand nombre à la damnation. »

Remarquez que M. Michelet ne distingue point ici entre catholicisme et christianisme; thomistes, protestans, jansénistes, ont beau subtiliser, ils sont d'accord au fond pour opprimer la liberté. Que l'ame humaine, au contraire, s'adresse à la philosophie, elle en recueillera une réponse bien différente. La philosophie lui dira : Ce qui sauve, c'est la pratique libre du bien. Nous serons payés selon nos œuvres... C'est ainsi que M. Michelet entend la lutte du christianisme et de la philosophie; voilà sa formule générale des religions, c'est que toutes, et singulièrement le christianisme, prêchent aux hommes le salut par la grace divine à l'exclusion de l'œuvre et de la volonté. S'il en est ainsi, le livre de M. Michelet s'explique à merveille; tout s'y enchaîne, tout s'y rapporte à un principe commun. La religion détruit la liberté dans le dogme; le sacerdoce doit s'armer pour l'abolir dans la pratique. Or, quel est l'instrument le plus pénétrant et le plus fort du sacerdoce? C'est la confession. Le but de la confession sera donc la diminution, l'affaiblissement, la destruction graduelle de la volonté, l'ensevelissement de toute activité dans le sommeil du mysticisme.

Ne vous étonnez donc pas que tous les grands théologiens soient fatalistes, que les plus fermes esprits, les plus sobres, les plus sensés, aient été invinciblement conduits, par la logique du catholicisme, à une sorte de quiétisme pratique; que la robuste intelligence de Bossuet y ait succombé; qu'il y ait, en un mot, depuis dix-huit siècles, et aujourd'hui plus que jamais, une conspiration universelle, invisible, infinie, de tous les ministres de l'autel pour détruire chez les hommes le sentiment de leur liberté, de leur dignité morale, du prix de la vie et des œuvres. Ne vous étonnez pas enfin que le catholicisme et ses ministres, que le christianisme et toutes les églises qui le composent, que toute religion positive et tout sacerdoce soient des institutions essentiellement immorales et malfaisantes. Voilà le dernier mot de M. Michelet sur la religion; Voltaire l'avait prononcé avant lui : *Ecrasons l'infame.*

Je n'exagère rien, je n'ajoute rien, et je ne discute encore rien. J'essaie de comprendre, et, en vérité, je n'ai aucune peine ni aucun mérite à y réussir. Prémisses, conséquences, tout est clair, tout est explicite, tout est avoué. M. Michelet marche à son but, directement, ouvertement, le front levé. Nous n'avons pas prétendu deviner son livre, ni à plus forte raison le démasquer; nous n'avons fait que le raconter.

Considéré sous ce point de vue, le livre de M. Michelet et la curiosité universelle qu'il excite, le succès qu'il obtient au sein de la jeunesse, sont choses graves, qui méritent, qui appellent un examen sérieux, une discussion calme et approfondie. N'est-ce qu'un pamphlet contre les jésuites? N'est-ce même qu'une attaque spirituelle et passionnée contre la confession et le célibat ecclésiastique? Nous aurions peu de chose à dire. Nous détestons l'esprit jésuitique; nous croyons que la confession et le célibat ecclésiastique entraînent de grands abus, aujourd'hui plus que jamais; nous jugeons ces institutions avec la plus parfaite liberté, en observateur désintéressé, en critique impartial, et l'apologie de ces institutions, faite au point de vue de l'orthodoxie catholique, serait fort en péril entre nos mains; mais il s'agit ici de tout autre chose.

Le livre de M. Michelet est un manifeste violent contre le sacerdoce et la religion catholiques, contre tout sacerdoce et toute religion positive. Son but avoué est de représenter tout prêtre, toute religion comme choses pernicieuses dont on ne saurait trop désirer, trop provoquer l'immédiat renversement. La tendance du livre, l'effet qu'il produit et qu'il veut produire, c'est de porter toute l'activité intellectuelle, toute la force philosophique de notre temps, vers la ruine des institutions religieuses. Si c'est là le but de M. Michelet, à quoi nous servirait-il de le dissimuler? Les philosophes ont-ils des desseins cachés? conspirent-ils dans l'ombre? ont-ils un mot d'ordre qu'ils ne livrent qu'aux initiés? On abusera, dit-on, de nos paroles; prenez garde, si les philosophes se taisent, qu'on n'interprète leur silence.

La question est de savoir si la philosophie du XIXe siècle s'engagera dans une voie nouvelle, où des esprits téméraires la convient à s'élancer. Jusqu'à ce jour, la polémique philosophique a suivi un drapeau, qui est celui du XIXe siècle, et où les mots d'équité et de modération sont écrits à côté de ceux de liberté et de franchise. Une main hardie montre un autre drapeau, celui de l'Encyclopédie et de Voltaire, et les philosophes ne s'interrogeraient pas pour savoir s'ils le doivent suivre! Le seul moyen pour cela, c'est la discussion publique, ouverte,

sincère, sans inutiles ménagemens et sans vains détours. Le clergé est un corps; il a des chefs, une discipline; la force des philosophes n'est pas là : elle est dans la discussion loyale, mais sincère, sympathique pour les personnes, inflexible pour les idées fausses.

II.

Jetons un coup d'œil rapide sur l'histoire de la polémique passionnée, qui, depuis quatre années, occupe et divise la presse, les chambres, le gouvernement, la société tout entière. Nous apprécierons mieux ce qu'il y a de nouveau et de grave dans le manifeste que nous discutons.

Dans cette lutte, quels ont été les agresseurs? Un certain nombre de membres du clergé qui ont entraîné le corps tout entier. Pourquoi le clergé a-t-il quitté les soins du saint ministère pour se jeter dans les orages de la polémique, pour attaquer tout ensemble les droits de la philosophie et ceux de l'état? C'est que le clergé a des souvenirs, c'est qu'il a conçu des espérances. L'occasion s'est présentée pour lui de mettre la main sur l'éducation. Une si riche proie a excité si vivement sa convoitise, qu'il n'a pas hésité, pour l'atteindre, à tendre tous ses ressorts, à déployer toutes ses ressources. Il savait que, maître de l'éducation, il pouvait, avec de la persévérance et du temps, le devenir de tout le reste.

Nous sommes convaincu pour notre part que dès l'origine, si ces espérances n'avaient pas été encouragées, si la main de l'état, conduite par des yeux plus clairvoyans et dirigée par une volonté plus ferme, eût contenu le clergé, nous n'assisterions pas à ces tristes querelles; mais le clergé a senti croître son ambition avec la faiblesse du gouvernement, et il n'a entrepris rien moins que d'ébranler à la fois le double principe sur lequel repose notre moderne société.

Deux choses ont donc été attaquées, l'indépendance absolue de la philosophie, l'indépendance absolue de l'état : la philosophie et l'état se sont défendus. Dans la presse, à la tribune politique, au Collége de France, à la Sorbonne, la philosophie a trouvé des interprètes habiles, éloquens, dévoués; elle a revendiqué ses droits éternels, elle a rappelé ses services, elle a fait reconnaître son indépendance; elle a attaqué à son tour l'esprit jésuitique, l'esprit ultramontain; elle a porté un regard sévère sur le clergé, montré la faiblesse de ses apologistes, les lacunes et les défauts de son organisation; elle a même soulevé d'une main aussi hardie que courageuse le voile qui couvrait l'enseigne-

ment des séminaires (1). Enfin, quand le jour d'une discussion publique est venu, les droits de la philosophie et ceux de l'état ont trouvé des défenseurs qui ont pu les revendiquer avec toute l'autorité que donnent des noms illustres, des talens éminens, et plus encore l'union d'une fermeté inébranlable et d'une modération à toute épreuve. On peut dire qu'à la chambre des pairs, par l'organe de M. Cousin; à la chambre des députés, par l'organe de M. Thiers, la philosophie et l'état ont fait reconnaître et vu consacrer leurs droits par la raison publique. Voilà où en était la lutte du clergé et de la philosophie; voici maintenant ce qu'on nous propose : c'est de compromettre une victoire à moitié gagnée par des violences qu'un grand péril n'explique plus. Est-il besoin de dire que nous n'accusons point ici M. Michelet? Il exerce de justes représailles. Violemment attaqué, il attaque violemment; mais distinguons les questions de personnes des questions d'intérêt général, et voyons où l'on se trouve conduit quand on entreprend, sous l'inspiration d'une colère même légitime, une chose aussi sérieuse et qui demande aussi impérieusement un esprit libre que la critique des institutions religieuses.

Osons-le dire à M. Michelet. Emporté par une indignation généreuse, par de légitimes ressentimens, il n'a pu conserver cette haute impartialité si nécessaire au philosophe, cette critique compréhensive, cette sérénité équitable, qui seules impriment aux jugemens de l'historien un caractère de solidité et de durée. Lui, l'historien sympathique du moyen-âge, qui a concouru avec M. Guizot à tirer l'histoire de l'ornière des Dupuis, des Raynal, pour la faire entrer dans les larges voies d'une critique étendue et impartiale, le voilà qui détruit son propre ouvrage, rompt avec son passé, retourne en arrière et emprunte au vieil esprit du XVIIIe siècle ses passions et ses haines, ses vues exclusives, ses aveugles préventions. Comment cet esprit élevé ne voit-il pas que, loin d'avancer, de préparer les voies à la philosophie, il en retarde les progrès.

Discutons en effet sérieusement son ouvrage; laissons de côté les accidens de la polémique, les anecdotes, les portraits; allons au fond des choses. Je réduis l'essentiel du livre de M. Michelet aux trois affirmations suivantes : 1° la direction spirituelle a pour objet propre et pour effet nécessaire d'affaiblir graduellement et de détruire la vo-

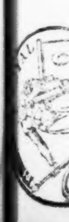
(1) Voyez les livres de M. Libri, de M. Génin, les articles de M. Lerminier, de M. Jules Simon.

lonté; 2° les docteurs catholiques les plus opposés au quiétisme en théorie, notamment Bossuet, poussent, dans la pratique, à un mysticisme qui tue l'activité et la liberté; 3° il est de l'essence du catholicisme et en général du christianisme de ruiner la liberté morale au profit de la grace divine.

Tout le livre de M. Michelet, considéré comme œuvre sérieuse, est contenu dans ces trois affirmations. Eh bien! la vérité nous force à dire qu'il n'en est pas une qui tienne contre une discussion régulière.

Soutenir qu'il est de l'essence du christianisme de détruire la liberté humaine, c'est en vérité tenir trop peu de compte de toutes les données de la théologie, de la philosophie et de l'histoire. Prétendre que l'opposition de la philosophie et de la religion représente celle du fatalisme et de la liberté, c'est confondre d'une manière étrange l'usage libre de la raison, qui constitue en effet l'essence de toute philosophie, avec la liberté morale, la responsabilité des œuvres, qui sont choses toutes différentes. Oui, sans doute, la religion parle au nom de Dieu et fait la part petite à la raison libre; mais la religion, comme la philosophie, reconnaît et ne peut pas ne pas reconnaître la liberté morale; ou, pour mieux dire, toute grande religion, comme toute grande philosophie, s'efforce d'expliquer la liberté morale et de la régler. Il arrive souvent sans doute que, pour l'expliquer, on la compromet et on la détruit; mais c'est un malheur qui arrive aux philosophes tout aussi souvent qu'aux théologiens. Jansénius, Calvin et Spinoza, l'un catholique, l'autre protestant, le troisième philosophe, ont été également conduits par leurs systèmes à méconnaître et à nier le libre arbitre. Pélage n'était-il pas un théologien? c'est au nom de la théologie qu'il a nié la grace, comme c'est au nom de la philosophie que Hobbes et Collins ont nié le libre arbitre. Rien n'est donc plus artificiel que cette opposition qu'on imagine entre la philosophie et la religion; rien n'est plus évident au contraire que la distinction qu'on méconnaît entre le libre examen et la liberté morale.

Quel défenseur plus audacieux du libre examen que Luther? et cependant M. Michelet sait fort bien que Luther a écrit le *De Servo arbitrio*, et qu'il a poussé, comme Calvin, la doctrine de saint Augustin jusqu'au fatalisme. Cent fois le pénétrant historien a signalé ce curieux contraste. Bien plus, M. Michelet, qui voit aujourd'hui dans le christianisme l'ennemi du libre arbitre, qui enseigne que la philosophie, en affranchissant la raison, a affermi la liberté morale, pensée solide et vraie pourvu qu'on ne l'exagère pas; M. Michelet, qui pousse cette conviction à tel point qu'il annonce pour la moralité humaine



une ère nouvelle, qu'il prodigue aux philosophes du dernier siècle le nom de saint, et se complaît à parler de la sainteté de notre temps; M. Michelet écrivait, il y a quelques années, que, depuis que le christianisme s'est affaibli dans la société moderne, la liberté morale est en souffrance. Il disait alors :

« Certainement la moralité est plus éclairée aujourd'hui; est-elle plus forte?... Je crains qu'en prenant un si juste sentiment de ses droits, l'homme n'ait perdu quelque chose du sentiment de ses devoirs... La notion du libre arbitre et de la responsabilité morale semble s'obscurcir chaque jour (1). »

La formule de notre époque était alors pour M. Michelet le mot sinistre que le poète a inscrit de sa plume de bronze sur la vieille cathédrale : Ἀναγκή. Et l'historien attristé exhalait sa douleur en ces pathétiques accens :

« Ainsi vacille la pauvre petite lumière de la liberté morale. Et cependant la tempête des opinions, le vent de la passion, soufflent des quatre coins du monde... Elle brûle, elle, veuve et solitaire; chaque jour, chaque heure, elle scintille plus faiblement. Si faiblement scintille-t-elle que dans certains momens je crois, comme celui qui se perdit aux catacombes, sentir déjà les ténèbres et la froide nuit... Peut-elle manquer? jamais sans doute. Nous avons besoin de le croire et de nous le dire, sans quoi nous tomberions de découragement. Elle éteinte, grand Dieu! préservez-nous de vivre ici-bas (2). »

Sans vouloir abuser de ce passage, nous demanderons à M. Michelet comment il se peut faire que depuis dix ans une époque d'abaissement pour la liberté morale soit devenue une époque de sainteté; nous dirons que ni l'histoire, ni la science, ne s'accommodent de ces exagérations, et que la nature des choses ne dépend pas de la fantaisie d'un poète, tantôt plongé dans la mélancolie, et tantôt aiguillonné par la colère : nous dirons qu'il est également déraisonnable de représenter le moyen-âge et les temps modernes, aujourd'hui comme l'abaissement, demain comme le triomphe de la liberté morale; qu'au moyen-âge la moralité n'était pas aussi forte qu'on pourrait croire, et que le nom de saint y a été un peu prodigué, mais que ce n'est pas une raison pour en gratifier de notre temps, d'une manière qui fait sourire les gens sérieux, Voltaire et Rousseau, lesquels, pour être de grands esprits et de grands serviteurs du genre humain, n'en ressemblent pas davantage à des héros de sainteté; enfin qu'il est incon-

(1) *Histoire de France*, t. II, p. 622 et suiv.
(2) *Histoire de France*, II, 622.



testable que la moralité s'est affermie de nos jours avec le progrès des lumières, sans pourtant que l'esprit de pénitence et de mortification paraisse dominant, comme on se plaît à le répéter.

Mais ce que nous voulons surtout conclure des paroles que nous venons de citer, c'est qu'il y a une distinction essentielle à faire entre le libre examen et la liberté morale, et qu'il est complètement faux que la lutte du christianisme et de la philosophie soit celle de la grace et du libre arbitre.

Que le christianisme, tout en maintenant avec force la doctrine de la grace, laquelle, aux yeux d'un philosophe, a un sens très profond et garde au sein même du rationalisme une valeur durable, ait toujours réservé les droits du libre arbitre, c'est ce qu'il est trop facile de prouver. Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, n'est-il pas le type de la liberté morale? Son sacrifice, qui se renouvelle chaque jour sur l'autel, n'a-t-il pas été volontaire? Ne considérez Jésus-Christ que comme le type de l'humanité, est-ce un mystique? est-ce un quiétiste? est-ce même un contemplatif? Quoi! la religion du Christ, qui a affranchi la femme et l'esclave, et appelé à la dignité morale des millions de créatures dégradées, serait la religion de la fatalité! Mais tous ses dogmes la condamnent. Le dogme même du péché originel, loin d'exclure la liberté morale, l'implique et la suppose.

L'église a-t-elle été sur ce point infidèle à l'exemple du Christ et à l'esprit de l'Évangile? a-t-elle jamais autorisé le fatalisme, le quiétisme? Pélage sans doute a été condamné pour avoir nié la grace; mais les manichéens, les prédestinatiens, les priscillianistes, qui niaient le libre arbitre, n'ont-ils pas été frappés en même temps des anathèmes de l'église? On citera tel père ou tel docteur; mais aucun père n'est l'église. Saint Augustin lui-même, si grand qu'il puisse être, n'est pas l'église et ne l'engage pas par ses sentimens. Il a adopté dans toute leur terrible puissance les dogmes de la grace et de la prédestination. Il a épuisé son ardent génie contre Pélage et Célestius; mais il a combattu Manichée. Eût-il incliné au fatalisme, incliner, pour un ferme génie, ce n'est pas tomber. Fût-il tombé, il n'a pas entraîné l'église dans sa chute.

Quand l'augustianisme exagéré est devenu le calvinisme et le luthéranisme, l'église l'a-t-elle épargné? Les conciles du ve siècle n'ont-ils pas eu leur écho dans le concile de Trente? La part du libre arbitre, celle du mérite des œuvres, n'ont-elles pas été faites d'une main ferme et prévoyante? Un siècle plus tard, nous retrouvons dans le jansénisme une sorte de calvinisme déguisé. L'église n'a-t-elle pas fait

encore entendre sa voix? Les motifs temporels, les intrigues des jésuites ont eu leur influence; qui le conteste? Qui ne sait la part qu'a eue Louis XIV à la condamnation de Fénelon? Qu'importe? l'histoire impartiale constate ces influences diverses; elle voit, elle pèse tout dans ses équitables mains; elle flétrit l'intrigue partout où elle la rencontre, même dans les conseils de la papauté; mais aussi elle sait reconnaître la sagesse de l'église, qui, pendant une longue suite de siècles, par les pères, par les conciles, à travers mille révolutions, a maintenu dans leur équilibre les deux élémens de la vie, l'élément de la grace et l'élément de la liberté. Pourquoi la philosophie, pourquoi l'histoire ne rendraient-elles pas cet hommage à l'église? La sagesse de l'église ne fait-elle pas honneur à l'esprit humain? Ne représente-t-elle pas la raison même, devant qui expirent toutes les extravagances et toutes les folies des hommes, qui maintient contre tout faux système ces deux droits éternels de l'humanité, le droit d'être soutenu dans sa course pénible ici-bas par la main divine, le droit de participer à sa destinée et de lui imprimer le sacré caractère de la responsabilité morale. Aveugles ennemis, détracteurs indiscrets des institutions religieuses, qui ne voyez pas qu'en les défigurant, c'est la raison même que vous insultez, c'est à l'humanité même que s'adressent vos outrages.

M. Michelet croit-il servir beaucoup la cause de la philosophie en nous représentant Bossuet comme un quiétiste, comme un disciple de Molinos, et cela contre toute vraisemblance, en présence des monumens où sont écrites en caractères éclatans les preuves du contraire? Je sais bien que M. Michelet ne parle pas des opinions spéculatives de l'auteur de la *Relation du Quiétisme*, de l'*Instruction sur les états d'oraison*, et de tant d'autres beaux écrits où les dangereuses tendresses du mysticisme, où les illusions et les égaremens de la spiritualité sont jugés avec une force de raison, avec une profondeur de bon sens, que nul homme n'a égalées; il s'agit de Bossuet, directeur spirituel. C'est aussi sous ce point de vue que je l'envisage. Je dois des remerciemens à M. Michelet; son chapitre, aussi piquant qu'inexact, sur Bossuet m'a fait relire le volume entier des *Lettres de Direction* de ce grand homme. Je ne crois pas qu'un ami de la philosophie et de l'humanité se puisse donner un plaisir plus relevé et plus pur que celui de méditer ce volume. Sur la foi de M. Michelet, j'y ai cherché des traces de mysticisme et de fatalisme; j'en demande bien pardon au brillant écrivain, mais tout cela est imaginaire : je n'ai trouvé dans les lettres de Bossuet à la sœur Cornuau, et à toutes les personnes qui lui confiaient la direction de leur ame, qu'un mélange

véritablement incomparable d'élan mystique et de mesure, de tendresse et de pureté, de sublimité et de simplicité, de noble assurance et de candeur. Nulle part, Bossuet n'est plus grand; nulle part, il n'est plus respectable et plus aimable. Je n'hésite point à dire que les lettres de Bossuet à cette humble sœur Cornuau sont un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

N'est-ce point une chose touchante de voir ce grand esprit, qui conversait avec saint Bernard et saint Augustin comme avec ses égaux, résoudre, avec une patience que rien ne rebute et avec une précision qui étonne, les cas de conscience d'une pauvre religieuse? Ce grand évêque, qui s'était donné la mission de combattre l'hérésie partout où elle pouvait paraître, qui était pour ainsi dire à lui tout seul un concile vivant, toujours assemblé, l'œil ouvert sur toute la chrétienté, combattant Luther et Calvin dans Claude et Jurieu, le mysticisme dans Fénelon, le quiétisme dans Molinos et Malaval, l'ultramontanisme au sein de l'assemblée du clergé, écrivant dans les intervalles des ouvrages immortels, ce même homme trouve du temps pour diriger d'humbles ames, pour les affermir, pour les éclairer, pour les préserver d'elles-mêmes.

Une des choses les plus admirables qu'on trouve dans ces lettres, ce sont les règles que donne Bossuet pour la confession : M. Michelet attaque avec force cette institution catholique, et je laisse à d'autres le soin de la défendre; mais ne peut-on signaler les abus très réels, très sérieux de la confession jésuitique, ne peut-on même discuter librement la valeur absolue de la confession sans en défigurer le caractère et sans attaquer Bossuet? On reproche au prêtre de se substituer à Dieu dans le sacrement de la pénitence; écoutons Bossuet: « Regardez ce que je vous dis comme venant de Dieu et non de moi. Ce qui vient de l'homme ne touche point l'homme et n'entre point dans son cœur (1) ». On blâme, on flétrit la curiosité indiscrète du prêtre; voici le sentiment de Bossuet : « Il n'improuvait pas, nous dit la sœur Cornuau, la conduite de tant d'habiles directeurs qui règlent jusqu'aux moindres pensées et affections dans les retraites, et veulent qu'on leur rende compte jusqu'à un iota de tout ce que l'on a fait; mais pour lui il ne pouvait goûter cette pratique à l'égard des ames qui aimaient Dieu, et un peu avancées dans la vie spirituelle. » On signale avec raison le danger commun au pénitent et au confesseur de décrire certaines tentations. Écoutons encore la sœur

(1) Bossuet, *Lettres de Piété et de Direction*, t. XI, édit. Lefebvre, p. 299.

Cornuau : « La maxime de ce saint prélat en fait de tentations, et particulièrement de celles qui regardent la pureté, c'était de ne faire jamais de questions gênantes, craignant d'échauffer l'imagination pour vouloir trop approfondir. » Plusieurs écrivains, de nos jours, ont signalé avec une juste indignation et un courage honorable les dangereuses et immorales subtilités de la casuistique. Que pensait Bossuet sur ce point? La sœur Cornuau va nous l'apprendre : « Ce saint prélat lui avait confié qu'il n'étudiait jamais ces matières. » Voilà Bossuet médiocrement partisan de la casuistique; c'est un illustre auxiliaire sur lequel on ne comptait pas.

Mais le point sur lequel insiste M. Michelet, c'est le quiétisme pratique de Bossuet. Sur ce point, on ne peut être embarrassé en contredisant M. Michelet que pour le choix des preuves. Bossuet, partisan des voies passives, Bossuet, ennemi de l'action et de l'œuvre, Bossuet, molinosiste, c'est la plus étrange illusion qui ait jamais traversé l'esprit d'un historien. Premièrement, il faut considérer que Bossuet s'adresse à des religieuses vouées à la vie contemplative, à des ames mystiques, d'autant plus agitées d'ordinaire qu'elles soupirent davantage après la paix. Que faire avec de pareilles ames? Se proportionner à elles, pour les calmer et les affermir; c'est ce que pratique constamment Bossuet avec un mélange de sévérité et de douceur, de sens droit et de finesse, de hauteur et de simplicité qui touche et pénètre, et fait concevoir pour un si grand homme je ne sais quelle vénération mêlée de tendresse.

Voici quelques passages que je me permettrai de recommander à l'attention de M. Michelet :

« Les ames mystiques doivent beaucoup modérer leur activité et vivacité naturelles, avec toute l'inquiétude qui les accompagne, et la tourner peu à peu en une action tranquille, ferme et persévérante. »

« La créature en elle-même n'est que mensonge et que péché; mais par rapport à Dieu, qui nous attache à le servir dans ses enfans, et à Jésus-Christ, qui veut que nous l'honorions dans ses membres, nous ne devons point mépriser les créatures, parce qu'on le trouve en elles. »

« Ne faites aucun effort de tête ni même de cœur pour vous unir à votre époux, p. 352. »

« Laissez là toutes ces pensées d'une règle plus étroite. Ce n'est qu'amusement d'esprit. Accomplissez vos devoirs selon l'état où vous êtes. »

« Les oraisons passives et extraordinaires sont plus dangereuses qu'on ne pense. Ces mouvemens sont de pieuses extravagances d'un amour que sa violence rend insensé. »

Est-ce là du quiétisme? Veut-on un passage décisif? Bossuet écrit sur l'oraison à une religieuse qui inclinait aux voies passives :

« Ce n'est pas là l'oraison ni la piété que Jésus-Christ nous a enseignée. La simplicité en est la marque; la charité en est l'ame; Jésus-Christ en est le soutien. »

« N'allez pas contracter une habitude d'orgueilleuse et présomptueuse paresse qui mène à la languenr, et par la langueur à la mort. »

Quels sont les inconvéniens de la vie contemplative, du mysticisme pratique? Le mépris des créatures, l'abus des austérités, les hallucinations de l'imagination. Écoutons Bossuet. Il écrit à des religieuses :

« Donnez les heures nécessaires au sommeil, ce qui est d'une conséquence extrême dans la disposition que vous avez de vous échauffer le sang. L'obéissance, la discrétion et l'édification valent mieux que les oraisons, les pénitences, et même, en un sens, que les communions.

« Cet effort qui fait qu'on voudrait mettre son corps en pièces est un excès et une illusion.

« Souvenez-vous de ce que vous devez au prochain dans votre état; si vous y manquiez, tout le reste s'en irait en fumée. »

Voilà l'homme que M. Michelet nous dépeint comme un quiétiste, un ennemi de l'activité et de la liberté morale, et tout cela pour soutenir cette thèse, que l'esprit de la direction spirituelle dans le catholicisme, c'est l'anéantissement de la volonté, et cette autre thèse non moins fausse, non moins contraire à l'histoire, que les institutions religieuses, et particulièrement celles du christianisme, étouffent la liberté morale. Que conclure de ces erreurs d'un homme de talent que la passion égare? Ce n'est point une petite conclusion que nous en voulons tirer, et nous la croyons assez importante pour lui donner tout le développement nécessaire : cette conclusion, c'est que l'attitude que M. Michelet veut donner à la philosophie vis-à-vis des institutions religieuses est fausse et dangereuse, et qu'il en est une autre plus digne, plus forte, non moins libre, non moins sincère, mais mieux appropriée à la nature de la philosophie, à la destinée à venir des institutions religieuses, enfin à l'état actuel de la société. Caractériser cette attitude, c'est ce qui nous a mis la plume à la main, et décidé à combattre avec franchise un écrivain dont nous honorons le caractère et le talent.

III.

Nous concevons deux sortes de critique des institutions religieuses, l'une appuyée sur la philosophie et l'histoire, pesant dans ses impartiales mains le bien et le mal, le vrai et le faux, sincère, mais équitable, hardie, mais toujours maîtresse d'elle-même, libre, mais d'une liberté que la raison éclaire, que le seul amour de la vérité inspire, que la justice règle et conduit; l'autre, violente, haineuse, qui veut moins expliquer les institutions religieuses que les décrier et les détruire, ne cherchant dans l'histoire et dans la science que des armes pour le combat, peu scrupuleuse sur les moyens de détruire, ne respectant rien, n'épargnant rien, mêlant le vrai et le faux, le bien et le mal, féconde en assertions tranchantes, en inductions téméraires, en accusations passionnées.

Où peut conduire cette dernière sorte de critique? Tout au plus à l'ébranlement passager des institutions religieuses, mais elle est inféconde pour la science; c'est une critique imprévoyante qui vit au jour la journée, et ne songe pas au lendemain; l'autre, au contraire, a des résultats positifs et un but pratique, lointain, il est vrai, mais dont elle se rapproche chaque jour. Nous l'indiquerons d'un seul mot. Elle découvre partout dans l'histoire des institutions religieuses la raison humaine et ses lois. Or, la raison, se reconnaissant dans l'histoire, se comprend, s'absout elle-même, et se fortifie dans le sentiment de sa grandeur et de ses destinées. Le résultat de cette haute et pacifique critique des institutions religieuses, c'est donc de les comprendre, de les expliquer, de les absoudre, et finalement d'y substituer par degrés l'action directe, immédiate de la raison, qui doit un jour appeler tous les hommes, même les plus humbles, à la comprendre en elle-même, et à savoir tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle peut.

Quelle est celle des deux critiques dont le livre de M. Michelet nous donne l'exemple? On l'a vu. Nous croyons avoir démontré que le livre de M. Michelet, une fois dépouillé de sa brillante parure d'anecdotes et de portraits et réduit à l'essentiel, ne soutient pas le premier choc d'une discussion sérieuse. Ce sont en général des vues de détail, des aperçus ingénieux, mais partiels, généralisés sans mesure avec l'intempérance d'une imagination ardente et l'emportement d'une passion qui ne peut se contenir. C'est donc là un livre de colère et de haine, et non un livre de science et de sérieuse critique. Nous entendons dire que ce livre est hardi; nullement, c'est faible et violent qu'il faut

dire. J'appelle hardi un livre comme le *Traité théologico-politique*, où des idées vraiment neuves sur la religion sont appuyées sur une critique profonde des saintes Écritures; j'appelle hardi un livre comme *la Vie de Jésus-Christ* du docteur Strauss, dont un éloquent écrivain rendait compte dans ce recueil d'une manière si brillante et avec de justes réserves, et où une érudition forte et solide sont mises au service d'une conception originale : voilà des livres vraiment hardis; mais qu'y a-t-il au monde de moins hardi qu'une attaque contre le célibat des prêtres et la confession? Cela était nouveau il y a trois siècles. Où est la hardiesse de soutenir qu'un prêtre qui fait Dieu avec du pain peut aussi bien croire que deux et deux font cinq. Spinoza a dit cela hardiment au XVIIe siècle, mais le XVIIIe l'a rendu banal. M. Michelet est fort plaisant sur Marie Alacoque, mais peut-il espérer l'être plus que Voltaire? La hardiesse consisterait-elle à dire que le christianisme détruit la liberté morale, que les grands docteurs de l'église sont fatalistes, que Bossuet et Molinos ne diffèrent pas? Ces hardiesses-là ont un autre nom.

Allons droit à la vraie question. M. Michelet pousse à la dissolution des institutions religieuses, cela n'est pas contesté. Que veut-il mettre à la place? Apparemment la philosophie, à moins que ce ne soit une religion nouvelle. Expliquons-nous amplement là-dessus.

S'il est un besoin essentiel, universel, de toute société humaine, c'est l'existence d'un ministère spirituel. L'homme ne vit pas seulement de pain; il faut à son ame une nourriture qui le soutienne et le fortifie; en d'autres termes, il lui faut des idées religieuses et morales. Ce qui, dans une société, donne aux hommes la nourriture de l'ame, c'est ce que j'appelle le ministère spirituel.

Il y a deux grandes puissances capables d'exercer le ministère spirituel, la philosophie et la religion; toutes deux ont pour objet de donner à l'homme le pain de l'ame, je veux dire un système de croyances religieuses et morales. Il n'a jamais existé une société où le ministère spirituel n'ait été exercé soit par la philosophie, soit par la religion, soit par toutes deux ensemble, tantôt unies, tantôt divisées, tantôt subordonnées l'une à l'autre. Une société sans religion et sans philosophie n'existerait pas une année; il faudrait la composer d'hommes qui pourraient se passer du ministère spirituel, c'est-à-dire d'hommes qui auraient un corps et des besoins physiques, et n'auraient point d'ame ni de besoins moraux.

En Europe, au moyen-âge, le ministère spirituel a été exercé par la religion catholique à l'exclusion de toute autre puissance. Au XVIe siè-

cle, on voit apparaître, et au XVIIe se constituer un autre pouvoir spirituel, celui de la raison affranchie, celui de la philosophie. Les philosophes entrent en partage du ministère spirituel; ils répandent dans la société des idées religieuses et morales; ils parlent aux hommes de Dieu et du devoir. Depuis Descartes, ce droit des philosophes a toujours été plus ou moins contesté, et quel droit en ce monde a le privilége de ne pas l'être? mais depuis la révolution française, la raison publique reconnaît à la philosophie comme à la religion le droit d'exercer le ministère spirituel, le droit de répandre parmi les hommes des idées morales et religieuses.

Or, voici un écrivain qui conteste à la religion chrétienne le droit d'exercer le ministère spirituel, le droit de parler aux hommes de Dieu et de leurs devoirs. Supposons que la religion chrétienne soit universellement reconnue incapable d'exercer ce droit sublime, qui en sera investi à sa place? car enfin il faut à la société un ministère spirituel qui ait le caractère de l'universalité, qui embrasse tous les membres qui la composent, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les savans et les ignorans, les femmes comme les hommes, les enfans comme les vieillards. La religion chrétienne étant déchue, énervée, morte, si l'on en croit M. Michelet, elle ne remplit plus ce saint ministère. Qui le remplira? Il y a trois réponses à cette question.

On peut espérer remplacer la religion chrétienne et en général les religions positives par la philosophie, ou par une religion nouvelle, ou par la simple religion naturelle. Si absurdes que puissent paraître à des esprits sérieux, à des hommes d'expérience et de pratique, ces deux dernières solutions du problème, discutons-les rapidement.

Au XVIIIe siècle, la religion naturelle était fort à la mode. Cette chimère s'est évanouie au premier souffle de l'expérience. La religion naturelle, telle au moins qu'on l'entendait au XVIIIe siècle, n'a qu'un malheur, c'est qu'elle n'existe pas; c'est un être d'imagination et de fantaisie. J'appellerais religion naturelle un certain corps de dogmes religieux et de règles morales qui seraient communs à tout le genre humain, qu'on trouverait identiques, permanens, éternels chez tous les hommes, sauvages ou civilisés, anciens ou modernes. Un tel corps de doctrines n'existe pas. Il n'y a qu'un seul point commun à tous les systèmes religieux, c'est l'idée de Dieu; mais je défie d'articuler un dogme précis qui se rencontre au sein de tous les cultes. La nature a placé en nous les germes sacrés de la religion et de la morale; c'est l'ouvrage et c'est l'honneur de la civilisation de les développer d'âge en âge. L'histoire de l'humanité à son titre le plus relevé, c'est l'his-

toire de l'idée de Dieu parmi les hommes, ou, en d'autres termes, l'histoire des croyances religieuses et des systèmes philosophiques. Chaque religion, chaque système de philosophie est un développement particulier de l'idée de Dieu; l'ordre, les lois, le progrès de ce développement, c'est l'ordre, ce sont les lois mêmes de la divine Providence. Otez les religions et les philosophies, vous ôtez la civilisation. Otez la civilisation, vous n'ôtez pas le germe de l'idée religieuse et morale, mais vous le rendez stérile. Quand un éloquent écrivain du siècle dernier prétendit écrire le symbole de la religion naturelle sous l'inspiration de la seule nature, il l'écrivait, en effet, sous la dictée d'une philosophie préparée par le christianisme. Ce n'est pas l'homme de la nature qui parle dans la profession de foi du vicaire savoyard, c'est un prêtre devenu philosophe. L'homme de la nature est un être de fantaisie, rêvé par l'imagination des philosophes du XVIIIe siècle. Ce fantôme s'est évanoui, que la religion naturelle aille le rejoindre.

La religion nouvelle est-elle une pensée plus sérieuse? Qu'on veuille bien s'entendre. Il ne peut être question ici que d'une religion positive, c'est l'hypothèse que nous discutons. Une religion positive a un dogme; elle a une morale, un culte, des symboles, des ministres, des autels. La religion païenne avait tout cela. Quand la religion chrétienne est venue la détruire et s'y substituer, elle a offert aux hommes d'autres dogmes, d'autres symboles, une autre morale, d'autres autels. Est-ce une révolution de ce genre qu'on nous propose? Allons-nous avoir un nouveau Messie, des révélateurs comme Moïse ou Orphée, un conquérant-prophète comme Mahomet? Faut-il discuter sérieusement de telles folies? Songerait-on à une transformation du christianisme? Autre chimère, autre folie qu'une expérience décisive a déjà plusieurs fois condamnée.

Conserver les symboles d'une religion positive en y faisant pénétrer un esprit nouveau, telle a été l'entreprise, audacieuse et stérile, d'une école célèbre. Des hommes de génie y ont mis la main. Un empereur y a épuisé son génie et les ressorts du gouvernement le plus puissant qui fut jamais. Cette tentative a échoué. Ce qui a été impossible au IIIe et au IVe siècle de l'ère chrétienne sera-t-il praticable aujourd'hui? Où sont les Plotin, les Porphyre, les Julien du XIXe siècle? Mais supposez qu'il se rencontre de plus grands hommes encore pour entreprendre un tel dessein; ils ne détruiraient pas la nature des choses; il est aussi impossible de conserver un symbole en en changeant l'esprit, que de faire passer une ame d'un corps dans un autre. Une révélation nouvelle, un christianisme nouveau, ce ne sont donc que

des illusions et des chimères bonnes à repaître des imaginations malades, et qui ne peuvent séduire un instant un esprit raisonnable et un peu versé dans l'histoire du genre humain.

Nous sommes persuadés d'avance que M. Michelet repousse également ces deux systèmes, et qu'il est au fond aussi éloigné de vouloir confier le ministère spirituel des sociétés modernes à une religion nouvelle, que de l'abandonner à la religion naturelle, ce qui revient, comme on l'a vu, à le supprimer. L'illusion de ceux qui espèrent une religion nouvelle est encore respectable, car enfin ils veulent un ministère spirituel : seulement ils n'en savent pas les conditions; mais ceux qui parlent de la religion de la nature et qui s'entendent eux-mêmes ne veulent pas de religion du tout. Ce sont là ces incorrigibles athées dont la race est loin d'être éteinte, et qui sont convaincus que toute religion est parfaitement inutile, et que, puisqu'ils s'en passent, leurs semblables peuvent bien aussi s'en passer.

Quelle que soit pourtant notre répugnance à ranger M. Michelet dans l'une quelconque de ces deux catégories, nous ne cacherons pas que certains passages de son livre nous ont causé une vive inquiétude. Ce n'est sans doute qu'un défaut de son style, où la solennité des formes, une sorte d'obscurité mystérieuse qui ne paraît pas déplaire à l'auteur, un certain air d'inspiration étranger à la gravité de l'histoire, à la précision sévère de la science, dénoteraient quelquefois un certain penchant vers un nouveau dogmatisme religieux. M. Michelet parle souvent de la religion de l'avenir, du prêtre de l'avenir. Y aurait-il là-dessous quelque mystère que des déclarations plus précises éclairciront? Nous en doutons. Nous nous souvenons que M. Michelet écrivait, il y a quelques années :

« J'ai baisé de bon cœur la croix de bois qui s'élève au milieu du Colysée.... Aujourd'hui encore, cette croix n'est-elle pas l'unique asile de l'ame religieuse? L'autel a perdu ses honneurs.... Mais, je vous en prie, oh! dites-le-moi, si vous le savez, s'est-il élevé un autre autel? »

Nous aimons à croire que M. Michelet est aussi embarrassé aujourd'hui qu'il y a quinze ans de découvrir une religion nouvelle. Que penser toutefois de ce passage de son nouveau livre :

« Homme, tu cherches Dieu du ciel à l'abîme;... mais il est à ton foyer... L'homme, la femme et l'enfant, l'unité des trois personnes, leur médiation mutuelle, voilà le mystère des mystères. »

Ce ton solennel, ce langage mystique, ces mots sacramentels de

trinité, de mystère, de médiation, nous avaient un instant fait croire que M. Michelet nous promettait un symbole nouveau. Nous nous sommes rassuré en trouvant à la fin de son ouvrage, à titre de conclusion positive, une théorie de l'amour, familière à tous les grands docteurs de l'église, que le christianisme opposait jadis à l'école d'Alexandrie par l'organe de ses conciles, que Bossuet revendiquait au XVIIe siècle contre le mysticisme de Fénelon. Le fond de cette théorie, c'est que l'amour n'a pas pour objet l'absorption de l'ame dans l'objet aimé, mais le développement, le perfectionnement de celui qui aime, non la mort, mais la vie. Nous faisons honneur de cette théorie au christianisme; mais elle est beaucoup plus ancienne encore, et M. Michelet, qui l'expose avec talent, a pu s'inspirer à la fois de l'Évangile et du *Banquet*.

M. Michelet, en mille passages, est si éloigné de la chimère d'une religion nouvelle, que nous le voyons incliner assez fortement vers la religion naturelle. On sait que le problème du XIXe siècle est pour lui la réconciliation spirituelle de l'épouse et de l'époux. « Cela ne peut aller ainsi, s'écrie M. Michelet; il faut que le mariage redevienne le mariage. » Comment cela? M. Michelet nous le dit d'une manière sommaire, mais expressive :

« Que cela n'arrive plus. Voyons, reprenez-vous la main. N'entendez-vous pas que votre enfant pleure? Le passé et l'avenir, vous l'alliez chercher dans des routes différentes; mais il est ici : vous trouverez l'un et l'autre tout ensemble au berceau de votre enfant. »

Si je ne me trompe, voilà bien la religion de la nature. Le père, la mère, l'enfant, c'est à coup sûr un système extrêmement simple : c'est celui des sauvages; encore les sauvages ont-ils un culte, germe grossier, mais déjà sublime de la religion. M. Michelet ajoute, il est vrai, à son système un quatrième ressort, et c'est un prêtre, mais le prêtre de l'avenir, c'est-à-dire un vieillard, qui sera l'homme de tous, « l'homme qui appartient aux pauvres, l'arbitre conciliant qui empêche les procès, le *médecin hygiénique* qui prévient les maux. » Avec tout le respect que mérite un homme du talent de M. Michelet, convenons que ce prêtre en cheveux blancs, juge et médecin, est un peu ridicule; c'est au moins un ressort inutile que la parfaite simplicité du système devait faire absolument supprimer.

Arrivons au point le plus sérieux de cette controverse. Il y a dans le monde moderne deux puissances spirituelles, la religion chrétienne et la philosophie; tout le reste n'existe que dans l'imagination des

faiseurs d'utopies. La philosophie est-elle capable, à l'époque où nous sommes, d'exercer à elle seule le ministère spirituel? voilà la véritable question.

Nous nous adressons ici aux hommes pratiques, non pas aux hommes d'imagination qui s'exaltent dans la solitude du cabinet, non pas aux hommes à qui la haine du catholicisme ou simplement celle des jésuites ôte la faculté d'apprécier sainement les choses, mais aux hommes qui connaissent à la fois les limites de la spéculation et les nécessités de la vie pratique, et nous leur demandons ce qu'ils pensent du dessein de confier à la philosophie toute seule, réduite à ses seules ressources et dans l'hypothèse de la dissolution prochaine des institutions religieuses, l'exercice universel du ministère spirituel dans les sociétés modernes. Il ne s'agit pas ici d'avoir plus ou moins de courage, mais d'avoir plus ou moins de bon sens, de connaître ou de ne pas connaître la nature humaine, de savoir ou de ne pas savoir ce que peut la philosophie, et quelles sont les conditions de son développement parmi les hommes. Voilà les philosophes chargés de parler aux hommes de Dieu et de la vie future. Les voilà, en face de l'humanité, chargés de suffire à ce besoin religieux, l'honneur et le tourment de la nature humaine, le plus universel, le plus impérieux de tous. Les ames d'élite ne sont pas les seules où le sentiment religieux vive et se déploie. Nulle ame humaine n'y est étrangère. L'homme du peuple, courbé sur le sillon, s'arrête pour songer à Dieu, pour se relever dans cette pensée. Il sent peser sur lui le fardeau de la responsabilité morale et le mystère de la destinée humaine. Qui lui parlera de Dieu? Seront-ce les philosophes? Les philosophes font des livres. Qu'importe au peuple, qui ne les peut lire, et qui, s'il les lisait, ne les comprendrait pas? Se représente-t-on Kant et Locke prédicateurs de morale et de religion? D'ailleurs, tout besoin universel de la nature humaine demande un développement régulier. Si ce besoin est laissé à lui-même, il se déprave, il s'égare. Supposez le peuple le plus éclairé de l'Europe moderne privé d'institutions religieuses; voilà la porte ouverte à toutes les folies. Les sectes vont naître par milliers. Les rues vont se remplir de prophètes et de messies. Chaque père de famille sera pontife d'une religion différente. Si donc la philosophie veut exercer le ministère spirituel, il faut qu'elle lutte contre cette anarchie des croyances individuelles, qu'elle donne aux hommes un symbole de foi, un catéchisme. On ne fera pas lire apparemment aux ouvriers les *Méditations* de Descartes ou la *Théodicée* de Leibnitz. Or, ce catéchisme si nécessaire, qui le composera? Un concile de philosophes?

Qui déléguera leurs pouvoirs à ces nouveaux docteurs? On peut se passer à la rigueur d'une église et d'un pape; mais encore faut-il un évangile. Quel homme osera dire : Voilà l'évangile de l'humanité? Et s'il en est un assez orgueilleux pour le dire, en trouvera-t-il un autre qui le veuille croire?

S'il est donc une chose palpable, évidente à tout homme de bon sens, c'est que la philosophie est incapable de se charger à elle seule du ministère spirituel dans les sociétés modernes.

Nous nous attendons à une objection : on se plaindra que nous voulions réduire la philosophie à l'inertie, en l'enfermant dans la région de la science et en lui interdisant la prédication universelle des idées morales et religieuses; on nous reprochera notre timidité, notre indifférence, qui sait? peut-être notre hypocrisie. Si graves que soient ces reproches, nous nous sentons dans un calme profond devant ceux qui pourront nous les adresser, ayant en nous une invincible persuasion que nous ne les méritons pas. Expliquons-nous nettement.

On nous dira en effet, et ce sont les modernes voltairiens qui tiendront ce langage : Vous proclamez que la philosophie est incapable de remplacer la religion; vous admettez donc que la philosophie et la religion sont deux puissances également nécessaires, également légitimes, également indépendantes, également immortelles. Il faut donc qu'il y ait entre elles une différence nécessaire, car, si elles répondent aux mêmes besoins, si elles agitent les mêmes problèmes, si elles ont les mêmes objets, il faut, pour admettre qu'il est absolument impossible de les fondre l'une dans l'autre, reconnaître qu'il existe entre elles une différence naturelle, absolue, éternelle. Il faut donc ramener la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles, donner à la religion et à la philosophie deux domaines parfaitement séparés, à l'une les vérités de la raison, à l'autre les vérités de la foi; en un mot, il faut en revenir à Descartes et au XVIIe siècle. Or, premièrement, la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles est fausse. Il n'y a pas de vérités surnaturelles; il n'y a d'autre source de vérité parmi les hommes que la raison. La raison est divine sans doute dans sa source éternelle, et en ce sens toute vérité est divine, ou, si l'on veut employer ce langage, surnaturelle; mais la raison, dans ses manifestations, est toujours humaine ou naturelle, comme on voudra. Dans les deux cas périt l'artificielle distinction des vérités naturelles et surnaturelles. Serait-on reçu à distinguer de nos jours deux sortes de phénomènes, les phénomènes naturels et les phénomènes surnaturels? En un sens, toutes les causes secondes tirent leur force, leur

être, leur vie, de la cause première, et, sous ce point de vue, le mouvement des astres, par exemple, est quelque chose de divin; mais, après tout, chaque phénomène vient d'une cause seconde, comprise dans l'ample sein de la nature, et, sous ce point de vue, il n'y a de réel et de possible que des phénomènes naturels. Cela n'est pas contesté aujourd'hui dans la science. Serait-il digne de la philosophie d'être moins avancée que la physique, et de ressusciter cette distinction, désormais détruite, sous le vain prétexte de mettre d'accord la philosophie et la religion en les séparant l'une de l'autre? Ce serait trop compter, en vérité, sur la puissance d'un pur artifice de langage. Rien de grand ne peut sortir, en philosophie, d'une fiction; la force de la philosophie est dans sa sincérité. La distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles est donc fausse scientifiquement; dans la pratique, elle est inutile, puisqu'elle n'a pas empêché et n'empêche pas aujourd'hui la lutte de la philosophie et des institutions religieuses; enfin, elle est dangereuse, parce qu'elle compromet et la liberté et la dignité de la philosophie.

Nous acceptons toute l'objection. Nous tenons la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles pour une distinction parfaitement artificielle. Que l'homme politique, que l'état reconnaisse les religions positives comme enseignant un ordre de vérités distinctes, qu'il prévienne les conflits qui pourraient s'élever dans son sein entre l'enseignement officiel de la philosophie et celui de la religion, nous le comprenons à merveille; mais dans l'ordre spéculatif, il n'y a pas deux sortes de vérités: il n'y a que des formes diverses de la vérité. La vérité se montre ici sous la forme d'une religion, là sous la forme d'une philosophie. A travers la variété de ces formes, la raison garde son identité; elle reste la source unique, la source éternelle de la vérité, immuable dans son fond, variable et progressive dans ses manifestations, divine par ses lois et par son essence, humaine par ses formes variables, ses mouvemens divers, ses imperfections nécessaires. La philosophie, qui est la raison sous sa forme réfléchie, embrasse donc toute vérité. Aucune ne lui est étrangère. Sa mission est de tout comprendre, de tout expliquer. Systèmes religieux, systèmes philosophiques, théologie, sciences, symboles, cultes, elle ne laisse rien hors de soi. Son dernier terme, son idéal qui est dans l'infini, mais dont elle doit se rapprocher chaque jour, c'est de montrer à l'homme, à tous les hommes, dans tous les produits de leur activité les lois de la raison par lesquelles ils sont appelés à se gouverner. S'il en est ainsi, si la philosophie et les religions positives ont au fond le même domaine, et un

domaine universel, leur lutte est nécessaire, et il est impossible que chacune d'elles ne tende pas à absorber l'autre et à exercer toute seule le ministère spirituel dans son universalité. Nous accordons tout cela; mais la question est maintenant de choisir entre ces deux méthodes : l'une qui consiste, par un mouvement régulier de la science, toujours proportionné à l'état changeant de la société, par le développement interne, la propagation des spéculations philosophiques, par la critique calme, approfondie des institutions religieuses, à étendre chaque jour l'exercice philosophique du ministère spirituel; l'autre, qui veut engager une lutte violente, exciter les passions, provoquer le renversement d'institutions respectables, utiles, en harmonie avec les besoins et les idées d'une prodigieuse foule d'intelligences, sans savoir comment on contentera ensuite le besoin religieux qui les soutenait, comment l'on remplira l'immense lacune qu'on aura laissée dans les ames.

La question philosophique ici et la question politique sont étroitement unies. N'est-il pas certain, pour tous les hommes éclairés, que les gouvernemens doivent tendre à appeler un nombre de plus en plus grand de citoyens à jouir des droits politiques dans toute leur plénitude? La question est de savoir s'il convient d'arriver à ce résultat par une éducation politique de plus en plus étendue, par une extension toujours croissante des lumières, en un mot par le mouvement régulier des institutions, ou bien s'il est plus sage d'enflammer les passions populaires, et de conduire le peuple à l'assaut de tout gouvernement qui ne réalisera pas l'idéal désiré. Il n'y a pas la moindre différence sérieuse entre cette question et la précédente; c'est une question entre l'esprit de sagesse et de progrès d'une part, et l'esprit d'anarchie, de l'autre.

N'avons-nous pas des exemples récens bien propres à nous éclairer? N'a-t-on pas essayé d'appeler à la fois tous les hommes et à l'indépendance politique et à l'indépendance religieuse? Et pour ne parler que de celle-ci, n'a-t-on pas essayé, il y a cinquante ans, de se passer de religion, d'y substituer la philosophie? N'a-t-on pas inspiré au peuple la haine du prêtre? Ne l'a-t-on pas chassé de la famille, du temple, de l'autel, du pays? N'a-t-on pas essayé du catéchisme philosophique, de la religion naturelle, de la théophilanthropie, et même de la déesse Raison? N'est-il pas triste d'être obligé de rappeler aujourd'hui de tels exemples? Non que nous craignions le retour de ces folies impies, mais à condition que les progrès de la raison publique serviront de leçon aux philosophes, qu'on ne suscitera pas les mêmes passions, qu'on

ne s'emportera pas aux mêmes exagérations. Qu'est-il arrivé, il y a quarante années, après une dissolution passagère des institutions religieuses? Un glorieux adversaire des idéologues, mais qui n'en était pas moins un grand philosophe en politique, a rouvert les temples, ramené les ministres de l'autel, et l'œuvre du concordat restera comme un des monumens les plus solides et les plus durables de son génie. N'a-t-on pas vu ce même peuple qui courait aux fêtes de l'Être suprême, saluer, dans le restaurateur de la religion catholique, le réparateur de la société même?

Pareille chose arriverait de nos jours, si le retour d'une pareille crise était possible. Sommes-nous donc depuis quarante ans un peuple nouveau? Le besoin religieux a-t-il cessé d'être un besoin impérieux, universel, salutaire? La philosophie est-elle devenue, par des découvertes ou des progrès extraordinaires, capable d'exercer le ministère spirituel dans sa nécessaire universalité? Illusions, rêveries que tout cela! ignorance inconcevable des vrais besoins de notre temps et du véritable esprit du XIXe siècle! La philosophie ne retournera pas en arrière, et de même qu'elle ne consentira pas à s'abriter, comme au temps de Descartes, derrière la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles, elle n'essaiera pas, comme au temps de Voltaire, l'entreprise téméraire de se substituer par la violence et la guerre aux institutions religieuses. Ramener Descartes et l'esprit du XVIIe siècle, ramener Voltaire et l'esprit du XVIIIe siècle, ce sont là deux anachronismes. La philosophie a conquis dans les deux derniers siècles non-seulement le droit de s'exercer avec indépendance, mais le droit d'embrasser dans son domaine, aussi vaste que la raison et l'humanité, tous les besoins, tous les développemens de la nature humaine. Abdiquer ce droit, ce serait faiblesse; mais en user comme Voltaire, ce serait imprévoyance et folie. La philosophie a montré sa puissance en renversant ce qui faisait obstacle à sa liberté, royauté, aristocratie, et, avec les institutions politiques et sociales, des institutions religieuses à qui dix-huit siècles de durée semblaient assurer l'éternité; elle a maintenant à montrer sa sagesse, en sachant comprendre et respecter ce qu'elle a vaincu, ce qu'elle n'a pas détruit. Qu'elle étende chaque jour ses conquêtes, qu'elle gagne des ames, qu'elle plonge jusqu'au fond de la société, qu'elle se propose pour idéal suprême la conquête de l'humanité tout entière; mais qu'elle sache connaître ses limites, les conditions de son développement et de son progrès; qu'elle se dépouille de toute haine, qu'elle renonce à toute violence, qu'elle s'interdise toute exagération : plus libre, plus ample et dans ses des-

seins et dans ses résultats qu'elle ne le fut et qu'elle ne pouvait l'être au XVIIe siècle, non moins sincère, non moins hardie qu'au XVIIIe siècle, mais plus impartiale, plus juste, et par conséquent plus forte, absolvant, comprenant et le cartésianisme et le voltairianisme, mais aspirant à les dépasser l'un et l'autre et à prendre un caractère qui soit le sien.

On s'effraie plus qu'il ne faudrait des attaques du clergé; c'est qu'on ne connaît bien ni sa force, ni sa faiblesse. Sa force est dans le sentiment religieux qui lui communique une puissance durable et lui donne dans le peuple une assiette solide; sa faiblesse est dans la vanité de ses entreprises contre l'ordre scientifique et contre l'ordre politique. Il y a dans le monde deux puissances d'une constitution assez vigoureuse pour résister à un injuste empiètement, la science et l'état. Que l'état soit respectueux, mais ferme; que la science soit libre, mais impartiale, le sacerdoce se résignera. On accuse l'état d'être faible, le sacerdoce d'être violent. Si tout le monde oublie ses devoirs, est-ce à nous d'oublier que la philosophie en prescrit à ses interprètes? En vérité, il ne manquerait plus à notre temps que de montrer au monde, avec un gouvernement faible et un clergé téméraire, une philosophie partiale, injuste, passionnée, destructive. Espérons, à l'honneur de notre génération, qu'il n'en sera pas ainsi. Pour nous philosophes, rappelons au clergé nos droits, à l'état ses devoirs, mais sachons aussi remplir les nôtres. N'imputons pas à crime à nos amis, surtout quand ils sont sincères, éloquens, provoqués par de cruelles injures, d'exercer de légitimes représailles; mais ne les imitons pas. Ce serait trop faire, en vérité, pour le clergé que de lui sacrifier notre modération et notre sagesse.

ÉMILE SAISSET.

LE

MONDE GRÉCO-SLAVE.

Le système constitutionnel et le régime despotique
dans l'Europe orientale.[1]

I.

DES BASES DU GOUVERNEMENT CHEZ LES GRÉCO-SLAVES.

Une opinion trop généralement répandue tend à nous représenter les Gréco-Slaves comme séparés de l'Europe, et à nous faire croire que leurs mœurs orientales élèvent une barrière infranchissable entre ces peuples et les nations de l'Occident. Si cette erreur se perpétuait, elle pourrait finir par allumer, au sein de la grande famille chrétienne, des antipathies et des guerres d'autant plus acharnées, que ce seraient des guerres entre frères. L'époque où un tel préjugé s'appuyait encore sur quelque base est désormais passée; l'islamisme n'exerce plus, comme autrefois, une domination exclusive en Orient. La ruine du despotisme musulman laisse de toutes parts l'Orient reparaître tel

(1) Voyez la livraison du 15 novembre 1844.

qu'au fond il n'a jamais cessé d'être, chrétien et gréco-slave. Ce seul fait devrait suffire pour rendre plus tolérant le juste orgueil que nous inspire notre civilisation. En effet, dans cette civilisation, l'Orient aussi a sa part, puisque le premier de ses peuples, le peuple grec, initia autrefois aux sciences et aux lettres l'Occident lui-même, puisque Athènes fut long-temps la rivale de Rome, et qu'après la chute de Rome, Byzance se leva pour continuer, chez les Orientaux, l'œuvre romaine et civilisatrice. N'oublions pas que la cité politique du Bosphore exerça constamment sur tout l'Orient chrétien le même charme d'attraction qu'exerce sur l'Occident la cité pontificale du Tibre.

Ainsi, un double mouvement civilisateur, émané à la fois de Rome et de Byzance, a préparé l'état actuel de l'Europe. L'antique capitale de l'Occident, après avoir subjugué les Gaules et les Bretagnes, s'est couchée sous la croix; mais, en transmettant son héritage social aux races vaincues, elle leur a légué aussi son code et ses idées politiques. La civilisation latine est devenue, après quinze siècles, la civilisation anglo-française; elle est allée conquérir le monde transatlantique, et atteint aujourd'hui jusqu'aux extrémités de l'Océanie. De son côté, la capitale de l'Orient, après avoir converti à ses lois et à ses mœurs l'immense race slave, a dû, comme la cité du Tibre, subir le joug étranger; mais elle a su, comme l'avait su Rome, transformer sa défaite politique en une propagande victorieuse. Loin de périr, la civilisation qu'elle a créée s'est infiltrée silencieusement au sein des empires mongols et tatares, et de la Sibérie qu'elle féconde, elle est près d'envahir la Chine.

Les institutions des Gréco-Slaves et les institutions occidentales dérivent du même principe; elles ont un berceau commun, l'antiquité classique. L'Europe peut donc revendiquer les unes comme les autres. Si ces institutions diffèrent sur plusieurs points, elles ont aussi des liens étroits qu'on ne peut méconnaître. Tout ce qui caractérise les sociétés d'Europe distingue aussi le monde gréco-slave; on y retrouve la fraternité civique, la royauté tempérée, le droit d'association presque illimité, la nomination à toutes les charges par élection, le concours des capacités, la responsabilité des agens du pouvoir, en un mot la liberté réglée par la loi. Si l'on devait reprocher aux Gréco-Slaves un défaut, ce ne serait pas, certes, l'obéissance servile, mais, au contraire, une ardeur inconsidérée dans la poursuite de l'indépendance. Les Grecs et les Polonais de ce siècle l'ont trop bien prouvé. Quelle guerre d'émancipation peut se comparer à celle de la Grèce? Quel peuple civilisé a fait plus pour être libre que les Hellènes depuis

vingt ans? Aucune révolution n'a peut-être offert au même point que la révolution grecque du 3 septembre 1843 l'admirable concours de toutes les forces, de toutes les classes de la nation vers un même but. Et les Serbes, quelle héroïque constance n'ont-ils pas opposée, depuis trente années, à tous leurs tyrans intérieurs et extérieurs! Leurs luttes obstinées d'abord contre les Turcs, puis contre les Obrenovitj et la Russie, pour être inconnues de l'Occident, n'en demeurent pas moins historiques. Que dire enfin du peuple polonais, et n'est-il pas, depuis cinquante ans, le plus glorieux martyr de la liberté en Europe? Si la Grèce a eu son 3 septembre, n'a-t-il pas eu son 3 mai? Ces deux glorieuses journées n'ont-elles pas donné au monde gréco-slave ses deux chartes les plus populaires? Sans doute, la Pologne n'a pas recueilli de sa charte du 3 mai tous les fruits que la Grèce semble devoir tirer de la sienne : les grandes puissances, qui favorisent la Grèce, étaient au contraire liguées contre la Pologne; mais la France, si fière de ses souvenirs républicains et constitutionnels, ne doit pas oublier que le 3 mai polonais précéda le serment du jeu de paume et les grands jours de la constituante, et que, pour devancer alors la nation française dans l'œuvre de l'émancipation des peuples, il n'a manqué peut-être à la Pologne que d'être moins voisine de l'Autriche et de la Moscovie.

La tendance libérale des Gréco-Slaves est donc un fait incontestable. Jugeons-le par les résultats qu'il a déjà produits. Quatre constitutions principales ont témoigné à diverses époques de l'esprit généreux qui anime les peuples de l'Europe orientale. Les développemens que doit apporter l'avenir dans ces quatre chartes les mettront un jour en état de rivaliser avec les institutions les plus avancées de l'Occident. Ces monumens politiques sont la charte grecque, la charte serbe, la charte polonaise et la charte antique du royaume de Hongrie, qui chaque jour se perfectionne et s'élève à la hauteur des besoins et des idées de l'époque.

Le principe fondamental posé au fond de ces quatre constitutions du monde gréco-slave, c'est l'unité indivisible de la nation et de son gouvernement, en d'autres termes, l'absence de cette idée abstraite, absolue, qu'en Occident on appelle l'*état*. Les Gréco-Slaves ne peuvent comprendre l'état comme nous : ils repoussent cette immense machine administrative dont les mille rouages, engrénés les uns dans les autres, fonctionnent passivement, sans aucune responsabilité devant le pays, et ne subissant d'autre impulsion que celle du pouvoir central. Envisagé dans sa conception moderne, l'état est un fait purement occi-

dental et si nouveau pour l'Orient, qu'il n'a pu encore s'y produire nulle part, excepté peut-être en Russie et en Égypte. Le royaume grec même est loin de réaliser l'idée occidentale de l'état, malgré sa charte nouvelle, qui rattache en apparence d'une manière si intime le système grec moderne au système français. Ces analogies ne sont que dans la forme : le génie grec ne se développe au fond qu'en suivant sa voie propre. Les Grecs conçoivent la liberté autrement que les Occidentaux. Au lieu donc de chercher les analogies qui existent entre la charte hellénique et la charte française, analogies d'où peuvent sortir une foule de mécomptes dans nos rapports diplomatiques, il serait bien plus important d'examiner, au contraire, en quoi les deux constitutions diffèrent.

Le Gréco-Slave, avons-nous dit, ne se fait point de l'état la même idée que nous. Pour lui, l'état n'est point un fait logique ni un fait purement civil; c'est un fait à la fois naturel et divin, et qui par conséquent s'appuie essentiellement sur la religion. La guerre actuelle entre le clergé et l'Université de France, entre l'enseignement ecclésiastique et l'enseignement séculier, serait, pour le dire en passant, impossible chez ces peuples, attendu que l'église n'y peut être séparée de l'état, ni l'état de l'église. Suivant les défenseurs officiels de l'Université, l'enseignement, chez nous, doit être, non pas athée, mais laïc, à l'exemple de la société elle-même, qui, devenue majeure, s'est désormais soustraite à la tutelle cléricale. Ce langage est conforme à l'esprit moderne de l'Occident; mais en Orient, on ne pourrait l'entendre sans crier au blasphème. La plupart des Orientaux tomberaient, en nous accusant d'athéisme, dans une erreur analogue à celle que nous commettons nous-mêmes quand nous regardons les Orientaux comme servilement soumis au joug sacerdotal, parce qu'ils font dériver toutes choses du principe religieux. Nous ignorons qu'organisée selon le mode gréco-slave, l'église devient la source des plus magnifiques libertés.

Aux yeux de l'Oriental, la souveraineté absolue ne réside que dans la religion; toute autre loi que la loi divine n'a donc qu'un pouvoir relatif, subordonné. En Orient, c'est l'église qui fait naître les nationalités, et les sauve de la mort quand elles succombent. Ainsi l'église seule a ranimé la nationalité russe détruite par les Mongols, et la nationalité grecque absorbée par les Ottomans. En Russie comme en Grèce, c'est le diocèse qui a formulé la province politique : l'une et l'autre de ces divisions s'expriment par un seul mot, *éparchie*. L'évêque et le gouverneur occupent dans l'église deux trônes parallèles, de même que dans l'état ils se contrôlent mutuellement. Le terme

qui désigne un évêque, en grec *despotis*, en slavon *vladika*, signifie proprement le maître, la source du pouvoir. Si l'état politique s'écroule, le pouvoir épiscopal lui survit et le remplace momentanément. Ainsi, au Montenegro, le vladika est devenu prince temporel; à Constantinople, le patriarche remplace l'empereur byzantin aux yeux des raïas grecs, qui regardent la cour patriarcale comme le tribunal suprême de leur nation. En Pologne et en Hongrie, le pouvoir des évêques est également très étendu; mais là ce pouvoir agit contrairement à la loi de son institution. En effet, dans l'Orient vraiment chrétien, le sacerdoce dirige les peuples sans sortir du sanctuaire, tandis que, dans les états essentiellement politiques de Hongrie et de Pologne, l'épiscopat, pour garder son influence sur une aristocratie fougueuse et superbe, est contraint d'aller s'asseoir au milieu de la diète, sur les bancs même de la société politique. Il a dû perdre ainsi beaucoup de la pureté de son caractère, et c'est ce que prouve en effet l'histoire des deux royaumes hongrois et polonais.

L'église étant, chez les Gréco-Slaves, la seule souveraine absolue, c'est par elle seulement que l'état devient inviolable; c'est au nom de l'église seule qu'il peut exiger de ses sujets les derniers sacrifices. Est-il donc étonnant que chez ces peuples tout état regarde la défense de l'église comme son plus sacré devoir? De là cette clause de l'article 1er de la charte hellénique : *le prosélytisme est interdit en Grèce contre la religion nationale*, c'est-à-dire qu'on ne peut convertir aucun citoyen grec à un culte étranger, bien que toutes les religions indistinctement soient tolérées dans le royaume. La charte serbe contient une clause analogue; il en est de même pour la charte polonaise du 3 mai, qui va jusqu'à maintenir les peines terribles de l'ancien droit polonais contre l'apostasie. Plus le Gréco-Slave accorde de garanties et de solidité à la partie spirituelle de son gouvernement, moins il est disposé à en accorder à la partie purement politique. La royauté, comme nous la comprenons, avec son inviolabilité absolue, n'existe pas pour lui; la paternité forme à ses yeux la seule souveraineté civile qui soit de droit divin et ne dépende de personne. Les droits du père, en Orient, n'ont d'autres limites que celles que leur assigne, non pas l'état, mais la loi religieuse. Chez ces peuples, l'omnipotence de la paternité se fonde sur l'idée que, la vie du père étant un continuel sacrifice en faveur des enfans, il serait imprudent d'imposer à ce sacrifice tout spontané son mode d'existence. Le père n'abrége-t-il pas sa vie par le travail en faveur de ses enfans? ne déchire-t-il pas, comme l'oiseau mythologique, ses propres entrailles pour nourrir sa famille du fruit de ses

sueurs? Comment croire qu'il emploie son autorité sur sa progéniture à un autre but qu'à la rendre vertueuse? L'autorité légale du père, chez les Gréco-Slaves, a si bien pour but la conservation, au sein du foyer, des lois sacrées de la nature et de l'église, que si l'immoralité, la maladie ou la vieillesse empêchent un père d'accomplir ce devoir, il perd par là même l'autorité domestique, que la famille réunie transporte alors d'un commun accord sur une autre tête.

Le pouvoir royal chez les Gréco-Slaves est de la même nature que le pouvoir paternel. Les dénominations les plus usitées pour désigner le souverain, comme *hospodar* et *sultan*, signifient seulement un chef de famille. Ainsi Otman est regardé comme le père des Ottomans parce qu'il fut leur premier roi, et tous se disent issus de lui, comme les Maronites se disent issus de Maron, les Juifs de Jacob, et les Arabes d'Ismaël. Nos idées romaines de légitimité exposées devant un Gréco-Slave le feraient sourire, il ne saurait comprendre que nos aïeux aient attaché au mot de roi le sens latin de *rex*, *rectus*, père de la justice, règle du droit. Pour une tribu orientale, la seule règle du droit, c'est la volonté de tous; pour elle, le pouvoir suprême, n'étant qu'une délégation de l'autorité paternelle, implique avant tout le sacrifice de soi-même aux intérêts de la race. Les sujets d'un prince gréco-slave doivent être tous plus ou moins ses enfans : un prince qui, comme le sultan, n'a de commun avec ses sujets ni le sang, ni l'adoption nationale, ni la croyance religieuse, perd tout droit à les commander; il peut être leur maître par la force de l'épée, mais il n'est pas leur souverain. Le seul moyen offert à ce maître étranger pour légitimer son autorité, c'est de gagner à sa cause un certain nombre de chefs ou de conseils de tribus qui, étant souverains de droit, l'entourent en quelque sorte de leur puissance sacrée. Il en résulte une monarchie fédérale, mais chaque tribu n'en reste pas moins toujours *autonome*, c'est-à-dire souveraine sur son sol, dans ses foyers et dans ses temples. Telle est la base gouvernementale des pays gréco-slaves.

La Hongrie offre dans son état actuel un des types les plus parfaits de cette organisation. Divisée en plusieurs royaumes et principautés sous une couronne unique, elle laisse chacune de ses provinces s'administrer par des lois et des magistrats de son choix, sans autre obligation que celle de se conformer pour la politique extérieure aux décisions de la diète générale, où siégent et votent avec la plus complète liberté les représentans des diverses nations associées. C'est dans Homère qu'il faut chercher l'idée primitive qui a présidé à la formation de ce système. Le type des états gréco-slaves est cette amphic-

tyonie de royaumes et de républiques, qui eut pour premier président Agamemnon, et pour dernier maître Alexandre. Chaque province considérable ayant ainsi une administration spéciale, il s'ensuit qu'un état gréco-slave est ordinairement une réunion de petits états juxtaposés, que la loi de leur propre conservation relie entre eux dans un conseil suprême, où se discutent les intérêts divers des pays confédérés. Évidemment sous un tel système le monarque n'a d'autre droit que celui de faire observer les lois religieuses et nationales qui régissent ces états divers, et il ne peut légitimement rien changer dans aucun de ces pays sans le consentement même des habitans. La royauté gréco-slave n'est donc qu'une présidence suprême sur un certain nombre de tribus librement associées; cette présidence peut bien être héréditaire dans une famille, mais son gouvernement doit être sans cesse contrôlé et consenti par les représentans des tribus ou des provinces.

Après l'église, le premier élément social de tout état gréco-slave, c'est donc la province et ses assemblées ou *diétines*. L'organisation de la diétine, qui est notre conseil départemental élevé à la puissance d'une chambre délibérante, varie chez les Gréco-Slaves d'un empire à l'autre, mais elle se retrouve partout, même en Russie. Le pouvoir extraordinaire conservé à ces assemblées se fonde sur des bases à la fois morales et physiques. Restées plus fidèles que les Occidentaux au culte du foyer, les populations gréco-slaves se sont peu mélangées. Malgré leurs courses aventureuses, leurs instincts les ramènent toujours au lieu natal; elles ont gardé la vie de tribu dans toute l'intensité compatible avec les progrès de la civilisation; elles offrent encore de nos jours les mœurs des âges héroïques, moins ce que ces mœurs avaient de grossier. Parmi les membres de la tribu règne une égalité complète, une union fraternelle, une solidarité pleine d'amour, une telle uniformité de manières, qu'ils peuvent se reconnaître à mille lieues de leur patrie, au moindre accent de la parole, au moindre pli du vêtement. Élevé au-dessus du cercle étroit de la vie matérielle, leur esprit de famille se nourrit incessamment de tout ce qu'il y a de glorieux dans les souvenirs locaux. Chaque province a ses bardes qui chantent son histoire, et ces rapsodies populaires se transmettent de bouche en bouche et de siècle en siècle. La province gréco-slave n'est donc pas, comme l'est chez nous le département, un espace arbitrairement fixé par le pouvoir central; c'est une division naturelle, primitive. Par exemple, les provinces de l'Hellade sont encore actuellement ce qu'elles étaient avant Jésus-Christ : elles ont gardé les mêmes noms

et à peu près les mêmes limites. Ces limites sont ordinairement deux fleuves, deux montagnes, deux mers; de là l'expression si fréquente dans les chants gréco-slaves, *franchir deux rivières*, *deux montagnes*, pour dire traverser une province.

La diétine ou le conseil provincial se compose de vieillards, c'est-à-dire d'hommes éprouvés élus et envoyés par les différentes communes pour siéger au chef-lieu de la province, et mettre les intérêts locaux en harmonie avec les intérêts généraux de l'état, représentés par le gouverneur civil, vicaire du roi ou de l'empereur. Ces diétines, nommées en slave *sobors*, en grec *synodes* ou *panégyries*, existaient déjà du temps des Romains, qui les désignaient sous le nom de *conventus provinciales*. Les membres dont elles se composent, *knèzes* ou *démogérontes*, envoyés par le peuple, sont les dépositaires de tout son pouvoir. Sans leur consentement, aucune loi nouvelle ne peut être introduite dans la province. Seuls ils peuvent autoriser la levée des taxes, dont la quotité doit être consentie par eux et signée par leur président. Ils ont à surveiller dans tous ses détails l'administration du *natchalnik* ou *exarque* (gouverneur), dont ils doivent légaliser les actes. Toutefois, dans ce qui touche au gouvernement central, le *natchalnik* a voix prépondérante; dans une collision entre lui et les *démogérontes*, il conserve le pouvoir exécutif et doit être obéi, jusqu'à ce que la diète suprême, informée de ce conflit, ait prononcé son jugement.

Dans ce système, si différent du nôtre, chaque employé, quel qu'il soit, est tenu de rendre annuellement ses comptes à ses commettans. Cette vérification a lieu pour le conseil d'état, dont les ministres doivent présenter leurs registres devant la diète qui les examine; pour la province, où les démogérontes inspectent en détail les cahiers de l'administration, et font punir les concussionaires; enfin, pour la commune, où le conseil des pères de famille cite à sa barre le maire et le trésorier. Il faut bien reconnaître que ces contrôles provinciaux sont souvent rendus illusoires, surtout en Turquie, par l'ignorance des commissaires auxquels ils sont confiés, et en Russie par la terreur que les représentans du tsar inspirent à la petite noblesse des diétines. C'est ainsi que dans ces deux empires la séparation de la force d'avec le droit dénature les meilleures institutions, et garantit presque l'impunité aux protégés du pouvoir; mais là où la force se trouve aux mains du peuple, comme dans les royaumes de Grèce et de Hongrie, les contrôles provinciaux sont la source de la prospérité publique.

Les membres de chaque démogérontie et diétine gréco-slave étant

responsables devant les conseils des villes et des villages qui les ont envoyés, il s'ensuit que l'autonomie provinciale émane en Orient de l'autonomie des communes. L'organisation communale des Gréco-Slaves repose sur deux bases : le culte de la famille et le culte de la vieillesse ou de l'expérience sociale. A la ville comme au village, le dernier mot des discussions les plus animées est toujours : Consultons nos vieillards, c'est aux vieillards à décider. Les vieillards, en slavon *staréchines*, en grec *gérontes*, en turc *kodja*, en albanais *pliaks*, n'ont jamais cessé de jouir en Orient des plus grands priviléges. Dans les tribus gréco-slaves restées primitives, on retrouve, comme chez les anciens Romains, une chevalerie composée de toute la jeunesse libre, qui se charge de faire la police et d'exécuter l'ordre des *pères conscrits;* mais, au-dessous de ces deux classes, il n'y a pas, comme à Rome, une masse souffrante de plébéiens, car la loi gréco-slave, dès qu'elle est libre d'influences étrangères, tend à ennoblir tous ses sujets. Chaque géronte (vieillard en âge ou en sagesse) représente une ou plusieurs familles alliées, qui l'ont élu pour chef, et dont il gère les intérêts. La réunion de ces gérontes forme le conseil communal : chaque conseil se choisit un président, qui s'appelle *knèze* ou prince, en turc *aga*, en grec *démarque* ou *démogéronte* (l'ancien du peuple). Ce terme, déjà usité dans Homère, l'est encore dans toute la Grèce. La fonction de ces princes des communes est de répartir l'impôt, d'administrer la fortune et la caisse communale, de présider à la police et au tribunal correctionnel du lieu.

Tant d'attributions différentes, réunies entre les mains d'un seul magistrat, n'ont pas chez les Gréco-Slaves les inconvéniens qu'elles entraîneraient chez nous, par la raison que le démogéronte qui cesse de gérer sa charge à la satisfaction générale peut être destitué à l'heure même par les vieillards ses collègues. Ainsi l'opinion publique ne cesse pas un seul instant d'exercer une salutaire influence sur la conduite des magistrats. S'agit-il d'en élire de nouveaux, c'est le suffrage du peuple entier, et non une classe privilégiée qui les proclame. Chaque citoyen étant éligible en même temps qu'électeur, une noble ambition s'empare de toutes les ames; l'exclusion prononcée par la voix de tous s'empreint d'une autorité qui réduit au silence les candidats même les plus remuans. En outre, le système de réciprocité qui préside à la répartition des impôts fait envisager la prospérité de chacun comme un bonheur pour tous, et la pauvreté privée comme un malheur public. Chacun, en cautionnant son voisin, devient naturelle-

ment le censeur de ses actes, et loin d'y perdre, l'existence individuelle s'élève par-là à toute la dignité de l'existence commune. Sans doute, cette solidarité n'est pas partout bienfaisante; dans les pays barbares ou soumis à des tyrans, elle s'empreint comme tout le reste de barbarie. En Serbie, du temps de Miloch, chaque commune était responsable même des vols et des meurtres commis sur son terrain. Cet usage, qui remonte au moyen-âge, et dont parlent déjà les lois du tsar serbe Douchan, se retrouve encore dans la plupart des provinces slaves de Turquie, où le rachat d'un meurtre, pour un village qui ne peut livrer le coupable, s'élève à plus de mille piastres. C'est ainsi que la tyrannie abuse des principes les plus salutaires.

Le système de solidarité gréco-slave offre d'ailleurs la plus grande variété dans ses applications. S'accommodant à tous les lieux, à tous les peuples, à tous les degrés sociaux, il se restreint dans les tribus de pasteurs, et s'épanouit dans les cités marchandes de la Grèce; dans le Nord, il adoucit, pour les Kosaques, le joug du tsar, comme, dans le Midi, il conserve sous le joug turc les nationalités chrétiennes. Il n'est pas jusqu'au serf de la Moscovie qui ne trouve dans le système communal un allégement à sa servitude; le droit de s'administrer eux-mêmes, laissé à ces esclaves dans leurs steppes dédaignées, empêche leur fierté de s'éteindre et leur donne l'espérance d'une future émancipation.

C'est surtout dans les parties du monde gréco-slave restées inaccessibles aux conquérans que les institutions communales portent des fruits admirables. Sur les hautes montagnes de la Macédoine, et dans celles des îles grecques qui, écartées des grands chemins maritimes, n'ont pas vu leurs coutumes s'altérer au contact du commerce européen, se cachent à tous les yeux de véritables paradis terrestres. Ces districts heureux ne connaissent ni espions ni police; chaque famille y est souveraine dans son foyer; le père y est vraiment le roi de ses enfans, et n'abuse pas de sa royauté, car l'accomplissement des devoirs domestiques fait les délices de ces ames simples. C'est là qu'on trouve réalisée l'égalité fraternelle, sur laquelle on ne sait faire que des rêves en Occident. Là point de cens électoral qui restreigne à quelques-uns la participation aux droits civiques; le pauvre artisan n'est pas contraint de s'abaisser devant le propriétaire; tous les deux ont la même importance sociale. L'opulence ne crée point là comme chez nous des mœurs à part : le riche laboure son champ de ses mains aussi bien que le pauvre; les femmes les plus délicates aident leurs

compagnes à laver leur linge aux fontaines, comme les princesses de l'Odyssée. La domesticité elle-même est ennoblie par l'adoption; le maître appelle le serviteur *l'enfant de son ame* (*psycho paidi*).

Malheureusement, ce sont là des oasis sociales. Dans les parties de l'Europe où le Gréco-Slave a subi l'influence plus directe du joug turc, russe ou germanique, il est loin d'avoir conservé aussi complètement la loyauté de ses mœurs. On doit rendre cette justice au gouvernement turc, qu'il n'a cherché que très tard à étouffer les libertés communales, comme l'ont fait de si bonne heure les autres gouvernemens européens. L'histoire nous montre même les Turcs, en partie subjugués par le génie gréco-slave, organisant leurs propres communes à l'instar de celles des Grecs. Cette imitation est allée jusqu'à constituer la province ottomane comme les éparchies des états gréco-slaves.

Tant que l'empire turc respecta les priviléges municipaux et provinciaux des peuples conquis, il put résister à l'Europe entière, car il avait pour lui la sympathie de ses sujets; mais dès qu'il eut commencé à se montrer centralisateur à la façon des monarchies occidentales, et à sévir contre les pouvoirs locaux, sa décadence fut rapide et sa ruine inévitable. Aussi ceux des hommes d'état orientaux qui veulent sincèrement aujourd'hui régénérer l'Orient n'imaginent-ils rien de mieux que de rétablir ce qui fut autrefois; seulement ils le font du point de vue d'un patriotisme égoïste : chacun d'eux veut le triomphe de sa race sur les races voisines. La Porte, qui a rétabli sous le nom de *siouras* les conseils provinciaux, se vante d'admettre à ces conseils, sans acception de race ni de culte, tout député élu dans les districts de la province. Si ce système était réellement pratiqué, les districts grecs devraient être représentés par des députés helléniques; mais les *siouras* épirotes et thessaliennes prouvent qu'il n'en est rien. De plus, chaque sioura est présidée au nom du sultan par le *mouhazil*, gouverneur civil du lieu; il vient, entouré d'officiers dont les ceintures sont pleines de poignards et de pistolets. L'évêque, qui préside au nom des raïas, n'a pour armes que des anathèmes spirituels, auxquels l'Osmanli répond par un sourire plein de morgue philosophique. Les séances se passent donc en délibérations arbitraires de la part des maîtres, en *téménas* (saluts profonds) de la part des sujets, et malheur au pauvre *effendi* (député grec) qui voudrait par un vote indépendant contribuer à la régénération de sa province! au sortir de la sioura, l'avanie l'attendrait.

Le statut de Gulhané, que l'Europe avait décoré du nom de charte ottomane, n'est donc qu'un mensonge; il avait été dicté par l'inten-

tion la plus tyrannique; on se flattait d'établir une centralisation impossible au sein de populations essentiellement diverses. Les peuples orientaux sont placés à des degrés relativement trop distincts de l'échelle sociale, pour que la même constitution puisse être également bonne pour tous. Le seul moyen de salut est de laisser chaque peuple du monde gréco-slave se constituer à sa guise. Une charte vraiment populaire doit résumer en elle tous les élémens du génie national. De telles chartes sont rares, puisqu'elles ne peuvent être que l'œuvre suprême d'une nationalité dans un état complet d'indépendance. On ne peut donc regarder comme des constitutions véritables, ni celle des Ottomans, fruit du machiavélisme, ni celle des Moldo-Valaques, écrasés par la Russie. Les chartes de Grèce, de Serbie, de Hongrie et de Pologne nous paraissent, dans toute l'étendue du monde gréco-slave, les seules qui méritent, au point de vue national, le nom de constitutions.

II.

LES CHARTES GRECQUE, SERBE, HONGROISE ET POLONAISE COMPARÉES.

Un examen approfondi des quatre principales constitutions gréco-slaves permet de saisir entre elles de si profondes analogies, qu'on ne peut s'empêcher de les regarder comme exprimant toutes un même principe social. L'influence aristocratique, qui domine dans quelques-uns des pays soumis à ces chartes, n'a pu détruire les analogies que nous signalons; en dépit des entraves féodales, le génie opprimé de la race gréco-slave se révèle, même dans ces contrées, par l'absence d'hiérarchie et une tendance invincible à l'esprit de famille et de communauté, c'est-à-dire à l'égalité civile en même temps qu'à l'égalité religieuse. Cette double tendance que partagent tous les états gréco-slaves provoque une législation intérieure qui est tout à l'avantage de l'indigène et au préjudice de l'étranger. La première condition pour être citoyen, c'est de professer la religion commune. On ne peut s'en étonner, si l'on se rappelle que le principe religieux domine toutes les constitutions de l'Europe orientale.

La plus haute, la plus pure expression des idées gréco-slaves sur la liberté des sujets et l'organisation des états, se trouve dans la nouvelle constitution hellénique. C'est donc la charte d'Athènes que nous prendrons comme point de départ. Quoique votée en 1843 par le peuple le plus indépendant du monde gréco-slave, cette charte sort tout entière de ce principe, en apparence anti-libéral : la religion

orthodoxe d'Orient étant la religion dominante des Grecs, tout prosélytisme exercé à son détriment est interdit aux autres communions chrétiennes. Ce n'est pas à dire que ces communions soient exclues du royaume; elles y peuvent pratiquer même publiquement leur culte en pleine sécurité, mais elles y demeurent étrangères. La loi de succession au trône déclare que le prince royal devra être *orthodoxe*, sinon il perdra son droit de succession. S'il n'a pas été stipulé que l'épouse du monarque doit pratiquer, comme le monarque lui-même, la religion nationale, c'est par la seule considération que, dans l'état actuel des choses, si ce principe était adopté, les rois de Grèce ne pourraient s'allier à aucune autre maison régnante qu'à celle de Russie. De ce premier article il suit assez, quoique la charte ne le dise pas, que l'exercice des droits politiques en Grèce présuppose la profession de foi orthodoxe. La charte que se donna le peuple serbe en 1835 renferme des dispositions complètement analogues à celles qu'on vient de lire. Les Serbes, dans leur charte légèrement modifiée par la Porte en 1839, vont même, sous le rapport de la religion, plus loin que les Grecs, puisque le prince de Serbie, sous peine de déchéance, doit non-seulement rester fidèle au rite gréco-slave ou orthodoxe, mais encore ne se lier par mariage qu'avec des personnes professant ce rite. Enfin la Hongrie reconnait également dans ses lois une église privilégiée, l'église catholique latine.

Outre l'unité religieuse, les constitutions gréco-slaves consacrent encore l'unité politique de la race, en établissant la plus complète égalité civile. Ce second principe sert, comme le premier, de base à la charte hellénique, qui déclare électeur tout Hellène âgé de vingt-cinq ans, de quelque rang et profession qu'il soit, pourvu qu'il ne serve pas comme domestique. Le cens n'étant pas en Grèce, comme chez nous, la mesure des capacités civiques, le droit électoral y découle de la commune et non de l'état. En outre, les colléges électoraux n'ont point le caractère profane qu'impriment à ces réunions les mœurs occidentales; les élections grecques sont presque un acte religieux; elles s'accomplissent dans l'église ou en face de l'église, à la suite de prières solennelles. Il est interdit au roi de distribuer des titres qui établiraient entre les citoyens des distinctions de rang, et d'accorder des priviléges qui pourraient rappeler l'aristocratie européenne. On a reproché avec raison à l'assemblée constituante d'Athènes un *autochthonisme* étroit, lorsqu'elle a décrété que les indigènes de l'Hellade seraient seuls admissibles aux charges civiles et militaires de l'état. Il faut cependant reconnaître que cette clause est,

sinon nécessaire, au moins très utile au maintien de la nationalité grecque, tant qu'elle ne sera pas sortie de la position dangereuse et transitoire où elle se trouve aujourd'hui.

L'ancien principe occidental, que *toute justice émane du roi*, ne fut jamais celui des Gréco-Slaves; pour eux, l'administration de la justice a un caractère purement national. Aussi le roi Othon, qui voulait, dans ses amendemens à la charte, rétablir l'axiome romain, a-t-il éprouvé un refus de la part du congrès, et n'a-t-il pu obtenir que cette déclaration : *Le soin de la justice est confié au monarque, mais elle est administrée par les tribunaux du pays.* La police est en outre faite par les communes, et aux frais des *démarchies* (conseils municipaux). Les *chorophilaques* (mot que les journaux français traduisent à tort par celui de gendarmes) ne sont que les *gardiens champêtres* ou communaux de la sécurité publique (1). Toute maison privée est inviolable, et ne peut être visitée par les employés de l'état, sans que la loi les y autorise spécialement. Le gouvernement ne peut dans aucun cas confisquer les biens de famille (γενηκη δημευσις) d'un coupable, même traître à la patrie. Cette disposition repose sur l'idée tout orientale que l'héritage du γενος ou de la famille est sacré comme la famille même, que Dieu seul peut l'éteindre, et que, tant qu'elle existe, son héritage doit se transmettre intact de génération en génération. Le secret des lettres ne peut sous aucun prétexte être violé; la liberté de la presse ne peut subir aucunes restrictions; les gérans ou éditeurs de journaux ne sont point tenus au cautionnement; ils doivent seulement être citoyens grecs. Enfin, le jury ou le jugement du peuple peut seul prononcer sur les abus de la presse. Ne semble-t-il pas voir percer dans la plupart de ces dispositions l'intention secrète dont furent constamment animés les Hellènes de rivaliser de civilisation avec l'Occident, et de faire, s'ils pouvaient, mieux que l'Occident lui-même? Nous allons voir toutefois que cet antagonisme n'a pas été poussé jusqu'où il pouvait l'être.

Aux yeux des Gréco-Slaves, le pouvoir suprême est un et indivisible, il réside dans l'idée même de la nationalité. Quant à l'exercice de ce pouvoir, il est confié au roi et à la diète, qui jouissent l'un et l'autre d'une puissance égale, sous la surveillance du pays. Le roi de Grèce partage donc le droit de faire les lois avec l'assemblée délibérante (βουλευτηκη συνοδος); mais cette assemblée *co-souveraine*, qui,

(1) Une espèce de gendarmerie royale vient, à la vérité, d'être établie en Grèce; mais son rôle restera, on l'espère, uniquement politique.

dans les idées grecques, devrait être unique comme la nation, se trouve actuellement scindée en deux chambres, par suite des sollicitations impolitiques de la France et de l'Angleterre, qui voulaient garantir par là le principe monarchique, et lui ont au contraire préparé de nouveaux orages. Le non-sens que présentent en Orient deux chambres législatives n'a point été compris par la diplomatie anglo-française. Dans nos sociétés occidentales, où les passions fermentent avec tant de violence, il peut être nécessaire, pour équilibrer les forces sociales, d'avoir deux parlemens, l'un stationnaire, et l'autre progressif, délibérant, l'un au nom du roi, et l'autre au nom du peuple. La Grèce, dans son génie unitaire, pouvait se passer de ce dualisme savant, de cette organisation factice, plus propre, chez les populations simples et naïves de l'Orient, à provoquer l'anarchie qu'à l'arrêter. Pour ces jeunes nationalités, il n'y a pas, comme chez nous, deux forces distinctes dans l'état : le gouvernement et le pays. Ce sont nos antécédens féodaux, heureusement inconnus des Gréco-Slaves, qui ont créé parmi nous cette dualité. Dans la plus grande partie de l'Europe orientale, l'esprit de famille, en se maintenant, a su conserver intacte l'unité du pouvoir dans tous les cercles sociaux, depuis le foyer jusqu'au trône.

Il est remarquable que les Grecs n'ont pas même d'expression dans leur langue pour distinguer les deux parlemens. Le mot de *gérousie* (réunion de *gérontes* ou vieillards) désigne avec assez d'exactitude leur chambre des pairs; mais après cela ils ne peuvent désigner par un terme spécial la chambre des députés, car le nom qu'ils lui donnent, *vouli* (conseil), peut s'appliquer indistinctement aux deux chambres. C'est qu'en réalité l'une et l'autre ne font qu'un même corps, et le vrai nom, le seul nom populaire de l'assemblée nationale est celui de *gérousie*. Pourquoi donc a-t-on donné exclusivement ce nom à la chambre des pairs? Cette erreur serait-elle une ruse du parti absolutiste, qui espérerait attirer ainsi à la chambre des pairs une popularité arrachée à la chambre des députés? Pour rester dans la vérité, il eût fallu garder à l'assemblée des pairs son nom ancien de conseil royal (*vasiliki vouli*), appeler l'assemblée des députés le conseil national (*i ethniki vouli*), et continuer d'appeler du nom commun de *gérousie* les deux chambres. Ainsi du moins les législateurs eussent été clairs et compris par le peuple.

En Serbie, pays qui a, mieux que la Grèce, conservé ses mœurs primitives, le sénat (*soviet*) n'est que la partie du conseil d'état qui représente le peuple, comme associé à son prince dans l'exercice de



la souveraineté. Aussi, quand la nation entière, par ses représentans ou par les chefs des communes et des familles, se trouve réunie à son roi, dans la *skoupchtina* (états-généraux), le rôle du *soviet* cesse à l'instant, le congrès national prend sa place, et absorbe en lui les sénateurs. De même, la gérousie grecque ne devrait être auprès du trône que l'organe permanent de la nation, et devrait se fondre dans le congrès chaque fois qu'il se trouverait réuni. En vertu du principe de l'unité du pouvoir, le peuple et le prince de Serbie concourent ensemble aux nominations des membres du sénat, le peuple par la présentation des candidats, le prince par le droit de faire un choix. En Hongrie, la chambre des magnats, quoique séparée par suite du principe aristocratique d'avec la chambre basse, est cependant tout aussi nationale que sa rivale, et les membres n'en sont pas, du moins en grande partie, nommés par le roi. De cette manière, l'unité est maintenue dans la diète comme dans la nation; mais à Athènes, du moment que la diplomatie anglo-française est parvenue à créer deux chambres distinctes, l'une et l'autre ont dû agir séparément : le peuple choisit l'une, et les places de l'autre restent exclusivement et sans contrôle à la nomination du roi.

Non contente d'avoir ainsi désuni le gouvernement et le pays, la royauté et le peuple grec, l'Angleterre, par la note officielle de lord Aberdeen, était allée jusqu'à demander l'institution d'un sénat héréditaire. Cette fois le congrès d'Athènes protesta avec indignation contre les exigences britanniques, qui tendaient à changer la terre classique de la liberté et de la fraternité en un pays de priviléges et d'aristocratie à l'anglaise. Tous les citoyens s'associèrent par un *veto* commun au vote des députés, en déclarant fièrement que la nation leur avait donné à tous l'*eugeneia* (noblesse). Les diplomates d'Occident sentirent bientôt eux-mêmes le ridicule et le danger qu'il y aurait à montrer à un peuple oriental des enfans imberbes siégeant par droit de naissance à la gérousie, au même rang que les vieillards à cheveux blancs, éprouvés par de longs services. Obligée de céder sur ce point, l'Angleterre insista pour que du moins les sénateurs fussent nommés à vie, contrairement au vœu national, qui fixait à dix ans la durée de leurs fonctions. En adhérant, sous ce rapport, au vœu anglais, la diplomatie française détermina le congrès à céder, et à décréter que les membres de la gérousie seraient nommés à vie. Cette résolution était si contraire au désir de la Grèce, que la plupart des journaux, en l'annonçant, parurent encadrés de noir. Malgré l'amendement qui établissait que les sénateurs ne seraient choisis que parmi les hauts

dignitaires et les hommes entourés de l'estime générale, les patriotes n'ont pu se consoler de cet échec, et sans doute ils chercheront à le réparer.

Le roi de Grèce ne peut dissoudre les chambres qu'à la condition de convoquer, au bout de quarante jours, les colléges électoraux, et au bout de deux mois les chambres nouvelles. Les proportions de la représentation nationale sont, en Grèce, d'un député sur dix mille citoyens. Les provinces peuplées de vingt mille habitans ont ainsi droit à deux représentans. En outre, un décret exceptionnel du congrès assure deux députés aux Psariotes demeurant en Grèce, autant aux Spezziotes, et trois aux réfugiés d'Hydra. Les réélections n'ont lieu que tous les trois ans; mais chaque province a le droit de révoquer un député dont elle serait mécontente, et d'en envoyer un autre à sa place. La responsabilité, qui n'est point chez ces peuples une chimère comme chez nous, pèse sur tous les employés, et pour qu'elle atteigne d'une manière effective les ministres eux-mêmes, un article de la charte a stipulé que le roi, investi, pour tous les autres cas, du droit de grace, ne pourrait ni commuer ni diminuer les peines légales prononcées par le congrès contre un ministre coupable. Cependant aucun ordre du roi n'est obligatoire sans la signature d'un ministre. En devenant ainsi réelle et en s'étendant à toute chose, la responsabilité établit nécessairement, sauf le cas de violence étrangère, l'unité la plus intime entre l'état et le pays, les gouvernés et les gouvernans.

Les Gréco-Slaves s'écartent encore des idées de l'Occident en ce qui touche les questions de finances, l'impôt, sa quotité et son mode de perception. La fiscalité, dont on abuse si indignement en Europe, est à peine au berceau chez ces peuples. Ils ne grèvent pas comme nous l'industrie par d'innombrables patentes. Le principal revenu du gouvernement est l'impôt en nature ou les dîmes, d'où il suit que les états gréco-slaves, nécessairement restreints à un budget peu considérable, sont forcés de laisser entre les mains du peuple presque toutes les branches de l'administration locale. Ils ont pour maxime que leur dépense doit être calculée d'après leurs revenus, et n'en sont pas encore arrivés à reconnaître qu'un état a d'autant plus de garanties de prospérité qu'il a plus de dettes, plus de créanciers intéressés à le soutenir. Ces maximes occidentales n'ont pu jusqu'ici trouver d'écho chez les Gréco-Slaves.

Beaucoup de journaux ont cru voir dans la nouvelle charte hellénique un calque des chartes de France et de Belgique; il n'en est rien. La charte née du 3 septembre est, dans ses élémens constitutifs, aussi

ancienne que le génie grec; elle remonte à l'antiquité même, on pourrait presque dire qu'elle vient de Lycurgue et de Solon. La constitution lacédémonienne, inspirée à Lycurgue par l'oracle national de Delphes, était déjà, comme celle des Grecs modernes, à la fois monarchique et républicaine. Cette loi, qui, plus que toutes celles des temps anciens, portait l'empreinte de la durée et de la force, consacrait les droits d'une dynastie en face du peuple, représenté par des éphores élus et responsables. Les souvenirs de cet ordre de choses, religieusement conservés à travers les tyrannies romaines du Bas-Empire, se réveillent aujourd'hui. C'est ainsi, du moins, que le pensent les Grecs. Il ne s'agit donc plus de leur inoculer des institutions étrangères qu'ils peuvent bien admirer, mais dont ils ne veulent pas. Il sera plus utile, même aux intérêts de l'Europe, d'aider les chrétiens d'Orient à marcher dans la voie qui seule leur est chère, parce qu'elle est celle de leurs aïeux.

Il faut rendre, d'ailleurs, à la démocratie grecque cette justice, qu'elle est à la fois la plus vive et la plus sage, la plus progressive et la plus religieuse de toutes les sociétés gréco-slaves. Les Serbes et les Illyriens, races de pasteurs, quelque indépendante que soit leur nature, sont loin d'éprouver, pour la religion et la liberté de leur patrie, ce sentiment enthousiaste qui est comme la *furie hellénique*. Quoique également fondée sur l'élection, la démocratie serbe a des instincts plus matériels, par conséquent plus stationnaires: ses knèzes et autres magistrats sont ordinairement nommés à vie; elle accorde aux familles et aux corporations une existence plus large. On pourrait dire que la Serbie offre dans ses lois quelque chose de rude et d'agreste comme elle-même. On sent que cette société n'est pas encore totalement sortie des forêts; l'esprit de tribu, l'esprit de clan, qui la gouverna si long-temps, a laissé dans son état actuel des traces profondes.

Depuis qu'elle est libre, la Serbie s'est donné successivement trois *oustavs* ou constitutions, qui ne sont que la conséquence logique l'une de l'autre. Arrachée à Miloch en 1825, la première de ces constitutions porte, malgré ses réticences absolutistes, un cachet profondément gréco-slave. Dédaignant les classifications hiérarchiques et l'égalité roturière de l'Occident, elle cherchait à élever tous les rangs, sans en rabaisser aucun, et déclarait nobles sans distinction tous les indigènes de Serbie, par la seule raison qu'ils professaient la religion du Christ. En l'absence d'un code civil, elle déclarait prendre l'Évangile pour base de l'administration de la justice, ce qui ne l'em-

pêchait pas, par une bizarre inconséquence, d'abolir les tribunaux ecclésiastiques, et de laisser les juges civils prononcer même en matière de divorce. Chaque province répartissait à sa guise les impôts; chaque commune était solidaire des actions de ses enfans; elle devait livrer elle-même au gouvernement les coupables et les malfaiteurs, et restituer aux victimes l'équivalent des vols commis sur ses terres.

La constitution nouvelle, proclamée après l'insurrection victorieuse de 1835, fut la première charte proprement dite du peuple serbe. Malgré son éducation philosophique et assez peu orthodoxe, l'auteur de cette charte, Davidovitj, dut se conformer aux idées de sa nation sur l'origine religieuse du pouvoir. C'est à la religion que, d'après la charte serbe de 1835, les citoyens doivent tous leurs droits politiques, et le souverain toutes ses prérogatives. Le sénat (*soviet*) est investi, conjointement avec le prince ou kniaze, de tout le pouvoir législatif. Le prince ne peut promulguer ni faire exécuter aucune loi avant que le sénat l'ait consentie et signée par la main de son président. Le sénat, qui siége en permanence, représente vraiment le pays, partageant avec son kniaze la souveraineté. Ainsi, la Serbie est en quelque sorte une démocratie de vieillards; la *skoupchtina* (chambre des communes), composée des députés des villages, et qui représente, pour ainsi dire, la jeunesse nationale, ne participe point à la confection des lois; elle ne se rassemble momentanément chaque année que pour consentir, modifier ou rejeter l'ordonnance du budget. Cette charte ne déclare plus, comme la première, tous les Serbes nobles, mais elle les fait du moins égaux devant la loi, et la loi est indépendante du souverain; les juges n'ont à rendre compte à personne de leurs arrêts. Aucun citoyen serbe ne peut être arrêté sans une accusation légale, ni rester détenu plus de trois jours sans subir son jugement. Sur la terre étrangère même, le Serbe reste soumis aux lois de sa patrie. Le paysan affranchi de toute servitude ne rend plus de corvée qu'à l'état, et même dans ce cas le gouvernement doit lui payer un salaire raisonnable.

Le vice principal de la charte de 1835 était que les sénateurs, bien qu'ils représentassent presque à eux seuls la portion de la souveraineté qui revient au peuple, ne devaient cependant pas leur nomination au peuple, mais au kniaze, qui choisissait de même le président du sénat. La charte statuait, il est vrai, que les ministres présenteraient chaque année un compte détaillé de leurs actes à l'assemblée nationale, et qu'en cas de violence faite par eux aux lois, ils pourraient être mis en accusation sur la demande de la skoupchtina, puis jugés par le sénat,

devenu, suivant les paroles de l'oustav, le *tribunal suprême entre le prince et le peuple.* On reconnaissait au sénat le droit de condamner les ministres coupables, même sans le consentement du prince; mais l'exercice de ce droit était presque éludé par l'article qui accordait au kniaze la nomination des sénateurs, et lui permettait en outre de leur donner des emplois dont la gestion nécessitait leur éloignement de la cour. Il n'y avait donc pas de garanties complètes contre les abus de pouvoir du prince. Ces garanties absentes ne furent point oubliées par les patriotes lorsqu'en 1838 ils furent chargés de rédiger, sous les yeux du divan de Constantinople, la nouvelle charte serbe. Ils restreignirent sans doute beaucoup trop les prérogatives du trône. Le kniaze n'est plus guère que le président des knèzes; il a repris, depuis lors, la place qu'avaient chez les Serbes au moyen-âge les prédécesseurs de Douchan, et en Russie les héritiers de Vladimir, avant qu'on leur eût accordé le titre de tsars. Ainsi l'esprit de tribu domine encore dans les dix-sept nahias ou cercles de la Serbie, représentées au sénat chacune par un hospodar, l'élu de ses knèzes et de ses conseils de famille. Ces dix-sept sénateurs inamovibles sont comme autant de patriarches assis autour du souverain national à la manière de nos anciens pairs féodaux, avec cette différence qu'ils ne sont pas héréditaires et ne jouissent que d'un pouvoir délégué. En effet, de même que les knèzes représentent au chef-lieu et au tribunal de la nahia les pères de famille de leurs *knéjines* ou districts respectifs, de même les sénateurs représentent au conseil général de la nation les knèzes des provinces. Le système constitutionnel de la Serbie repose donc tout entier sur le respect des liens de famille et des droits communaux. Il est vrai que Miloch ayant durant tant d'années imposé des knèzes de son choix aux localités, et cet abus s'étant depuis lors mainte fois reproduit, le knèze aujourd'hui se considère autant comme employé de l'état que comme délégué du pays, et souvent il est aussi bien le chef militaire que le chef civil de sa commune. Ce mélange de fonctions et de caractères se retrouve chez les sénateurs, qui sont à la fois les élus du pays et les élus de l'état. En effet, la charte reconnaît au prince le droit de les nommer, mais de concert avec le peuple et à la condition que le choix tombera exclusivement sur des hommes éprouvés par de longs emplois.

On ne peut méconnaître l'infériorité de cette constitution comparativement à la charte grecque. Simples pasteurs, les Serbes n'éprouvent point encore le besoin d'une foule de droits devenus indispensables aux Hellènes. La presse est encore trop insignifiante en Serbie pour

qu'on y sente généralement le besoin d'abolir la censure; le public n'est point admis à écouter les débats politiques du sénat, qui se font à huis-clos. La skoupchtina, qui figure la chambre des députés, est encore, comme autrefois, une assemblée tumultueuse, dont les attributions vagues ne se trouvent nulle part précisées. Les Serbes ont transporté dans leur loi les habitudes casanières et traditionnelles de leur vie domestique; ils ont statué que chaque employé doit suivre toute sa vie la carrière à laquelle il s'est d'abord consacré; le légiste est attaché pour toujours au barreau et aux tribunaux, et le militaire ne peut obtenir aucun service public hors de l'armée.

Considérée comme transition entre les institutions de la Grèce et celles de la Hongrie, la charte serbe prêterait matière à une foule d'antithèses et de rapprochemens curieux. Nous ne constaterons ici qu'un seul fait. Bien qu'ils aient à peu près le même genre de vie pastoral et agricole, les Serbes et les Hongrois forment cependant, les uns une démocratie, les autres un état radicalement aristocratique. Nous ne saurions expliquer cette différence qu'en rappelant que la Serbie, oubliée de l'Europe, n'a point été arrachée à ses instincts naturels, tandis que la Hongrie, long-temps asservie aux Allemands, a reçu d'eux la féodalité, qui, en violentant les instincts nationaux, a peu à peu dépouillé le peuple de sa constitution primitive. Toutefois, quelque occidentale que soit devenue la Hongrie par son culte et sa hiérarchie sociale, elle est encore, par ses mœurs, profondément orientale. La féodalité n'y règne, on peut le dire, qu'à la surface; tout le fond des idées demeure gréco-slave. Il suffit, pour s'en convaincre, d'un simple coup d'œil sur la constitution nationale.

L'état hongrois a, comme l'état grec, la religion pour base; il dépasse même, sous ce rapport, les justes limites, en accordant au clergé une influence politique outrée. Ce fait vient peut-être de ce que les rois de Hongrie, employés par la cour romaine comme son principal instrument pour latiniser l'Orient chrétien, ont autrefois reçu à perpétuité du pape Sylvestre II tous les droits des légats apostoliques. Chez les Slaves proprement dits de la Hongrie, les évêques jouissent de tous les priviléges princiers. Le métropolite de Karlovits est traité en Syrmie comme un petit roi. Les Croates en agissent de même à Agram à l'égard de l'évêque. Seuls, les Maghyars, par suite de leur éducation occidentale, se montrent moins favorables au clergé, ce qui ne les empêche pas de décerner au primat de leur église des honneurs presque souverains. Comme tous les peuples d'Orient, les Hongrois ont traversé des périodes d'affreuse ty-

rannie; mais au milieu des plus rudes persécutions politiques, ils ont su garder intactes leurs libertés communales et provinciales. En vain la maison d'Autriche a introduit, tant qu'elle a pu, son génie absolutiste dans les hautes branches de l'administration; la diète suprême et les diétines des provinces ou comitats ont constamment repoussé sous toutes ses formes la bureaucratie autrichienne.

Chaque diétine hongroise, sous le nom de *congrégation*, s'assemble une ou plusieurs fois l'an, pour délibérer et décider en souveraine sur tout ce qui concerne l'administration intérieure du comitat. La session générale s'ouvre par la lecture du protocole de la congrégation précédente. On discute les rescrits et l'administration du roi, la répartition de l'impôt, le recrutement, les travaux publics, les besoins de l'industrie indigène, les demandes des comitats voisins. On élit les magistrats locaux, et les deux députés qui devront aller représenter le comitat à la diète générale. En se séparant, la congrégation confie au *brachium*, c'est-à-dire à la gendarmerie communale des *pandours*, le soin d'exécuter ses conclusions législatives et ses arrêts judiciaires. La diétine est présidée, au nom du roi, par le *fö-ispan* (*ober-gespan*), littéralement le haut caissier, ou par le *vice-gespan*. Ces deux titres, qui équivalent aux noms de comte et de vicomte, désignent en Hongrie l'administrateur suprême d'un comitat et celui qui le supplée dans les affaires secondaires. Les *ober-gespans*, qui correspondent à nos préfets de départemens, sont nommés par le roi, et seulement à vie, excepté dans quelques comitats où ces gouverneurs ont conservé le droit féodal de transmettre leur dignité comme héritage à leur fils aîné. Chaque comitat a son tribunal local, que préside le vice-gespan assisté par un juge, et de plus une espèce de cour d'appel ou de tribunal royal, que l'ober-gespan doit, sauf les cas d'absence, présider en personne.

Les ober-gespans sont magnats du royaume; réunis aux autres comtes hongrois, ils composent dans l'assemblée nationale la première table, dite *table des magnats*, où siègent également tous les prélats du royaume, tant latins que grecs, unis et non unis. Outre cette première table, qui représente les intérêts de la haute noblesse et ceux de l'épiscopat, l'assemblée nationale renferme encore la *table des états* ou des députés du peuple, c'est-à-dire, de la petite noblesse, des villes libres et du bas clergé. Malheureusement les villes ne sont point représentées dans ces états, en proportion de leur importance, puisqu'elles n'y ont toutes ensemble qu'une seule voix collective. Le motif de cette exclusion est que presque toutes les villes, étant peu-

plées d'Allemands et d'étrangers, sympathisent faiblement avec les populations indigènes : d'où il suit que dans l'intérêt de leur propre conservation, et afin de pouvoir résister au despotisme autrichien, les peuples de la Hongrie doivent restreindre autant que possible les droits politiques des cités. La réunion des deux tables des magnats et des députés compose la diète ou *comitia*. Les représentans se rendent armés à cette assemblée; c'est un dernier souvenir de la barbarie féodale et des temps où la diète n'était qu'un rendez-vous de guerre, destiné à faire voter par les guerriers sur un champ de mars national, au milieu du bruit des armes, une nouvelle campagne contre les Allemands ou les Turcs.

Entouré de la garde hongroise, le roi ouvre la diète par un discours sur l'état actuel du royaume et de ses relations extérieures, puis il se retire, et la diète commence à délibérer avec une franchise et une rudesse de langage dignes des enfans de la steppe. Responsables de leurs votes devant ceux qui les ont élus, les députés doivent écrire chaque semaine à leur comitat ce qui se passe à la diète. Quatre fois par an, les électeurs de chaque comitat se rassemblent en congrégation pour lire publiquement la correspondance de leurs mandataires, scruter leur conduite, et les remplacer par d'autres, s'ils en sont mécontens. Les effets bienfaisans de cette responsabilité ne s'étendent pas, il est vrai, en Hongrie, jusqu'aux ministres de la couronne. Ceux-ci n'ont aucun compte à rendre à la diète pour la gestion des deniers publics. De plus le roi, qui n'a pas l'initiative des projets de loi, a pourtant le droit de veto absolu, et sans sa signature aucune décision de la diète n'est valide. Il est vrai que la diète vote l'impôt de la guerre et le contingent des troupes, et elle peut refuser ces deux articles, si le gouvernement suit une voie anti-nationale. Ainsi tenue en bride, la royauté ne peut commettre que des abus partiels, ce qui n'empêche pas que ses prérogatives ne soient excessives. Aussi la diète cherche-t-elle par tous les moyens à les restreindre.

Ce n'est pas toutefois dans la prépondérance royale que se trouve le principal défaut de la charte hongroise; le vice radical de cette constitution est le monopole politique accordé à l'aristocratie. La magnifique institution des diétines, où primitivement tout citoyen quelconque, pourvu qu'il fût libre, venait parler et voter, n'est plus qu'un champ d'intrigues dans lequel les nobles ont seuls le droit d'agir. On a estimé qu'il y avait en Hongrie près de 500,000 gentilshommes, dont la plupart, vivant dans la misère, sont réduits à se faire artisans, cochers ou valets. On conçoit que de tels citoyens n'ail-

lent aux congrégations que pour y voter en faveur de leurs maîtres; quant à ceux qui sont sans maîtres, ils vendent, comme en Angleterre, leurs votes pour de l'argent, pour un bon dîner, souvent pour un verre d'eau-de-vie. Les riches candidats s'attachent de cette manière des bandes d'électeurs; souvent ils campent à part sous des tentes, comme des troupes en temps de guerre. Le matin du jour décisif, ces milliers de partisans, entourant leurs chefs respectifs, s'avancent, bannière et musique en tête, vers la maison du comitat, et chaque bande cherche à occuper le plus vite possible les principales avenues, afin de couvrir par ses cris la voix de tous les orateurs qui voudraient du haut des tribunes parler à l'assemblée contre son candidat. Faut-il s'étonner que de pareilles réunions électorales dégénèrent souvent en mêlées sanglantes, et que les coups de sabre y aient plus d'ascendant que les bonnes raisons?

Malgré les crians abus de cette liberté sauvage, il y a dans le système hongrois des vices encore plus déplorables. Ces vices dérivent tous de l'état d'asservissement où sont tenus le bas peuple et la classe agricole. Heureusement la noblesse elle-même sent ce mal, et à chaque diète nouvelle, des réformes de plus en plus décisives s'accomplissent dans la législation, en faveur des paysans. La diète de 1832, qui a été une sorte d'assemblée constituante pour la Hongrie régénérée, a commencé héroïquement la lutte contre l'intérêt aristocratique et les préjugés indigènes; elle a posé des principes d'où doit sortir un jour l'émancipation complète de toutes les classes de la nation. Le paysan a déjà acquis en Hongrie des droits considérables, un code nouveau le protège contre son seigneur; il peut racheter, par une somme assez modique, les corvées et redevances dont sa terre est grevée. La bourgeoisie des villes est chaque jour mieux garantie dans ses stipulations commerciales. Les nobles peuvent maintenant être arrêtés pour dettes. Enfin, la liberté de la presse, bien qu'elle ne soit pas légalement reconnue, existe à peu près dans le royaume, puisque la censure y est surveillée par la diète. Il ne faut donc pas juger la Hongrie par ce qu'elle est aujourd'hui, mais par ce qu'elle sera dans vingt ans. La noblesse y est animée du plus large esprit de libéralisme; elle est, on peut l'affirmer, démocrate de désir, et nous ne saurions dire s'il y a en Europe un pays où le progrès social marche relativement avec plus de rapidité.

Mais, dira-t-on, qu'est-ce qu'un pays où tous les gentilshommes sont électeurs et éligibles, et où le plus vil scélérat, s'il est possesseur d'une terre noble, fût-elle de dix pieds carrés, peut devenir député

de la nation? Aux Français qui crieraient contre un tel système, les patriotes hongrois répondent qu'en France le droit ne repose pas plus qu'en Hongrie sur la capacité. D'un côté, c'est l'argent ou le cens qui donne les droits politiques, de l'autre c'est le hasard de la naissance. Entre les deux systèmes électoraux, il y a cette différence, que celui de la Hongrie reconnaît comme électeurs tous éligibles 500,000 hommes sur 14 millions d'habitans, pendant que celui de la France, sur 33 millions de sujets, n'en admet pas 200,000 au droit électoral, et encore parmi ces privilégiés combien y en a-t-il d'éligibles? Les caprices de Plutus seraient-ils encore plus hostiles que le hasard de la naissance à l'extension des droits civiques? Vraiment, l'avenir seul, et non le présent, peut répondre à cette question. Il suffirait de ce seul fait pour ôter à la France le droit d'être sévère dans son appréciation des systèmes électoraux étrangers. Les réformateurs hongrois éprouvent au reste peu d'attrait pour l'esprit égalitaire des états occidentaux, qui, à les en croire, rabaisse les uns pour élever les autres, et amène finalement une progression effrayante du paupérisme, de sorte qu'en Occident les jouissances légitimes de la vie semblent n'être plus que pour les riches. L'aristocratie hongroise, en émancipant ses serfs et le tiers-état, prétend donc n'abdiquer aucun de ses priviléges, mais les faire partager successivement à toute la nation; elle parle d'ennoblir toutes les classes : elle ne songe pas à descendre vers le peuple, mais à l'élever jusqu'à elle. C'est en cela qu'elle espère se distinguer des démocraties occidentales, vis-à-vis desquelles la Hongrie ne dissimule, pas plus que la Grèce, ses intentions d'antagonisme. Bien qu'ils nous préfèrent à tous les autres peuples, eux exceptés, les Hongrois nous critiquent souvent, il faut l'avouer, et non sans justesse. Nous pouvons sans jalousie souhaiter à ces peuples bonne réussite dans leur entreprise. Il n'y a pas qu'une manière d'être libre, et on peut l'être à un haut degré sans l'être à la manière française.

Observons toutefois qu'il sied mal aux Hongrois, après avoir affiché de telles prétentions, de se vanter à tout venant des rapports nombreux qui existent entre leur charte et celle d'Angleterre, comme la division du pays en plusieurs royaumes unis, sa subdivision en comitats présidés par des comtes et vicomtes (*gespans* et *vice-gespans*), représentans du roi, les droits municipaux des cités, les orages des réunions électorales, et mille autres analogies. Si les législateurs maghyars répudient les tendances de l'Occident, ce ne doit pas être pour se mettre à la remorque du génie britannique; ils ont à jouer un plus

beau rôle que celui d'imitateurs. Race orientale, que les Hongrois se livrent au génie de l'Orient, c'est-à-dire au génie gréco-slave : tel est pour eux le plus sûr moyen de créer une société vraiment nouvelle, et de devenir une puissance de premier ordre. En réalité, la charte hongroise ressemble beaucoup plus à celle de l'ancienne Pologne qu'à celle d'Angleterre. Le principe même qui fait la noblesse maghyare est essentiellement autre que celui de la noblesse britannique. Tandis qu'en Angleterre le fils aîné d'un pair hérite seul de la pairie, en Hongrie tous les fils d'un magnat sont magnats comme leur père, conformément aux anciennes lois slaves, turques et grecques. Si le système héréditaire de la Hongrie blesse les idées orientales, c'est surtout en appelant les jeunes magnats encore imberbes à siéger dans les diètes au même rang et avec les mêmes droits que les têtes vénérables, blanchies par l'âge et le travail. Combien ce culte féodal de la naissance et de la propriété est grossier, comparé au culte des Gréco-Slaves pour la vieillesse et la capacité! Aussi l'avenir de la race maghyare et son ascendant politique sur les races environnantes dépendent-ils, suivant nous, principalement de son retour aux élémens démocratiques qui la constituaient à l'origine, avant que le germanisme eût implanté en Hongrie son code aristocratique. Les seuls alliés naturels des Maghyars sont les Polonais. Ces deux peuples ont d'autant plus d'intérêt à s'entr'aider, que, ruinés par les fautes de leur noblesse, tous les deux ont également besoin d'une réforme politique intérieure avant de se relever comme puissances morales sur la scène du monde.

Comme celle des Hongrois, la charte polonaise du 3 mai 1791 est surtout défectueuse sous le rapport des privilèges aristocratiques. Cette charte, qui depuis cinquante ans a servi constamment de base à tous les mouvemens nationaux de la Pologne, établit que les plébéiens peuvent devenir représentans à la diète, officiers à l'armée, employés dans toutes les branches de l'administration, mais qu'arrivés aux degrés supérieurs civils ou militaires, ils deviennent par ce fait même gentilshommes. Cette loi, qui pour l'époque fut certes un pas immense vers l'affranchissement, tendait néanmoins à éterniser la prédominance des nobles, en rejetant dans leur corps tout ce que la roture produisait d'illustre. Un autre inconvénient de cette constitution était d'employer l'église comme instrument de domination politique, et de la rendre complice des passions nationales. La Pologne latine, en posant comme base unique de ses lois l'église romaine, se mettait naturellement en guerre ouverte avec la majorité des peuples slaves, qui sont d'une autre église. Au lieu d'imiter l'habileté politique

des Maghyars, qui, placés dans un cas semblable, accordent aux prélats hétérodoxes les mêmes priviléges qu'aux pontifes de la religion nationale, la Pologne, chevaleresque et dédaigneuse, préféra se renfermer en elle-même. Sans avoir les mêmes conditions d'unité que les Grecs, elle décréta comme eux que l'église polonaise était seule privilégiée, que le prosélytisme contre elle était interdit, que sans encourir les peines terribles réservées à l'apostasie nul catholique romain ne pouvait passer à une autre église. Ces dispositions impolitiques, dans un royaume comme la Pologne, étaient cependant inspirées par un principe éminemment gréco-slave, celui qui cherche avant tout l'unité sociale et déclare indissolubles les liens entre l'église et l'état. De là que peut-on conclure, sinon que les contradictions et les malheurs, pour toute société chrétienne d'Orient qui se fait latine, sont aussi inévitables qu'ils le seraient pour une société occidentale qui se ferait grecque?

La charte du 3 mai abrogeait l'éligibilité du pouvoir royal, et le déclarait héréditaire et inviolable; mais les ministres étaient responsables devant la diète de tous les actes du monarque. Tout le pouvoir exécutif appartenait au roi; mais la souveraineté proprement dite, c'est-à-dire le droit de décréter les lois, l'impôt, la paix ou la guerre, restait encore aux mains de la diète. Cette assemblée suprême se composait de deux chambres : celle des sénateurs, et celle des nonces ou députés. Le sénat n'était qu'un conseil royal où siégeaient les ministres, les évêques, les voievodes, les castellans : il n'avait pas l'initiative des lois réservées à la chambre des nonces, et il était même obligé de souscrire toute loi qu'il avait d'abord rejetée, si elle était une seconde fois votée par les nonces. Les députés polonais, comme ceux de Hongrie, étaient responsables de leurs votes devant les colléges électoraux. Ces colléges étaient encore, il est vrai, de deux espèces : il y avait les colléges nobles et les colléges bourgeois; mais les uns et les autres jouissaient de droits égaux. A ces colléges pouvaient assister et voter tous les citoyens, c'est-à-dire tous les propriétaires, tant nobles que roturiers, de la Pologne. L'effet de cet article, qui établissait sur une large base l'existence politique des classes moyennes, était encore fortifié par la restitution assurée aux cités de toutes les anciennes franchises communales dont elles avaient joui avant les usurpations aristocratiques.

Il restait à opérer une restitution encore plus importante, c'était celle de la liberté à tous les *kmietses* ou serfs du royaume. La charte du 3 mai les déclare en effet libres; et tout esclave, fût-il musulman,

dès qu'il touche le sol polonais, cesse d'avoir un maître. Tout paysan peut quitter à son gré la ferme qu'il exploite, s'il s'y sent trop grevé par le propriétaire. L'acquisition progressive du sol qu'ils ne possèdent pas est assurée aux kmietses, moyennant un dédommagement envers les possesseurs seigneuriaux. Ainsi le droit était respecté et se conciliait avec l'affranchissement. L'incurie polonaise ne donna pas malheureusement une exécution assez prompte à ces brillans décrets. La Russie se hâta de venir protester par les armes, et, les guerres de démembrement et de partage ayant recommencé, le paysan polonais, tout en n'étant plus serf, resta exclu de la possession de la terre. Il n'en est pas moins vrai que l'état social des basses classes de Pologne à cette époque était bien supérieur à l'état de ces mêmes classes dans la Prusse, l'Autriche et la Russie. Quoiqu'elles aient prétendu faire acte d'humanité en intervenant, disaient-elles, dans l'*anarchie polonaise*, contre le seigneur pour le serf opprimé, ce sont au contraire ces trois puissances qui ont empêché la noblesse polonaise d'achever la réforme sociale qu'elle avait si glorieusement commencée par sa charte du 3 mai.

La Pologne une fois démembrée, il ne pouvait plus être question pour elle de débats politiques; mais il lui restait à défendre la liberté individuelle et les droits du citoyen : c'est sur ce nouveau terrain que se transporta l'amour d'indépendance qui caractérise la nation polonaise. Napoléon, en fondant le grand-duché de Varsovie, ne put s'empêcher de lui octroyer une constitution; elle fut proclamée en 1807. Au lieu de se modeler sur celle du 3 mai, la charte napoléonienne était, comme on devait bien s'y attendre, toute française. Si le mouvement du 3 mai ne répondait plus aux idées et aux besoins nouveaux de la société, il avait eu du moins l'honneur d'abolir le servage, qui depuis cette époque n'a plus reparu sur les terres polonaises. La constitution donnée par l'empereur était donc une injure à la Pologne, lorsqu'elle déclarait comme un fait nouveau l'abolition de l'esclavage. Nous ne nierons pas que l'intervention française n'ait eu les plus heureux résultats. L'introduction du code napoléon, en proclamant l'égalité absolue de tous les habitans du pays devant la loi, nivela les rangs et les mœurs, et créa pour la première fois en Pologne une législation uniforme. Ce code fit plus que donner l'égalité civile, il donna l'égalité politique. C'était un grand pas de fait pour reconquérir l'unité morale, dont l'aristocratie avait par ses excès dépouillé la nation. Ce grand pas était dû à la France; mais combien d'injustes entraves le protecteur laissait encore peser sur notre généreuse alliée.

La diète, appelée à fonctionner de nouveau, ne fut plus que l'ombre des diètes anciennes. Toute ingérance dans l'ordre politique lui fut interdite : elle ne put délibérer que sur les finances, le système monétaire, la législation civile et criminelle, et même, sur ces questions si restreintes, l'initiative des projets de loi fut réservée au gouvernement. La diète ne pouvait pas davantage discuter librement ces projets de loi; elle devait les faire examiner par des commissions, dont les membres avaient seuls le droit d'énoncer leur avis devant l'assemblée, et de faire à ce sujet des discours; les autres députés devaient se taire. De plus, les ministres du monarque pouvaient en toute occasion répondre aux objections des commissaires, et au moment des votes, ils avaient leur voix tout comme les nonces. Ajoutons que le maréchal, ou président chargé de maintenir l'ordre dans la diète, était désigné par le roi. Ainsi le gouvernement s'assurait une énorme prépondérance pour toutes les mesures légales qu'il désirait faire adopter. L'administration du pays n'était pas moins enchaînée que sa législature. Tous les grands emplois, enlevés à la surveillance du pays, ne relevaient que du souverain étranger, qui les soldait, et réglait à sa guise les promotions.

Par la chute de l'empire français, le grand-duché vit restreindre encore ses frontières déjà si rétrécies; il fut élevé par la sainte-alliance à l'état de royaume, et ce royaume échut à l'empereur Alexandre. Ce prince, qui n'était peut-être pas, quoi qu'en ait dit Napoléon, *le plus rusé des Grecs*, avait du moins tous les instincts grecs, et par conséquent un grand amour de la liberté. Il octroya donc, en 1815, à son nouveau royaume une constitution beaucoup plus libérale et surtout beaucoup plus polonaise que ne l'avait été celle du duché napoléonien. Cette charte reconnut à la diète le droit de discuter les questions administratives, la levée des recrues, les recettes et les dépenses de l'état; la diète put réduire ou même refuser l'impôt, qui dut être voté au moins tous les quatre ans. Il est vrai que le monarque se réservait le droit de réviser les décrets de la diète, qui, privés de sa sanction, n'avaient aucune validité; mais, en retour, un projet de loi rejeté par les chambres ne pouvait plus être reproduit, dans la même session, sans avoir été modifié. Les membres du conseil d'état perdirent le droit de voter. La session, qui, sous Napoléon, n'était que de deux semaines, put se prolonger trente jours. Tout nonce put parler et discourir. La Pologne recouvra la liberté de discussion, et même la liberté de la presse; malheureusement les principales entraves subsistèrent : la diète ne put prendre l'initiative d'une

loi que sous forme de pétition, la souveraineté absolue continua de rester en des mains étrangères, les contrôles de l'administration et la révision des comptes ne relevèrent que du roi.

Malgré ces changemens notables, tous les bienfaits de l'influence française furent conservés. L'égalité civile et politique de tous les citoyens du royaume devint un principe fondamental, et se combina avec le principe slave du vote universel. Pour montrer combien, en dépit de l'oppression politique, ce nouvel état de choses était un progrès social sur celui de l'ancienne Pologne, il suffira de dire que, réduit à quatre millions d'habitans, le royaume comptait presque autant d'électeurs que l'ancienne république polonaise, forte de vingt millions d'hommes. Ces électeurs, nobles, bourgeois et paysans, tous également éligibles, formaient une masse aussi nombreuse que le corps électoral de France avant la révolution de juillet, et si chacun eût voulu remplir les conditions de la loi, en se faisant inscrire sur le livre civique, il eût été facile de doubler ce nombre. Pour devenir une des sociétés les plus complètes et les mieux organisées de l'Europe, la société polonaise n'avait plus besoin que de l'indépendance politique. On conçoit que, ne pouvant la reconquérir autrement, elle l'ait cherchée sur les champs de bataille, et que, même vaincue, sentant sa vitalité intérieure, elle ne désespère pas de l'avenir.

Le pays où la charte polonaise a subi le moins d'altération est sans contredit le grand-duché de Posen. Les diètes de ce duché ont recouvré depuis quelque temps une grande importance, et l'on peut dire qu'elles exercent aujourd'hui leur influence sur la société prussienne elle-même. En effet, l'introduction récente en Prusse du système des diètes provinciales, qu'est-ce autre chose qu'un premier emprunt, fait par des mains habiles, à l'ancienne constitution polonaise? Sans s'en douter, la Prusse nouvelle incline aux institutions gréco-slaves. C'est que, par toute son histoire, et, on peut le dire, par ses racines même, ce royaume se trouve rattaché à la grande famille slave. La seule classe d'habitans du Brandebourg qui soit incontestablement d'origine allemande, c'est l'aristocratie. Le reste offre un mélange confus de races où le sang slave domina dès l'origine. Les Prussiens, dans leur vaniteuse prétention de tout faire autrement et mieux que les Français, n'ont au fond que légèrement modifié, en les adoptant, les diétines polonaises; mais ils n'ont pu encore compléter le plagiat, en érigeant, comme le fit la Pologne, au-dessus des diétines une diète suprême qui seule peut donner aux réunions provinciales une véritable importance politique. C'est qu'avec sa mosaïque de provinces prussienne, polo-

naise, française, westphalienne et saxonne, dont chacune veut faire prévaloir sa nationalité sur les autres, la monarchie de Frédéric pourra difficilement supporter une diète générale sans tomber dans l'anarchie. Que diraient, par exemple, les nonces polonais à la diète de Berlin? y voteraient-ils comme des Allemands? Le cabinet prussien a senti sa faiblesse, et il est sagement resté dans le système restreint des diétines, le seul que réclament d'ailleurs les plus riches provinces de la monarchie. On peut même dire que le développement des diètes partielles apportera des obstacles de plus en plus sérieux à la création en Prusse d'une diète générale.

Ce fait n'est-il pas de nature à faire regretter l'ancienne Pologne, que l'impuissante nationalité prussienne prétend remplacer en face de la Russie? Il y avait au moins dans ces gentilshommes slaves, dans cette *szlachta* aujourd'hui terrassée, assez d'esprit public, assez d'ensemble moral pour constituer une diète, et par conséquent une véritable nationalité. Sans doute le cabinet prussien mérite les plus grands éloges pour son admirable administration; mais cette administration ne peut créer l'unité sociale. En s'interdisant, dans son antipathie innée contre la France, toute imitation française, la Prusse tombe dans des imitations d'un autre genre, tant il est vrai qu'une organisation vraiment populaire manque et manquera toujours à ce pays. Il n'est pas d'ailleurs aussi facile que semblent se l'imaginer les législateurs allemands de créer une constitution nouvelle, originale, et qui ne soit pas plus ou moins la reproduction des formes anglo-françaises.

Il n'y a plus réellement en Europe que deux systèmes sociaux qui aient de l'avenir et qui portent en eux le principe du progrès. C'est d'un côté celui d'Occident, que dirige la France, et de l'autre côté celui d'Orient, ou des races gréco-slaves, qui a pour organes la Pologne et la Grèce en présence des deux puissances inertes de Vienne et de Pétersbourg. Quiconque ne tend pas à la liberté par les théories de 1789 y tend nécessairement par les théories qui ont dicté les quatre constitutions libres du monde gréco-slave. Les quatre chartes que nous venons d'examiner présentent entre elles de frappantes analogies : diétines polonaises, synodes grecs, congrégations maghyares, skoupchtinas serbes, sobors illyriens, toutes ces institutions sont identiques. Seulement, à mesure qu'on s'éloigne de la Grèce, on voit les idées civiques devenir moins claires, l'inégalité naître, l'esprit de privilége augmenter. En Serbie, tout reflète encore le système grec primitif; en Hongrie, ce ne sont plus que les cités qui conservent l'es-

prit démocratique des Hellènes. Dans la Pologne enfin les institutions que la Grèce étend au peuple entier, comme l'*armatolis*, la *gérousie*, les *démogéronties*, se trouvent concentrées sur la noblesse seule. On aurait tort d'expliquer par un instinct de tyrannie la tendance au monopole qui se remarque chez les nobles hongrois et polonais. Toute noblesse slave est instinctivement portée à l'égalité et à la démocratie; mais les invasions allemandes du moyen-âge, en important dans ces contrées gréco-slaves le rite latin et les mœurs germaniques, firent une obligation à ceux qui avaient adopté ces mœurs de tracer une ligne de séparation haineuse entre eux et les autres classes du peuple restées fidèles aux anciennes lois. L'oppression des indigènes devint ainsi durant des siècles presque une condition d'existence pour toutes les aristocraties latines du monde gréco-slave. Cet état devait durer jusqu'au jour, à peine encore éclos, où la civilisation latine, en proclamant aux risques de l'anarchie la séparation de l'état et de l'église, a rendu enfin possible la cohabitation sur le pied d'égalité de divers cultes dans un même pays.

Nous l'avons dit, des mœurs politiques communes unissent toutes ces nations que leurs rites séparent. Toutes envisagent de la même manière la royauté, l'organisation électorale, la responsabilité des mandataires et des magistrats, le contrôle à exercer sur l'administration, l'autonomie ou l'indépendance intérieure des communes. Quant au principe aristocratique, le seul qui établisse entre elles une différence, l'histoire prouve qu'il est étranger originairement aux Gréco-Slaves; il est dû à l'influence latine et germanique, qui, en s'infiltrant chez ces peuples à la fois enthousiastes et sensuels, a fait dégénérer leur culte pour les capacités morales en un culte matériel pour les droits du sang et de la propriété. On peut remarquer toutefois qu'en se faisant aristocratiques, les sociétés de Hongrie et de Pologne ont gardé le principe fondamental des démocraties gréco-slaves, qui est l'égalité de toutes les familles de la nation; elles se sont constamment refusées à admettre la hiérarchie féodale. En donnant pour base à leurs codes cet axiome, qu'aucune famille, à moins d'être royale, ne peut prétendre à des privilèges, mais que toutes sont égales devant le pays, les Gréco-Slaves établissent naturellement entre les diverses familles de chaque commune la même solidarité fraternelle que celle qui unit les uns aux autres les divers membres de chaque famille particulière. Les communes deviennent de cette manière autant de familles collectives dont l'ensemble compose la grande famille de l'état. En résumé, on trouve chez ces peuples l'état solidaire de l'église,

comme l'église est solidaire de l'état; le roi dépendant du peuple, comme le peuple dépend de son roi; le député responsable pour tous ses votes devant ses électeurs; le droit électoral étendu à la presque totalité des citoyens, et octroyé non par l'état, mais par la commune, d'après la moralité reconnue, et non d'après la quotité d'impôts versée dans les caisses du fisc; l'absence du prolétariat, puisque le pauvre, pourvu qu'il soit libre et membre d'une famille indigène, jouit des mêmes droits politiques que le riche; l'absence enfin du paupérisme, puisque, les individus n'étant point isolés comme chez nous, le pauvre trouve au besoin l'appui assuré de la famille ou de la commune dont il est membre. La société a ainsi gardé toutes ses harmonies chez ces peuples restés fidèles aux mœurs de la nature, et quoiqu'ils n'aient ni police secrète, ni bureaucratie, ni centralisation, leurs instincts d'ordre et d'union les protègent, et font que tous les citoyens d'un état deviennent spontanément, aux jours de péril ou d'honneur, comme les membres d'un même corps.

Nous connaissons maintenant les institutions des Gréco-Slaves et les chartes que ces peuples se sont données quand ils ont pu agir en liberté; mais un adversaire terrible les paralyse et contremine leurs efforts : cet adversaire, c'est le système impérial des tsars. Il n'est pas sans intérêt d'examiner en quoi les institutions civiles de la Russie s'éloignent de l'organisation des autres sociétés gréco-slaves; ce parallèle peut aider à former des conjectures sur les révolutions intérieures dont le monde gréco-slave doit tôt ou tard devenir le théâtre.

III.

DES INSTITUTIONS RUSSES MODERNES, COMPARÉES AUX INSTITUTIONS NATURELLES DES GRÉCO-SLAVES.

Le système organique des Gréco-Slaves étendait autrefois son action même sur la Russie, en y revêtant, il est vrai, des noms et des formes adaptés aux lieux, mais sans rien perdre de l'esprit d'indépendance qui lui est essentiel. Quelle cause l'a fait disparaître si complètement du sol russe? Nulle autre, suivant nous, que les invasions étrangères. La nécessité d'une discipline sévère et d'une justice terrible, pour résister d'un côté aux Mongols, de l'autre aux Polonais, avait déjà fait investir les premiers tsars de la dictature militaire. Après avoir chassé la liberté des camps, ils la chassèrent bientôt des cités, sous prétexte qu'elles étaient assiégées, mais ils ne purent encore consti-

tuer l'esclavage. Autocrates à l'armée et dans leur capitale, les tsars restaient forcément dans les provinces soumis au contrôle constitutionnel. Ce fut Pierre Ier qui devint en Russie le grand destructeur des libertés nationales. Élevé en Hollande, en France, à Londres, cherchant à reproduire dans sa colossale réforme tout ce qu'il avait trouvé de bon dans le reste de l'Europe, Pierre Ier était tout, excepté Slave. Ses successeurs immédiats héritèrent de son engouement pour les institutions occidentales. Ces institutions étrangères trouvant chez les indigènes une résistance obstinée, il fallut constamment, pour les maintenir, des mesures violentes et oppressives : de là le système de terreur que les tsars se sont accoutumés à regarder comme nécessaire. En effet, en s'obstinant à poursuivre en Orient l'œuvre occidentale de Pierre Ier, c'est-à-dire en se séparant de la masse nationale, ils devaient sentir le besoin de créer une administration indépendante du pays et une hiérarchie nobiliaire dont les places fussent exclusivement à la nomination du trône; mais, pour assurer ces résultats, il fallait transformer complètement le vieux génie slave, le génie de liberté de la Russie. Les héritiers de Pierre-le-Grand ont travaillé à cette transformation avec une persistance et un courage dignes d'un meilleur but.

La Russie pendant des siècles a joui d'assemblées provinciales analogues aux synodes grecs et aux diétines polonaises. Encore aujourd'hui chaque comitat russe a le droit d'élire ses magistrats par l'intermédiaire du collége des nobles. Ces magistrats sont dans chaque comitat sous la présidence d'un maréchal de la noblesse. C'est par l'intermédiaire seulement de ces maréchaux que le gouvernement peut entrer en rapport avec la noblesse des campagnes. Il en est de même pour les magistrats des cités. On conçoit qu'un tel état de choses doive gêner dans ses mouvemens la centralisation autocratique, et que, pour réagir contre l'esprit provincial toujours vivant, elle ait besoin d'étendre sur tout l'empire un immense réseau d'employés civils et militaires rattachés directement au trône. Non content de cette garantie, Pierre-le-Grand voulut encore assurer l'influence de la couronne sur les classes qui sont les plus indépendantes du pouvoir central, sur les propriétaires du sol et sur les marchands. Dans cette pensée, il créa une noblesse officielle, une noblesse de services, qu'il divisa en quatorze classes, et une bourgeoisie exclusivement marchande, qu'il gradua, suivant la somme d'argent déclarée par chaque membre, en six degrés ou ghildes.

Au-dessous des ghildes, Pierre ne reconnut plus aucun degré ci-

vique; il ne vit plus que le bas peuple destiné à servir les riches et les privilégiés. Encore, le tsar philosophe ne se contenta-t-il pas d'avoir annulé ainsi l'existence civile du bas peuple; il crut devoir employer la violence pour le forcer au travail, et, voulant classer même le prolétariat dans son système, il créa pour lui l'esclavage, que l'ancienne Russie ne connaissait pas plus que les autres pays slaves. Tous ceux des paysans qui ne furent pas donnés comme serfs aux seigneurs devinrent serfs de la couronne. Il n'y eut plus alors dans tout l'empire qu'un seul être qui pût se dire libre, ce fut le tsar.

Pierre Ier abolit le reste d'autorité laissé aux anciens nobles, et la dernière des classes aristocratiques n'eut plus aucun privilége qui la distinguât des *gostes* ou marchands de la première ghilde. Ces marchands, qui durent posséder un capital de 50,000 roubles, eurent le droit d'acheter des terres nobles et des serfs, et purent jouir féodalement dans leurs domaines de tout ce qui est sur le sol, sous le sol, dans l'air et dans les eaux. Les deux ghildes suivantes composèrent la bourgeoisie proprement dite des cités; pour entrer dans l'une, il fallut 20,000 roubles, et 8,000 seulement pour être membre de l'autre. Elles n'étaient autorisées qu'à posséder des maisons ou des biens sans paysans, et furent soumises absolument au service des recrues, dont les gostes peuvent s'exempter en payant des remplaçans. Après ces trois premières corporations vient la ghilde des artistes, comprenant tous ceux qui professent quelque art libéral, puis celle des *mechtchenines* (boutiquiers et petits négocians). Enfin, dans la dernière ghilde se groupent les diverses confréries de métiers, chacune avec sa constitution, chacune portant dans les solennités nationales un étendard symbolique particulier. L'organisation de ces ghildes n'aurait sans doute rien d'oppressif, si elles ne dépendaient que d'elles-mêmes et des villes ou communes, et si, se recrutant par leurs propres votes, elles étaient autonomes comme chez tous les Gréco-Slaves; mais, en Russie, elles dépendent directement de l'état, nul ne peut y entrer sans la permission et le concours du gouvernement, qui décerne ainsi ou retire les patentes à son gré, ou plutôt suivant les besoins de son fisc.

Pierre Ier n'avait pu se rallier la noblesse territoriale, qui, tenant de sa position même tous ses avantages sociaux, dénigrait la noblesse officielle, et vivait loin de la cour. Pour humilier cette gentilhommerie terrienne, les tsars déclarèrent la noblesse des titres et des ordres héréditaire comme sa rivale. Cette hérédité purement illusoire n'a servi qu'à faire disparaître l'opposition nationale de la noblesse de campagne, qu'elle a confondue dans la masse immense des

serviteurs de l'état; pour les enfans des nobles, l'hérédité n'est autre chose qu'un vigoureux stimulant et un gage de leur dévouement à l'empire, puisque l'avancement dans toutes les branches se règle uniquement sur la durée et la valeur des services, sans que le droit de naissance soit censé entrer pour rien dans les promotions. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer en Russie des guerriers ou des artistes récemment anoblis qu'on appelle *blagorodni* (issus de noble race), quelquefois même *vissokorodni* (très hautement nés), tandis que leurs pères sont encore serfs, et personne ne trouve cela étrange, parce qu'en Russie toute capacité supérieure devient noble, dès qu'elle se fait connaître. Ainsi, la naissance civile tenant lieu de la naissance par les aïeux, la noblesse russe n'est point une caste; les grades n'y sont que le fruit de services personnels, et l'héritier d'un feld-maréchal, s'il n'est pas digne de son père, retombe au plus bas degré.

Le système russe, on le voit, présente des avantages qui sont loin de compenser ses inconvéniens, surtout l'absence totale de liberté, qui réduit tous les sujets au rôle de machines aveugles et enlève aux employés toute moralité, en leur interdisant jusqu'à l'exercice de leur conscience privée. La réforme de Pierre-le-Grand, en établissant une échelle non interrompue de rapports légaux et directs depuis l'esclave jusqu'au tsar, fit de la monarchie fédérale et communale des Russes l'empire le plus centralisé qui existe, et, au lieu d'une royauté précaire et dépendante, créa tout à coup l'autocratie. Toutefois, en se refusant à reconnaître une valeur quelconque à tout individu qui n'est pas classé parmi les agens de l'état, et en étendant la centralisation et le joug de la loi officielle jusque dans les rapports les plus intimes de la vie des sujets, le tsarisme ne finit-il pas par absorber en lui seul, par faire disparaitre l'idée même de la nationalité? Ne va-t-il pas en ce sens plus loin même que Louis XIV, qui se bornait à dire : *L'état, c'est moi?* Une telle organisation peut être admirable au point de vue gouvernemental; elle peut cacher une force de résistance et de durée incalculable; elle peut offrir les analogies les plus frappantes avec le système chinois : elle n'en offre certes aucune avec l'organisation sociale des pays vraiment gréco-slaves. Le tableau qu'on vient de tracer des institutions russes modernes est, nous osons le dire, plutôt flatté qu'assombri; si donc, même présenté avec une impartialité bienveillante, le régime russe se montre tellement inférieur au système social des autres peuples slaves, ne s'ensuit-il pas que la Russie actuelle est incapable de remplir dans le monde gréco-slave la mission régénératrice dont elle prétend être investie, et qu'au lieu de tendre à se les

assimiler, elle devrait plutôt, dans l'intérêt de sa gloire, redemander aux Slaves restés primitifs les élémens de sa propre réorganisation?

Ces élémens constitutifs du régime slave se résument dans un fait général, qui est la solidarité ou la participation de tous à l'action commune, d'où résulte le droit de chacun à être représenté politiquement dans l'état, et la nécessité pour l'état de subir la loi nationale. Le grand principe gouvernemental qui sert de base à cette union intime de la nationalité et de l'état, chez les Gréco-Slaves, est l'indépendance intérieure des familles, des communes, des cités et des tribus ou provinces. Comme chaque famille se régit au dedans par un conseil, et agit au dehors par un chef élu et constamment révocable, de même en est-il pour la commune, la cité, la province. Comme le conseil communal se compose d'une réunion de staréchines ou pères de famille, de même le conseil provincial se forme d'un certain nombre d'envoyés des communes, dont le président représente, près du gouvernement royal, la province entière; de même enfin le conseil national, qui n'est que le gouvernement, se compose des députés des diverses provinces présidés par le roi, qui représente dans le monde la nation entière. Ce système est, on le voit, une combinaison de démocratie à l'intérieur et de monarchie au dehors. L'aristocratie, considérée comme classe à part, comme noblesse de sang, est naturellement étrangère à un tel régime. Tout vrai Slave est noble, puisqu'en qualité de membre d'une famille indigène, il participe nécessairement, dans une mesure quelconque, à l'exercice du pouvoir souverain. Ce droit de noblesse ou d'inviolabilité des familles et des communes rend impossible toute centralisation administrative; chaque famille a, pour ainsi dire, son dieu lare; chaque cité, chaque province a son génie, son conseil, et s'administre elle-même par des magistrats de son choix.

On voit combien le tsarisme moderne a dénaturé les trois grands principes sociaux des Gréco-Slaves : la participation du peuple au pouvoir souverain, l'absence de noblesse ou l'égalité des familles, et l'absence de centralisation administrative ou l'autonomie des communes. Par suite de son origine violente et de son caractère factice, le régime russe moderne est presque en tout l'opposé du génie slave, puisqu'il tire le pouvoir d'en haut, et le fait découler du trône sur tout le pays, au lieu de le faire naître comme un grand fleuve de la multitude des sources locales. Loin d'être la conséquence logique et suprême de tout l'ordre social, le tsarisme s'impose au contraire à toute la société

comme une force de contrainte irrésistible. Tandis que chez les autres peuples gréco-slaves la société façonne le pouvoir à son image, chez les Russes, le tsarisme façonne la société et la subordonne à ses besoins. Le peu d'élémens sociaux qui soient restés slaves en Russie forment avec ce régime le plus criant contraste. Tels sont par exemple les magnifiques priviléges légaux de la commune russe opposés aux mesures oppressives de l'administration impériale, ce qui met perpétuellement en conflit les droits du pouvoir local avec les exigences du pouvoir central, et fait lutter avec une énergie toujours brisée, mais toujours renaissante, la loi contre le sabre, la nation contre le tsar.

Le tsarisme ne se contente pas de violer le génie slave en abolissant les franchises des provinces et en introduisant partout de force un code, une langue, un culte unique, tandis que les différences morales les plus tranchées séparent entre elles les populations de l'empire. La loi du tsar combat encore les mœurs slaves par la hiérarchie nobiliaire qu'elle établit. En effet, même chez ceux des peuples slaves où l'influence germanique a implanté l'aristocratie, comme en Hongrie et en Pologne, l'égalité la plus parfaite règne au moins parmi les nobles, et les titres qu'on y rencontre ne sont que des titres allemands, sans aucune valeur indigène. En créant des comtes et des barons de l'empire, en établissant des majorats et un code spécial pour la noblesse, les tsars vont directement contre le génie de leur nation. Le Russe en effet n'a pas même d'expression pour désigner l'idée de noblesse; il la rend par le mot *dvoranstvo*, qui signifie à la fois la courtisanerie et la réunion des cultivateurs possédant en propre une cour et une terre qu'ils sont censés labourer de leurs mains. Le mot *blagorodie* (littéralement, bonne naissance) ne désigne qu'une naissance honnête, et convient à tout homme libre, sans désigner une classe particulière de citoyens. Il en est de même de l'ancien mot *boïar*, qui s'appliquait indistinctement à toutes les personnes riches.

Enfin, si l'on compare la liberté dont jouissent le paysan et le prolétaire gréco-slave dans tout l'Orient non russe avec l'état de ces mêmes hommes sous le sceptre du tsar, on ne peut se défendre d'une douloureuse pitié pour les serfs moscovites. Les statistiques russes nous révèlent un fait terrible qui en dit plus contre le régime tsarien que les déclamations les plus passionnées : l'empire apparait plus peuplé et plus florissant là où se trouvent le plus d'esclaves. Ainsi la *gubernie* de Moscou, terre classique de la servitude, a huit cents habitans par lieue carrée, tandis que celle de Smolensk, toute voisine,

et dont le sol est beaucoup plus fertile, mais qui garde des traces du régime polonais, n'offre dans la même proportion que trois cent quarante habitans, et la gubernie de Novgorod, terre républicaine, n'en a par lieue carrée que cent quarante-cinq.

On prétendra que l'amélioration progressive du sort des serfs est le but des efforts constans du gouvernement russe, que c'est pour relever ces malheureux qu'il abaisse et humilie de mille manières l'aristocratie. Nous répondrons que le vrai génie slave n'agit pas ainsi. Au lieu d'abaisser les uns au profit des autres, il fait participer tous les citoyens au pouvoir avec un égal amour, et, au lieu de diminuer leurs droits, il les augmente progressivement. Étudiez l'histoire des progrès sociaux de l'Hellade, de la Hongrie et de la Serbie, depuis quarante ans. C'est là que se manifeste un travail de régénération vraiment conforme au génie gréco-slave; c'est là que chaque élément provincial, chaque force indigène, joue sans crainte d'être étouffé le rôle que lui a décerné la nature. Le vieux principe romain, le principe impérial de la centralisation absolue, qui fait abstraction des nationalités en faveur de l'état, élève entre ces contrées et la Russie une insurmontable barrière. Pour les Gréco-Slaves, souveraineté et nation sont deux mots synonymes, et un seul état pour plusieurs peuples n'est possible à leurs yeux qu'à la condition du plus large fédéralisme. Les patriotes slaves, dans leur puissant travail d'émancipation au sein des trois empires orientaux de Russie, de Turquie et d'Autriche, ne peuvent se proposer autre chose que de relever l'antique système grec des amphictyonies, en lui imprimant la forte discipline moderne. Leur but est de réagir à la fois contre les trois empereurs coalisés de l'Orient, pour établir partout des administrations indigènes à la place d'une bureaucratie d'étrangers, pour substituer le règne des capacités locales au règne des créatures ministérielles, et aux choix de cour le choix populaire. Quoique affaiblie par sa division en mille tribus diverses, la race gréco-slave n'a point cherché à diminuer le nombre de ces tribus; vaincue ou non, chacune d'elles est restée inviolable dans son foyer. Les gouvernemens occidentaux, si tristement habiles à détruire les nationalités qui les gênent, n'ont pu réussir encore dans leurs coupables desseins sur l'Europe orientale. Les puissances qui l'ont jusqu'ici opprimée n'ont su atteindre que les corps, elles n'ont pu étouffer les consciences. Or c'est cette conscience sociale des peuples qui, aujourd'hui réveillée, remue toutes les provinces des trois empires d'Orient. Lisez l'histoire

de ces empires : depuis un demi-siècle, les patriotes n'y connaissent qu'un ennemi, et les absolutistes n'y ont qu'un allié, la centralisation. Plus la cour s'obstine à absorber, plus les provinces s'efforcent de retenir le pouvoir et de reconquérir leurs droits. Toutes les guerres insurrectionnelles de cette partie de l'Europe n'ont qu'un but : relever les petits et les faibles vis-à-vis des puissans, réagir en faveur des indigènes contre les étrangers, et effacer jusqu'aux traces de conquêtes séculaires qu'on avait pu croire consommées. En un mot, la révolution qui s'accomplit dans l'Europe orientale diffère de celle qui agite encore l'Occident en ce qu'elle est et restera un mouvement décentralisateur.

Ces tendances n'ont évidemment rien de favorable au développement de l'autocratie; de là vient que le cabinet russe les combat avec acharnement. Les municipalités, base de l'existence des nations orientales, sont surtout l'objet de la haine du tsar, qui ne se lasse pas de les poursuivre, au nom de l'*ordre public*, dans tout son empire, et jusqu'en Turquie et en Grèce, opposant partout où il le peut à cet élément qu'il nomme *démagogique* le monopole nobiliaire. En faut-il davantage pour montrer combien le cabinet russe exerce parmi les Gréco-Slaves une action funeste? Voulût-il même se montrer généreux, nous sommes convaincu qu'il ne le pourrait pas; car, sous peine de déchoir et de cesser d'être impérial, il doit se maintenir centralisateur, il doit garder la tradition romaine, monarchique et militaire, au milieu de peuples grecs par leurs institutions, démocrates par leurs instincts, et qui sont essentiellement pacifiques. Ainsi la législation primitive des Gréco-Slaves se trouve, par un invincible intérêt d'état, faussée et paralysée en Russie. Sans doute la société russe proprement dite est encore et restera slave; mais tant que cette société n'arrivera pas à dominer tout-à-fait son gouvernement, les autres Slaves ne peuvent espérer d'elle qu'un dangereux appui. Exclusivement protégés par le tsar, les Gréco-Slaves finiraient par perdre leur nature propre, et toutes les qualités qui doivent le plus exciter en leur faveur les sympathies de l'Europe.

C'est donc à tort que tant de publicistes occidentaux voudraient confondre la question russe avec la question slave. Sans doute le monde gréco-slave forme une grande unité, et dans ce monde nouveau tous les esprits généreux, tous les hommes vraiment libéraux, à quelque parti qu'ils appartiennent, s'entendent et s'unissent pour glorifier la race dont ils sont les enfans; mais ce n'est point par l'idolâ-

trie du tsar, c'est par un dévouement de plus en plus actif au progrès et à la liberté qu'ils prétendent appeler sur leur commune patrie les sympathies de l'Europe. Quant aux peuples slaves non encore asservis à la Russie, un double intérêt, politique et moral, les portera toujours à désirer le refoulement de cet empire, qui les menace d'un double danger, car le tsarisme, faut-il le répéter? ne reconnaîtra jamais que forcément l'indépendance de nationalités slaves étrangères à la Russie; et une fois placées sous la suzeraineté du tsar, quelque large et tolérante que la supposent ses partisans, les nations slaves ne tarderaient pas à perdre entièrement leurs institutions propres et leurs tendances naturelles. En effet, si les peuples d'Occident, fiers de leur énergie, de leur activité généreuse, dédaignent avec raison les vertus passives où se concentre aujourd'hui la force nationale de la Russie, ils ne peuvent se montrer aussi superbes vis-à-vis des autres Gréco-Slaves. Loin d'avoir comme les Russes actuels, pour religion politique, le devoir et la soumission, ces peuples, au contraire, se distinguent par un culte ardent pour la gloire, qu'ils appellent du nom même de leur race, *slava*.

La gloire et l'assurance de jouer dans le monde un rôle illustre, tel est le seul prestige par lequel la Russie pourrait fasciner les Slaves. Aidez-les à acquérir sans la Russie cette gloire, objet de leur culte; qu'ils se voient aimés de l'Europe, qu'ils sachent seulement qu'on les admire dans leurs luttes pour la liberté, et ils resteront à jamais les adversaires naturels du tsarisme. Deux idées sont indissolublement unies dans le nom même de cette race; ces deux idées, pour ainsi dire jumelles, exprimées par les mots *slovo* et *slava*, parole et gloire, indiquent les deux passions dominantes et primitives des Slaves, qui n'ont jamais pu renoncer à avoir la parole haute, le droit d'élire et de voter joint au droit d'aspirer à toutes les charges, à toutes les illustrations civiques, c'est-à-dire de participer à tout ce qui peut élever l'homme. Un Slave dépouillé de ses deux priviléges du *slovo* et de la *slava* n'est plus un Slave, c'est un transfuge banni des foyers paternels, c'est un être déchu qui, dans les dialectes slavons, n'a pas d'autre nom possible que celui de *muet* (*niemets*). C'est pourtant à ce mutisme social, c'est à l'état de race sans parole et sans gloire que le régime russe réduirait les Slaves. Comment supposer qu'ils consentent jamais à le subir? Non, ceux qui travaillent à détrôner dans le monde l'absolutisme n'ont pas d'auxiliaires plus assurés que les Gréco-Slaves. Mourir en hommes libres est le refrain de tous les chants serbes comme des hymnes polonais. Chaque peuple opprimé du monde

gréco-slave secoue aujourd'hui ses chaînes, et répète à sa manière le fameux dithyrambe que les Grecs modernes chantent dans tout l'Orient aux oreilles des oppresseurs :

« Enfin, nous te revoyons, ô Liberté! tu te fais reconnaître à ton glaive tranchant, au regard rapide dont tu mesures la terre. Sortie des ossemens sacrés des martyrs, et pleine d'une nouvelle énergie, salut, ô Liberté hellénique !

« Depuis des siècles, tu gisais dans la poussière, abreuvée d'amertume et de honte, attendant qu'une voix divine te dît : Sors du tombeau. Sans toi, nous n'osions ni parler ni lever les yeux, la terreur des tyrans comprimait nos ames. Que tu as tardé à te réveiller!

« Infortunée, il ne te restait que la triste consolation de redire aux oreilles de nos fils tes gloires évanouies. Tu te meurtrissais le sein, et tu fondais en larmes, priant le ciel de te secourir.

« Sous ton linceul sanglant, tu te dressas enfin, et glissant d'un pas furtif, tu allas mendier l'assistance des nations étrangères... Mais tu revins seule! Il est si difficile d'ouvrir les portes, quand c'est la main de la misère qui frappe.

« O mère, à ton retour, tu laissais tomber languissamment ta tête, comme le condamné pour qui la vie n'est plus qu'un pénible fardeau. Cependant, dès que la lionne, revenue dans son repaire, s'aperçoit de l'enlèvement de ses lionceaux, elle s'élance, elle rôde, altérée de sang; elle court, elle vole à travers les bois, les vallons, les collines, et promène en tous lieux la fureur, la ruine et la mort.

« La mort, la ruine, la fureur, signalent aussi ton passage, et le cimeterre menaçant des maîtres ne fait qu'enflammer ta colère. Sortie des ossemens sacrés des martyrs, et forte de ton antique énergie, salut, Liberté grecque, salut à ton retour ! »

Ce dithyrambe ardent peut être regardé comme le cri patriotique de tous les Gréco-Slaves. Est-il donc possible d'accuser ces peuples d'être dévoués à la cause et au génie des tsars? Conçoit-on qu'il y ait en France et en Angleterre des diplomates qui s'acharnent au nom de la liberté contre les nationalités slaves? Que leur puissant réveil effraie les absolutistes, nous le concevons; mais ce n'est pas aux puissances libérales qu'il convient de craindre cette Europe nouvelle qui se lève dans toute la générosité et la noble exaltation de la jeunesse. Il serait temps que la vieille Europe comprît enfin cette sœur puînée, et que l'Occident latin sentît la nécessité de s'unir plus intimement aux descendans de ses vieux confédérés slavons contre les exigences ultra-orientales d'une autocratie asiatique, qui de plus en plus mine nos frontières.

CYPRIEN ROBERT.

LES
TROIS RELIGIONS
DE LA CHINE.

LEUR ANTAGONISME, LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR INFLUENCE.

I.

Placée à l'extrémité de l'Asie et du monde, loin de toutes les nations qui devaient prendre rang dans l'histoire, la Chine avait une mission spéciale à remplir : c'était de former un centre de civilisation au milieu des tribus tartares, de cette race mobile et turbulente que mainte fois la Providence jeta sur les empires corrompus pour les châtier. Dès l'origine des siècles, quand les ténèbres couvrent cette partie du globe, on voit le petit royaume chinois qui s'éclaire et s'organise à la voix de ses premiers monarques. Où a-t-il dérobé cette étincelle qui brille en lui, ce feu qui l'anime? Personne ne peut le dire. De toutes parts, les hordes barbares l'enveloppent et le menacent; la lutte des peuples pasteurs et nomades contre ceux qui cultivent la terre et s'attachent au sol commence avec la fondation des plus anciennes villes du Chen-Sy

pour se continuer jusqu'à nos jours. Ici, les efforts de l'industrie, l'agriculture, les travaux d'assèchement entrepris par des princes persévérans qui ont foi dans l'avenir; là, les invasions, les guerres incessantes, l'instinct de la destruction hostile à tout ce qui veut s'élever. Dès que les deux nations sorties d'une même souche se mettent à suivre cette première impulsion qui les éloigne l'une de l'autre, il y a entre elles un antagonisme qu'on retrouvera à toutes les phases de leur existence. Les Tartares proprement dits refusent le joug des lois et s'obstinent à errer sur les plateaux de la Haute-Asie; leur époque n'est pas venue encore. Les tribus qui se soumettent de gré ou de force à l'empire chinois forment un peuple compact, homogène, uni bientôt par la conformité des mœurs et du langage. Les *cent familles*, en s'implantant sur un sol parfois rebelle, poussent au loin leurs racines fécondes. Les petits états, gouvernés par des princes feudataires qui relèvent du monarque souverain, sont autant de foyers d'où les lumières rayonnent à l'entour. Malgré les troubles intérieurs qui agitent cette monarchie féodale, la nationalité chinoise se développe et s'affermit. Les hordes qui habitent le littoral et les provinces méridionales du futur empire courbent la tête l'une après l'autre et s'assimilent aux vainqueurs; l'action civilisatrice se fait sentir tout entière du dedans au dehors.

Cependant les tribus tartares qui tendaient à s'avancer vers des climats plus hospitaliers, arrêtées dans leur élan, se divisent et se retirent en partie vers l'ouest. Le céleste empire, qui veut s'isoler, qui s'entoure de murailles comme une seule ville, afin de mieux tracer la ligne de démarcation entre ses plaines fertiles et les steppes menaçantes, ne pourra empêcher ces nations refoulées là où tant de races se heurtent et se rencontrent, au milieu même du courant des migrations, d'exercer un jour sur lui une réaction puissante. Tantôt poussée par l'esprit de conquête, attirée par des agressions multipliées jusqu'aux bords de la mer Caspienne, la Chine étend sa domination bien au-delà de ses limites naturelles; tantôt humiliée par les peuples qu'elle a subjugués ou maintenus depuis des siècles, elle est en proie aux invasions et disparaît un instant sous le flot qui l'inonde. Elle se relève, il est vrai; mais au milieu de ces vicissitudes, de ces révolutions, sa nationalité s'altère, un élément nouveau pénètre cette société déjà usée.

L'histoire des peuples anciens, même de ceux dont les annales ont été écrites et recueillies avec un soin intelligent, se perd toujours à son origine dans des fables plus ou moins obscures; il y a un point où

les plus grands fleuves, quand on remonte vers leur source, cessent d'être navigables, où l'œil ne fait qu'entrevoir le filet d'eau au flanc des pics brumeux. La Chine, vieille comme le monde, a donc aussi ses mystères, et il serait difficile de dire où les premiers souverains avaient puisé les doctrines au nom desquelles ils changèrent les familles en peuples, et plus difficile encore de savoir quelles étaient ces doctrines. Quand la chronique plus précise succède à la légende, on distingue nettement le germe d'une société qui va s'épanouir. L'influence que la république romaine exercera sur les peuples de l'Italie avant de subjuguer le monde, le royaume chinois des premières dynasties sait se la créer parmi les petites nations qui l'entourent. Les chefs de la monarchie naissante, amis de la paix, organisateurs comme Numa, comme lui aussi placent leurs institutions sous le patronage d'une inspiration surnaturelle. Ce n'était point un peuple conquérant celui chez lequel un général victorieux prenait le deuil après la bataille (1). Les saints empereurs construisirent donc d'abord tout l'édifice des lois civiles et religieuses; ce code fut consigné dans des livres qu'ils léguèrent comme un dépôt sacré, impérissable, à ceux qui surent les lire et les comprendre. Chez les Chinois, ainsi que chez d'autres nations antiques, ces mots *sage* et *savant* durent être synonymes. La tradition prit un corps; elle renfermait tout, le dogme, la morale, les arts, les sciences. L'étude d'une langue idéographique à son origine fut la seule initiation à ces doctrines dont le *Y-king* (traité des transformations) représentait la partie mystérieuse, sacramentelle. L'interprétation des ouvrages canoniques dut se transmettre par l'enseignement, et dans cette société fondée sur une large base il exista une classe de savans sans cesse renouvelée, se recrutant parmi le peuple autant que parmi les riches, aristocratie de l'intelligence et du savoir qui s'élevait en face de l'aristocratie de naissance, de la noblesse héréditaire, pour maintenir celle-ci dans les bornes du devoir et lui montrer la route.

Dans l'Inde, la caste sacerdotale détrôna de bonne heure la caste guerrière dont elle proclama plus tard l'entière extinction comme un article de foi; elle altéra les sources du passé et mit à la place des faits ces merveilleuses légendes qui éblouissent l'esprit. En Chine, les lettrés, n'ayant aucun intérêt à défigurer les évènemens, n'ouvrirent point la scène de l'histoire par ces prologues gigantesques où les per-

(1) Dans l'antiquité, quand un général avait remporté la victoire, il prenait le deuil. Il se mettait dans le temple à la place de celui qui préside aux rites funèbres, et, habillé de vêtemens unis, il pleurait et poussait des sanglots. (Traduction du *Tao-te-king* de Lao-tseu, par M. Stanislas Julien; note de la page 119.)

sonnages prennent les rôles qu'il convient au poète de leur donner. La poésie y perdit beaucoup sans doute; l'épopée guerrière et sacrée, ce chant matinal des peuples qui se souviennent à l'aurore des rêves de la nuit, manqua à la Chine. Le pouvoir temporel et l'autorité religieuse ne luttèrent point pendant des siècles. Sur les bords du Gange, les législateurs étaient des brahmanes, la suprématie resta dans leurs familles; sur les bords du fleuve Jaune, les législateurs étaient des rois; pontife souverain, représentant de Dieu sur la terre, l'empereur résuma en lui la double puissance (1). Mais bien que plus rapproché des cieux, il était à son tour dominé par la loi; il donnait l'exemple de la soumission à ses sujets, il se châtiait lui-même de leurs crimes et s'en accusait devant le maître du ciel. On peut ajouter que le monarque en Chine ne régnait qu'à la condition de maintenir dans leur intégrité les institutions consacrées avant lui. S'il s'écartait des saines doctrines, les peuples, ayant à leur tête quelque sage ministre organe des lois outragées, déclaraient le souverain déchu du trône; une révolution légale ne tardait pas à s'accomplir, et elle avait pour but non d'ébranler, mais d'affermir le principe établi.

Ainsi se succédèrent les premières dynasties; ainsi se consolida, malgré les guerres intestines et les attaques du dehors, cette monarchie vivace, qui croyait à son avenir tant qu'elle renouerait la chaîne du passé : ce fut là le dogme sur lequel elle vécut exclusivement jusqu'à la chute de la dynastie de Tchéou.

Au temps où régnait le vingt-troisième empereur de cette famille, le lien qui unissait entre elles les parties de ce grand corps menaçait de se rompre. Confucius comprit le péril; il sentit d'où venait le mal et s'efforça d'en arrêter les progrès. Si la confusion et le désordre continuaient à s'introduire dans l'état, si la corruption des mœurs et l'abandon des croyances poussaient les grands vassaux à méconnaître la souveraineté du suzerain, le peuple à se soulever, la famille à se dissoudre, c'en était fait de la Chine. Vieillie avant le temps, elle retour-

(1) Primitivement, les empereurs offraient des sacrifices sur quatre montagnes situées aux quatre extrémités de la Chine; plus tard, les *Tchéou* ajoutèrent à ces lieux sacrés une cinquième montagne, située à peu près au centre de l'empire. Afin d'obvier aux inconvéniens qu'entraînait pour les souverains l'obligation d'aller chaque année sacrifier à de si grandes distances de leur capitale, on choisit près du palais un emplacement qui pût tenir lieu de ces montagnes consacrées; il y eut un temple pour les sacrifices de premier ordre, offerts au maître du ciel par le monarque seul, un autre pour les esprits, et un troisième pour les ancêtres et les saints personnages, auxquels on rendait des hommages et non un culte.

nait à la barbarie. Le sage, alarmé des symptômes d'une décadence facile à prévoir, voulut faire revivre les lois anciennes, espérant par là ramener la nation à sa jeunesse, à son âge d'or. C'était une illusion sans doute; il essaya de régénérer la chose publique en prêchant un retour sincère aux antiques vertus. Les lettrés, ses disciples, ont donc aussi regardé la tradition comme le talisman qui préside aux destinées de l'empire, et les ouvrages canoniques comme les livres sibyllins qu'il faut à tout prix conserver dans le temple. En cela, ils n'ont fait que suivre fidèlement les préceptes et partager les convictions de leur maître.

Confucius tenta donc une réforme sans être lui-même un novateur; si on relève de lui dans les écoles, c'est qu'il formula d'une façon plus précise cette doctrine dont il se montra le plus zélé, le plus persévérant défenseur. Dans le cercle complet de ses travaux, il embrassa et resserra, comme une gerbe dans son lien, les trois branches de l'étude chez tous les peuples : l'histoire, la philosophie, la poésie. C'est toujours au passé qu'il s'adresse; il disparaît et s'efface derrière son œuvre de reconstruction. Sa chronique du petit royaume de *Lou* (dans lequel il était né) ne ressemble point aux livres historiques des autres pays orientaux; les faits y sont moins rapportés dans leur ensemble que discutés froidement un à un. L'auteur ne les expose que pour en développer avec une impartialité rigoureuse les causes et les effets; avant tout, il veut en tirer l'enseignement, la moralité. Dans ses écrits philosophiques, il n'établit ni système, ni théorie qui lui soient propres; il commente les textes, il ravive les dogmes et les croyances; il apprend à l'homme à s'étudier soi-même, aux hommes à se rapprocher les uns des autres; il trace de nouveau la ligne des devoirs qui commençait à s'effacer. Le *Livre des Vers*, recueil d'odes attribuées à des empereurs, à des princes, de chansons populaires particulières aux divers états de la monarchie fédérative, que le moraliste a rassemblées, couronnent son œuvre. Présenter ainsi sous leur forme la plus vivante, la plus capable de se graver dans l'esprit, les souvenirs des temps passés, n'était-ce pas populariser l'histoire, multiplier les exemples offerts par les siècles antérieurs, et les remettre sous les yeux d'une nation qui les oublie ou les dédaigne? Le *Livre des Vers*, ce sont les rites en action. Les rites eux-mêmes, avec tout ce qui regarde les mœurs, les usages, les fêtes, les cérémonies, les plus petites circonstances de la vie privée, furent aussi l'objet d'une étude spéciale de la part de Confucius; il les consigna dans son *Li-king*. Cet ouvrage, dont nous possédons à peine la moitié, représente la société

chinoise soumise à la double action des lois civiles et religieuses; le gouvernement, le culte, la famille, s'y montrent dans tous les détails de l'organisation traditionnelle. Enfin le grand lettré, puisant aux sources antérieures, se livra pendant vingt années aux recherches historiques, et composa en cent chapitres ses *Annales impériales* (*Chou-king*). Là, il saisit dans leur ensemble les principes du gouvernement et les fondemens du droit public. A cette époque, la Chine comptait déjà dix-huit siècles d'existence incontestable, depuis Yao (2357) jusqu'à l'auteur du *Chou-king* (551 avant notre ère). Sous les deux premières dynasties, il existait deux historiens : celui *de la gauche*, chargé de recueillir les paroles, les édits de l'empereur; celui *de la droite*, qui enregistrait les évènemens, les faits dont il était utile de conserver le souvenir. Sous les Tchéou, l'empire, mieux affermi, eut sept historiographes, parmi lesquels figuraient des savans. Ils s'occupaient des sciences, des pays étrangers, des expéditions faites contre les nations voisines, des phénomènes, des calamités publiques. Tout ce qui se passait dans l'étendue des contrées avec lesquelles la Chine avait des rapports s'ajoutait à cette encyclopédie progressive dont l'histoire des empereurs était le noyau. Ce furent ces matériaux immenses qui servirent à Confucius pour établir ses annales, où l'empire se développe graduellement avec ses lois et sa constitution discutées, approfondies, expliquées au grand jour.

On le voit, Confucius fut plus moraliste que philosophe ; fidèle au culte de l'antiquité qu'il acceptait tout entière, il n'eut point la prétention de fonder une école, encore moins celle de se placer à la tête d'une secte religieuse. Les Chinois, d'ailleurs, peuple patient et laborieux, ne sont guère doués de cet enthousiasme fanatique qui précipita les Arabes sur les pas de leur prophète; ils nous donnent une juste idée de leur sage en l'appelant le *saint homme*. Ajoutons aussi que le rôle de Confucius est à peu près unique dans l'histoire ancienne; la comparaison pèche par un point essentiel quand on le présente comme le Socrate de la Chine. Confucius n'eût pas été condamné par les juges d'Athènes à boire de la ciguë, parce que sa doctrine ne s'attaquait point aux dieux; il respecta et suivit la religion qui était alors, comme elle le fut depuis, la religion de l'état. Si les persécutions l'atteignirent, c'est que son intégrité comme ministre, la hardiesse de ses paroles, le mettaient en opposition directe avec ses collègues, et irritaient une cour corrompue dont il blâmait les excès au nom de la morale et des lois de l'antiquité.

Lao-Tseu (né l'an 604 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire cinquante-

trois ans avant Confucius) se montre-t-il dans sa vie, dans ses écrits, dans ses enseignemens, animé du même désir, du même esprit que le moraliste? Témoin, lui aussi, des désordres croissans qui jetaient la confusion dans l'empire des Tchéou et préparaient la ruine de cette longue dynastie, que Confucius cherchait à sauver, s'appliqua-t-il à porter aux maux de son temps un remède efficace? Il est difficile de le croire. Un peu misanthrope, épris de la vie contemplative à la manière des Hindous, Lao-tseu, trop visiblement choqué des folies humaines, prenait en pitié et même en dédain cette pauvre humanité que Confucius s'efforçait de guérir, de ramener à la raison par les exemples d'un passé plus sage. La différence qui existe entre les deux penseurs ressort à merveille de ce passage tiré de la *Légende fabuleuse* de Lao-tseu (1). « J'ai mis en ordre, dit Confucius dans une rencontre avec ce philosophe, le livre des vers, les annales impériales, le rituel, le traité de la musique, le livre des transformations, et j'ai composé la chronique du royaume de Lou; j'ai lu les maximes des anciens rois, j'ai mis en lumière les belles actions des sages, et personne n'a daigné m'employer. Il est bien difficile, je le vois, de persuader les hommes. — Les six arts libéraux, reprit Lao-tseu, sont un vieil héritage des anciens rois; ce dont vous vous occupez ne repose que sur des exemples surannés, et vous ne faites autre chose que de vous traîner sur les traces du passé, sans rien produire de nouveau. »

Vraie ou fausse, cette conversation prouve clairement que Lao-tseu, au moins dans l'esprit de ses discples, est un novateur; sa doctrine (qu'on se rassure, nous n'essaierons pas de la discuter) a tout le caractère d'une philosophie. Remarquons en passant que Lao-tseu lui-même prétend aussi ne faire que transmettre les leçons qu'il a reçues (2). S'il est permis d'admettre que les idées du maître remontent aux enseignemens du premier des empereurs, Hoang-ty, il faut en conclure que la tradition se partagea en deux branches : de l'une sortit le rationalisme, tel que le comprit Confucius; de l'autre, le spiritualisme, tel que le professa Lao-tseu. Ou bien, de cette doctrine primitive antérieure à tous les deux, le moraliste n'avait pris que la partie qui se prêtait le mieux à l'analyse, et le philosophe s'attachait spécialement, dans une synthèse plus large, à la partie métaphysique.

(1) Traduction du *Tao-te-king* de Lao-tseu, par M. Stanislas Julien; introduction, p. XXIX. — *Mémoires sur les Chinois*, vol. III, p. 38.

(2) Traduction du *Tao-te-king*, par M. Stanislas Julien, note de la page 161; voir aussi le *Livre des Récompenses et des Peines*.

Quoi qu'il en soit, Lao-tseu eût-il puisé ses préceptes dans les traditions primitives, il ne poursuivait pas, comme Confucius, avec une extrême rigueur la réhabilitation des siècles précédens. On peut même l'accuser de vouloir mettre la lumière sous le boisseau; il reproche à Confucius d'être trop répandu au dehors; il voit de la vanité dans l'empressement de celui-ci à manifester la vérité au milieu de la cour et dans le palais des grands. « Celui qui possède un trésor, dit-il quelque part (1), le cache avec soin de peur qu'on ne le lui enlève. » La sagesse cependant n'est-elle pas le flambeau qu'on voudrait mettre à la main de tous les hommes, le trésor qu'au lieu d'enfouir on doit semer en abondantes aumônes autour de soi? Pourquoi le philosophe se plaît-il à s'entourer de mystère? Sous cette modestie exagérée, sous cet amour jaloux de la vérité, Lao-tseu semble cacher une vanité blessée; on le surprend à désespérer du monde, que Confucius a l'espoir et l'ardent désir de régénérer. Celui-ci traduit tout en enseignemens; celui-là explique longuement la nature du *Tao*, de cette *voie* divine qu'il cherche, dans laquelle il marche, presque sans se soucier d'y attirer les hommes sur ses pas. L'un prêche par ses paroles et par son exemple au milieu de la société qui périclite : il combat ouvertement le vice en célébrant la vertu; l'autre se retire dans la solitude et s'entretient avec ses pensées, *vox clamabat in deserto*. Le premier admire le bien et l'honore en lui-même comme en ceux qui le pratiquent; le second, remontant à l'origine des choses, et pour ainsi dire aux temps qui précédèrent la création, va jusqu'à s'affliger de la vertu qui n'est vertu que parce que le vice existe, du bien qui n'est bien que parce que le mal le fait ressortir. Lao-tseu eût-il donc rejeté le dogme de la réparation, que Confucius semblait chercher et que les bouddhistes proclamèrent?

Bien qu'inférieure à la doctrine du moraliste en ce qu'elle semble négliger l'application et la pratique, la philosophie de Lao-tseu lui est supérieure par d'autres côtés. D'abord elle a le mérite de se rattacher çà et là aux idées répandues sur toute la surface du monde païen, par conséquent de faire rentrer la Chine dans la grande famille des nations dont elle se sépare si brusquement à son origine. Si cette philosophie a la faiblesse de fuir le contact des hommes qui la gêneraient dans le libre exercice de ses spéculations, elle a le courage d'aborder les hautes cimes de l'intelligence, au risque d'y rencontrer le vertige; si elle a l'indolence de l'oiseau qui se repose sur ses ailes et s'y balance mol-

(1) *Mémoires sur les Chinois*, vol. III, p. 40.

lement, on doit lui accorder aussi la hardiesse de l'aigle qui s'élève au-dessus des nues. Cette philosophie présentait cela de dangereux, qu'elle conduisait par une fausse interprétation à la folie ou au moins aux extravagances; la morale de Confucius pouvait rapetisser les esprits en les emprisonnant dans un cercle d'idées pratiques auquel le temps ne devait rien ajouter.

Aussi arriva-t-il souvent qu'aux époques de crise, de transformations, l'empereur et le peuple, la cour et les classes ignorantes, obéissant à des instincts de nouveauté, abandonnèrent les préceptes des lettrés; mais en quittant la voie de la tradition, à quoi se ralliaient les esprits? Non pas à la pure doctrine de Lao-tseu, mais aux ridicules applications que les adeptes en avaient tirées, et qui venaient aboutir à la science occulte.

Pendant les cinq siècles qui s'écoulèrent depuis la mort de leurs fondateurs jusqu'à l'introduction officielle du bouddhisme, les deux sectes se partagèrent la Chine. La dynastie des Tchéou, qui dura près de neuf siècles (de 1122 à 249 avant J.-C.), fit parvenir à son apogée le système fédératif, qui dépérit sous les derniers souverains de la race. Durant cette période, trop féconde en troubles, la civilisation avait pris un grand essor. Les bases du gouvernement étaient posées, les lois, les rites si bien établis, qu'en beaucoup de points on a continué de les observer jusqu'à nos jours. Chaque nation a ainsi, à l'époque de son épanouissement, un vif sentiment de ses besoins, un instinct vrai du caractère qui lui est propre, et même chez celles qui ont subi le plus de vicissitudes dans le cours de leurs destinées, il reste toujours quelque chose de ces institutions, ou au moins de leurs tendances premières.

Cet âge critique de l'empire chinois fut véritablement le règne des lettrés; ils veillaient au maintien de la tradition, à la conservation de l'édifice social et d'une doctrine invariable qui s'était, pour ainsi dire, incorporée en eux; les *Tao-sse* (disciples de Lao-tseu), au contraire, restaient dans l'ombre; leurs croyances n'avaient encore eu aucune action sur les affaires publiques. Aussi les lettrés s'alarmèrent-ils extraordinairement dès qu'ils virent les choses changer de face et leurs adversaires lever la tête. Quand au dernier des Tchéou (35e souverain de sa race) succéda la famille des Tsin, quand les sept petits états encore debout après tant de guerres s'effacèrent sous la domination d'un *empereur auguste*, les lettrés furent épouvantés de ne plus trouver entre le peuple et le monarque le pouvoir intermédiaire que représentaient les rois feudataires. Tous les rouages de la machine dont ils s'appli-

quaient à calculer la force leur semblèrent brisés. Ils comprirent que leurs voix ne seraient plus écoutées au milieu du bruit de ces bouleversemens, et crièrent que la Chine allait périr parce qu'elle se jetait trop violemment dans des voies nouvelles. S'ils se trompaient en ne voyant pas au-delà du siècle présent, au moins résistèrent-ils avec une grandeur qui les excuse.

Après avoir nivelé les royaumes feudataires et les avoir transformés en provinces, Tsin-chi-hoang-ty, le premier des empereurs souverains, réorganisait la Chine à sa façon; enivré de sa gloire, occupé de réformes radicales, le jeune conquérant s'irritait de l'opposition systématique que les lettrés mettaient à ses desseins. Ceux-ci parlaient-ils sincèrement au nom de la tradition méconnue, ou plutôt ne regrettaient-ils pas ces petites cours où ils avaient rempli les principaux emplois, où ils se posaient en arbitres et en oracles? Déploraient-ils avec désintéressement l'abandon des lois anciennes, ou reniaient-ils un avenir qui se montrait hostile à leur influence, rebelle à leurs enseignemens? Le ministre Li-sse, homme ambitieux qui poussait l'empereur à l'accomplissement rapide de son œuvre, provoqua lui-même la proscription des lettrés et la destruction des livres dans un mémorable réquisitoire où abondent les accusations contre les disciples de Confucius. Il les appelle « une classe d'hommes stupides qui se piquent d'être gens de lettres, qui ont toujours à la bouche les règles des anciens et en parlent sans cesse, qui courent en toute liberté chez les princes pour fomenter des troubles, etc., etc. (1). » Les livres furent donc condamnés à périr avec les lettrés; cet acte de barbarie et de vandalisme de la part d'un monarque qui se porta à bien d'autres excès lui a été reproché éternellement comme un crime de lèse-nation, car il pouvait ôter dix-huit siècles d'histoire à ce peuple si glorieux de son ancienneté.

Tandis que les lettrés, transformés en politiques, lançaient au nom du passé contre le nouvel ordre de choses un anathème qui retombait sur eux, les disciples de Lao-tseu, travestis en magiciens, s'introduisaient à la cour. L'antagonisme des deux écoles se trahissait plus complètement; l'une remplaçait l'autre, c'est-à-dire que les intrigues du palais succédaient à la marche d'un gouvernement plus régulier. Au lieu d'avoir près de lui des savans qui l'instruisissent dans l'art de gouverner, l'empereur s'entourait de philosophes, de docteurs qui lui promettaient le breuvage d'immortalité. Ce n'étaient pas des conseils

(1) *Histoire générale de la Chine*, par le père Mailla, vol. II, p. 400.

que demandait ce novateur triomphant, mais l'assurance de jouir longtemps de sa grandeur; en rompant avec le passé, il voulait se rendre maître de l'avenir.

Mais comment se faisait-il que les insaisissables doctrines de Lao-tseu vinssent aboutir à la magie, aux sortiléges? Peut-être les plus ardens sectaires, à force de dompter leurs sens et de dégager leur esprit de son enveloppe terrestre, avaient-ils fini par prendre au propre ces paroles du maître : « Celui qui sait gouverner sa vie ne craint sur sa route ni le rhinocéros ni le tigre; s'il entre dans une armée, il n'a besoin ni de cuirasse ni d'armes; il est à l'abri de la mort. » Peut-être l'ame, en s'approchant trop de Dieu dans la contemplation, finit-elle par croire qu'elle a dérobé au ciel une parcelle du feu créateur? Peut-être aussi cet art qui consiste à évoquer les spectres, à commander aux élémens, art cultivé chez tous les peuples, dont on ne peut découvrir l'origine, avait-il été connu très anciennement en Chine, et ceux qui le pratiquaient s'étaient rangés, sans trop de raison, parmi les disciples de Lao-tseu. Au reste, Confucius et les anciens sages, sans chercher à pousser plus loin l'étude de la divination, admettent la possibilité de découvrir l'avenir au moyen des diagrammes et en perçant avec un fer rouge l'écaille d'une tortue. Dans le *Tchun-Tsieou* (la chronique du royaume de Lou), le moraliste discute sur l'opportunité de faire brûler une sorcière qui avait causé dans l'empire une sécheresse de plusieurs années (1). Les disciples de Lao-tseu se mirent donc à poursuivre avec ardeur les découvertes imaginaires que négligeaient ceux de Confucius; ils se firent une part exclusive de tout ce que leurs rivaux laissaient à exploiter dans le vaste domaine de la science occulte.

A la dynastie éphémère des Tsin succéda celle des Han (207 av. J.-C.), qui révoqua les édits de proscription et fit refleurir les lettres. Ce fut une renaissance complète; on rechercha les livres avec autant d'ardeur qu'on en avait mis à les détruire. L'édifice littéraire de la Chine se recomposa pièce à pièce à peu près tel qu'il était; cet édifice, reconstruit avec les matériaux épars, s'enrichit des travaux de la critique, et l'histoire en fut la clé de voûte. Les textes, retrouvés dans un moment d'enthousiasme et de réaction, demandaient à être revus, examinés avec soin, soumis au contrôle des lettrés d'un goût sûr. Bientôt la

(1) Il est souvent fait allusion, dans les livres chinois, à cet usage de brûler les sorciers quand ils manquaient leurs opérations magiques. Hérodote (Melpomène, livre IV, § LXIX), parle fort au long de ce même supplice infligé par les Scythes aux faux devins.

chronique, trop pleine de détails, trop longue à dérouler à mesure que l'empire comptait plus de siècles d'existence, fit place à l'histoire qui condense les faits, les présente dans leur ensemble, aux annales telles qu'elles se formèrent sous le pinceau de Sse-ma-tsien, l'Hérodote de la Chine. Ce qui distingue les écrits de ce grand homme des travaux des chroniqueurs, c'est qu'il se livre à l'examen des faits et des doctrines; ainsi, à la différence des lettrés exclusifs, il aime mieux discuter les philosophies hétérodoxes que de les considérer comme non avenues. Dans la vie pratique, cependant, il resta fidèle à cette raideur de caractère qui porta souvent les disciples de Confucius à ne jamais sacrifier leurs convictions aux faveurs impériales; on sait par quel affreux supplice il expia l'entêtement ou le courage avec lequel il prit en main la défense d'un général coupable ou calomnié. On peut donc avoir confiance dans l'histoire d'un pays, quand elle est écrite par des hommes qui, tout en songeant aux siècles antérieurs, fixent sans cesse leurs regards sur la postérité.

Cependant une révolution s'était opérée dans les esprits, et cette renaissance ne tourna pas entièrement au profit des lettrés. La Chine traversait alors une de ces phases qui font époque dans la vie des nations, où l'on admet à peu près tout, où la curiosité l'emportant sur la prudence, on tolère, on encourage même, sous prétexte de s'instruire et d'examiner, ce qu'on eût rejeté dans des temps plus sévères. Il arrive même qu'en ces jours d'éclectisme on croit avoir fait assez pour la tradition si on lui témoigne un reste d'égards. On vit donc des empereurs sectateurs de Confucius sur le trône, disciples des *Tao-sse* dans la vie privée; ce qui se passait à la cour devait se reproduire dans les diverses classes de la société. « Les grands, les hommes opulens, les femmes surtout, s'empressèrent d'embrasser la doctrine des *Tao-sse;* la pratique des sortiléges, l'invocation des esprits, l'art de prédire l'avenir, firent de rapides progrès dans toutes les provinces. Les souverains eux-mêmes accréditèrent cette secte par leur exemple, et bientôt la cour fut remplie d'une foule innombrable de docteurs auxquels on avait décerné le titre de *Tien-sse*, docteurs célestes. »

Ainsi s'exprime l'abbé Grosier dans sa *Description de la Chine;* cet état de choses se rapporte surtout au règne du grand empereur Wou-ty (140 à 86 avant Jésus-Christ). Ballotté entre les deux sectes, cet illustre monarque se laissa entraîner par les rêveries des *Tao-sse*, et crut racheter enfin ses folies en chassant ceux qu'il avait trop longtemps favorisés. L'influence des prétendus disciples du *Tao* allait

croissant dans l'empire; la morale primitive des anciens sages ne suffisait plus à l'esprit d'un peuple plus policé; elle ne pouvait plus maîtriser les cœurs excités par le luxe, avides de nouveautés, amollis par le spectacle d'une cour où abondaient les femmes et les eunuques. L'amour des lettres, de la littérature proprement dite, que les maîtres de la Chine développaient dans tout l'empire et jusque chez les peuples conquis, par l'établissement d'une foule de colléges et de gymnases, indiquait une ère de splendeur qui portait avec elle les symptômes d'une décadence prochaine. Ce fut alors qu'on vit paraître comme un prodige la lettrée Pan-Hoeï, dont la vie est tout un gracieux roman. Cette femme savante appelée à la cour, « maîtresse de l'épouse du monarque, dit Amyot, le fut bientôt aussi de presque toutes les dames de sa suite, et ces lieux où l'on ne s'occupait auparavant que de parures et de bijoux, où l'on ne s'entretenait que de petites intrigues de femmes et d'eunuques, se trouvèrent changés en une espèce d'académie. Il ne se passait pas de jour que l'on ne discutât quelque matière de littérature, ou qu'on n'y produisît quelque petite pièce d'éloquence et de poésie. L'empereur et l'impératrice donnaient l'exemple, et la *grande dame* jugeait en dernier ressort (1). »

Tandis que l'empereur Ho-ty (de 89 à 106 de notre ère) présidait dans le harem une académie littéraire, le général Pan-Tchao, envoyé par son prédécesseur pour soumettre les régions du nord-ouest, étendait ses conquêtes jusqu'à la mer Caspienne. Un instant même, assure-t-on, ce grand capitaine eut l'idée d'aller attaquer les Romains, car il n'y avait guère alors que trois puissances dans le monde : Rome à l'occident, la Chine à l'orient, au centre l'empire éphémère des Parthes. Mais les deux peuples placés aux deux extrémités du globe ne se rencontrèrent pas; après s'être un moment aperçus de loin, comme deux vaisseaux sur l'océan, ils continuèrent leur route et suivirent la pente de leur destinée.

Certes, il fallait qu'il se fît un grand silence parmi les peuples intermédiaires pour que les Chinois entendissent le bruit des armes romaines; mais en se développant dans cette direction, en s'allongeant vers l'ouest, le céleste empire soulevait, éveillait dans leur sommeil bien des nations qui plus tard devaient avoir leur rôle. Les conquêtes rapides amènent des revers après elles, pour peu que l'élan s'arrête au lieu de se soutenir; c'est ce qui arriva. Au sein même de cette prospérité extraordinaire, Ho-ty avait préparé la ruine de sa dynastie, et

(1) *Mémoires sur les Chinois*, t. III, p. 361.

de nouvelles calamités aux gens de lettres, en accordant des emplois aux eunuques. La gloire extérieure de l'empire développa, au sein de la capitale, un luxe et une magnificence qui corrompirent la nation en livrant la cour aux intrigues.

Le favoritisme grandissait autour du prince, et les lettrés, jaloux du pouvoir qu'ils voyaient s'avilir entre les mains de leurs indignes adversaires, entreprirent de couper le mal à sa racine. Ils conspirèrent contre les officiers du palais et s'organisèrent en sociétés secrètes. Une guerre en règle fut déclarée à la classe la plus distinguée, la plus honorable, la plus illustre de l'empire, par les gardiens du harem, devenus tout puissans pendant la minorité de Ling-ty, qu'ils gouvernaient à leur gré, et la régence de sa mère, esclave de leurs services. Pour lutter contre les lettrés, les eunuques se liguèrent avec les femmes du palais; ils gardaient toutes les avenues du trône, et se tenaient cantonnés au fond des appartemens intérieurs, du gynécée, où personne n'avait le droit de pénétrer sans leur permission. Ce que les disciples de Confucius, en commun avec les anciennes familles, voulaient empêcher à tout prix, c'était que la Chine ne dégénérât, comme tant d'autres empires de l'Orient, en une monarchie sans règle, sans lois, sans traditions, où le mérite disparaîtrait devant la faveur, où le souverain séquestré par les eunuques, isolé par eux des grands personnages de la cour, n'aurait plus d'autre volonté que celle de ces esclaves arrogans.

Les *Tao-sse* n'avaient point cette noble préoccupation; ils étaient sectaires avant tout; le triomphe de leurs croyances les touchait plus que la gloire ou le repos de l'état. Une épidémie désastreuse ayant mis en vogue un de leurs docteurs qui prétendait guérir les malades, le fanatisme souleva les populations déjà mécontentes. Cinq cent mille hommes armés s'élancèrent sur les pas du médecin qui se posait en prophète et aspirait au trône. La guerre civile, tel fut le parti que prirent les sectateurs du *Tao* au milieu de cette crise terrible. Ce ne fut pas la seule fois qu'on les vit ainsi paraître aux époques des calamités publiques, s'agiter quand les lettrés perdaient de leur autorité, et éblouir la foule en proclamant des doctrines dont Lao-Tseu n'était pas responsable; dès que le peuple souffrait, il cherchait auprès d'eux l'espérance que tout charlatan sait faire naître dans les cœurs malades.

La proscription décima bientôt les lettrés, car ils succombèrent dans la lutte, et le massacre des eunuques, qui vengea leur mémoire, ne put alors sauver la cause qu'ils avaient si noblement défendue. La confusion qui régna dans l'empire, après tant de désordres, fit passer

le pouvoir aux mains des généraux. Il fallut que la Chine subit le despotisme militaire, qu'elle fût divisée en trois royaumes, qu'elle arrivât au dernier degré de misère et d'affaissement, qu'elle se purifiât par de rudes épreuves avant de reparaître avec tout son éclat, et de reprendre son influence dans l'Asie orientale.

II.

Jusqu'ici, la nation chinoise, fidèle à deux croyances qui lui sont propres, n'a puisé qu'en elle-même les élémens de sa civilisation. Les deux écoles de philosophie qui la guident ou l'égarent, les sages et les rêveurs qui la ramènent dans la voie de la tradition ou l'entraînent vers des illusions trompeuses, sont nés de son sein et n'appartiennent qu'à elle. Cependant combien de modifications déjà dans son existence! Les conquêtes, les expéditions lointaines, ont mis la Chine en communication avec les peuples voisins; les révolutions du palais, les guerres civiles, ont altéré l'organisation intérieure. Le culte de l'antiquité s'affaiblit dans l'empire; il y a au fond des esprits un vague désir, un besoin inquiet de connaître, et jusqu'à un certain point d'adopter les doctrines étrangères. De toutes les contrées environnantes, c'est l'Inde qui réagit le plus fortement, et la première, tant par elle-même que par l'exemple plus voisin des peuples qui ont embrassé ses dogmes réformés; c'était le seul endroit aussi par où la Chine pût recevoir les exemples d'une civilisation quelconque.

L'an 65 de Jésus-Christ, sous le règne de Ming-ty des Han, prince éclairé, qui montra autant de respect pour la mémoire de Confucius que de zèle pour la propagation de la doctrine du moraliste, la première statue de Foë avait été élevée en Chine (1). La religion bouddhique, solennellement inaugurée par cet éclatant hommage rendu à son fondateur, fut persécutée d'abord dans la personne du prince de Tchou; ce turbulent vassal, qui conspirait contre l'empereur, après avoir demandé des encouragemens aux *Tao-sse*, adorait un dieu nouveau, dont il attendait, pour prix de son zèle, la réussite de ses

(1) Déjà les statues de Foë ou Bouddha avaient été apportées en Chine et placées dans les temples, à la suite des conquêtes sur les Hiong-nou; était-ce comme trophées ou comme statues d'un dieu qu'on devait désormais honorer? Cette question mérite d'être approfondie; nous suivons ici l'opinion commune qui place à l'an 65 de notre ère l'introduction *officielle* de cette religion étrangère dans l'empire.

desseins. A peine le bouddhisme paraît-il en Chine, qu'il se trouve en hostilité avec l'ordre établi et en rapport avec la secte du *Tao;* entre ces deux doctrines, il y avait en effet plus d'un point de ressemblance, et elles durent de bonne heure se confondre dans l'esprit du peuple. Les dogmes des *Tao-sse* avaient été admis hors de la Chine, peut-être y rentrèrent-ils cette fois incorporés à ceux qui arrivaient des bords du Gange. N'est-il pas avéré que des bonzes du XIe siècle, en entendant commenter le *Tao-te-king*, se sont écriés : Tout cela est bouddhique (1)? De même aussi, en lisant certains passages des livres bouddhiques écrits après les prédications des nestoriens dans l'Asie centrale, on pourrait dire : Tout cela est chrétien.

Les dogmes de Lao-tseu, contenus dans son *Tao-te-king*, avaient produit quelque chose de plus positif qu'une philosophie abstraite, de plus précis que les rêveries des magiciens, à savoir, une religion représentée par des temples dans lesquels on invoquait les esprits au moyen des sacrifices, et surtout par un code de morale. Ce code de morale, c'est le *Livre des Récompenses et des Peines*, traduit en entier, avec toutes ses légendes, par le savant professeur auquel on doit l'interprétation du texte même de Lao-tseu. S'il était permis d'y voir autre chose qu'une collection de pieux récits arrangés successivement, classés de siècle en siècle par des adeptes fervens et instruits, s'il n'était tout-à-fait impossible de l'attribuer à Lao-tseu lui-même, on pourrait proclamer la doctrine du philosophe comme étant celle qui, malgré certaines puérilités, honore le plus l'antiquité païenne. On y trouve prescrit l'amour du prochain, qui, à la vérité, s'étend, ainsi que chez les bouddhistes, à tous les êtres créés; mais à côté de ces mots : « Par pitié pour les papillons, n'allumez pas la lampe, etc., » on lit ceux-ci : « Payez les impôts pour les pauvres gens; rachetez les prisonniers!... etc. » Les grandes clartés qui illuminent le ciel, le soleil, la lune, certaines étoiles et planètes, sont pour ainsi dire autant d'yeux qui surveillent la conduite des hommes; mais ces puissances supérieures inscrivent les actions des mortels, en tiennent un compte exact, et ces actions se compensent les unes par les autres : il résulte de cette balance que l'homme est récompensé ou châtié selon que la somme du bien ou du mal l'emporte. Le châtiment sera la perte des grades littéraires, de la fortune, une mort prématurée; la récompense, un rapide avance-

(1) Traduction du *Tao-te-king*, par M. Stanislas Julien; observations détachées, p. XLIII.

ment dans ces mêmes grades, une longue vie, une vieillesse exempte d'infirmités à laquelle des actes pieux et charitables ajouteront encore des jours.

Ici on reconnaît à la trace les sectaires du *Tao;* c'est donc l'immortalité qu'ils cherchent en faisant le bien, et tous leurs vœux tendent à devenir pareils à ces vieillards surnaturels qui apparaissent aux docteurs avec des yeux brillans encore, de longs cheveux flottans comme dans l'adolescence! La plupart des pratiques recommandées dans le *Livre des Récompenses et des Peines* appartiennent aussi, comme nous l'avons dit plus haut, à la secte bouddhique. Ces deux religions ont cela de commun, qu'à la différence de la doctrine des lettrés, elles s'occupent de l'individu en lui-même, et lui montrent la route pour arriver au bonheur. Faites de bonnes œuvres, disent les *Tao-sse;* priez, disent les bouddhistes, car le caractère propre de la croyance en la divinité de Foë, c'est de rapprocher l'homme de Dieu par des prières multipliées.

Quand le bouddhisme pénétra en Chine, il était déjà à sa seconde période; les simples préceptes du fondateur avaient donné lieu à d'interminables commentaires, et à force de faire *tourner la roue de la loi*, de *frapper le grand tambour de la loi*, les sectaires, éblouis et étourdis, s'étaient lancés dans d'insaisissables subtilités. Sans doute aussi attaqués pied à pied par les brahmanes, rudes adversaires, habiles à manier la plus belle langue du monde, les philosophes bouddhistes se laissèrent entraîner à ces déductions qui les ont menés si loin. Cependant le maître leur avait dit : « Ne cherchez point à prouver; mettez seulement en tête de vos traités ces paroles de soumission et de foi : *Voici ce que j'ai appris!* » A la différence des *Tao-sse*, qui, partis d'un point de vue uniquement philosophique, en sont venus à croire à l'immortalité du corps, les disciples de Foë, après avoir proclamé une morale de charité, à l'exemple d'un dieu régénérateur du monde, ont fini par aboutir au dogme du vide et du néant. L'ame a été pour eux le diamant qui, soumis à l'action du feu dans le creuset, s'évanouit sans laisser de traces. Cependant leurs enseignemens, si propres à adoucir les mœurs, eurent une influence remarquable partout où ils se répandirent. A en croire des livres écrits après coup, il est vrai, par les bouddhistes chinois, le libertinage, l'ivrognerie, les dissensions de famille sont les vices et les désordres que les apôtres, dans leur zèle, cherchaient principalement à guérir en Chine; la foi pénétrait les cœurs, tantôt par l'effet de la grace, tantôt par l'effet des terreurs qu'excitait chez les infidèles une promenade en rêve à

travers les dix-huit enfers. Avec les lettrés, ces missionnaires venus de l'Inde combattaient par la parole; avec les *Tao-sse*, ils luttaient, comme Moïse en présence des prêtres égyptiens, par des miracles et des prodiges. Craignant aussi d'éveiller les soupçons des empereurs jaloux d'une autorité sans bornes, ils répétaient aux peuples de la Chine cette maxime prudente : « Si vous voulez arriver à la pureté qu'exige la loi, aimez le prince comme un père; » ou bien : « La fidélité envers le prince est le premier des devoirs. » L'ouvrage auquel nous empruntons ces citations (intitulé : *Tong-yeou-ky*, voyage des missionnaires bouddhiques à l'est de l'Inde), n'est qu'un roman; on y rencontre souvent des légendes qui appartiennent à l'histoire des prophètes et des apôtres de l'ancien et du nouveau Testament; mais ce qu'il importe, c'est de rechercher l'esprit de la secte et les dogmes qu'elle voulait faire prévaloir. Dans l'Inde, le bouddhisme avait prêché l'émancipation des castes, c'est-à-dire l'abaissement des brahmanes, il y fut cruellement persécuté; en Chine, il heurtait de front deux croyances établies, et cela en apportant une religion étrangère chez un peuple habitué à ne rien accepter du dehors. Il entravait l'organisation intérieure de l'état en appelant les adeptes dans des monastères, en instituant le célibat des religieux, qui faisait subitement cesser la famille. Or, le respect des ancêtres, cette grande vertu des Chinois, qui représente dans les individus le culte de l'antiquité, sur lequel s'appuie l'état tout entier, se trouvait par là méconnu. Les apôtres du bouddhisme durent donc rencontrer une opposition redoutable dans le céleste empire, dont ils choquaient à la fois les institutions et les préjugés; mais il y avait au fond de leurs doctrines des vérités et des erreurs qui séduisaient les cœurs et les esprits. Remarquons, à ce propos, que les trois dernières religions prêchées dans le monde, celles qui se sont le plus répandues parmi les hommes, ne sont point des croyances locales, à la différence de celles auxquelles elles se sont substituées. Elles ont un caractère particulier : le prosélytisme. Au commencement des siècles, les peuples, séparés les uns des autres, s'enfermaient dans la tradition; chaque nation, se croyant supérieure à toute autre, se cantonnait dans ses dogmes sans chercher, le plus souvent, à les répandre au dehors, si ce n'est quand la conquête assimilait le vaincu au vainqueur. Ce fut donc une ère nouvelle pour le monde, celle où la prédication essaya de réunir sous une même loi des populations ennemies, d'introduire dans une société toute faite un élément inconnu. Cet esprit de prosélytisme qui témoigne de la vie du christianisme, que Mahomet transforma en pro-

pagande à main armée, le bouddhisme en était empreint à sa naissance, et il lui dut un développement rapide, qui s'arrêta dès que périt chez les sectaires cette ardeur de conversion.

Sous les six petites dynasties qui se succédèrent si rapidement de 265 à 618 de notre ère, le bouddhisme pénétra toutes les classes de la société, s'introduisit jusqu'au palais et gagna parfois le cœur des souverains. Il se développa en Chine à la faveur des expéditions dirigées vers le nord-ouest, à l'occasion des troubles intérieurs, et aussi grace à la faiblesse des familles régnantes, qui, peu soucieuses de renouer le fil de la tradition tant de fois brisé, séparées par tant de révolutions des dynasties plus durables, étaient moins portées à suivre les exemples et les préceptes des saints empereurs. Divisé en deux royaumes, l'empire avait perdu cette organisation régulière, compacte, qui avait fait sa force; à cette époque de crise, on marchait à l'aventure, on s'éloignait de la voie ancienne. Les peuples, détournés des tendances primitives, se dirigeaient avidement vers une religion qui parlait aux yeux, et qui semblait remplir à merveille tout le vide que le rationalisme de Confucius laissait dans les cœurs. La liberté de penser se faisait jour au milieu de la confusion générale, que ne rachetaient ni les expéditions parfois heureuses, ni les conquêtes éphémères, ni le faste de ces cours extravagantes. Les chefs tartares, menaçans sur plus d'un point, forçaient les empereurs à leur accorder des titres, des principautés, des princesses de leur sang; on eût dit l'empire romain capitulant avec les Barbares, les logeant dans ses provinces, en attendant que le sceptre passât entre leurs mains.

Ce qui témoigne de la rapidité avec laquelle le bouddhisme se répandit en Chine, c'est qu'il s'y manifesta bientôt avec tous les abus auxquels il devait donner naissance. Les souverains de l'empire du midi d'une part, ceux de l'empire du nord de l'autre, se laissaient dominer par les bonzes. Les lettrés aux doctrines sévères, parfois moroses, cédaient la place aux religieux, qui, moins préoccupés des choses d'ici-bas, distraits des soins de la vie par la contemplation, par des pratiques multipliées, poussant jusqu'à l'extrême la théorie du renoncement et de la quiétude absolue, calmaient les esprits fatigués en leur promettant la paix intérieure pour prix d'une entière soumission. Il y eut des empereurs qui, comme Wou-ty des Liang (mort l'an 549 de notre ère), acceptèrent dans leur jeunesse les préceptes de Confucius; puis, l'âge arrivant avec la crainte de la mort, ils demandaient aux dogmes nouveaux, plus explicites sur ce point, de les rassurer contre les inquiétudes du dernier jour. Le bouddhisme dut

se regarder comme triomphant lorsque ce même Wou-ty, qui deux fois se retira dans un monastère, eut aboli dans ses états la peine de mort, au nom d'une croyance qui ordonne de respecter la vie de tous les êtres; quand Wen-ty (de la famille des Souï) tenta d'établir en Chine le système des castes comme dans l'Inde, et supprima dans les provinces les colléges des lettrés pour transformer ces édifices en greniers publics.

Cet envahissement des idées indiennes doit être considéré non comme la cause, mais plutôt comme l'effet de la perturbation générale d'un empire fatigué par les révolutions. En s'étendant trop vers le nord-ouest, la Chine avait elle-même rompu la digue qui la protégeait contre les influences du dehors. D'ailleurs pouvait-elle, en avançant dans les siècles, rester ce qu'elle avait été sous les trois premières dynasties, une petite nation compacte, isolée, étrangère au mouvement intellectuel des autres peuples de l'Asie? Pouvait-elle vivre quarante siècles sur le même principe, tourner éternellement dans le même cercle d'idées? Entre la morale de Confucius et le culte des esprits, né de la rêveuse philosophie de Lao-tseu, il y avait place pour une religion plus complète; entre les lettrés, gens de pratique et de tradition, et les docteurs du *Tao*, retirés dans les montagnes pour s'y livrer à la recherche du *grand œuvre*, se glissèrent les bonzes, qui priaient, qui enseignaient à l'homme à se mettre en rapport avec le ciel. Dans ces temps de troubles et de désordres, la vie tranquille des monastères, dont les souverains, par leurs largesses, faisaient presque des palais, devait sourire à un peuple pauvre, pacifique, et lui sembler un doux sommeil ou tout au moins un précieux abri contre les tempêtes du monde.

Au milieu de ces agitations continuelles, la Chine ne se montrait plus au sein de l'Asie orientale avec ce caractère de perennité qui lui est propre; mais il lui a été donné de se relever bien des fois, de reparaître plus brillante que jamais, après des siècles d'abaissement, sur l'immense étendue de pays qu'elle domine encore. On peut ajouter que ces restaurations de l'empire furent toujours marquées par un retour aux doctrines de Confucius, du moins quant à ce qui regarde la constitution de l'état. Dans les affaires du gouvernement, les dynasties mongole et mandchou elles-mêmes ont eu recours aux lettrés; quelle que fût la croyance particulière du souverain, le moraliste du temps des Tchéou redevenait l'oracle du conseil. Lorsque le premier des Tang, Kao-tsou, monta sur le trône chancelant des Soui (618), il s'occupa de réorganiser cette vaste monarchie, de la ramener à l'unité

perdue. Les lettrés se mirent à la tête de ce mouvement; tout en secondant le prince dans ses utiles projets, ils le poussèrent à réagir contre le bouddhisme, qui avait envahi toutes les classes de la société, et contre les *Tao-sse*, dont ce monarque lui-même favorisait les pratiques. Voilà donc les trois sectes aux prises à l'aurore de cette ère nouvelle! Un des savans les plus zélés pour l'ancien état de choses, Fou-y, faisant près de l'empereur l'office d'accusateur public, formula dans une requête fameuse tous ses griefs contre les deux philosophies hétérodoxes. Aux bouddhistes, il reproche « de n'enseigner ni la fidélité envers le prince, ni le respect filial, de vivre dans l'oisiveté, de porter un habit particulier, de chercher à s'exempter des charges publiques et de se délivrer de tout souci, de faire courir les simples après une félicité chimérique, de leur inspirer du mépris pour les lois et pour les sages institutions des anciens. » Plus loin, Fou-y va jusqu'à faire un crime aux bouddhistes de s'en remettre entièrement à leur dieu du soin de gouverner les hommes. Ici, le lettré s'emporte et va au-delà des préceptes du maître; on dirait qu'il fait de l'empereur un dieu agissant, une providence, un organisateur suprême, seul juge des mérites intimes et des vertus cachées. En s'adressant aux *Tao-sse*, il s'écrie : « La vie a eu et aura toujours un terme pour les hommes; les récompenses, les châtimens, les dignités, dépendent de la volonté du prince dans un état monarchique; chacun par sa conduite s'élève ou s'abaisse, amasse des richesses ou reste dans la pauvreté (1). » On le voit, en glorifiant ainsi le souverain dont ils étaient les ministres, les agens, les lettrés hautains s'oubliaient jusqu'à dire : « L'état, c'est nous! » Cependant cette violente sortie ne produisit pas tout l'effet qu'en attendait Fou-y; l'empereur se contenta de réformer les abus; il limita et restreignit le nombre des bonzes et des docteurs *Tao-sse*, espérant équilibrer ainsi les trois sectes qui se partageaient l'empire.

C'était là un grand problème à résoudre. Ces trois religions incomplètes, chacune à sa façon, ne s'excluaient pas l'une l'autre, il est vrai. On pouvait, jusqu'à un certain point, se rallier par l'esprit aux préceptes rationnels de Confucius, demander, comme Faust dans un moment de passion, aux puissances surhumaines les secrets précieux que vendaient les *Tao-sse*, puis abriter enfin sous l'édifice mystérieux des dogmes bouddhiques son ame apaisée; mais les lettrés, fiers de la haute antiquité de leur philosophie, absolus dans leurs

(1) *Histoire générale de la Chine*, par le père Mailla, vol. VI, p. 29.

enseignemens, prompts à prévoir les excès, s'élevaient toujours contre les croyances qui tendaient à soustraire les hommes aux préoccupations terrestres. Se retirer du monde pour vivre dans la pratique des vertus, s'enfermer dans un monastère pour y goûter dès ici-bas les douceurs d'une félicité éternelle, c'était, à leurs yeux, manquer aux devoirs d'un fidèle sujet, refuser à l'état le concours de ses travaux et de ses lumières.

Il arriva cependant que, sous les Tang, les trois sectes furent tour à tour favorisées; le second souverain de cette dynastie, Taï-tsou, cultiva les lettres et publia des édits par lesquels il voulait ramener le peuple aux doctrines primitives. Il réhabilita solennellement la mémoire un peu oubliée de Confucius. Un des descendans du grand moraliste fut chargé par ce prince de réunir les savans dans sa capitale, et de rédiger avec eux une explication raisonnée des livres canoniques. Sous son règne, l'un des plus glorieux qui aient illustré la Chine, l'instruction publique, l'administration des armées et des provinces, tout l'ensemble du gouvernement subit une réorganisation complète. Le céleste empire brilla de tout son éclat; mais, en revenant d'un pèlerinage au tombeau de Confucius, auquel il avait décerné le nom de *Taï-tseu*, grand-maître de la doctrine, ce sage empereur s'arrêta complaisamment au village où était né Lao-tseu, pour conférer à ce philosophe, dont il se croyait descendant, le titre posthume de souverain. Ainsi, le prince qui n'osait admettre la religion des *Tao-sse* avait trouvé ce moyen tout-à-fait nouveau d'honorer le philosophe. Après lui, l'impératrice Wou-tseou, femme extravagante, ambitieuse et cruelle, s'éprit d'un jeune bonze qu'elle nomma au commandement des troupes dans une expédition qui, heureusement pour les armées chinoises, n'eut pas lieu. Ce favori dépensa tous les deniers du trésor à la construction d'un temple gigantesque, et se rendit complice des folies de la princesse dont il gouvernait les volontés. Aussi, sous Hiuen-tsoung (713 à 756), les bonzeries furent elles supprimées. L'empereur défendit « d'honorer les statues de Foë, et à toutes sortes de personnes, prince, mandarin ou simple particulier, d'avoir aucune communication avec les religieux que l'âge ou les infirmités retenaient encore dans les temples (1). » Cependant, ce monarque, qui réagissait contre la secte de Foë, à l'instigation des lettrés, fut obligé bientôt de recourir aux lumières d'un bonze (le mathématicien Y-hing), pour réformer le calendrier de l'empire,

(1) *Histoire générale de la Chine*, par le père Mailla, vol. VI, p. 201.

comme plus tard les souverains de la dynastie mandtchou appelèrent à leur cour les missionnaires catholiques en pareille occasion. Cent quarante ans après ce premier édit, qui ouvrait de force aux religieux bouddhiques la porte des monastères, il fallut s'occuper de réformes plus violentes, tant les abus étaient devenus exorbitans sous les successeurs de Hiuen-tsoung. Cette fois, ce fut la secte des Tao-sse qui poussa l'empereur Wou-ti à persécuter une religion de plus en plus populaire. Les pagodes publiques et particulières durent être démolies, excepté deux que desservirent trente bonzes seulement, et dont l'état paya l'entretien. Les temples détruits dans les villes montaient à plus de quarante mille six cents, et ceux de la campagne à quarante mille. Le nombre des bonzes et des bonzesses qu'on avait renvoyés dans leurs foyers était de deux cent soixante mille cinq cents (1). Le même empereur, si empressé de détruire les idoles, de rendre à la vie publique et à la famille les religieux des deux sexes, de supprimer les monastères, dont il confisquait les biens au profit du trésor, abrégea ses jours en buvant trop de ces breuvages merveilleux par lesquels les docteurs du *Tao* lui promettaient de le faire revenir à une jeunesse éternelle. Cette faveur des *Tao-sse* se continua sous le règne suivant; le successeur de Wou-ty partagea ses faiblesses, donna dans les mêmes folies, et périt de la même manière, à peu près empoisonné par les drogues des *docteurs célestes*. On procédait par réactions; le caprice du souverain avait plus de part que l'équité et la raison à ces changemens; si on évitait un excès, c'était pour tomber dans un autre. Les lettrés élevaient la voix en faveur des anciennes doctrines, souvent méconnues; mais les empereurs s'affranchissaient de leur tutelle, et se laissaient aller à ces penchans particuliers que favorise la toute-puissance.

Les premiers Tang avaient ranimé dans leurs états le goût des lettres; ils avaient donné une nouvelle impulsion aux études classiques, rétabli les colléges, fondé des académies. Les sciences exactes firent de véritables progrès, et la poésie, représentée par Tou-fou et Li-tai-pe, eut ses régulateurs; mais, tandis que les lettrés plaidaient leur propre cause et celle de la tradition, tandis qu'ils révisaient et élucidaient les ouvrages canoniques, tandis que les académiciens se montraient comme les interprètes et les continuateurs de la philosophie de Confucius, les sectaires hétérodoxes fortifiaient aussi leurs doc-

(1) *Histoire générale de la Chine*, p. 489.

trines par des commentaires, leurs croyances par des légendes, leurs dogmes par des symboles mieux formulés. Pendant le VIIe, le VIIIe et le IXe siècle de notre ère, il y eut en Chine un mouvement intellectuel pareil à celui qui se manifestait dans l'Inde, vers le même temps, à l'occasion de la lutte du brahmanisme contre la réforme bouddhique. Après avoir cru et pratiqué, on s'occupa de prouver. Cette renaissance des études fut plus complète que celle qui avait signalé l'avènement de la dynastie des Han, parce que les esprits étaient plus avancés. Déjà, sous les six petites dynasties, dans ces temps de troubles, les *Tao-sse*, profitant du silence des lettrés que les désordres de l'anarchie rendaient moins influens, avaient joué un grand rôle; la plupart des commentaires du *Tao-te-king* datent de cette triste époque. L'impulsion donnée se continua sous la dynastie des Tang, et l'empereur Hiuen-tsong composa lui-même une glose de ce livre révéré; les souverains de cette famille élevèrent à Lao-tseu des temples et des statues. Ce fut aussi sous les Tang, à cette époque de critique et d'examen, ou, si l'on veut, de luttes entre les trois croyances, que les religieux de la secte de Foë, marchant sur les traces de leurs devanciers, contemporains des Han, allèrent de nouveau jusque dans l'Inde chercher les livres sacrés, qui donnèrent naissance à tant de traités, de romans fabuleux, de légendes, écrits en Chine. La dispersion des bouddhistes indiens, chassés de leur pays, vers ce temps, par les brahmanes victorieux, contribua encore à répandre dans l'Asie orientale les doctrines qui déjà s'y étaient établies par la prédication. Il y eut dans le céleste empire trois littératures, comme il y existait de fait trois religions.

La dynastie des Tang, glorieuse par ses conquêtes, par ses relations avec les peuples qui occupaient alors le plus de place dans l'histoire, périt comme celle des Han, à laquelle on peut la comparer d'ailleurs par la faiblesse de ses derniers empereurs. L'an 907, après des révolutions de palais, des révoltes et un second massacre des eunuques, commença la première des cinq petites dynasties (celle des Liang postérieurs), qui n'occupèrent le trône que pendant un demi-siècle. Répandues dans le céleste empire depuis quinze cents ans, les doctrines des *Tao-sse* s'étaient profondément enracinées dans les esprits; elles semblaient destinées à triompher surtout, comme nous l'avons remarqué déjà, quand les dynasties épuisées penchaient vers une ruine prochaine. Les *Song*, qui redonnèrent à la Chine une partie de son éclat pendant le XIe siècle, en favorisant l'étude et la réimpression des

livres anciens, en réorganisant l'instruction publique, en s'inspirant le plus possible des exemples de l'antiquité, d'après les conseils des lettrés, marquèrent l'intervalle trop court qui sépara les révolutions antérieures de l'invasion tartare. Les *Tao-sse* s'emparèrent de l'esprit du huitième souverain de cette dynastie des Song, et ce fut sous son règne que le chef des *Kin* commença à s'arroger le titre d'empereur. Trois cents ans plus tard, les Mongols proscrivirent les livres de cette secte dangereuse, à l'exception toutefois du *Tao-te-King*, qu'ils firent traduire dans leur langue. La philosophie de *Lao-tseu*, dégagée des superstitions et des rêveries qui la défiguraient, restait admise par ces maîtres étrangers. Dans le XVe et le XVIe siècle, quand une dynastie chinoise (celle des Ming) régnait de nouveau sur le céleste empire, les *Tao-sse* reparurent; mais leur influence, bien qu'elle se fît sentir par intervalles au palais, avait perdu de sa force.

Le bouddhisme, dont les progrès trop visibles, trop apparens, excitaient les inquiétudes des lettrés et provoquaient de temps à autre des réactions violentes, eût pu périr à la longue, sinon dans les esprits, du moins comme religion ayant un culte extérieur; mais les Tartares Youan la ravivèrent à leur avénement au trône, en introduisant avec eux le lamaïsme, qui est une réforme du bouddhisme indien. Les lamas jouirent auprès des souverains des mêmes faveurs dont avaient été comblés à diverses époques les bonzes et les *Tao-sse*. On conçoit que leur présence à la cour ait mécontenté les monarques contre les disciples de Lao-tseu et rejeté dans l'ombre cette secte rivale, qui avait eu ses temps de gloire et de prospérités. La réforme dont les lamas sont les chefs, en émancipant les bouddhistes de l'Asie orientale qui relevaient jadis des prêtres de Ceylan, a pour ainsi dire naturalisé en Chine cette religion étrangère.

Après bien des luttes, le trois religions ont fini par être admises en Chine à peu près sur le même pied; on peut dire qu'elles dorment d'un même sommeil dans ce pays d'indifférence, où les persécutions sont réservées aux apôtres du christianisme. Le lama auquel Koublaï-kan accorda une principauté dans le Thibet, a légué à ses successeurs son petit trône et sa puissance spirituelle, qui n'offusque point les empereurs à distance. Le chef des *Tao-sse*, revêtu du grade de grand mandarin, réside dans un beau palais au fond de la province du Kiang-si, où l'on fabrique une immense quantité d'idoles. Là, il fonctionne à l'état de grand-prêtre, visité par une foule de pèlerins qui viennent lui demander la guérison des maladies et le secret de ne

point mourir. Quant aux lettrés, ils occupent les places et les emplois, invoquant tout haut Confucius et sa doctrine, adoptant parfois dans la vie privée les superstitions empruntées aux deux autres croyances, peu avides de recherches abstraites, plus épris de poésie et de littérature que de philosophie, plus épicuriens que penseurs. Les plus sages d'entre eux, observant, les yeux fixés sur l'histoire, les symptômes de force et de décadence que présentent successivement les familles régnantes, veillent au maintien des lois et d'un état de choses qui ne leur déplaît pas. Ainsi, après les révolutions, les invasions étrangères, les malheurs de leur pays, on les a vus reparaître avec les anciens livres, les traditions sauvées du naufrage. Leur symbole, c'était surtout le livre des rites; leur divinité, la Chine une et indivisible, sans commencement ni fin, cet empire dont le souverain est la tête, et dont ils sont l'ame.

TH. PAVIE.

ÉCRIVAINS CRITIQUES

ET

HISTORIENS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE.

—

XI.

M. SAINT-MARC GIRARDIN.

RÉCEPTION A L'ACADÉMIE. — COURS DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Il arrive, à ce qu'il paraît, un âge dans la vie de tout écrivain où le fauteuil académique a d'irrésistibles séductions. La cire même dont les critiques avaient bouché leurs oreilles, pour passer devant la sirène, finit avec le temps par se fondre. A vingt ans, on aiguise sa plume contre les quarante; vingt ans plus tard, on fait ses visites aux trente-neuf. Voilà deux siècles que les choses vont ainsi, et qu'à un moment donné ces sortes d'épigrammes se métamorphosent en aménités. Les aménités sont une gymnastique préparatoire imposée à toutes les espèces de candidats. Il y a donc un moyen sûr pour l'Académie d'avoir à la longue raison des critiques, et ce moyen, c'est la vertu qu'on nomme patience, la même vertu précisément que l'Académie, en quelques-unes de ses séances, se plaît, par une juste réciprocité, à éprou-

ver chez les critiques. Voyant, l'autre jour, M. Saint-Marc Girardin debout devant le pupitre du récipiendaire et M. Victor Hugo assis dans le fauteuil du directeur, je me demandais si le hasard, en chargeant comme à plaisir le poète de répondre au professeur qui s'était constitué son libre juge, avait aussi voulu faire une malice, et ménager aux confrères de l'auteur des *Burgraves* quelque piquante revanche contre la critique. M. Hugo s'est bien vite chargé de nous détromper et de convaincre l'auditoire qu'il ne parlait que pour son compte. A moins qu'Olympio pourtant ne s'imagine être à lui seul tout l'Olympe! Mais Jupiter n'avait pas cette prétention.

Nous ne sommes pas pour rien dans un troisième siècle littéraire, et il faut bien qu'on se résigne à voir les écrivains du genre critique prendre quelquefois le pas sur les écrivains *créateurs*, comme les appelle fastueusement M. de Balzac dans ses préfaces qu'on ne lit plus, en tête de romans qu'on ne lit guère. Ah! sans doute les *créations*, comme vous dites dans votre emphatique langage, font avant tout l'honneur des lettres, l'honneur même de la poésie de notre temps. Aussi l'Académie, qui avait bien des raisons momentanées de bouder cette jeune poésie, a-t-elle fini par lui rendre hommage : après s'être un peu fait prier, elle a mis, comme le public, son apostille aux *Harmonies*, aux *Feuilles d'Automne*, aux *Consolations;* à la prochaine rencontre, elle est disposée, dit-on, à la mettre sur *Éloa*. Il y a déjà quinze ans qu'elle aurait, tout d'une voix, adopté l'illustre auteur des *Chansons*, si M. de Béranger n'avait montré à ce propos autant et plus de coquetterie que l'Académie elle-même. Mais, à l'heure qu'il est, les poètes semblent faire défaut : chez ceux qui pourront arriver un jour, l'âge manque; chez ceux qui ont l'âge, c'est autre chose, c'est le présent qui fait par trop contraste avec le passé. Ainsi, pour citer au hasard quelques exemples, le petit poème si virginal de *Marie*, ainsi les vers fortement colorés du *Pianto* avaient suscité des espérances que l'avenir n'a point tenues. Maintenant, M. Brizeux a tout-à-fait besoin de ressaisir, par une œuvre nouvelle, cette première veine si fraîche qui s'est amaigrie et comme séchée dans ses *Ternaires;* d'un autre côté, après le vide affligeant des *Rimes héroïques*, on se prend à douter que l'art désormais ait quelque chose à attendre de M. Auguste Barbier. Il ne faut pourtant pas désespérer de l'avenir; j'en serais triste surtout pour cet autre poète bien autrement vif et original, qui s'élançait dans la gloire comme un chasseur du Tyrol:

Jetant au vent son cœur, sa flèche et sa chanson,

et qui, las aujourd'hui de l'air libre des montagnes et aspirant, comme Mignon, au doux climat des loisirs, se laisse aller à cette pente périlleuse du *far niente*, dont le moindre inconvénient est de ne pas mener à l'Académie.

Il est donc évident que l'Académie bientôt aura épuisé la liste des poètes de quelque renom. Que fera-t-elle alors?... « Mais, répondra-t-on aussitôt, il se trouve que vous omettez toute une classe d'auteurs, et que c'est précisément celle-là, celle-là seule, que le public lit. Il s'agit bien de critiques vraiment! que ne nous parlez-vous du roman de tous les jours et de tout le monde, du roman qu'on s'arrache sous forme de feuilletons, qu'on réapplaudit sous forme de drame, qu'on broche en in-octavo, qu'on relie en *illustrations?* que ne nous parlez-vous du roman qui donne (et c'est là le point capital) à l'écrivain un équipage pour aller à l'Institut, et au journal des abonnés dont le défraieront ses annonces? » Voilà ce que répliquera la *littérature facile*, et la littérature facile aura raison. Si en effet on consent dorénavant à prendre la curiosité pour le bon goût, le scandale pour l'intérêt, et la notoriété pour la réputation, je crois que l'Académie fera bien de recruter ses nouveaux membres dans cette région bruyante des lettres qu'on sait être assez limitrophe de l'industrie pour qu'il surgisse à chaque instant des questions de territoire.

Et d'abord, il y aurait le roi de céans, porté en triomphateur sur le pavois de la presse quotidienne qu'il domine; heureux metteur en scène qui sait dérober son médiocre style par l'entrain du mélodrame; homme de ressources qui a inventé fort à propos le conte en dix volumes comme un remède topique pour les journaux *in extremis;* sceptique spirituel qui s'est encapuchonné par occasion d'une robe de socialiste; homme habile surtout qui, maître du succès, veut le garder à tout prix, et exploite à ces fins les mystères de la sacristie avec aussi peu de scrupule qu'il exploitait hier les mystères du bagne. Puis viendrait cet autre écrivain à demi déchu, dont toutes les ambitions ont avorté, qui a voulu avoir son Calas comme Voltaire, son Figaro comme Beaumarchais, son mysticisme comme Swedenborg, ses contes graveleux comme Rabelais, son journal à lui seul comme Grimm; observateur sagace de la vie domestique qui a gâté son talent par toutes les prétentions et son style par tous les jargons, improvisateur laborieux qui semble devoir finir aussi obscurément qu'il a commencé, et à qui enfin il ne manquait pour dernière équipée que d'affermer son maréchalat littéraire, non plus à l'état, ainsi qu'il le proposait autrefois, mais à un suzerain de feuilleton auquel il faut des vassaux. Ce serait

ensuite le tour d'un autre genre de littérature que j'appellerai, faute d'un meilleur nom, la *littérature par commandite*. Celle-là a le don de l'ubiquité; vous la trouvez ici et là, aujourd'hui et demain, partout à la fois : on l'imprime sous le même nom et le même jour au bas de dix journaux de toutes couleurs; on la joue le même soir sur dix théâtres; elle a des volumes sous presse dans dix imprimeries, des œuvres en fabrique chez dix romanciers surnuméraires, des comédies commencées sur le bureau de dix collaborateurs. En un mot, c'est la littérature des Sosies; seulement, la dupe ici n'est pas Sosie. Peut-être quelques esprits moroses trouveront-ils que ce procédé ressemble à s'y méprendre à ces entreprises de *mines par actions* qui enrichissaient l'entrepreneur aux dépens des actionnaires. Ce n'est pas moi qui le nierai; mais quel fauteuil académique, je le demande en bonne conscience, sera jamais assez grand pour contenir cette bande de coopérateurs mystérieux dont le gérant, qui a la signature, estampille à sa marque les gloires anonymes? Il faudrait pour cela (qu'on me laisse emprunter au conte sa familière expression), il faudrait le fauteuil de la mère Gigogne.

Devant ces déportemens divers, on conçoit l'embarras réel de l'Académie. Du jour où ses portes s'ouvriraient à la mêlée confuse du feuilleton, elle cesserait sur-le-champ d'être un salon, d'être ce qu'elle a été dans le passé et ce qu'il faut qu'elle reste dans l'avenir pour garder son caractère de consécration officielle, sa suprématie de goût dans la société polie. Au lieu d'être une compagnie de lettrés de bon ton, elle deviendrait par le fait une sorte de corporation, où se discuteraient les questions de propriété littéraire plutôt que les questions de linguistique, et où l'on parlerait de la contrefaçon beaucoup plus que du Dictionnaire. Dans les choix prochains, il y a donc bien des écueils à éviter; on devra glisser résolument l'aviron entre le trafic de la pensée et le dévergondage du néo-romantisme, sans compter les prétentions de la littérature surannée, de la prose comme l'écrit M. Vatout, de la poésie comme la rime M. Bonjour. Il faudra à tout prix faire tenir quarantaine aux *créateurs* pendant quelques années et se rabattre modestement sur ce qu'on appelle la littérature *sérieuse*, c'est-à-dire les philosophes, les critiques, les historiens. On a vu de pires disettes. Puis viendront encore çà et là quelques-uns de ces personnages illustres qui, dans la vie du monde et des affaires, ont eu commerce avec les lettres : de pareils choix, très sobrement entremêlés aux choix ordinaires, ont ajouté toujours à la considération publique de cette société célèbre, en la rattachant par le lien des per-

sonnes aux grands pouvoirs de l'état, en montrant que les plus hautes ambitions trouvaient aussi une dernière et douce sanction dans cette récompense littéraire. Qu'on s'en souvienne, l'Académie vit surtout de traditions, et en tout temps il y a eu, comme on disait au dernier siècle, quelques chapeaux sur les fauteuils. Respectons donc la légitime part des *chapeaux*, pourvu que sous ces chapeaux il y ait au moins une grammaire française. Nous devenons exigeans.

Au surplus, il y a long-temps que les critiques, pour ne plus parler que d'eux, ont des places de réserve à l'Académie, et c'est justice. Dans une compagnie appelée avant tout à maintenir le goût et l'autorité des choses littéraires, il serait en effet plaisant que les écrivains qui passent précisément leur vie à faire, en toute liberté et individuellement, ce que l'Académie en corps essaie de faire avec plus de réserve, fussent ceux précisément sur lesquels porterait l'exclusion. Quand on professe, comme l'auteur des *Orientales*, cette théorie, que la postérité a seule le droit de contrôle sur *le génie*, qu'on ne doit corriger les défauts d'un livre que dans un autre livre, et que le poète enfin ne relève pas de la juridiction des contemporains, on n'est guère disposé, ce semble, à croire au droit qu'a la critique d'être représentée dans cette espèce d'Élysée gigantesque et béat, entre ces quarante colosses aux *idées pures*, qui, suivant l'optique toujours disproportionnée et cyclopéenne de M. Victor Hugo, forment à l'heure qu'il est ce que les vulgaires mortels appellent l'Académie française. De là l'étonnement qui, dans le solennel et récent discours de M. Hugo, s'étalait naïvement, tout en croyant se cacher : c'est l'enfant qui s'imagine qu'on ne le voit pas parce qu'il a mis la main devant ses yeux. Évidemment le chantre d'*Olympio* trouve que l'on déroge en donnant l'habit vert aux critiques. On entend bien qu'il s'agit des critiques indépendans. Voilà, dégagée de la splendeur des métaphores, la pensée réelle, la pensée fondamentale de la harangue que nous avons entendue à la dernière séance académique. Le malheur est qu'il suffit de jeter les yeux sur les plus récentes listes de l'Institut pour se convaincre que la doctrine implicitement contenue dans les éblouissantes antithèses du poète n'est nullement partagée par ses confrères. Hier, n'était-ce pas le tour de M. Sainte-Beuve et de M. Saint-Marc Girardin? Ajoutons que ce pourrait bien être demain celui de M. Nisard, de M. Chasles, de M. Magnin ou de quelque autre pareil. M. Victor Hugo en doit prendre son parti royalement, les royautés littéraires ont leurs traversées tout comme les royautés politiques. Que voulez-vous? c'est la destinée des malheureux monarques constitutionnels

d'être ainsi entravés à tout instant. Il faut se résigner aux misères des temps. M. Hugo oublie que c'est aux chambres, hélas! et aux chambres qui les discutent, que s'adressent maintenant les *discours du trône*.

Tout à l'heure nous disions que, la littérature d'imagination faisant manque, l'Académie serait forcément amenée à remplir ses prochains vides par quelques-uns de ces écrivains du genre critique dont on a essayé ici à diverses reprises de caractériser le talent et les travaux. Entre ceux qui n'ont pas trouvé place encore dans cette galerie commencée, entre ceux que le vif éclat de l'esprit et la délicatesse de plume eussent en tout temps menés au fauteuil, M. Saint-Marc Girardin est sans contredit l'un des plus brillans. Le *Cours de littérature dramatique* qu'il a publié l'année dernière, et dont une édition nouvelle paraît en ce moment même (1) avec quelques modifications piquantes, le discours de réception qu'il vient de prononcer à l'Académie, et auquel la riposte ouvertement hostile de M. Hugo a donné plus de relief encore, c'est là une double occasion que nous voudrions mettre à profit pour réparer de longs retards et régler enfin nos comptes avec ce talent jeune encore, mais qui, tant il a été preste et rapide, a déjà un long passé et presque une histoire.

On sait par un vers des *Feuilles d'Automne* la date exacte de la naissance du poète :

Ce siècle avait deux ans, Rome remplaçait Sparte;

mais un simple critique ne se croit pas de droits à l'hymne autobiographique, et M. Saint-Marc Girardin n'a écrit nulle part, pas même en prose, qu'il était né à Paris le 21 février 1801. Entré fort jeune à l'institution Hallays-Dabot, qui eut tour à tour en lui son meilleur élève et son meilleur maître, il suivit sans interruption les cours du lycée Napoléon, qui dans l'intervalle devint le collége Henri IV. Comme M. Victor Le Clerc, comme M. Villemain, ses prédécesseurs et plus tard ses collègues dans les hautes fonctions de l'Université, le jeune Saint-Marc fut un des lauréats distingués du concours général. Dans les premières années de la restauration, on remarquait ce genre innocent de succès bien plus qu'on ne fait aujourd'hui. Cela se comprend : au sortir des guerres de l'empire qui avaient moissonné régulièrement la jeunesse, un sentiment particulier d'intérêt devait s'attacher à ceux qui entraient ainsi dans la vie avec des palmes moins

(1) Un volume, Bibliothèque Charpentier.

sanglantes et sous les calmes auspices littéraires. Il se rencontre des années plus heureuses et plus fécondes d'où se détachent des groupes favorisés. On sait, par exemple, cette génération éclatante de la première École normale, d'où sortirent en même temps M. Cousin, M. Jouffroy, M. Patin, M. Dubois, bien d'autres encore. M. Saint-Marc eut aussi pour condisciples plusieurs hommes distingués qu'il devait plus tard rencontrer à la chambre ou dans les affaires, M. Chegaray, M. Lanjuinais, M. de Langsdorf; au concours général, le collége Bourbon lui envoyait un concurrent tout-à-fait digne de lui et qui devait devenir un jour une plume excellente, M. Vitet. Dans la vie des collégiens, la rhétorique est l'année des grandes victoires : le jeune Saint-Marc battit la plupart de ses rivaux, et, comme pour s'habituer tout de suite au succès qui en tout devait lui être facile, il revint de la Sorbonne au collége Henri IV avec ce prix de discours qu'avait naguère manqué M. Villemain, et avec ce prix de vers latins que M. Sainte-Beuve allait avoir l'année d'après.

Voilà des souvenirs un peu scholaires; mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un professeur. Cette composition en vers latins ne fut pas d'ailleurs sans influence sur la destinée littéraire de M. Saint-Marc; elle lui fit connaître M. Villemain, et voici comment. En 1816, comme il n'y avait pas eu de concours général l'année précédente à cause des évènemens politiques, on décida que les élèves exclus par leur âge auraient cette fois le bénéfice d'une année. Le jeune Saint-Marc était dans ce cas; mais, quand on vint à l'application, sa *copie* fut éliminée. Il se plaignit, et eut recours à un membre de sa famille, M. Hochet, le secrétaire du conseil d'état. M. Hochet a été mêlé avec distinction à la presse de l'empire, il aime les lettres : les vers du rhétoricien lui plurent, et il les montra à M. Villemain, qui en fut enchanté et prit seulement plaisir à noter avec malice je ne sais quelle faute de quantité échappée à l'étourderie de l'élève. Exclu du concours, le lauréat manqué courut chez son nouveau protecteur, et, ne le trouvant point, lui laissa un mot où l'affaire était expliquée. M. Villemain fut surpris de ce billet, net, vif, courant, et la prochaine fois qu'il vit son jeune homme : « Il faut, lui dit-il, que vous ayez lu et relu la correspondance de Voltaire. » M. Villemain ne se trompait pas : c'était l'ouvrage de prédilection du jeune écolier. Au collége, on raffole de *Werther* et de l'*Héloïse;* M. Saint-Marc aimait déjà Voltaire. On le voit, le naturel chez lui l'emportait d'emblée, et sa première passion étant le bon sens, il se trouva de dix ans en avance sur ceux de son âge, sur ceux qui débutent par les illusions de l'enthousiasme. M. Ville-

main intervint au profit du concurrent écarté, qui réussit, comme on l'a vu.

Sorti du collége en 1820, M. Saint-Marc Girardin ne se demanda pas long-temps ce qu'il allait faire. Il avait trop le goût d'écrire pour ne pas être écrivain, trop le tact de son temps et l'instinct des affaires pour être tout simplement homme de lettres. Dans un article de ses premiers débuts, on rencontre cette phrase : « Je me souviens toujours que, quatre mois après ma rhétorique, me trouvant avec six de mes camarades de collége, nous nous confiions mutuellement nos projets de littérature et de gloire; chacun avait sa tragédie en portefeuille ou en idée, et sur six, il y avait cinq *Virginie;* la sixième était plus hardie et plus originale : c'était une *Mort de Lucrèce* (1). » M. Saint-Marc parle de ses camarades, mais il se garde de parler de lui : c'est que, je le soupçonne, s'il méditait déjà quelque chose, c'était bien moins une tragédie que quelque parodie maligne des tragédies des autres. Ce tempérament critique, cette aptitude, en quelque sorte native, qui se déclaraient d'abord chez M. Girardin, devaient le faire entrer aussitôt et avec décision dans la voie de la polémique littéraire et politique. C'est ce qui arriva. En général, il n'est presque pas un écrivain critique qui, dans sa vie, n'ait fait au moins une échappée dans le domaine de l'imagination. S'il en est peu à qui la poésie soit, comme elle l'est pour M. Sainte-Beuve, une autre partie de la gloire, l'art, ne fût-ce qu'en passant, a tenté chacun à son heure. Ç'a été le début ou le rêve des uns; pour d'autres, une sorte de retour, un épisode, un projet, une distraction. Presque tous s'y sont laissé prendre : M. Villemain n'a-t-il pas fait *Lascaris*, M. Chasles *la Fiancée de Bénarès*, et n'a-t-on pas eu une nouvelle de M. Nisard? M. Gustave Planche a annoncé un roman, M. Béquet avait écrit *le Mouchoir bleu*, M. Magnin a laissé jouer une comédie (2), et il a été cité de jolies strophes de M. Ampère. Ce pli rétif de l'imagination se retrouve chez les plus graves, et il n'y a pas jusqu'à l'érudition qui n'ait ses caprices inventifs : j'ai vu, imprimés, des vers de M. Guérard, et les curieux se souviennent du piquant *Lysis* de M. Le Clerc. Rien de pareil ne se rencontre, que je sache, chez M. Girardin : c'eût été se risquer dans une route où quelques-uns d'entre les meilleurs ont échoué, et M. Girardin n'a jamais eu le goût des mécomptes et du temps perdu. Toute

(1) *Mercure du dix-neuvième siècle*, tome XVII, p. 367.

(2) *Racine ou la Troisième représentation des Plaideurs*. On trouve précisément, dans *le Mercure* de 1826, l'éloge de « cette charmante petite pièce » par M. Saint-Marc Girardin. (Voyez tome XII, p. 38.)

extase de poète, toute tentative douteuse, tout élan inutile, allaient mal à cet esprit avisé, net, positif, ennemi du vague et de la rêverie.

Aussi l'écolier est à peine échappé des bancs qu'on le trouve rédigeant de la critique : il restait fidèle à son penchant. M. Saint-Marc avait fait des études excellentes, il avait de l'instruction et des lettres. L'écueil de ceux qui commencent dans ces conditions, c'est de se perdre aux dilettantismes d'érudit, de se noyer dans les notes et dans les estimables minuties de l'exactitude : M. Saint-Marc, qui, avec son expérience précoce, n'a jamais aimé que les choses nécessaires, se gara de cet autre abus; il ne tomba pas plus dans le pédantisme, comme font les débutans instruits, que dans le facile dévergondage de l'imagination, comme font volontiers les ignorans. L'intempérance en rien ne lui convenait. Dès 1821, je le trouve taillant et effilant sa plume dans un tout petit journal, heureusement oublié, *l'Écho du soir*. Il y rendait compte de l'Opéra dans le style le plus délibéré, tandis que son futur collaborateur et ami des *Débats*, le grave M. de Sacy, y rédigeait des *Esquisses judiciaires* tout aussi peu puritaines. Le style des deux publicistes faisait là ses goguettes de jeunesse et s'émancipait, mais il ne tarda pas à se ranger. Dès l'année suivante, M. Saint-Marc rédigea, pour l'Académie française, un *Éloge de Lesage* (1), qui obtint l'accessit : c'était revenir vite à la littérature sérieuse. Dans ce concours, M. Saint-Marc avait suivi les conseils de M. Villemain, qui prenait de plus en plus intérêt à lui et qui mit même, à ce propos, une note tout-à-fait flatteuse dans le *Journal des Débats*. L'opuscule n'avait pas trop la tournure académique : c'est la meilleure louange que j'en puisse faire. La manière étincelante, les tours débarrassés, la verve franche que nous rencontrerons bientôt sous cette plume alerte et facile, ne se laissent guère, il est vrai, soupçonner ici; mais sachons gré au jeune lauréat d'avoir, dès sa première brochure, rejeté le bagage de l'emphase officielle et de s'être aventuré tout seul, avec son propre style. On aime, en étudiant un écrivain, à chercher, au sein des tentatives de sa jeunesse, les germes de ce qui se développera plus tard en lui, à démêler les élémens qui finiront par l'emporter. Ce qui frappe surtout dans l'*Éloge de Lesage*, c'est qu'en plus d'un endroit déjà la vue morale s'entremêle à l'appréciation littéraire. Rien de mieux saisi et de plus finement exprimé, par exemple, que la différence du caractère de Figaro, dont l'intrigue audacieuse ne permet pas de mettre en doute le succès final, avec celui de Gil Blas, plus simple, plus rap-

(1) Didot, 1822, in-8° de 30 pages.

proché de nous, et dont l'habileté sans friponnerie laisse toujours au lecteur le plaisir d'être incertain sur le résultat. Pour qui sait deviner, un vrai critique s'annonce dans ces pages, aussi oubliées de l'auteur que de personne.

Sa pointe d'un instant à travers la littérature futile, son rapide passage dans les petits journaux, durent avoir un avantage pour M. Saint-Marc; ils lui donnèrent tout de suite cette aisance, ce dégagé, cette légèreté, qui seuls sont peu de chose, mais qui, dans un talent cultivé et sérieux, deviennent une grace et un charme. Avisez-vous d'avoir, au grand concours, le prix de discours français et de venir le lendemain rédiger une page pour la presse; vous êtes bien sûr de vous trouver dépaysé et de faire l'article le plus gauche du monde. Avec son esprit dispos, éveillé, prêt à tout, M. Saint-Marc, au contraire, se trouva tout naturellement journaliste, quand il eut un journal, comme bientôt, avec sa parole preste et acérée, il se trouvera professeur, quand il aura une chaire. Cette idée d'une chaire lui plaisait : le lendemain de ses études, il serait entré volontiers à l'École normale, si sa famille, qui voyait les professeurs suspendus et l'enseignement en défaveur, n'avait désapprouvé ce projet. Il fallait, sous la restauration, se sentir une vocation véritable pour entrer dans l'Université : après avoir commencé et laissé l'étude du droit, M. Saint-Marc Girardin concourut avec succès, en 1823, pour l'agrégation qu'on venait de constituer. Chargé dès-lors de quelques suppléances dans les colléges de Paris, il devint bientôt suspect de libéralisme aux yeux d'une administration méticuleuse : l'abbé Nicolle l'éconduisit poliment. Il fallait attendre des temps meilleurs; quoique la jeunesse soit impatiente, M. Saint-Marc attendit. Sa vie se passait doucement dans sa famille, et chaque année, aux vacances, il s'en allait gaiement dépenser dans quelque excursion ses minces économies d'agrégé sans chaire et de modeste répétiteur. Les voyages, les douces flâneries à l'étranger ont toujours plu à M. Saint-Marc; à ses yeux, c'est une manière commode de s'instruire. Aussi, lui qui raille tant de choses définit-il avec complaisance ce qu'il appelle les *voyages de badauds* (1) : « La badauderie, dit-il, c'est-à-dire voir pour voir, prendre les idées à mesure qu'elles arrivent, se laisser aller aux nouveautés, ne rien étudier et pourtant apprendre, mais d'une manière instinctive, voilà ce que j'appelle la badauderie, et c'est une douce chose qui a ses mérites. » Nous partageons d'autant plus cet avis, que la plupart de ces voyages nous ont

(1) *Journal des Débats*, 29 mai 1832.

valu des pages sémillantes et fraîches, toutes jetées négligemment dans des coins de journaux, et qui, recueillies, composeraient un livre charmant. Un universitaire est contraint de mesurer humblement ses plaisirs à sa bourse : M. Girardin ne fit d'abord que des courses peu lointaines; il vit la Belgique, la Suisse, les bords du Rhin; puis bientôt, avec ses économies des *Débats*, il put visiter l'Italie et séjourner à Berlin. Des traces ingénieuses de ces excursions diverses se retrouvent souvent dans ce qu'écrit M. Saint-Marc. C'est un esprit à qui tout profite; chez lui, le voyageur sert le lettré, comme le journaliste servira l'homme politique.

1826 fut une année active pour M. Saint-Marc Girardin : il retrouva ses fonctions universitaires, il débuta dans un cours public, il s'essaya à la polémique littéraire. C'est M. l'évêque d'Hermopolis qui, après trois années d'interruption, le réintégra dans l'enseignement, en lui confiant la place de professeur-agrégé de seconde au collége Louis-le-Grand. Mais il y a loin d'une classe à un amphithéâtre, et M. Saint-Marc ne manqua point la première occasion qui lui vint de s'adresser à un autre public. On sait qu'à cette époque les cours de la Société des Bonnes-Lettres avaient une couleur semi-politique : M. Girardin, qui alors ne faisait pas de politique, ne se crut nullement engagé en acceptant les offres avantageuses qu'on lui fit, par l'intermédiaire de M. Roger, avec lequel il se trouvait en relation. Il donna donc un cours sur la littérature de la renaissance, comme M. Patin en donnait un sur les tragiques grecs. Au lieu de lire un discours d'apparat, le jeune débutant n'hésita pas à improviser dès sa première entrevue avec l'auditoire. Cette parole agile, fluide, perçante, surprit et charma; moins animées, les leçons suivantes n'eurent pas le même mordant, mais on sait si M. Saint-Marc s'est retrouvé depuis. La Sorbonne alors touchait presque à sa gloire, et, quoique M. Guizot et M. Cousin se tussent encore, M. Villemain préludait, par sa merveilleuse parole de professeur, à cet enseignement sans exemple que la France entière allait écouter, et qui fut comme l'école de l'esprit public. Il semble difficile que le cours d'un jeune inconnu et surtout un cours particulier ait pu être remarqué au milieu de cet éclat; pourtant l'opinion éveillée était alors attentive à tout : elle distingua le langage à la fois serein et ému de M. Jouffroy, comme l'improvisation spirituelle et pétillante de M. Girardin. Tous dirent que M. Villemain avait un disciple, et que ce disciple pourrait devenir un émule.

Sans se compromettre nulle part, M. Girardin était devenu orateur dans la chaire monarchique des Bonnes-Lettres, il devint critique dans

les cahiers libéraux du *Mercure* : l'atmosphère d'alentour, si peu saine qu'elle fût, ne nuisait pas à cette vive et personnelle nature. Dès le début de la carrière de l'écrivain, nous avons rencontré un accessit à l'Académie, et hier l'Académie admettait M. Saint-Marc dans son sein; dès le début de la carrière du journaliste, nous trouvons un critique de théâtre, et, à l'heure qu'il est, c'est du théâtre encore que M. Saint-Marc parle à ses auditeurs de la Faculté : il se trouve que les dernières questions nous ramènent d'elles-mêmes aux premières. Si loin qu'il y ait de la Sorbonne d'à présent au *Mercure* de la restauration, on peut constater qu'à vingt ans de distance, le critique avait déjà quelque chose de ses qualités d'aujourd'hui, la célérité de diction, les saillies courantes, le tour malignement dédaigneux de l'ironie; avec son style fringant et de bonne venue, il effleurait vivement chaque sujet, et, se gardant d'appuyer sur les difficultés, il déconcertait les objections par ses aimables badinages d'esprit. Dès ce temps-là, M. Saint-Marc n'avait pas d'autre superstition que la charmante superstition du bon sens.

Commencer par le bon sens en littérature, quand tout le monde, dans le vif mouvement d'alors, commençait par l'illusion, c'était faire vis-à-vis au romantisme, c'était se constituer l'adversaire des novateurs; mais, avec sa finesse de tact, M. Saint-Marc sentit bien l'inconvénient d'une position qui lui eût mis sur les bras l'impossible défense du théâtre décrépit de l'empire : un esprit si averti et si en garde devait fuir jusqu'à la moindre apparence du ridicule. Aussi n'accepta-t-il jamais ce rôle de contradicteur déclaré, dont la politique d'ailleurs l'eût bien vite distrait. Évitant de se commettre, il se contenta donc de garder une contenance sceptique, railleuse, malignement négative, qui lui donnait tous les avantages. Point de guerre en règle, point de bataille rangée, mais quelque courte rencontre à la légère, quelque passe d'armes à la dérobée, un trait perçant par ici, une sortie d'éclaireur par là. Lors de sa collaboration anonyme au *Mercure du dix-neuvième siècle* (1), la question littéraire commençait à être vivement débattue : M. Victor Hugo traînait déjà dans ses préfaces la lourde artillerie des métaphores agressives; au *Globe*, M. Magnin agitait des théories, remuait des idées; partout les projets d'affranchissement et de rénovation fermentaient dans les jeunes têtes. En poésie lyrique, on venait d'avoir les *Méditations* et les *Odes*. Pourquoi

(1) C'était une série d'articles de théâtre publiés périodiquement sous le titre de *Lettres sur la littérature dramatique*. On les trouvera disséminés dans les cahiers de 1826 et de 1827.

au théâtre n'aurait on pas des palmes également brillantes? Le désir était légitime : *Cromwell* et *Henri III* n'avaient pas encore désenchanté les sages. J'aime à trouver que, lui aussi, M. Saint-Marc Girardin partagea un espoir que l'expérience, on le conçoit trop, lui fit bientôt perdre : ce court et curieux épisode de son passé est-il fait pour inspirer quelque indulgence sur son présent à ceux qui le trouvent trop morose envers la littérature actuelle? On en va juger.

La première phrase du premier article de M. Saint-Marc au *Mercure* est le mot de Beaumarchais : *auteur, oseur*. On prendrait vraiment le jeune écrivain pour un révolutionnaire; il se moque des *pédans de goût et de morale*, il est tout résolu à un changement de dynastie au théâtre. « Quand la littérature est jeune, s'écrie-t-il, il faut oser pour grandir; vieille, il faut oser pour rajeunir; enfin je dirais presque comme Danton : ce qu'il faut pour vaincre, c'est de l'audace, de l'audace et toujours de l'audace. » Vous croyez tenir le critique et le prendre en flagrant délit de romantisme; ne vous y fiez pas, car la question est encore intacte, et il s'agit maintenant de savoir si *Hernani* méritera d'être *osé*. D'ailleurs, il pourrait bien y avoir dans tout cela un peu d'amour-propre de métier. « A présent, dit M. Girardin, la critique vaut mieux que les auteurs; elle est hardie, ils sont timides; elle a pris l'imagination qu'ils devaient avoir et leur a laissé la sagesse qui lui conviendrait. » Les temps ont changé, comme on voit, et peut-être la critique d'aujourd'hui a-t-elle trop parfaitement repris son rôle. Dans l'attente de ce qui ne vint pas, dans le misérable dénuement de ce qui était, M. Saint-Marc Girardin ne cessait de faire des vœux pour les tentatives dramatiques; il attaquait l'étroit système des prohibitions en littérature, il se déclarait *partisan du laissez faire et du laissez passer*. « Tout le monde, écrivait-il, appelle la réforme. » Qu'on ne le croie pas lié pourtant, qu'on ne croie pas que tout à l'heure il passera sous les fourches caudines de la préface de *Cromwell*; le protée s'appartient et ne se donne à personne qu'au sens commun. Voyez plutôt si chacun ne reçoit pas une chiquenaude à son tour. Le voilà qui dérange sans pitié la vieille perruque classique, le voilà qui lutine les tragédies *où rien ne rompt les rangs*, et la poésie surannée *où la périphrase gâte tout;* on s'imaginerait avoir affaire à un adepte du cénacle. Mais laissez dire notre impitoyable critique; il est inépuisable en fines ironies, et, à côté de ses épigrammes sur la littérature *uniformément alignée*, il se donnera tout exprès le *mauvais ton* de citer Boileau, il frappera sur les novateurs maladroits, il fustigera tous ces matérialistes de la couleur locale qui croient attraper la

poésie du paysage en rimant la flore du lieu, et la vérité historique en habillant leurs acteurs d'après le journal des modes. En somme, le malin railleur met les contendans dos à dos. « On a dit que les écus, s'écrie-t-il, étaient de tous les partis; il paraît qu'il en est de même de l'ennui; il est romantique au boulevard du Temple et classique à l'Odéon. » L'ennui, selon M. Saint-Marc, telle était la *maladie incurable*. On jugera si depuis le théâtre a guéri de cette maladie-là.

Tout cela était dit dans un style industrieux déjà, net, aiguisé, un peu sautillant parfois; mais ce défaut, si on songe à la monotone et plate critique des Duvicquet de l'époque, avait l'avantage d'agacer agréablement et de taquiner les habitudes du lecteur. L'ingénieuse variété des cadres ajoutait le piquant de l'imprévu à ces sémillantes *chroniques*. S'agissait-il, par exemple, de la censure et des pièces qu'elle rejetait? c'étaient des échantillons moqueurs et des fragmens spirituellement parodiés de cette *littérature refusée*. Talma venait-il à mourir? vite on supposait une conversation entre l'empereur et lui, et on disait la tenir d'un ami qui avait gardé la manie des dialogues de morts. M. Scribe donnait-il son charmant *Mariage de raison?* on lui adressait aussitôt le monologue d'une grisette furieuse d'être ainsi désenchantée de l'amour. Partout enfin se trahissaient l'habileté de plume et d'arrangement, les finesses de l'écrivain. Ce qui plus tard a fait avant tout l'originalité de M. Saint-Marc Girardin en littérature, je veux dire l'heureuse fusion du moraliste dans le critique, s'annonçait déjà, dans ces courts bulletins de théâtre, par des sentences aiguisées, par d'ingénieuses réflexions semées à travers. Dans toutes ces maximes éparpillées, il y a un mot qui me frappe, malgré son extrême simplicité; le voici : « Le moyen de voir les choses en beau, c'est souvent de ne les connaître qu'à demi. » Est-ce que, par hasard, à cette date reculée du *Mercure*, M. Saint-Marc aurait entrevu par prévision et deviné plus qu'à demi le véritable avenir de notre théâtre romantique, et par conséquent les tristes mécomptes qu'on sait? Je le croirais presque à cette phrase singulière dans laquelle le critique annonce formellement la mission d'opposant déclaré qu'il s'est donnée depuis dans son enseignement : « Avec la nouvelle école, notre rôle sera plus piquant. Que de fois nous aurons à crier haro quand on mettra le niais sous le nom de naïveté, et le monstrueux sous le nom d'énergie (1)! » Cette prophétie, datée de 1826, servirait à merveille d'épigraphe au *Cours de Littérature dramatique*.

(1) *Mercure du dix-neuvième siècle*, t. XV, p. 274.

J'ai insisté sur cette polémique oubliée du *Mercure*, parce qu'elle met en lumière la phase de ferveur à demi novatrice sur laquelle, trois ans plus tard, au beau milieu des triomphes du romantisme, M. Saint-Marc s'exprimait, pour parler avec lui, en vrai *classique relaps*. « Poètes, disait-il, prosateurs, critiques, oisifs de salon, nous marchions tous d'accord; je dis nous, parce qu'alors je suivais aussi cette armée, non comme chef ou sergent, je n'aurais osé, mais je faisais foule avec les badauds, venant en queue et criant fort, comme cela se fait dans les séditions où le peuple suit les soldats ameutés (1). » Certes, c'était là une grande componction pour une bien petite faute; mais peut-être notre converti, qui n'avait guère été qu'un hérétique assez orthodoxe, exagérait-il à dessein ses regrets, et se faisait-il malicieusement un repentir artificiel. Revêtir le cilice en littérature, c'est se donner le droit de l'appliquer sur le dos des autres. Voyons comment M. Saint-Marc reprit bientôt au *Journal des Débats* sa tâche ironique du *Mercure*.

Quand M. Girardin commença d'écrire aux *Débats*, la querelle littéraire était dans tout son feu. Sans compter la spirituelle brochure de M. de Stendhal et l'éloquent manifeste de la préface de *Cromwell*, sans compter la polémique harcelante de M. Sainte-Beuve et de M. Magnin (c'était là la guerre dogmatique), le romantisme, qui s'était déjà emparé avec éclat du domaine lyrique, cherchait à étendre ses conquêtes au théâtre, dans le roman, sur tous les points de l'art. En mettant à part les purs littérateurs, trop directement intéressés pour être impartiaux, on peut dire que la jeune école était prise dès-lors au sérieux par plus d'un esprit grave et expérimenté. Au *Globe*, M. Dubois était fort attentif, M. de Rémusat bienveillant, M. Duvergier de Hauranne tout-à-fait favorable aux hardis essais, aux espérances surtout des romantiques. Non-seulement M. Saint-Marc Girardin, dont le goût susceptible se trouva aussitôt choqué par les bizarreries des novateurs, ne partagea nullement ces sympathies, mais il pensa tout de suite, à propos des *Harmonies poétiques* et d'*Hernani*, ce que d'autres ont pensé depuis à propos de *la Chute d'un Ange* et des *Burgraves*. Non pas que le très habile critique se mît à la remorque des classiques du *Constitutionnel* et de l'Académie; il s'en garda bien et ne revendiqua pour eux que le droit acquis d'ennuyer le public par prescription. Dans sa polémique des *Débats*, M. Saint-Marc se garda donc de s'enrôler, et reprit, avec un talent avivé par l'exercice et plus étincelant que jamais, son rôle tout-à-fait individuel : ce fut un feu

(1) *Débats*, 29 décembre 1828.

brillant, tel que le pouvait faire un tirailleur adroit et sans pitié qui s'abritait sous le couvert inexpugnable de l'esprit. En sûreté derrière son fort solitaire, il s'amusait à taquiner tout le monde, et, dans son agile prestesse, frappait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. C'était le moyen de dépister les ripostes. D'ailleurs, les personnes étaient rarement désignées avec aigreur, et certaines œuvres même, nées sur les confins de la jeune école, le *Voyage de Grèce* de M. Lebrun, les poésies de M[lle] Gay, étaient abordées sur le ton de la bienveillance : on se rencontrait là sur une sorte de terrain neutre, et il y avait armistice. Quelquefois aussi, une épithète aimable, une sorte de salut à la rencontre, étaient jetés en passant à des noms moins pacifiques : ainsi les mots de *jeune homme plein d'esprit et de science* (1) accompagnaient une allusion directe à M. Sainte-Beuve. Ces aménités pour les écrivains ne permettaient que mieux l'hostilité rieuse envers les doctrines. Rapide, impossible à atteindre dans sa légèreté, le critique, comme le Parthe, jetait ses traits en fuyant. On était irrité de sa guerre perfide, mais on ne savait où le saisir. Ses alliés non plus de la vieille école ne pouvaient guère compter sur lui : il semblait dire d'eux comme on disait en 1815 : *nos amis les ennemis*. Si, par exemple, il jouait aux novateurs le mauvais tour de les rendre responsables de la fabuleuse réussite du *Solitaire*, la littérature de l'empire attrapait aussi son horion : « M. d'Arlincourt, disait M. Girardin, invente comme les classiques de nos jours et écrit comme les romantiques. » C'est ainsi que M. Saint-Marc ne visait pas plus à satisfaire M. Hugo que M. Arnault, et qu'il égratignait aussi bien le *tatouage du style* que le *néant des périphrases;* ce qu'il voulait satisfaire, c'était le lecteur. Débutant, il lui fallait une tribune écoutée; inconnu, il lui fallait une réputation; jeune, il lui fallait une certaine autorité près du public. Les *Débats* lui donnèrent de bonne heure la première; il conquit vite la seconde à force de verve et d'esprit; il eut bientôt la troisième en se produisant sous le patronage continu du bon sens. C'est un ami de M. Saint-Marc (2) qui a dit de lui excellemment : « Il s'arrange toujours pour avoir tellement raison, qu'on ne puisse lui donner tort sans se faire injure à soi-même. » Aussi la *folle du logis* garde-t-elle quelquefois rancune à M. Saint-Marc de cette habile précaution; tout en sachant qu'il a le plus souvent raison, elle est piquée d'avoir toujours tort.

Ce n'est pas que M. Girardin aime le moins du monde les lieux

(1) *Débats*, 19 décembre 1828.
(2) M. de Sacy, *Débats* du 5 décembre 1833.

communs : les lieux communs ne plaisent à ce rare esprit qu'en ce qu'ils cachent de vieilles vérités qu'on rajeunit par une forme mordante, par toutes les ressources d'une plume consommée. Et puis, au milieu de nos caprices usés, au milieu de notre originalité banale, il se trouvait précisément que, pour notre goût désaccoutumé et blasé, le vrai avait tout le charme du faux, le bon sens toute la séduction de l'extraordinaire, la sagesse tout l'air de la fantaisie. De là vient que M. Saint-Marc Girardin eut les avantages du sens commun qu'il affichait, et plut par l'air de paradoxe qu'il affectait de ne pas avoir. Ce n'est point que chez lui le critique quelquefois n'ait ses promptitudes et ses audaces ; mais sa témérité, si vive qu'elle soit, ne l'égare jamais. Il peut se risquer sur la pente, se pencher exprès sur l'abîme ; n'ayez pas peur, ce n'est qu'un jeu, un jeu charmant et habile. Il n'est même pas besoin de garde-fous : son tact est là pour l'avertir. S'il se permet quelque paradoxe réel, ce n'est qu'en passant, ce n'est qu'avec toutes sortes de précautions spécieuses : encore l'épigramme sert-elle d'enveloppe aux yeux du lecteur. Le fil ne passe qu'avec la piqûre. On peut citer, comme exemple en ce genre, un fort malicieux et pétillant article de la fin de 1828 sur le premier ouvrage de M. Émile Deschamps, les *Études étrangères*. On était alors très préoccupé de la rime et du rhythme, on croisait la lance sur les questions de versification : M. Girardin trouva piquant de rattacher sur ce point les tentatives romantiques à l'école précisément qu'on venait de renverser ; il prétendit, à l'aide d'exemples subtils et finement choisis, qu'en cherchant à couper et à varier l'alexandrin, les novateurs continuaient tout bonnement les *recettes* de l'abbé Delille (1). En un mot, M. Saint-Marc Girardin disait au romantisme qu'il était hérétique d'intention beaucoup plus que d'effet, et il le traitait comme un enfant qui bat sa nourrice. Il est vrai que c'était un *enfant sublime*, comme le disait Châteaubriand de M. Victor Hugo ; mais M. Hugo est-il résolu à n'être jamais que cela? Nous le craindrions presque, à en juger par ses discours académiques, car c'est toujours cette manière splendide et puérile que caractérisait si bien M. Planche,

(1) Récemment encore, à propos des *Glanes* de Mlle Bertin, M. Saint-Marc, reprenant sa railleuse insinuation de 1828, montrait que l'école romantique a abusé de la description, tout comme l'école de l'empire ; puis il ajoutait : « On tient toujours de ses parens, voulût-on même les oublier et les démentir. » Mais, en ne parlant plus, cette fois, que du seul penchant *descriptif*, et en abandonnant le reste du rapprochement, M. Saint-Marc a jugé lui-même son ancien et spirituel paradoxe.

c'est toujours cette absence du sentiment des proportions et de la réalité qui choquait incessamment dans son théâtre.

La contenance de M. Saint-Marc Girardin à l'égard de l'école romantique de la restauration nous semble maintenant en lumière : M. Saint-Marc, dans ce temps-là, prenait plaisir à se moquer avec sa plume de journaliste des excès contre le goût, comme depuis il s'est moqué avec sa parole de professeur des excès contre la morale. Mais ce qui me paraît marquer plus particulièrement son rôle littéraire d'alors, c'est qu'il est toujours resté individuel, c'est qu'il ne s'est jamais mêlé aux sectes et aux groupes d'aucune sorte. En évitant ainsi les combats réguliers comme les luttes organisées, en ne dépensant ses forces au profit de nulle école, M. Girardin gardait pour lui-même tous les avantages de son talent, tout le fruit de ses efforts; il n'était ni gêné par des engagemens, ni coudoyé par des rivaux. On brille plus à l'aise dans un tournoi que dans une mêlée. Une autre remarque encore qui, selon moi, sert à déterminer la position particulière de M. Girardin comme critique au milieu de l'insurrection de poètes qui précéda la révolution de juillet, c'est combien il était moins sensible alors et moins attentif qu'il ne l'a été depuis à cet éclat de la poésie lyrique, qui sera peut-être la seule gloire, mais la gloire très brillante de la nouvelle école. On en jugera par un exemple. Ayant occasion de dire son avis sur les *Nouvelles Méditations* de Lamartine, qui contenaient *les Préludes*, *le Crucifix*, et tant d'autres morceaux incomparables, M. Saint-Marc Girardin écrivait : « M. de Lamartine n'a réussi qu'une fois encore. Dans ses premières *Méditations*, il a lutté contre l'expression jusqu'à ce que la pensée poétique se montrât au dehors aussi pure qu'il l'entrevoyait dans son esprit. Ici, rien de cela. » Certes, M. Girardin en conviendra, cette critique est bien sévère, si elle n'est pas outrée; l'inspiration se trouve du coup sacrifiée à la correction. Voilà comment les *Nouvelles Méditations* étaient jugées en 1828; voyons comment *Jocelyn* le sera dix ans plus tard. Je me rappelle que, quand *Jocelyn* parut, M. Saint-Marc faisait son cours à la Sorbonne sur le XVIIIe siècle; il parlait, je crois, de Voltaire. Eh bien! le professeur n'y put pas tenir, tant le courant de cette grande poésie l'avait saisi et emporté; il jeta donc loin de lui *la Pucelle* et *le Mondain*, et, prenant tout à coup le volume d'hier, il raconta, durant deux leçons, les sentimens suscités en lui par cette récente lecture, il parla du poète et du poème avec une verve, avec une émotion et une éloquence que n'oublieront jamais ceux qui étaient là. Sans doute, ces

séances où l'enthousiasme domine ne reviennent pas souvent dans le spirituel enseignement de M. Girardin; mais aussi on avouera que *Jocelyn* ne paraît pas tous les jours.

Tout ce que je veux constater par là, c'est que l'expérience et les années ont modifié le rôle de M. Saint-Marc Girardin à l'égard de la littérature contemporaine. Peu à peu son dédain a cessé d'être aussi général; maintenant il prend ses points, il circonscrit le débat, et ne s'attaque plus qu'aux endroits vraiment vulnérables, aux honteux dévergondages du drame et du roman. La vérité est de dire que là-dessus M. Girardin a été prévoyant, qu'il a vu clair avant personne : les gerbes les plus lumineuses, tout le jeu brillant des étincelles, ne l'ont pas empêché de découvrir dès l'abord ce que tous nous voyons aujourd'hui, je veux dire la triste carcasse du feu d'artifice. Toutefois ce bon sens précurseur faisait aller le critique quelque peu loin. Aujourd'hui, son propre exemple, tant de pages d'une exquise littérature, nous serviraient à le confondre, s'il écrivait encore, comme en 1828, des phrases pareilles à celle-ci : « La littérature politique est la seule qui, avec l'histoire, ait peut-être encore de l'avenir en France. Quant au reste, poésie, tragédie, discours académiques, je crains bien qu'il ne faille dire avec Virgile : *Claudite jam rivos, pueri* (1). » Les *Harmonies*, les *Feuilles d'automne*, les *Consolations* ont heureusement donné de glorieux démentis à cette prédiction par trop dégoûtée; je crains bien que M. Girardin n'eût raison que sur la tragédie, car, pour les discours académiques, il nous prouvait lui-même hier qu'on en pouvait encore faire de charmans.

Quant au brillant avenir que le jeune écrivain réservait d'un ton si exclusif à la littérature *politique*, je m'explique cette prédilection. Lorsqu'il lançait cette prophétie, M. Saint-Marc venait précisément de débuter dans ce genre de polémique active par des articles qui faisaient éclat, et qui, du jour au lendemain, transformèrent le jeune universitaire, inconnu la veille, en publiciste important. Mais comment M. Saint-Marc Girardin était-il entré au *Journal des Débats?* Ceci nous ramène à ses antécédens académiques, à cet *Éloge de Bossuet*, qui partagea le prix avec l'excellent morceau de M. Patin, et dont M. Hugo a bien voulu dire que le style en était à la fois « vigoureux et ingénieux. » Nous ne contredirons pas l'illustre poète, quoique le discernement des nuances ne soit pas précisément son fait. Cette fois, il rencontrait plus juste qu'il ne se l'était imaginé certainement

(1) *Débats*, 30 novembre 1828, à propos de la *Correspondance* de Courier.

lui-même. Quelque chose en effet de nouveau me frappe dans ces pages; il y a là un tour ferme, des touches énergiques, auxquels la légèreté brillante de ce pinceau ne nous avait pas accoutumés jusqu'ici. Marche pressante à travers les choses, pensée remuante et qui ne s'attarde pas à approfondir, sens net et dégagé, investigation entreprenante et rapidement poussée en tout sens, M. Saint-Marc Girardin avait déjà toutes les qualités vives qu'il a portées depuis dans ses divers travaux sur l'histoire de la politique et des lettres. Une vue piquante faisait le fond de cette étude sur Bossuet, et intéressait habilement l'opinion contemporaine à ces pieux débats des théologiens du grand siècle; M. Saint-Marc montrait comment il n'y a pas de querelles où n'entre au fond l'esprit de liberté. A partir du XVIe siècle, la liberté, c'est d'examiner la foi; au XVIIIe, elle passe de la théologie dans les lettres; aujourd'hui elle est dans la politique : en tout temps elle s'établit dans notre passion dominante. Juger ainsi, c'était faire des disputes du quiétisme une question *libérale* de 1828 : nous surprenons là l'un des traits distinctifs du talent de M. Girardin. Avec lui, sans rien perdre de leur vérité et de leur couleur, les vieux évènemens rajeunissent, les vieilles idées reprennent leur fraîcheur; le critique sait les recettes de la fontaine de Jouvence. En rendant compte au *Globe* de l'éloge couronné, M. Magnin, au milieu de beaucoup de délicates louanges, regrettait de voir M. Girardin, dans ses appréciations du passé, *trop désintéressé des opinions et des personnes*. C'est que le politique, chez M. Saint-Marc, commençait à envahir sur le littérateur.

Ce détachement un peu sceptique que peuvent donner la paisible étude de l'histoire et l'expérience des choses dans les temps calmes, il eût été bien difficile de le garder long-temps au sein des luttes passionnées de la restauration. Toute plume alors était une arme; la plume acérée de M. Girardin ne pouvait rester au repos. M. Girardin avait l'instinct des affaires, le goût de l'action; un *premier-Paris*, écrit aux *Débats* par occasion, et qui se trouva être une sorte d'évènement, fit de l'heureux jeune homme un collaborateur politique, un polémiste de tous les jours. L'*Éloge de Bossuet* avait beaucoup plu à M. de Féletz, qui ne connaissait point le lauréat; un jour, il parla de lui si vivement à ses amis du journal, qu'on eut l'idée de l'attacher à la rédaction. M. Armand Bertin, qui rencontrait souvent M. Saint-Marc au théâtre du Gymnase, si à la mode alors, se chargea de la négociation, qui fut facile, comme on l'imagine. Quelques semaines plus tard, en août 1827, paraissait dans le *Journal des Débats*

cette série d'articles sur Beaumarchais qui furent si remarqués. On sait combien la différence des auditoires peut modifier les qualités d'un orateur : l'écrivain n'échappe pas à cette influence, à ce magnétisme des alentours. Il y a toujours profit ou perte dans le voisinage qu'on se fait. Le talent de M. Girardin, au sortir des ternes cahiers du *Mercure*, s'aviva singulièrement dans cette atmosphère alors si lumineuse et si excitante du *Journal des Débats*. Rien de mieux fait, rien de plus lestement tourné que ces articles, prompts, animés, allant au vif. Le style ne se perd plus aux gentillesses mignardes, aux affectations dogmatiques : il a hâte, il est décidé, il mêle la verdeur au naturel; la concision épigrammatique lui plaît, il donne du relief à ce qui pourrait paraître insignifiant; il aiguise encore ce qui serait naturellement spirituel, de sorte que chaque mot devient un trait et jaillit en étincelle. Cette allure sans apprêt, cette familiarité de bon aloi, relevées à propos par l'élégante désinvolture des tours, étaient dans la critique une nouveauté faite pour séduire; elle séduisit et mit bientôt en réputation ces flexibles saillies d'un talent que le public commençait à apprécier. Pour comble de bonheur, la censure, dont le règne allait prochainement finir, supprima le dernier des articles sur Beaumarchais; on se l'arracha quelques mois plus tard. En montrant dans l'auteur de *Figaro* un novateur sans scrupule, un promoteur hardi des idées, M. Girardin disait : « C'est là une gloire ou un crime que ne lui pardonneront guère ceux qui marchent en arrière, ceux qui marchent de côté, et enfin ceux qui ne marchent pas du tout. » M. Saint-Marc était de ceux qui marchaient en avant.

Aussi le trouve-t-on mêlé de près à la guerre terrible que le *Journal des Débats* ne cessa de faire à un gouvernement rétrograde, durant ces décisives années. Son premier article politique fut inséré le 27 novembre 1827 : c'était le lendemain de cette trop célèbre émeute de la rue Saint-Denis, par laquelle la police de M. de Villèle espérait effrayer le pays sur le résultat des récentes élections. A l'âcre et fine ironie qui perçait dès la première ligne, à la svelte prestesse des images, à la vie qui courait impatiemment dans ces phrases, à ces airs surtout de légèreté mondaine, à ce ton mélangé de conversation et d'éloquence, on devinait un style inaccoutumé, une plume nouvelle. M. Saint-Marc montrait le ministère enflant le mannequin de la révolution pour effrayer les bonnes gens, et jetant dans la balance le gourdin de ses espions. M. de Villèle n'était-il pas un trop grand homme pour disparaître autrement que dans une tempête, et ne fallait-il point sonner la trompe aux royalistes pour sauver solidairement M. de Cor-

bière et les Bourbons, le ministère de cinq ans et la monarchie de quatorze siècles? A cette hypocrite stratégie, M. Girardin opposait l'invraisemblance; il demandait si c'était le lendemain de la victoire que le parti libéral serait allé *gaminer* séditieusement sur les places publiques. Se souvenant de je ne sais plus quel passage mordant de Chamfort ou des *Actes des Apôtres*, il l'imitait habilement et l'appliquait avec verve à la circonstance :

« Tartufe s'était mortifié dimanche soir. Lundi et mardi il se vengea. La canaille se mit à courir Paris, en criant *vive l'empereur!* cri défunt qui ne ressuscite personne, cri exhumé des cartons de la police, car son ignorance des choses d'aujourd'hui trahit son origine. Le peuple accourt pour voir, la bourgeoisie s'assemble pour s'indigner de pareilles provocations. Alors gendarmerie à cheval et à pied, troupes de ligne, s'élancent sur le tout, sabrant, fusillant, renversant.....

O qualis facies et quanta digna tabella!

Qu'il faisait beau voir nos soldats prendre la rue aux Ours, s'emparer de la rue Greneta, marcher au pas de charge dans la rue Saint-Denis, tourner la rue Mauconseil, s'élancer sur le passage du Grand-Cerf, tirer sur les fenêtres gabionnées de pots de fleurs, tout cela à la lueur des réverbères, à défaut du soleil d'Austerlitz! Voyez cette cavalerie victorieuse qui court à plein galop! Gare! laissez passer la victoire! Gare aussi pour ces civières chargées de blessés qu'on porte à l'Hôtel-Dieu! Ce sont aussi des trophées, et le bulletin de la grande bataille est affiché à la Morgue! »

Plus loin, avec non moins d'entrain, il disait encore :

« Que les électeurs y songent bien! S'ils nomment les élus du ministère, qu'arrivera-t-il? Une obscurité commode couvrira les évènemens de la semaine. Pas d'éclaircissemens, pas d'enquêtes ni sur les causes ni sur les moyens. Puis, comme bientôt la censure sera établie, la littérature de la police proclamera hardiment que c'était une sédition électorale, que l'opposition voulait renverser la monarchie, mais que, le bon Dieu aidant, les factieux ont été vaincus. Comme cela sera vrai et noble! Comme il sera honorable pour la France d'avoir voulu renverser la monarchie en se barricadant rue aux Ours! Comme il sera beau que la gendarmerie ait sauvé le trône et l'autel en prenant d'assaut la rue Coquillière! »

On n'était pas habitué alors à ce libre ton, à ces tournures à la fois enjouées et sérieuses. L'article touchait la plaie à nu; le ministère indigné délibéra s'il ferait saisir le journal, et n'osa point. Cela fit éclat; l'opinion soulevée prit le parti du journaliste; tout le monde avait pris

le parti de l'écrivain, et reconnu que la presse comptait un maître de plus.

M. Saint-Marc nous parlait l'autre jour à l'Académie de ces courtes rencontres que les passions politiques font quelquefois de la justice : on était dans un de ces momens-là, dans un de ces momens où, comme il le disait encore lui-même, le journaliste doit tenir à la puissance de sa pensée plus qu'à la célébrité de son nom. Aussi M. Girardin n'hésita-t-il point à donner dès-lors le pas à ces luttes anonymes de la politique quotidienne sur les succès brillans de la publicité littéraire. A force de talent, d'ailleurs, quelques rares noms percent les mystères du bureau de rédaction et se font jour jusqu'au public : il y a des styles dont le relief trahit l'auteur, et, le voile se déchirant à certaines heures, la signature apparaît. M. Carrel, M. Saint-Marc Girardin, M. de Sacy, furent de ceux-là. Aux *Débats* d'avant 1830, M. Girardin et M. de Sacy représentaient la jeune génération, celle qui le lendemain de juillet devait tenir le dé dans le journal; c'étaient des héritiers présomptifs. Déjà autorisé et de plus en plus en crédit, quelques mois après son entrée aux *Débats*, M. Saint-Marc y avait introduit M. de Sacy, son ami de longue date. M. de Sacy n'avait guère écrit jusque-là; il sortait du barreau où son improvisation un peu sobre, mais ferme, et son argumentation aussi solide qu'accentuée lui promettaient une carrière digne du nom illustre qu'il porte. Ces fortes qualités de sa parole se reproduisirent sous sa plume, avec d'autres mérites excellens qui ont fait de lui un publiciste consommé. M. de Sacy apportait dans la discussion des journaux ce qu'on n'y apporte guère, les saines traditions du XVIIe siècle et de Port-Royal, une dialectique vigoureuse et nette, une diction en tout fidèle à la bonne langue. La trace des *Provinciales* n'est nulle part mieux marquée peut-être que dans les bonnes pages de M. de Sacy : l'ironie n'y nuit pas à l'éloquence. La polémique politique, dès qu'il l'eut abordée, s'empara si bien de M. de Sacy, que l'ambition même ne l'en fit jamais sortir.

Le *Journal des Débats* alors avait besoin de quelques talens nouveaux pour suffire aux dangers croissans de la lutte. Il fallait aux folles tentatives du pouvoir opposer l'indignation, et l'indignation est surtout une vertu de la jeunesse. M. de Châteaubriand venait encore au bureau du journal, mais il n'y écrivait plus; l'éclat de son nom, il est vrai, le récent souvenir de sa polémique, étaient bien faits pour exciter les jeunes émules qui venaient l'entendre. De son côté, M. Fiévée, vieilli, était alors plus utile par son expérience du jeu politique et

par les traits de sa conversation que par la prose finement subtile de ses articles. M. de Salvandy lui-même, qui avait un instant continué M. de Châteaubriand, n'était plus tout-à-fait aussi assidu. Souvent M. Bertin l'aîné en était réduit, pour son service de tous les jours, aux rédacteurs qu'il avait plus directement sous la main, à M. Duvicquet, dont *les premier-Paris* (grace à la passion politique) paraissaient un peu moins communs que les feuilletons, et à M. Béquet, qui, à la chute du ministère Martignac, eut les honneurs d'un procès célèbre. Dans cette situation, le concours actif de M. Saint-Marc et de M. de Sacy fut une bonne fortune pour les *Débats*, comme leur accession aux *Débats* fut une bonne fortune pour les deux écrivains. Outre toute la verve qu'il n'a cessé d'y semer en prodigue, M. Saint-Marc Girardin a eu dans la presse politique une originalité qu'on ne lui saurait contester : l'un des premiers il a introduit dans les discussions politiques ce ton de la causerie, cette simplicité de bon goût qui souvent sont la meilleure langue des affaires. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il ne chercha pas après sa manière, c'est qu'il eut tout de suite, dans ces controverses, une aisance et un naturel qui semblaient venir de vocation.

Lors de l'avènement du dernier et insensé ministère de Charles X, les attaques de la presse redoublèrent de vigueur; chaque numéro de journal était un appel frémissant aux passions du pays, chaque article respirait une émotion sincère, parce que, convaincu, on était sûr de convaincre. La moindre étincelle faisait gronder la foudre dans cette atmosphère électrique. Le 10 août 1829, on avait saisi les *Débats*, à cause des quelques lignes de M. Béquet, qui se terminaient par la phrase connue : *malheureuse France, malheureux roi!* Poursuivi et bientôt condamné, le journal ne recula pas : cinq jours après l'article de M. Béquet, un article de M. Girardin paraissait, bien autrement hardi, et dans lequel la trinité ministérielle était triplement marquée de son passé comme d'un stigmate; M. de Polignac s'appelait Coblentz, M. de Bourmont s'appelait Waterloo, M. de Labourdonnaye s'appelait 1815. L'objurgation, l'apostrophe, la moquerie, le dialogue, les formes les plus animées du langage se succédaient avec entraînement. La polémique devenait une sorte de drame. On liait ces malheureux ministres à leur passé, comme les chrétiens que leurs persécuteurs attachaient à un cadavre; on les poussait aux abîmes des coups d'état, en leur disant : « Savez-vous qu'il y pourrait périr encore des trônes et des dynasties? » C'était annoncer la prochaine révolution. M. Girardin avait raison de le dire, à armes égales, l'op-

position devait être plus forte que le pouvoir. Ce ministère imbécile voulait, ainsi que Commode, descendre dans le cirque, et il croyait que les gladiateurs adverses, comme ceux de l'empereur romain, n'avaient que des glaives de plomb. M. Saint-Marc leur montra en vain le glaive d'acier étincelant aux mains de la presse. Un combat à mort s'engageait, et dès-lors on pouvait dire à la liberté : *Morituri te salutant.*

C'est dans ces luttes d'avant-garde, dans ce feu croisé de menaces, que se passa la mémorable année du ministère Polignac. Des deux côtés, on parlait de coup d'état et de liberté : quand la liberté et le coup d'état se rencontrèrent, ce fut une révolution. Cette révolution fit naturellement de M. Saint-Marc Girardin un homme politique; le journaliste de la restauration devint, dès le lendemain, un maître des requêtes de juillet. Il ne faudrait pas croire, du reste, que ces préoccupations de la polémique active aient jamais enlevé M. Girardin aux lettres : sous cette main agile, la littérature et la politique marchaient de front. Et puis, le critique, en mainte occasion, se trouvait servir le publiciste. C'est ainsi que ses articles sur Beaumarchais firent connaître le prince de Talleyrand à M. Girardin. Charmé de cette clarté qui ne sentait pas le travail, du montant tout français de ce style, le vieux diplomate avait désiré voir le jeune écrivain; il se l'était fait amener par M. Villemain. Cette conversation dégagée, courant droit à l'à-propos, toujours prompte à la repartie, dut plaire à M. de Talleyrand, qui, comparant l'auteur à ses articles, se répéta peut-être que le style, c'est l'homme. M. Saint-Marc commençait à percer; il n'eut pas de peine à se produire, à avoir accès chez M. de Broglie, chez M. Molé, dans les meilleurs salons. Nommé professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand par le ministère réparateur de M. de Martignac, M. Saint-Marc s'avançait aussi peu à peu dans la hiérarchie universitaire, tandis qu'un prix nouveau, et cette fois plus important, lui était décerné par l'Académie française et achevait de le mettre en crédit dans la littérature officielle.

Le *Tableau de la Littérature française au seizième siècle*, qui fut couronné en même temps que le brillant morceau de M. Philarète Chasles, est demeuré l'une des plus agréables esquisses de M. Girardin. Ne vous avisez point de chercher là une étude minutieuse et savante, l'auteur se garde de pénétrer; il court sur son sujet, il l'effleure avec grace. Ce que j'aime surtout, c'est que dans ces spectacles confus du XVI[e] siècle, au milieu de tous ces drames sans dénouement, de tous ces procès en litige, cette intelligence facile porte partout la lumière

après elle. En tout, M. Saint-Marc a la vue nette et pratique des choses. Dans ce qui regarde les appréciations purement littéraires, il y aurait sans doute bien des vues à redresser, plus d'un tableau à compléter; mais l'ensemble avait et a gardé un tour animé qui séduit, des proportions heureuses dans leurs limites. Le croquis est vivement tracé, et il plaît. Ce qui donne surtout du prix à ce petit livre, c'est la sagacité avec laquelle M. Girardin a mis en relief le caractère de cet esprit, libre penseur et cependant mesuré, plus riche qu'un autre en idées propres à tous les hommes, de cet esprit persistant qui s'égare parfois et se transforme, mais qui finit toujours par se retrouver et se reconnaître. Certes c'est bien là l'esprit français, et il était ingénieux de suivre à la piste sa trace à travers les capricieux détours du XVI[e] siècle. Toutefois, on a depuis un peu trop abusé de cette vue, et il se trouve qu'à force de parler de l'esprit français, on finit par omettre l'esprit humain. De ce temps-ci, l'excès du patriotisme n'est à craindre qu'en littérature.

Les succès d'académie ne suffirent pas plus que la politique à absorber la plume active de M. Girardin. Cette plume se réservait encore pour l'examen courant des ouvrages parus, pour quelques vives et curieuses études d'érudition littéraire que son instinct de critique désignait à M. Girardin, et auxquelles il s'arrêtait le temps juste d'en prendre la fleur. Aux *Débats*, durant ces années si bien remplies, on le trouve parlant de tout à merveille et sans difficulté : il arrive sans fatigue et semble repartir plus dispos; c'est un charme pour lui de courir d'une aile à l'autre; la variété le distrait, le contraste l'amuse; il se jette sans peine à l'endroit le plus sérieux, et en ressort prêt à badiner; sa souplesse d'esprit le tire de tout. La fantaisie même ne lui déplaît pas par occasion, et il profite sans retard de sa première étude de l'allemand pour donner à la *Revue de Paris* d'élégans extraits d'Hoffmann, qui eurent le mérite de venir avant la traduction excellente de M. Loève-Veimars. Cette faculté d'appropriation diverse et immédiate, ce don de s'attaquer aux matières les plus disparates, cet art enfin qui se multiplie à plaisir et se fait un jeu des apprentissages, voilà encore quelques-unes des qualités significatives qui rendirent à M. Girardin toutes les routes abordables et faciles. On eût dit, en ces années fécondes, que l'exercice continu ne faisait que renouveler ses forces; aussi, sans compter le *Journal des Débats*, le trouve-t-on mêlé à toutes les jeunes entreprises, un peu à la *Revue française*, dont l'éclat sérieux ne devait durer qu'un instant, beaucoup à la *Revue de Paris*, qui commençait alors la longue carrière qu'elle a fournie. Enfin il était

partout, excepté au *Globe*, où la nouvelle école primait sous l'autorité de M. Dubois, que le style miroitant des *Lettres dramatiques* du *Mercure* avait momentanément mis en méfiance. Au milieu de cette diversité d'essais, M. Saint-Marc s'était, on le devine, réservé certains points particuliers qui lui plaisaient davantage. En histoire littéraire, il en arrive toujours ainsi; outre les libres excursions en tous sens, on s'habitue, on se cantonne volontiers dans quelques endroits de prédilection qui sont comme des asiles pour les retours.

M. Saint-Marc Girardin revenait de Berlin quelques jours avant les journées de juillet. Il rapportait de cette excursion beaucoup de vives impressions : il y avait connu Hegel (il ne vit familièrement Schelling qu'à son voyage de 1833), Michelet, et surtout Édouard Gans, qu'il a depuis si délicatement apprécié, et qui le jugeait fort bien lui-même dans cette phrase que j'emprunte à ses *Souvenirs :* « M. Girardin, esprit fin et caustique, dont l'ironie respecte cependant les principes essentiels des choses (1). » Avec sa vivacité française, M. Saint-Marc avait plu à Gans, et, lui apprenant beaucoup sur la France, il en avait tiré beaucoup sur l'Allemagne Il est vrai que dans ses *Briefe aus Paris* (2), M. Gutzkow, avec ce ton de fatuité enthousiaste qui lui est propre, réclamait récemment le monopole de cette éducation *germanique* de M. Girardin : « Il me demanda, dit-il, des renseignemens et m'apprit la France; je lui appris l'Allemagne. » Voilà une instruction aussi vite donnée que reçue! A en juger toutefois par les *Lettres de Paris*, M. Gutzkow aurait été, sous un si habile maître, un bien mauvais écolier. Nous soupçonnons même que le touriste allemand se donne un peu légèrement ces airs de précepteur à l'égard de M. Saint-Marc. Il suffisait à M. Saint-Marc d'avoir Gans pour cicérone : le familier enseignement de l'un des plus éloquens causeurs de notre siècle dispensait des leçons de M. Gutzkow. Ces libres entretiens avec quelques-uns des chefs de la pensée dans une langue voisine, ce contraste du calme de la vie de famille et des agitations de la philosophie, tant de différences avec la France dans la forme des institutions et dans les monumens de l'intelligence, tout cela agit fortement sur l'esprit du voyageur. Il revint si préoccupé de ce qu'il venait de voir, que l'insurrection des trois jours, à laquelle il assistait deux semaines plus tard, ne put le lui faire oublier. Aussi, quelques mois après la révolution, quand M. Girardin monta dans la chaire d'his-

(1) *Ruckblicke auf Personen und Zustande*, Berlin, 1836, in-12, p. 69.
(2) Leipzig, 1842, in-12, t. I, p. 58.

toire de la Faculté des Lettres, comme suppléant de M. Guizot, il ne manqua pas d'y parler de l'Allemagne, et il en parla pendant trois ans.

Un collègue éminent de M. Saint-Marc à la Sorbonne, le regrettable M. Fauriel, disait souvent qu'une fois maître des origines, on savait tout; M. Fauriel allait un peu loin, et j'ajouterai naïvement, comme correctif, ce simple mot : quand on sait le reste. Mais ce *reste* est précisément ce que tout le monde d'ordinaire connaît le mieux, parce qu'on le pratique plus facilement, parce qu'on l'aborde sans effort. Il faut convenir toutefois que l'étude des commencemens a l'avantage de mieux faire comprendre ce qui vient après, en permettant de toujours rapporter les effets aux vraies causes, les développemens aux principes. Voilà pourquoi, ayant parlé au long de l'écrivain qui s'essayait sous la restauration, il nous reste beaucoup moins à dire de l'écrivain qui depuis s'est certainement perfectionné et étendu, mais qui n'a pu perfectionner que les mérites connus de nous et s'étendre que dans le sens que nous savons. Quand un caractère est bien fait, quand un talent est sain et par conséquent régulier dans son développement, il faut que le biographe renonce au mot de M. Royer-Collard : « On s'attend à de l'imprévu. » Tel est le cas de M. Saint-Marc Girardin, à qui arriva, du reste, le même bonheur facile qu'à toute sa génération : le flot de juillet le souleva et le mit en vue. M. Girardin avait déjà l'avantage de s'être donné lui-même de l'avance, d'être entré d'emblée dans la pratique, sans perdre les belles années de la jeunesse aux vagues aspirations et aux poétiques tentatives. La révolution de 1830, en portant subitement aux affaires les hommes jeunes, interrompit ou plutôt brusqua bien des carrières : ceux qui s'étaient mis en marche la veille se trouvèrent *arrivés* le lendemain. Ainsi en advint-il à M. Girardin. Dès lors, chaque année pour lui fut un pas en avant : peu à peu l'humble orateur des Bonnes-Lettres devint professeur en Sorbonne et député, le journaliste fut fait conseiller d'état, l'universitaire de collége s'assit au Conseil royal, et l'ancien lauréat enfin entra de plain-pied à l'Académie. Il serait superflu de suivre M. Saint-Marc dans toutes ces voies si légitimement ouvertes à son activité. On n'aurait désormais affaire qu'à des choses ou à des écrits trop récens pour n'être pas connus de tous : quoique le bruit n'en paraisse pas être monté jusqu'aux sphères olympiennes de M. Victor Hugo, on nous permettra de ne pas insister et de croire le lecteur mieux informé que le poète ne s'est donné l'air de l'être. L'homme et l'écrivain sont déjà en lumière pour nous : les prémisses étant connues, nous ne serons pas long sur les consé-

quences. Voyons seulement comment le journaliste et le professeur se sont depuis lors maintenus dans l'homme public.

Ce n'est pas le lendemain des journées de juillet qu'on pouvait demander à M. Girardin de revenir à la littérature : de toute façon, la politique devait avoir son quart d'heure de suprématie. Le *Journal des Débats*, dans ces graves circonstances, avait plus que jamais besoin de ses jeunes collaborateurs; M. de Châteaubriand s'était tout-à-fait retiré devant le nouvel ordre de choses, et de son côté M. de Salvandy, qui fuyait le voisinage de la révolution, avait cessé de donner des articles. Jusqu'à son entrée à la chambre, M. Saint-Marc fut donc, avec M. de Sacy, le rédacteur actif et toujours prêt de la partie politique des *Débats*. Les temps étaient durs : il fallait être tous les jours sur la brèche, vis-à-vis de l'insurrection républicaine et de l'insurrection royaliste; mais bien avant ces révoltes-là une première émeute s'était rencontrée, l'émeute des solliciteurs. Ce fut la petite pièce comique après le drame de juillet. On se rappelle, dans *la Curée* de M. Barbier, la cynique peinture de ces prétendus révolutionnaires du lendemain,

> Effrontés coureurs de salons,
> Qui vont de porte en porte et d'étage en étage
> Gueusant quelque bout de galons.

La Curée ne fut publiée par la *Revue de Paris* que le 20 septembre 1830; l'article sur *les Solliciteurs* parut dans les *Débats* du 16 août. Ce n'était pas, on le devine, la verve brutale du faiseur d'iambes; mais, sans se laisser troubler par ce bruit de canon dont l'air semblait ébranlé encore, M. Saint-Marc retrouvait son esprit railleur de la veille et écrivait la comédie de *l'insurrection intrigante*. On voyait sous sa plume les bataillons d'habits noirs s'élancer dès le matin de tous les quartiers de Paris et faire le blocus des ministères; on voyait cette foule agile se précipiter vers les antichambres, à pied, en fiacre, en cabriolet, suant, haletant, la cocarde au chapeau, le ruban tricolore à la boutonnière, la pétition sous le bras. Il en venait de tous les régimes, de toutes les générations, de toutes les provinces; les coches arrivaient remplis, les impériales des pataches étaient surchargées, et les six chevaux des diligences soufflaient, *attelés à tant d'intrigues*. « Tout, disait M. Girardin, se remue, s'ébranle, se hâte, le nord, l'orient, l'occident, et, pour comble de maux, la Gascogne, dit-on, n'a pas encore donné. » Mais citons quelques lignes :

« Il y a quinze ans, en 1814, les martyrs de la fidélité inondaient les anti-

chambres, la Vendée assiégeait les bureaux. C'était l'insurrection des Gérontes; l'ambition alors avait des cheveux blancs, et l'intrigue portait de la poudre. Aujourd'hui l'insurrection est plus jeune. Géronte est hors de cause, il ne sollicite plus. Valère le remplace dans les antichambres, et, à le voir, il n'a pas dégénéré de son devancier. Le costume et le langage diffèrent, mais c'est la même chose au fond. On fredonne *la Marseillaise* au lieu de *Vive Henri IV* ou *Charmante Gabrielle!* On contait les persécutions souffertes sous Marat et Robespierre; on conte ses disgraces sous MM. de Corbière et Peyronnet. Du reste, même genre de forfanterie, même manière de se faire valoir. Les victimes abondent, il y en a de toutes les époques. Les héros aussi pullulent; les uns se sont battus en personne, lisez le journal où leur nom est cité; mais ne lisez pas l'*erratum* du lendemain, car les belles actions rapportant quelque chose, tout le monde veut les avoir faites, et il y a des exploits qui ont cinq ou six maîtres : il faudra bientôt que les tribunaux jugent cette nouvelle question de propriété. Ceux qui ne se sont pas battus ont aussi leurs titres; l'un a un parent mort à l'attaque du Louvre, l'autre est cousin d'un élève de l'École polytechnique. L'Intimé aujourd'hui ne dirait plus :

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire;

il serait bâtard d'un des vainqueurs de la Bastille, et oncle d'un des braves du pont de la Grève, et, à ce titre, l'Intimé demanderait une place de procureur-général. »

Plus loin, c'était un portrait, un souvenir de La Bruyère :

« Hippias est administrateur-général. — Comment cela, bon Dieu? — Hippias, le 24 juillet, s'est foulé le bras en tombant de cheval : il est resté six jours dans sa chambre, le septième il est sorti le bras en écharpe, et le huitième il a été nommé administrateur-général. Voilà l'histoire d'Hippias. Ajoutons qu'il a renvoyé le valet qui l'accompagnait le jour de sa chute. — Mais Hippias n'entend rien à l'administration; c'est un homme aimable Vous savez..... — Tête sans cervelle! je vous dis qu'Hippias est sorti le bras en écharpe. »

C'est ainsi que, sous un air de plaisanterie, le publiciste fustigeait courageusement l'esprit d'intrigue et de cupidité; c'est ainsi qu'il frappait sans pitié sur ces délateurs pour lesquels personne n'était bon citoyen s'il avait une place. L'odieux venait après le ridicule. M. Saint-Marc, du reste, abandonnait le ton railleur pour parler des acteurs de la révolution :

« J'aurais voulu mettre en parallèle avec l'avidité des solliciteurs l'admirable désintéressement du peuple; je n'en ai point le courage. Les gens en veste font trop de honte aux hommes en habit... J'aime ce peuple qui a montré que son éducation était faite, qu'il avait appris à l'école de la

liberté le désintéressement, l'humanité, l'abstinence, et surtout l'intelligence si difficile des conditions auxquelles la société se maintient, c'est-à-dire l'ordre et le respect de la propriété; ce peuple dont il faudrait baiser les haillons, puisqu'il les a gardés au milieu de toutes les tentatives de la révolte et de la guerre. »

On reconnaît d'avance le vers de *la Curée :*

C'était sous des haillons que battaient les cœurs d'hommes!

J'ai eu d'autant moins de scrupule à découper ces passages, à extraire quelques lambeaux de ces feuilles perdues, que M. Saint-Marc est avant tout un fils de la presse, j'ajoute vite un fils reconnaissant; dans son discours de réception, il a eu le bon goût de le dire lui-même. On aura beau faire maintenant et gémir, les journaux sont devenus une des formes essentielles de la pensée : l'Académie, en sanctionnant la presse, s'est montrée intelligente. Il y a tel article qui vaut mieux que tel gros livre : c'est la différence de la petite monnaie d'or au gros sou.

J'avais une intention tout à l'heure en citant l'éloge senti que M. Girardin avait fait du peuple de 1830 : on était dans la lune de miel de la liberté. Cela m'amène à indiquer un dernier article politique moins gaiement célèbre dans l'histoire des journaux que celui des *Solliciteurs*, mais qui, grace aux frémissantes passions d'alors, eut bien plus de retentissement. A la fin de 1831, M. Saint-Marc revenait d'Italie : arrivé à Lyon, il y fut pendant deux jours retenu par l'émeute et poursuivi des plus vives inquiétudes pour sa femme qui l'accompagnait. Échappé à ce sinistre spectacle et revenu à Paris, M. Girardin, cédant à l'indignation mal comprimée de ses souvenirs, écrivit les pages si souvent citées sous le nom d'article sur *les barbares*. C'est à tort que ce morceau fut attribué à d'autres plumes célèbres; il est bien de M. Saint-Marc. On y lisait : « Les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières (1). » On devine quels longs et violens orages souleva, dans les journaux, cet acerbe manifeste contre les prolétaires. M. Saint-Marc Girardin ne s'est guère laissé emporter que cette fois à cet extrême langage :

(1) Dans *le Globe saint-simonien* du lendemain (9 décembre 1831), M. Michel Chevalier déclarait cet article « l'un des plus dignes d'attention que la presse eût enfantés; » il y voyait « un mélange fort curieux de traits de perspicacité et des plus barbares préjugés de caste. » Les esprits les plus distingués étaient encore sous l'empire des violences de parti.

un de ses dons, au contraire, est de garder dans l'ardeur du combat toute sa présence d'esprit. La presse a ses tacticiens comme l'armée, et il n'y a de bons généraux que ceux qui sont calmes devant le canon. Cette fois, M. Girardin avait cédé à l'emportement transitoire de la passion. Qu'on se rappelle donc, comme un heureux contraste, son jugement de tout à l'heure sur les prolétaires de juillet. Je l'aime mieux aussi le jour où il recommandait chaleureusement aux électeurs la candidature d'un violent adversaire, avec qui il croisait le fer tous les jours, M. Armand Carrel. Et cependant M. Saint-Marc savait la personnelle hostilité de M. Carrel qu'irritaient au plus haut degré son jeu leste et sa volubilité de glaive. La générosité fait rarement l'honneur des partis.

Aux élections de 1834, le collége de Saint-Yrieix élut député M. Saint-Marc Girardin, qui, de la suppléance de M. Guizot à la Sorbonne, venait de passer comme titulaire à la chaire de poésie française laissée par M. Laya. Sa présence à la chambre éloigna tout d'abord M. Girardin de la presse; depuis lors, il ne fut plus le polémiste ardent et quotidien de tout à l'heure, mais seulement un rédacteur *en service extraordinaire*, qui ne se mêlait des controverses politiques qu'à la rencontre et sur des questions isolées. Les loisirs, de toute façon, lui eussent manqué pour cette tâche; c'était bien assez déjà de s'occuper d'affaires au Palais-Bourbon, de poésie à la Faculté, d'administration au Conseil royal. Je n'ai rien à toucher ici de la carrière parlementaire de M. Girardin et de l'importance que, dans ces dernières années, il a commencé de prendre à la chambre. Sans doute, avec un peu de bonne volonté, on retrouverait quelque chose du *lettré* (comme disait M. Hugo) dans l'homme politique, et il ne serait pas difficile de noter quelque ressemblance entre l'orateur et le professeur : M. Girardin ne pouvait manquer d'être spirituel à la tribune, comme il l'est dans sa chaire... *Sed non attinet ad edictum prætoris;* nous n'avons en vue que le critique.

C'est au critique qu'il faut rapporter deux volumes relatifs à nos voisins du Rhin, et pourtant très différens de sujet, que M. Girardin publia vers 1835. Le premier portait le simple titre de *Notices*, et était tout bonnement un recueil de fragmens agréables et peu étendus, une gerbe d'épis rapidement glanés dans les articles antérieurs et les leçons de M. Girardin. Le second, sous le nom de *Rapport sur l'Instruction intermédiaire*, contenait le récit d'un voyage officiel entrepris dans le midi de l'Allemagne pour étudier de près ces sortes d'établissemens, alors sans analogues en France, et où se trouve organisée

l'éducation professionnelle. Ce qui me frappe surtout dans ces deux livres, c'est le vif amour des choses allemandes; je le retrouve empreint à toutes les pages. Comment un critique aussi positif a-t-il pu se complaire à une littérature où la rêverie domine? Comment un professeur naturellement imbu de la tradition universitaire a-t-il pu parler avec sympathie de ces écoles industrielles de l'Autriche où le dessin linéaire a remplacé sans façon l'étude du grec? Nous retrouvons là le tour indépendant qu'affectionne l'esprit tout personnel de M. Girardin. Vous croyiez que les brouillards du Rhin allaient l'effrayer, que les mythes lui répugneraient, qu'il ne se donnerait jamais le temps de discerner à travers la brume les méandres capricieux de cette poésie; et le voilà au contraire qui brave tout et se jette, en pleine Forêt-Noire, dans les sombres profondeurs des *Niebelungen*. C'est qu'avec lui cette forêt s'illumine si bien qu'on voit devant soi : seulement, prenez garde que ces jeux de clarté ne soient factices, et que, le magicien parti, vous ne retombiez dans les ténèbres. Tacite, avec son merveilleux langage, a peint d'un mot ces bandes germaines dont le vent apportait de loin le bruit à Germanicus, *inconditi agminis murmur;* en entrant dans la littérature allemande, on éprouve quelque chose d'analogue. Mais, quand les Romains revinrent plus tard, ces armées confuses s'étaient disciplinées, elles avaient des drapeaux et des chefs, *insueverant sequi signa*. Chez M. Girardin, c'est cette dernière Allemagne seulement, c'est l'Allemagne ordonnée et régulière qu'on rencontre; l'écrivain a transporté ses qualités à son sujet même, le peintre s'est un peu peint dans le portrait. Il y a des inconséquences qu'on aime; passons donc à M. Saint-Marc son faible pour l'Allemagne et cette indulgence dont il fut un peu prodigue au-delà du Rhin, un peu avare en deçà.

Dans son livre *de l'Instruction intermédiaire*, comme dans le *Rapport sur le projet de loi de l'instruction secondaire*, qu'il fit à la session de 1836, et qui annonçait déjà dignement l'excellent morceau de M. Thiers, M. Saint-Marc Girardin sut ne pas cacher son penchant pour les études professionnelles. Avec nos préjugés de collége et de la part d'un professeur en Sorbonne, il y avait presque là du courage. C'est que le moraliste (chez M. Girardin il aime à tout se subordonner) avait été frappé d'un vice flagrant de la société française. Notre système actuel d'éducation éveille en effet des ambitions et des amours-propres qu'on ne peut ensuite satisfaire, et qui, par l'étude, n'ont pas eu le temps, le loisir de se rendre légitimes. Le collége, évidemment, donne trop de ces demi-connaissances avec les-

quelles on n'est ni un savant, ni un praticien, et qui ne sont bonnes qu'à augmenter chaque année la recrue des désœuvrés incapables. « Toutes les fois, disait M. Saint-Marc, que la société, par le vice de ses écoles, fait un demi-savant, elle fait un mécontent prétentieux qu'il lui faudra plus tard satisfaire ou qui deviendra l'ennemi mortel de son repos. » Je doute que l'utile ouvrage de M. Saint-Marc Girardin sur *l'Instruction intermédiaire* contienne la solution des difficiles problèmes qu'il soulève, mais il est plein de vues et de faits qui la peuvent hâter : c'est déjà quelque chose.

Il en est de l'esprit comme de la figure : avec l'âge les contours se marquent de saillies, la physionomie se caractérise, le trait distinctif apparaît nettement. M. Saint-Marc Girardin est un critique moraliste; telle est la tendance qui, chez lui, a fini par prédominer sur les autres. C'est donc par le côté moral et pratique qu'il aime de plus en plus à aborder la littérature : derrière l'homme de talent, derrière l'homme qui écrit, il se plaît à chercher l'homme de la société, l'homme de la famille. Pour lui, c'est un plaisir de montrer que les qualités de l'esprit ne se doivent pas séparer de celles du cœur, et que le mérite ne dispense pas du devoir. En un mot, il ramène volontiers la science littéraire à la science de la vie; il abonde en déductions immédiatement applicables par chacun dans la pratique. Certes, de quelque façon qu'on la juge, cette manière est originale. M. Saint-Marc n'est pas un historien érudit des lettres, comme l'ont été M. Patin pour l'antiquité, M. Ampère pour le moyen-âge; il ne se plaît pas au tableau, comme le tente M. Villemain, au portrait, comme s'y applique M. Sainte-Beuve; ce n'est pas plus un professeur de grande esthétique comme Lessing qu'un professeur de goût comme La Harpe. Tous, dans leur procédé divers, font de la littérature leur point de départ : M. Girardin, au contraire, part de la morale et du sens commun pour arriver à la littérature. C'est un centre où il revient toujours et qui le conduit à tout. Le cadre moral lui sert à ramener à l'unité la variété des sujets et des aperçus : il en use comme d'une méthode.

Mais, dira quelqu'un, la morale confine au sermon, et M. Saint-Marc pourrait bien risquer maintes fois de n'intéresser que tout juste ceux qui l'écoutent. Pure erreur! le critique sait parfaitement qu'en morale un peu de médisance est permis, et la médisance n'ennuie jamais. C'est donc bien moins une morale dogmatique qu'une morale agressive et moqueuse : elle fustige impitoyablement toutes les vanités et toutes les faiblesses, tandis que le bon sens, lui servant d'auxi-

liaire, tombe sans merci sur les ridicules. Rien n'échappe à ce feu croisé, à ce feu nourri des deux alliés; et, comme dans cette plaine du Midi où le représentant Fréron donnait le signal, ceux qui ont fait les morts à la première décharge s'imaginent en vain que le critique leur fait grace; ils ne se relèvent que pour être frappés à leur tour. Voyez quelle succession d'amères railleries pour les vertus de contrebande, pour tout ce qui est outré et factice, pour la rêverie qui s'affiche comme pour la sensibilité qui s'étale, pour les fous rêves de l'ambition précoce comme pour les vanités qui se croient méconnues! Personne n'est ménagé, et moins que d'autres ceux qui s'avisent d'écrire : après les œuvres, les auteurs. Aussi, c'est une grêle d'épigrammes sur toutes nos maladies littéraires, sur le clair-obscur de notre prose, et sur les vagues langueurs de notre poésie, sur nos génies qui ne donnent que des prospectus, et sur nos socialistes qui réforment beaucoup le monde, mais ne réforment pas du tout leur conduite. Il n'est pas jusqu'aux pauvres érudits qui ne reçoivent un horion en passant; M. Saint-Marc ne pardonne pas plus aux nébuleux inventeurs des cycles et des symboles qu'à ces gens à découvertes dont le métier spécial est de retrouver ce qui est connu. On le voit, en quittant M. Girardin, personne n'est disposé à rimer un drame humanitaire, pas plus qu'à imprimer un in-octavo de vers individuels : le maître habile vous a enseigné à ne jamais faire dans la vie ce qu'on appelle un pas de clerc. Après l'effervescence de juillet, les caustiques avertissemens de M. Saint-Marc ont eu au moins le résultat de dégriser beaucoup des jeunes gens à qui l'exaltation avait monté la tête. Les folies d'alentour ne donnaient que trop raison à ce désenchantement railleur; on rencontrait à chaque pas les habits bariolés des saint-simoniens; le théâtre de l'abbé Châtel était ouvert à tout venant, le phalanstère pérorait, les femmes libres faisaient des pétitions à la chambre; enfin l'émeute était dans les esprits, comme elle était dans la rue, comme elle était dans les lettres. M. Girardin, l'un des premiers, osa ridiculiser tout cela et tomber sur les égaremens des sectaires comme sur le dévergondage des écrivains. J'avoue que la poésie et l'enthousiasme furent un peu froissés dans la bagarre; mais la faute était-elle seulement à M. Saint-Marc?

En blâmant ce qu'on fait, M. Saint-Marc est naturellement amené à dire ce qu'on devrait faire. Volontiers donc il prêche aux jeunes gens le double culte de la tradition et de la famille (1). Quand les au-

(1) M. Girardin a toujours aimé pour lui l'existence de famille qu'il recommande

tres dieux tombent, c'est, selon lui, les dieux pénates qu'il faut sauver. M. Girardin songe moins aux voies idéales qu'aux réalités de la vie, et il recommande à ceux qui débutent de prendre plutôt les grandes routes que les chemins de traverse, plutôt la petite morale qui convient aux honnêtes gens que la grande morale qui convient aux cœurs sublimes. De pareils préceptes iraient mal à ceux qui se sentent une vocation pour la poésie et l'héroïsme, mais ils vont à merveille au plus grand nombre, ils sont usuels pour ceux qui ont une carrière à entreprendre, un état à embrasser. Tel est le thème favori de M. Girardin; on le retrouve ingénieusement reproduit, développé, appliqué dans presque tout ce qu'il a écrit depuis 1830. En somme, c'est le moraliste qui a le dé; il pénètre partout, même chez le publiciste : les belles études que M. Girardin a données sur Washington et sur La Fayette ne sont que la recherche dans l'histoire des effets produits par l'alliance de la morale et de la politique.

Mais c'est bien plus encore dans sa chaire qu'avec sa plume que M. Saint-Marc s'est donné le rôle de moraliste; il est professeur de conduite, si je puis dire, plus que professeur de poésie. Ce difficile métier lui plaît; il en a le goût, il y revient avec plaisir; ses absences ne sont jamais que momentanées. L'habitude et le don l'ont rendu si sûr de lui dans son improvisation que, contre l'usage, il s'inquiète peu des goûts de son auditoire, qu'il ne flatte jamais. L'empressement de la foule, les applaudissemens bruyans ne le surprennent guère; il est prêt à tout, et le public aussi bien le sifflerait, que l'orateur ne se décontenancerait pas. M. Saint-Marc a une manière tout-à-fait à lui de s'attirer la popularité, c'est de la taquiner : il n'excite pas les bravos, on peut dire qu'il les surprend. Plus d'un est venu avec une clef forée dans sa poche et de grands airs hostiles, qui s'en est retourné penaud, après avoir claqué des mains. L'habile dupeur désarme les hostilités en faisant rire : aussi a-t-il le droit de railler les ridicules des auditeurs, parce que chacun d'eux s'excepte et pense au voisin. C'est le seul cours, assurément, où il n'y ait, au lieu de

volontiers aux autres : les plus cruelles épreuves, venues de cette vie même, l'y ont ramené. Écoutons un Allemand juger sur ce point M. Girardin. « Les dernières heures que je passais à Versailles appartenaient à M. Saint-Marc. Je le trouvai au milieu de sa famille, devant le feu, dont on ne pouvait encore se passer le soir, entouré de ses chers petits enfans, qui, à huit heures, venaient gentiment donner la main et dire bonsoir. Je compris qu'en France aussi on peut être heureux parmi les siens. » (Gutzkow, *Briefe aus Paris*, t. 2, p. 94.) Il est curieux de voir l'idylle germanique juger de la sorte la critique française.

complimens et de madrigaux pour la foule, que des épigrammes contre elle et des égratignures. M. Saint-Marc sait si bien son jeu, qu'il peut se permettre les conseils les plus délicats à donner, les plus difficiles à recevoir, ceux qui touchent à l'amour-propre. Certes, il faut plus que de la dextérité, il faut du courage pour fustiger de cette façon, devant le public, tous les mauvais penchans du public, pour fronder tous ses engouemens, pour mettre au vif ses plus chères faiblesses. « Ne riez pas, messieurs, disait M. Saint-Marc après avoir lu un fragment boursoufflé de je ne sais quel drame moderne, ne riez pas trop, car peut-être irez-vous l'applaudir demain. » M. Girardin est le seul professeur qui, en chaire, ait tout-à-fait conquis son franc parler.

Une autre nouveauté de cet enseignement, c'est de ne se laisser arrêter par aucune pruderie universitaire. M. Villemain, lui-même, avec sa souple parole, s'interdisait soigneusement tous les sujets scabreux: ainsi, on a de lui tout un volume de leçons de Voltaire, et ni *Candide* ni l'*Ingénu*, les deux chefs-d'œuvre de leur auteur, n'y sont désignés, même par voie d'allusion. M Girardin n'a pas cette réserve; en lieu si grave, il parle de *la Pucelle*, il parlerait de *la Guerre des Dieux*, et cela avec une finesse, un tact, un art merveilleux qui, finalement, tournent au profit de la morale. Cela tiendrait-il à ce que M. Saint-Marc fait son cours bien plus encore avec des sentimens qu'avec des idées? Des idées, on n'en a qu'un certain nombre, et beaucoup en font montre comme d'une inépuisable armée, tandis qu'ils n'ont que quelques invalides tournant autour d'une coulisse; les sentimens, au contraire, sont inépuisables, ils donnent au discours le mouvement et la vie communicative : on sent que c'est un homme qui parle. M. Saint-Marc connaît d'ailleurs à merveille toutes les ressources, toutes les stratégies de la chaire; il ménage adroitement l'intérêt, se fait discursif, accoste l'épisode, épargne sa matière, et sait enfin ne pas imiter ces soldats qui, recevant des vivres pour la semaine, mangent tout le premier jour. Ajoutez à cela une parole leste et aiguillonnée, qui ne tient pas à terre, qui court, glisse, ondoie, sème les traits dédaigneux, tourbillonne dans le persifflage, et jette en ricochets les mots heureux. Vous sortez piqué contre le professeur qui a ainsi lancé ses sarcasmes sur vos plus chères illusions, vous jurez même de ne plus revenir, et c'est vous pourtant qui, à la leçon suivante, gravirez le premier les marches de l'amphithéâtre!

M. Saint-Marc Girardin parla long-temps, dans sa chaire, de la littérature du XVIII[e] siècle; dans ces dernières années, il a traité des

passions au théâtre depuis Corneille. Ce sont les premières de ces leçons qui, recueillies l'année dernière, ont formé ce volume du *Cours de littérature dramatique*, si bien reçu du public. L'ouvrage devant avoir plusieurs tomes, on ne saurait encore porter un jugement sur le cadre que s'est tracé M. Girardin; mais on peut apprécier le coin du tableau qu'il nous a montré. C'était une idée heureuse et parfaitement appropriée au procédé de moraliste cher à M. Saint-Marc, que d'aborder l'histoire littéraire, non plus par siècles, non plus par groupes ou par individus, mais par les passions même du cœur humain. Le critique prend un de nos sentimens comme l'amour paternel; il choisit une des situations que la nature nous impose, comme la lutte contre la douleur physique : puis, ce sentiment une fois isolé, cette situation une fois mise à part, il en suit la trace dans l'art, il s'ingénie en adroites comparaisons, il cherche comment on a représenté ces choses autrefois, comment on les représente aujourd'hui, et si le présent n'a pas à tirer profit de ces modèles du passé. Ce qu'il y a dans ces intéressans parallèles de vues, d'esprit, de bon style, de pages charmantes, on le devine : naturellement M. Girardin a mis là ses qualités.

Quoique M. Hugo n'en ait pas touché un seul mot dans sa réponse de l'autre jour, le *Cours de Littérature dramatique* nous ramène à l'Académie, puisqu'il a été l'occasion de la candidature de M. Saint-Marc au fauteuil. Mais qu'on me laisse, avant de terminer, produire deux ou trois réserves essentielles que je tiens à marquer, et qui pèsent à ma conscience de critique. Commençons par un grand mot auquel ses voyages d'Allemagne ont dû habituer M. Girardin : son *esthétique* ne me paraît pas assez ouverte, assez compréhensive; elle croit trop aux littératures convenues, aux arts poétiques. Pour nous, nous voulons bien des chartes littéraires, mais il faut qu'elles aient toujours leur article 14; les hommes de génie ont les privilèges des despotes. Qu'arrive-t-il quand on admet ainsi des barrières dans l'art? C'est que la Muse quitte les sommets de l'idéal et de l'enthousiasme pour descendre à mi-côte, sur les terrains moyens. A force de vouloir des poètes raisonnables, on risque tout simplement de les transformer en prosateurs. Ce ne sont point des poètes tels que les feraient les préceptes de M. Girardin que Platon eût chassés de sa république; il les eût mis aux affaires. Une autre remarque que je veux noter encore, c'est comment, en partant toujours de la donnée morale et non de la donnée littéraire, M. Saint-Marc Girardin se trouve mettre sa critique en laisse. De la sorte, tout ce qui ne rentre point dans ses

cadres n'est pas abordé par lui; c'est là le côté exclusif de son talent : il condamne les sentimens raffinés au nom de la morale, la rêverie au nom du bon sens. Ne pourrait-on pas citer pourtant tel chef-d'œuvre qui n'est que la traduction sublime d'un sentiment exagéré, telle ode qui doit tout son charme au vague de la rêverie, tel conte que la fée du caprice a touché de sa baguette? La fantaisie est notre dixième muse. J'ai d'excellentes raisons pour ne pas défendre les déportemens du drame moderne contre l'analyse corrosive de M. Girardin; mais on conviendra pourtant qu'en choisissant ce point, et en ne parlant pas du reste, le malin critique s'est donné trop beau jeu. Il triomphe contre *le Roi s'amuse*, dont il parle; les *Feuilles d'automne*, dont il ne parle pas, triomphent contre lui. L'école nouvelle est battue où il l'attaque, mais elle n'est pas battue partout, comme son silence le laisse croire; la poésie lyrique reste la plus belle conquête littéraire de notre temps. Il est une dernière objection qu'on avait unanimement soumise à M. Saint-Marc Girardin au nom du goût : à ces raisons-là, M. Saint-Marc se rend toujours. Il a compris qu'on fait trop d'honneur à certains ouvrages en les discutant au milieu d'un livre sérieux, et, dans la récente édition qu'il vient de donner de son *Cours de littérature dramatique*, le nom du *Père Goriot* a disparu du texte.

Certes, on comprendrait à la rigueur qne M. Victor Hugo, librement discuté au dehors par M. Girardin, lui eût fait poliment quelques-unes de ces objections ou d'autres pareilles; mais c'était à la condition, imposée par les plus simples convenances académiques, de rendre justice au brillant passé d'un confrère dont l'avenir pourrait être plus brillant encore. Le récipiendaire précisément avait revendiqué dans son spirituel discours « la plus vieille et la plus gracieuse des libertés françaises, la liberté de la bonne compagnie, où tout peut se dire, pourvu que tout se dise bien. » M. Hugo a profité de la liberté, mais pas du précepte; il a oublié que dans les tournois littéraires la chevalerie est encore de mise. Sa harangue tendue et lourde a quelquefois atteint l'éloquence, et nulle part l'urbanité. On sait le profond dédain que M. Victor Hugo professe pour la critique : comment l'illustre poète a-t-il donc consenti à s'essayer dans un genre si misérable, et comment, s'abaissant jusque-là, a-t-il si mal réussi?

CHARLES LABITTE.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

L'ÉGYPTE ANCIENNE.

I.

DE LA CIVILISATION DE L'ÉGYPTE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES GRECS SOUS PSAMMITICHUS
JUSQU'A LA CONQUÊTE D'ALEXANDRE.

La plupart des écrits relatifs à l'archéologie égyptienne, antérieurs à l'an 1821, ont été rédigés sous l'influence d'une opinion historique que l'on croyait alors certaine : c'est que l'invasion des Perses et leur domination pendant près de deux siècles avaient porté un coup mortel aux institutions civiles et religieuses de l'Égypte et par conséquent aux arts qui en étaient l'expression. On devait naturellement en conclure que les monumens qui portent le caractère égyptien, sans mélange de principe étranger, appartiennent exclusivement aux temps pharaoniques.

Cette opinion parut confirmée, lors de l'expédition d'Égypte, par la découverte de zodiaques et d'autres représentations astronomiques, où l'on crut reconnaître des indices certains d'une antiquité très

reculée (1). Comme ils se trouvaient dans des édifices qui semblaient avoir le même style et être de la même époque que tous les autres, on pensa qu'ils devaient, sans exception, appartenir à des temps qui avaient de beaucoup précédé l'invasion persane, et que, depuis cet évènement, les Égyptiens n'avaient plus élevé aucun de ces monumens sacrés portant le caractère propre aux arts et aux anciennes institutions de leur pays. Telle est, en effet, l'idée qui domine dans les mémoires d'antiquité que contient la grande description de l'Égypte; mais, bien loin d'en faire un reproche aux savans qui les ont rédigés, il est juste de reconnaître que cette opinion est parfaitement conséquente aux seuls faits qui fussent alors connus.

On allait même jusqu'à croire que la ruine des institutions égyptiennes s'était étendue au système graphique. Fourier pensait que la connaissance de la langue hiéroglyphique était en grande partie perdue à l'époque grecque (2); d'autres savans (3) regardaient la présence des signes hiéroglyphiques sur un monument d'architecture égyptienne comme une preuve incontestable qu'il est antérieur à Cambyse; la pierre de Rosette elle-même ne fit pas tomber entièrement ce préjugé, et je ne puis oublier qu'en 1821, dans l'enceinte même de l'Académie des Inscriptions, j'ai entendu un savant archéologue (feu Mongez, qui ne fut pas seul de son avis) mettre en doute si le texte hiéroglyphique de cette pierre ne serait pas une pure fiction, et si les prêtres égyptiens, ne sachant plus la langue sacrée, ne se seraient pas amusés à rassembler, au hasard, des signes et des figures pour faire croire aux Grecs qu'ils la comprenaient encore. C'est ce doute que j'ai pris à tâche de lever dans une note de mon mémoire imprimé en 1821 (4), note qui doit sembler aujourd'hui aussi inutile qu'elle me paraissait alors nécessaire.

D'après cette disposition, générale à cette époque, des esprits les plus distingués, on ne peut être surpris de l'incrédulité et de la défiance qui accueillirent les conclusions du mémoire que je vins lire à l'Académie en juillet 1821. Dans ce travail, je tirais, sans hésiter, les conséquences immédiates et rigoureuses des inscriptions grecques gravées sur la façade des temples de *Tentyra*, d'*Antœopolis*, d'*Apollonopolis Parva* et d'autres villes antiques. Je soutenais que ces édifices,

(1) Voir mon article *sur l'Origine du Zodiaque grec*. — *Revue* du 15 août 1837.

(2) Fourier, *Préface historique*, p. XII.

(3) Jomard, *Mémoire sur les Inscriptions antiques*. — *Antiquités Mém.*, t. II, p. 12, 15.

(4) *Journal des Savans*, juillet 1821, p. 458 et 464.

tout égyptiens qu'ils sont, avaient été probablement construits, et certainement décorés sous les Grecs et sous les Romains.

On traita cette idée de paradoxe insoutenable. Champollion lui-même prit la peine d'en relever ce qu'il appelait alors l'*invraisemblance* (1). Cependant peu de mois après, en septembre 1822 (2), ses propres découvertes l'y ramenèrent, et finirent par l'obliger non-seulement à l'admettre, mais encore à lui donner une extension nouvelle (3).

Avant que sa mémorable découverte vînt apporter cette confirmation inattendue, j'avais cru pouvoir combattre le principal argument qu'on m'opposait alors, en recherchant s'il était vrai que la conquête persane eût exercé sur les arts et les institutions de l'Égypte l'influence désastreuse qu'on lui supposait, et si les Égyptiens, à l'époque de la domination grecque, eussent réellement perdu depuis des siècles, comme on le disait, la volonté et le pouvoir d'exécuter tous ces grands travaux d'art dont on était dans la nécessité indispensable de placer l'exécution à cette époque récente, quand on voulait rester fidèle au sens des inscriptions grecques gravées sur des monumens qui ne présentent pas de traces d'un art étranger. En mars 1822, je commençai à lire à l'Académie une série de mémoires sur l'état des arts en Égypte depuis Cambyse, où je me proposais d'établir que la civilisation n'y avait subi que de faibles modifications sous la domination persane, et qu'elle restait presque intacte lorsque Alexandre vint s'emparer du pays (4); mais la découverte de Champollion, exposée devant cette compagnie le 22 septembre 1822, me fit comprendre qu'une nouvelle ère s'ouvrait pour l'archéologie égyptienne, par l'introduction d'un élément historique qui avait manqué jusqu'alors : je crus prudent d'attendre les applications nombreuses qui allaient successivement en sortir. J'interrompis donc la lecture d'un travail déjà tout préparé, avec les seules ressources que l'on possédait; je bornai cette lecture à des considérations générales, et à un premier mémoire sur la domination persane en Égypte, dont le résumé fut indiqué dans mes *Recherches* publiées en 1823.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler comment les vues émises dans mon mémoire de juillet 1821, et développées dans celui de

(1) *Revue Encyclopédique*, mars 1822.

(2) *Lettre à M. Dacier sur les Hiéroglyphes phonétiques.*

(3) *Précis du système hiéroglyphique.*

(4) Voir l'introduction de mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. XXIII et XXIV (Paris, 1823).

mars 1822, ont été appuyées par toutes les observations qu'ont amenées d'abord la découverte de Champollion, ensuite les applications de l'alphabet phonétique dues à cet illustre philologue, et à d'autres savans ou voyageurs : d'où est résultée la preuve qu'un grand nombre des édifices qui subsistent dans la vallée du Nil ont été construits, décorés, achevés ou réparés pendant les dominations successives des Perses, des Grecs et des Romains (1).

Ma thèse principale, relative à l'effet de la domination persane, se trouvant ainsi confirmée sur tous les rapports, je croyais inutile de la reprendre, lorsque je me suis aperçu que des savans distingués hésitent encore à présent sur ce point, qui me paraît être un des plus importans de l'histoire ancienne. Un des hommes qui ont le mieux étudié les antiquités égyptiennes, sir Gardner Wilkinson, continue de penser que les Perses *ont porté un coup mortel aux arts et aux institutions de l'Égypte* (1), en sorte que tout monument de beau style égyptien devrait être considéré comme antérieur à cette époque.

D'autres savans pensent encore qu'il n'existe réellement aucun monument *égyptien* qui soit de l'époque grecque ou romaine, et que les cartouches hiéroglyphiques des Ptolémées ou des empereurs qu'on y trouve gravés, ont été remplis après coup. Ce retour vers des opinions qui, bien examinées, ne peuvent plus se soutenir, provient de ce que la question principale sur l'influence de la domination des Perses n'a jamais été discutée régulièrement ni approfondie dans ses détails, au moyen d'une comparaison suivie des textes et des monumens. C'est là ce qui m'engage à la reprendre, maintenant qu'on a tous les moyens de combiner ces deux sources de renseignemens, et, en les contrôlant les uns par les autres, d'arriver à un résultat certain et définitif.

Cette étude se bornerait à faire connaître le sort de la civilisation égyptienne sous les dominations étrangères, qu'elle serait encore digne de l'attention et de l'intérêt de tout esprit sérieux; mais elle a une portée plus grande, puisqu'elle doit amener la solution d'un des problèmes les plus intéressans que présente l'histoire des sciences.

Depuis Bailly, on s'est fait, en général, une très haute opinion de l'état où elles étaient parvenues chez les anciens Égyptiens. Malgré les résultats contraires, amenés par des recherches récentes, le pré-

(1) L'ensemble de ces idées, liées intimement à l'étude des monumens astronomiques de l'antiquité, a été présenté dans la *Revue* (15 août 1837).

(2) *Manners and Customs of the ancient Egypt.*, t. I, p. 181, 194, 212.

jugé subsiste encore, et des personnes instruites continuent de prêter à ce peuple des connaissances mathématiques et astronomiques perfectionnées, dont on est bien forcé de convenir qu'il restait très peu de traces à l'époque où des Grecs d'un esprit éminent, tels qu'Eudoxe et Platon, voyageaient en Égypte, et surtout lorsque l'école d'Alexandrie fut obligée de construire pièce à pièce, en grande partie par ses propres efforts, ce vaste monument dont Ptolémée, dans son Almageste, nous a conservé les propylées magnifiques.

Pour expliquer la disparition de cette science prétendue (1), on continue d'avoir recours *aux révolutions, aux conquêtes qui ont bouleversé l'Égypte, éteint ses institutions, dispersé ses colléges de prêtres, et anéanti leurs doctrines savantes* (2).

Mais, s'il était établi que ces effets désastreux n'ont jamais été produits; qu'en Égypte, comme en Chine, les invasions étrangères n'ont eu qu'une très faible influence sur les institutions locales, et que la civilisation égyptienne a réellement conservé son caractère propre et presque sans mélange, depuis Sésostris jusqu'à Alexandre, cette *disparition des sciences* deviendrait une hypothèse sans fondement; il serait historiquement démontré qu'au temps de Platon et d'Eudoxe, les Égyptiens savaient encore tout ce qu'ils avaient su aux époques les plus florissantes de leur empire. Dans ce cas, l'imperfection des connaissances chez des disciples aussi intelligens que zélés serait une preuve manifeste que les maîtres n'avaient jamais été fort habiles. Or, comme personne ne soutient plus à présent la grande science astronomique des Chinois, ni des Indiens, ni même des Chaldéens, à qui l'on n'accorde plus que la connaissance exacte de quelques périodes, l'Égypte restait le seul pays où ceux qui tiennent encore un peu aux chimères de Bailly et de Dupuis pouvaient espérer de trouver quelques secours. Mais si le résultat de cette étude venait à détruire cette dernière ressource, il faudrait bien en déduire, comme conséquence nécessaire, la vérité d'une assertion que j'ai mise ici même en avant, à savoir qu'avant l'école d'Alexandrie, il n'a point existé chez les anciens peuples de *science* proprement dite (3).

Tel est donc, en définitive, le grave fait historique qui doit sortir du tableau dont je tâcherai de réunir les principaux traits, et j'en avertis,

(1) Fourier, *Préface historique*, p. XI. « Les philosophes grecs n'y puisèrent qu'une instruction imparfaite, parce que la religion, les lois et les sciences étaient *presque entièrement* anéanties. »

(2) Biot, dans le *Journal des Savans*, 1843, p. 487.

(3) Voyez la dernière page de mon article, dans la *Revue* du 15 août 1837.

afin qu'on fasse plus d'attention aux détails où je vais entrer, et qu'on mette plus de sévérité à recevoir les faits ou les argumens que je vais produire.

Avant d'examiner si la conquête persanne a causé dans l'état intérieur de l'Égypte d'aussi grands changemens qu'on le pense en général, il importe de bien connaître la situation de ce pays lors de l'arrivée de Cambyse, 525 ans avant Jésus-Christ. Il faut s'assurer si, à cette époque, et même un siècle plus tôt, à partir de l'établissement des Grecs en Égypte, de nombreux signes de décadence, comme on le croit généralement, se faisaient déjà remarquer dans les institutions et les arts de ce pays, et si la force qui avait élevé les monumens de Thèbes s'était affaiblie, ou subsistait encore à peu près intacte.

I. — ÉTABLISSEMENT DES GRECS EN ÉGYPTE SOUS LE RÈGNE DE PSAMMITICHUS.

Selon le témoignage précis d'Hérodote, ni les Grecs ni aucun autre peuple étranger n'avaient été admis à former un établissement en Égypte, et jusqu'à cet évènement, qui eut lieu vers 670, l'Égypte et la Grèce étaient restées sans communications directes l'une avec l'autre. Je pourrais confirmer ce témoignage, s'il en était besoin, en établissant, contre l'opinion commune, divers points que je me borne à indiquer. Ainsi, jusqu'aux temps voisins de la fondation de Cyrène, entre 625 et 648 avant Jésus-Christ (1), les Grecs, même les insulaires des Cyclades, ignoraient jusqu'à la situation de la Libye (2), et ne trouvèrent qu'un navigateur crétois qui la connaissait pour y avoir été porté par les vents. L'unique mention de l'Égypte et de la Thèbes aux cent portes, dans les trois vers du neuvième livre de l'*Iliade*, est due à une interpolation postérieure, ce que les critiques les plus réservés reconnaissent. Dans l'*Odyssée*, le récit du voyage de Ménélas montre que l'Égypte, encore placée, comme la Sicile et l'Italie, à l'horizon géographique de la Grèce, était un pays de prodiges et d'êtres surnaturels; que cette contrée n'avait jamais eu de ports ni sur la Méditerranée ni sur la mer Rouge, où l'on ne trouve aucune ruine pharaonique; que les prétendues colonies égyptiennes d'Inachus, de Cécrops ou de Danaüs sont de l'histoire fabriquée *à posteriori*, inconnue aux anciens Grecs; enfin que les ressemblances apparentes entre les religions des deux pays sont dues à des assimilations factices, dont l'époque est postérieure au règne de Psammitichus.

(1) Thrige, *Res Cyrenensium*, p. 86, 87.
(2) Herod., IV, 152.

Mais sans entrer ici dans ces graves questions, dont j'ai plusieurs fois eu l'occasion de présenter ailleurs (1) l'examen approfondi, je me borne à constater, d'après l'opinion formelle d'Hérodote, qu'avant l'établissement des Grecs, sous Psammitichus, aucun peuple étranger n'avait joui de cette faveur.

Après une lutte prolongée, ce prince finit par triompher de ses compétiteurs, avec l'aide des Ioniens. Ceux-ci, arrivés fortuitement sur la côte d'Égypte, furent accueillis par ce chef ou dynaste du Delta; sur son invitation, ils firent venir un nombre suffisant de leurs compatriotes, et établirent définitivement Psammitichus sur le trône de toute l'Égypte.

Le service qu'il venait de recevoir de ces étrangers lui fit sentir tous les inconvéniens des préventions inhospitalières de sa nation, ainsi que l'avantage que l'Égypte pouvait retirer de ses communications avec les autres peuples. Il permit donc aux Grecs de s'y établir. Là ils trouvèrent un monde nouveau; leur génie éminemment perfectible sut apprécier les mérites de cette civilisation antique; ils s'approprièrent surtout avec une facilité merveilleuse les hautes qualités de l'art égyptien, qu'ils devaient élever, en si peu de temps, à une perfection inconnue dans le pays qui lui avait donné naissance.

Psammitichus concéda des terres, le long de la branche Pélusiaque, aux Ioniens et aux Cariens, dont la valeur avait tant contribué à le délivrer de ses rivaux. Ces colonies, protégées par les successeurs de ce prince, continuèrent de fleurir; tout fait présumer que d'autres émigrations vinrent successivement les augmenter, et, sous le règne d'Apriès, le prédécesseur d'Amasis, ces mêmes Cariens et Ioniens formaient un corps de trente mille soldats, ce qui pourrait faire supposer déjà une population de deux cent à deux cent cinquante mille hommes. Plus tard, Amasis les transféra en tout ou en partie à Memphis ou dans les environs, et en même temps il permit à tous les Grecs qui voulaient se fixer en Égypte de venir *s'établir* à *Naucratis*, sur la branche Canopique (2), expression qui semble impliquer la préexistence de la ville. Ce nom, tout-à-fait grec (3), ferait croire qu'elle avait été fondée par les Grecs à la suite d'une bataille navale; mais, quand on pense à leur usage de dénaturer ceux des noms étrangers qui pouvaient, par un léger changement, être amenés à des racines de leur langue, on a lieu de présumer, d'après le texte d'Hérodote,

(1) Dans mes Cours au Collége de France.

(2) Herod., II, 153, 154, 163, 178. — Diod. Sic., I, 67.

(3) ormé ναῦσι κρατεῖν, vaincre ou dominer sur mer.

que le nom grec de *Naucratis* cache quelque nom égyptien d'une ville déjà existante. Cette ville fut, dès l'origine, soumise à une administration toute grecque. Selon Hérodote, elle était gouvernée par des magistrats ou *prostates*, nommés *timouques* par l'historien Hermias (1); c'est le nom que portaient aussi les premiers magistrats de Marseille, qui tirait, comme Naucratis, son origine de l'Asie-Mineure.

Un passage de Polycharme de Naucratis nous montre que sous la domination des Perses, à l'époque du voyage de Platon, cette ville conservait le culte et les usages grecs (2). Hermias, dont l'époque n'est pas connue, nous représente Naucratis comme soumise à un régime différent de celui des villes égyptiennes. Nous y trouvons un prytanée, des dionysiaques, des fêtes d'Apollon Comæus, et d'autres particularités d'administration ou de culte qui sont entièrement grecques. Athénée de Naucratis, dans tous les passages où il parle de sa patrie, nous montre qu'au temps d'Adrien et des Antonins elle conservait le même caractère. Ainsi, tous les témoignages des divers temps s'accordent pour nous faire voir que cette ville, depuis sa fondation jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, ne cessa pas d'être une ville grecque, servant d'entrepôt au commerce extérieur, état de choses qu'avaient respecté les Perses. Après la fondation d'Alexandrie, évènement qui dut beaucoup diminuer sa richesse et son influence, elle conserva son administration, et devint ce que furent à diverses époques Ptolémaïs, fondée par Ptolémée Soter, et Antinoe, fondée par Adrien, c'est-à-dire une ville *grecque* au milieu de villes tout égyptiennes (3).

Quand nous voyons les rois d'Égypte permettre aux Grecs d'introduire, dans les lieux qu'ils leur assignèrent, l'administration qui leur était propre, nous pouvons déjà présumer qu'ils leur accordèrent aussi le libre exercice de leur religion ; mais le fait résulte clairement de plusieurs textes formels d'Hérodote. Non-seulement les Grecs jouirent de cet avantage à Naucratis, mais encore Amasis leur assigna différens lieux, où ils eurent la faculté d'élever des autels et des

(1) Ap. Athen., IV, 149, F.

(2) Ap. Athen., XV, p. 675, F., 676. — Le fait dont je parle, qui concerne un certain Hérostrate de *Naucratis*, est placé dans le texte à la 23e olympiade : κατὰ δὲ τρίτην πρὸς ταῖς εἴκοσιν ὀλυμπιάδα ; ce qui répond à l'an 688 avant J.-C. Cette date est impossible, puisqu'elle se trouve antérieure au règne de Psammitichus. Je lis : κατὰ δὲ τρίτην πρὸς ταῖς ἑκατὸν ὀλ. « *vers la* 103e *olympiade;* » ce qui répond à l'an 367 avant J.-C., vers le temps des voyages de Platon et d'Eudoxe. Les mots εἴκοσι et ἑκατὸν ont pu être facilement confondus par les copistes.

(3) Athen., XIII, p. 560. E. — Id. XV, 675, F.

temples, dans lesquels ils pouvaient célébrer les cérémonies de leur culte.

Le plus renommé de ces temples fut l'*Hellenium*, à la construction duquel contribuèrent les Ioniens de Chios, de Téos, de Phocée et de Clazomènes, les Doriens de Cnide, d'Halicarnasse, de Phaselis et de Rhode, les Éoliens de Mitylène. D'autres temples furent bâtis par les Éginètes à Jupiter, par les Samiens à Junon, par les Milésiens à Apollon (1).

Hérodote ne dit point en quels lieux tous ces temples furent élevés; il est assez vraisemblable que ce fut dans la Basse-Égypte. Cependant rien n'empêche de croire que les Grecs n'aient eu, dès l'origine, la permission d'en élever partout où ils purent former des établissemens considérables. Nous avons la preuve qu'ils allèrent de bonne heure se fixer jusque dans la Haute-Égypte, et même dans la Grande-Oasis, ou l'*Oasis de Thèbes*. Selon Hérodote, cette Oasis était *possédée de son temps par des Samiens de la tribu Æschrionie* (2) : les commentateurs ont élevé des difficultés imaginaires sur ce nom de tribu, dérivé du nom propre si connu *Æschrion*, ce qui, du reste, importe assez peu; mais ils semblent n'avoir pas aperçu tout ce qu'a de remarquable cet établissement des Grecs dans le désert à l'ouest de Thèbes. L'historien fait même assez clairement entendre que l'Oasis était exclusivement peuplée par les Samiens, ou du moins que ceux-ci en étaient les principaux habitans.

Dans les deux cas, on voit que l'esprit aventureux et commercial des Grecs avait senti de bonne heure l'importance d'une colonie placée sur la route des caravanes venant du Darfour et du Khordofan. Les Égyptiens, sur les pas des Grecs, s'y portèrent en grand nombre; leur population y devint considérable, et finit par absorber la race grecque, car il n'en pouvait être de cet établissement lointain, ni de ceux qui furent alors formés dans la Haute-Égypte, comme de Naucratis, dont la population, toujours en contact avec les négocians de la Grèce, conserva son caractère primitif. Dans l'intérieur de l'Égypte, la race grecque, s'altérant par les alliances, dut se fondre peu à peu dans la population égyptienne, et disparaître tout-à-fait sans laisser de traces distinctes. Il faut même que de très bonne heure les usages grecs y aient été étouffés par les usages nationaux, puisqu'on n'a trouvé dans l'oasis de Thèbes aucune ruine qui puisse se rapporter à

(1) Herod., II, 178.
(2) Id., III, 26

cette race étrangère. Les temples, dont il subsiste des vestiges considérables, sont tous de style égyptien; mais ces vestiges eux-mêmes, comme on le verra plus bas, attestent le peu d'ancienneté de la colonie égyptienne.

Il paraît peu vraisemblable que les Samiens fussent venus s'établir de prime-abord au milieu du désert libyque; on doit croire qu'ils s'étaient, en premier lieu, fixés dans un canton de l'Égypte, situé en Thébaïde, à portée de l'oasis, en sorte que cette colonie ne serait qu'un démembrement d'une colonie grecque établie antérieurement sur le bord du Nil. Quand on cherche le point d'où les Grecs ont dû partir pour fonder cette colonie, on n'en trouve pas de plus favorable qu'*Abydos*, ville située à la moindre distance entre la Grande-Oasis et l'Égypte, et qui, par sa position et son ancienne importance, a été regardée avec raison comme ayant été jadis le point où les caravanes d'Éthiopie entraient en Égypte à la sortie du désert, après avoir traversé l'oasis. Cette considération donne quelque consistance au passage où Étienne de Byzance attribue la fondation d'*Abydos* à une cocolonie milésienne (1). Ce passage a été rejeté comme indigne de confiance. En effet, l'existence antérieure de la ville égyptienne d'*Ebòt*, dont les Grecs ont fait *Abydos*, est démontrée non-seulement par la description que Strabon (2) a faite de ses monumens, mais par les monumens eux-mêmes, dont les restes appartiennent au temps de Menephtah Ier; mais rien n'empêche à présent de croire qu'une colonie de Grecs de l'Asie-Mineure, détachée du Delta, se fût établie dans cette ville ou dans son voisinage, au temps d'Amasis, comme les Cariens et les Tyriens s'établirent à Memphis vers la même époque.

Un autre fait, qui se lie avec l'établissement des Grecs en divers points de l'Égypte, est aussi rapporté par Hérodote. Il dit que Psammitichus s'empressa de confier aux Grecs, dès qu'ils furent établis dans le Delta, des enfans du pays pour *apprendre parfaitement la langue grecque* (3) et servir d'*interprètes* entre les deux peuples. Remarquons que les Égyptiens font ici les avances; ce sont eux qui veulent apprendre le grec, et non les Grecs l'égyptien, car Hérodote ne dit pas que ceux-ci aient donné à leur tour des enfans grecs pour qu'on leur enseignât la langue du pays. En ceci se montre le peu de goût qu'ils ont toujours eu pour les langues étrangères, et le peu d'empressement qu'ils ont mis à les apprendre.

(1) Steph. Byz., *voce* Ἄβυδος.
(2) Strab., XVII, p. 813.
(3) Herod., II, 154.

Cette mesure annonce de la part du roi d'Égypte le ferme propos de mettre les indigènes et les Grecs dans un contact immédiat. Ses successeurs la favorisèrent constamment, et les Perses, dans la suite, n'y mirent aucun obstacle : aussi voyons-nous qu'au temps d'Hérodote les *interprètes* égyptiens s'étaient tellement multipliés, qu'ils formaient *une classe d'habitans*, car cet historien compte ces *interprètes* pour une des *sept* classes dans lesquelles il divise la nation égyptienne. Sans doute, on doit reconnaître que cinq de ces classes n'en forment à la rigueur qu'une seule, celle des artisans et laboureurs ou gens vivant du produit de leur industrie, subdivisée en cinq ordres de professions; mais il n'en est pas moins remarquable qu'Hérodote fasse une *classe entière* de ces interprètes, dont la fonction unique, comme il le dit, était de servir d'intermédiaire entre les deux peuples. Cette classe nombreuse ne pouvait vivre qu'en étant occupée, et elle ne pouvait l'être qu'à traduire verbalement ou par écrit de l'égyptien en grec ou du grec en égyptien : d'où l'on peut conclure que les relations des deux peuples devaient être bien multipliées pour exiger tant d'interprètes.

Ainsi, de ce texte seul d'Hérodote on pourrait tirer la conséquence qui ressort en même temps de tous les autres faits qu'il a rapportés, à savoir l'extension successive du nombre des Grecs, la fondation de leurs colonies commerciales dans les parties les plus reculées de l'Égypte, et la protection dont jouirent leurs établissemens sous la domination perse; ce qui indique déjà que cette domination ne fut point oppressive, et que ces conquérans ne changèrent rien en Égypte à ce qu'ils y trouvèrent établi.

L'institution des interprètes, établie par Psammitichus, évidemment continuée et encouragée par ses successeurs, nous indique, dans la protection qu'ils accordèrent aux Grecs, un but évident d'utilité publique, et non pas seulement le désir de trouver dans ces étrangers une garde sûre pour leur personne; elle annonce des vues politiques tendant à augmenter les richesses du pays au moyen des relations commerciales. Plus on réfléchit à l'ensemble de tous ces faits, plus on se sent disposé à croire que Psammitichus voulut vaincre l'apathie des Égyptiens et leur répugnance à faire autre chose que ce qu'avaient fait leurs pères. Désespérant de pouvoir jamais, avec eux seuls, profiter de tous les avantages commerciaux que présentait le pays le plus fertile du monde, il voulut les mettre en contact avec une nation active, industrieuse, entreprenante, et de plus la seule peut-être avec laquelle les Égyptiens ne devaient avoir

aucune répugnance d'entrer en communication, par suite de cette disposition où les Grecs furent toujours de ne voir dans les dieux des peuples étrangers que des divinités grecques sous un autre nom. Dans un autre mémoire, j'ai développé les effets de cette disposition remarquable, que je me contente d'indiquer; mais je dois encore relever ici trois circonstances importantes qui me paraissent être un résultat de l'influence étrangère en Egypte.

La première est le creusement du canal des deux mers, entrepris par Nechos. Ce fils de Psammitichus, pour entrer dans les vues de son père, voulut étendre par le commerce les ressources de l'Égypte. Les communications, devenues plus fréquentes avec les étrangers, agrandirent ses idées et le firent songer à des mesures auxquelles ses prédécesseurs n'avaient jamais pensé. Tel est le projet de joindre la mer Rouge avec le Nil, au moyen d'un canal (1). Une tradition, qui nous a été conservée par Aristote et Strabon (2), en attribuait la première idée à Sésostris, tradition qui doit avoir été inventée après coup, comme beaucoup d'autres relatives à ce prince, car Hérodote n'a eu nulle connaissance de cette tradition : il dit au contraire que Néchos *fut le premier qui entreprit de creuser ce canal;* Diodore de Sicile dit expressément la même chose (3).

Il serait bien étrange que, si le grand Sésostris eût été l'auteur de cette entreprise, Hérodote n'en eût point entendu parler, que les Égyptiens, si jaloux de la gloire de leurs anciens rois, si fiers de leur antique prospérité, n'en eussent rien dit à cet historien. La tradition doit donc lui être postérieure. Quant à la cause qui obligea Nechos de suspendre les travaux commencés, ce fut, selon Hérodote, la réponse d'un oracle qui avertit le roi qu'il travaillait pour le barbare. Cela veut dire, je pense, que les prêtres égyptiens ne voyaient pas de bon œil une opération si nouvelle, si contraire à l'esprit égyptien, et qui avait peut-être à leurs yeux le grave inconvénient d'avoir été conseillée par des étrangers. Cette cause n'a rien de commun avec celle qui, selon Aristote et Strabon, avait empêché Sésostris d'exécuter son projet, à savoir la différence du niveau des deux mers. C'est là une raison scientifique à laquelle on ne songeait pas encore sous Nechos.

La différence de niveau ne fut probablement connue et constatée

(1) Dans mon article *sur le Canal des deux Mers* (*Revue* du 15 juillet 1840), on trouvera l'histoire complète du canal jusqu'aux Arabes. Ici je me borne à l'entreprise de Néchos.

(2) Arist., *Meteorol.*, I, 14, p. 548, E. — Strab., XVII, p. 804.

(3) Herod., II, 158. — Diod. Sic., I, 33.

que lorsque Darius reprit et continua les travaux du canal. C'est alors seulement qu'on s'aperçut que la mer Rouge était plus haute que la Méditerranée. Cette différence ne pouvait, en effet, échapper à ceux qui conduisirent le canal jusqu'au golfe Arabique; or, c'est ce que Darius avait exécuté, d'après les termes exprès d'Hérodote. Cet historien dit que le canal fut alors conduit du Nil au golfe Arabique, *dans lequel il débouchait*, et qu'il *reçut l'eau du Nil*. Il est vrai que, selon Strabon, Diodore et Pline, Darius ne finit point le canal, et qu'il en fut détourné par la crainte que la différence de niveau entre la mer Rouge et la plaine d'Égypte n'entraînât la submersion de ce pays; mais on ne peut hésiter entre leur autorité et celle d'un témoin oculaire : ils ont évidemment confondu deux faits très distincts. Darius avait achevé la communication du Nil à la mer Rouge, opération qui dut révéler la différence de niveau des deux mers. Par la suite, le canal se combla et devint hors d'usage, jusqu'au moment où Ptolémée Philadelphe en reprit les travaux, ce qui donna lieu de croire qu'on ne l'avait point terminé auparavant, et que la seule crainte de l'inondation avait forcé d'en abandonner les travaux.

Il est difficile de savoir si l'idée de joindre les deux mers fut réellement suggérée par les Grecs alors établis en Egypte. Tout ce qu'on peut dire, d'après Hérodote, c'est que les Egyptiens ne s'en étaient pas avisés auparavant. Il est donc assez vraisemblable que les conseils de l'étranger furent pour quelque chose dans cette entreprise toute nouvelle.

A cet égard, on peut faire un rapprochement qui me semble avoir été négligé. C'est vers la même époque que Périandre essaya de couper l'isthme de Corinthe au moyen d'un canal. Ce prince (selon l'historien Sosicrate) mourut quarante ans (1) avant le détrônement de Crésus (dont la date, selon Volney, est de l'an 557), conséquemment en 597 ou 598; et comme son règne avait été de quarante ans, d'après le témoignage précis d'Aristote (2) et du même Sosicrate, il devait être monté sur le trône vers 636 ou 637. Or, Néchos, d'après la chronologie de Manethon, a régné de 611 à 601, c'est-à-dire que tout son règne s'est passé pendant les dernières années de celui de Périandre. Il est donc assez vraisemblable que l'opération, conçue par ce prince, de creuser un canal pour joindre ensemble les golfes Saronique et Corinthiaque, a précédé de quelques années l'opération entreprise par les ordres de

(1) Sosicrat. *ap.* Diog. Laert., I, 96.
(2) *Polit.*, V, 9, 22.

Néchos, en conséquence que celle-ci put être suggérée par l'exemple ou le conseil des Grecs.

La deuxième circonstance à remarquer est la tendance nouvelle de Nechos vers les expéditions maritimes dans la Méditerranée et dans la mer Rouge. Il fit construire des flottes, qui allèrent attaquer les côtes de Syrie et de la Palestine (1), tandis qu'auparavant les rois d'Égypte n'attaquaient ces contrées que par terre. Les vaisseaux qu'il fit construire étaient des *trirèmes,* selon l'expression formelle d'Hérodote (καὶ τριήρεες... ἐποιήθησαν). Ce n'est certes pas sans raison qu'il emploie ce mot, au lieu du terme générique de *vaisseaux* (νῆες); il veut nous apprendre que ces navires de guerre n'étaient pas du genre de ceux que les Égyptiens avaient construits jusqu'alors, et qui se montrent sur leurs monumens comme de simples barques pontées à un seul rang de rameurs, qui n'ont jamais pu, quoi qu'on en ait dit, transporter des armées jusque dans l'Inde. C'étaient de ces vaisseaux à trois rangs de rames inventés par les Corinthiens (2) un siècle seulement avant le règne de Nechos, et qui, à l'époque de ce prince, composaient, en grande partie, les flottes militaires des Grecs. Ici, l'imitation grecque ou phénicienne est évidente.

La troisième circonstance où l'on peut encore reconnaître une influence étrangère est l'idée de faire la circumnavigation de l'Afrique. Jamais pareille idée n'était entrée dans la tête d'un Égyptien. Nechos, éprouvant ce sentiment de curiosité qui semble avoir été, dans l'antiquité, une qualité propre à la race hellénique, voulut savoir la figure de la Libye; il chargea des Phéniciens de faire le tour de ce continent, en partant du golfe Arabique et en revenant par le détroit des Colonnes (3). Sans rappeler ici les longues controverses sur la possibilité de ce périple si dangereux pour les vaisseaux du temps, et sans décider si la circumnavigation a été entièrement exécutée, comme le croit Hérodote (4), on peut affirmer du moins qu'elle fut réellement entreprise. Or c'est l'idée qu'il importe de signaler, ainsi que le choix du peuple navigateur qui fut chargé de l'opération. Nechos ne pouvait la confier à de plus habiles, et ceci montre que ce prince savait employer les peuples étrangers selon les qualités qui leur étaient propres, car les Grecs ne furent pas la seule race

(1) Herod., II, 159.
(2) Thucyd., I, 13.
(3) Herod., IV, 42.
(4) Voyez la critique approfondie et judicieuse de Gossellin : *Geographie systém. des Grecs*, t. I, p. 204-217.

étrangère à laquelle les rois d'Égypte accordèrent l'entrée du pays. Les Phéniciens y furent également reçus. Au temps d'Hérodote, on les voit établis à Memphis, où ils occupent autour du temple de Phthah un quartier appelé le *camp des Tyriens* (1); il leur fut permis même d'élever aussi un temple à leur divinité principale, *Astarte*, et ce temple se trouvait, à l'époque ptolémaïque, renfermé dans l'enceinte du *Serapeum* de Memphis, sous le nom d'*Astarteum*, comme on l'apprend des papyrus grecs. Mais la colonie phénicienne paraît avoir été bornée à cet unique établissement, tandis que celle des Grecs s'était, de proche en proche, répandue sur toute la surface de l'Égypte.

Il semble donc clairement établi, par les faits qui précèdent, que, du moment où l'Égypte, cette Chine de l'antiquité classique, eut été mise en contact avec la nation grecque, établie en divers points du pays, les entreprises et les travaux de ses rois prirent une direction nouvelle.

Il serait naturel de penser que cette nouvelle direction fut accompagnée de quelque diminution dans le principe religieux qui avait fait entreprendre autrefois ces gigantesques travaux dont les restes sont encore si imposans; mais un grand nombre de faits avérés, fournis par les textes et les monumens, attestent, au contraire, que pendant cette période d'environ cent vingt ans, les rois égyptiens entreprirent d'aussi grandes constructions religieuses que leurs prédécesseurs, et qu'ils les exécutèrent presque avec la même perfection et dans le même style qu'auparavant, jusqu'au moment où la conquête des Perses vint interrompre la suite des dynasties nationales. C'est ce qui va ressortir de la section suivante.

II. — TRAVAUX DES ROIS ÉGYPTIENS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES GRECS JUSQU'À LA CONQUÊTE DES PERSES.

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de remonter au-delà du règne de Psammitichus; autrement je ferais voir facilement, en passant en revue les monumens exécutés par les rois éthiopiens qui ont précédé la vingt-sixième dynastie, la dernière avant les Perses, que, sous le règne même de ces rois étrangers, l'activité religieuse de l'Égypte ne s'était pas affaiblie, et que la prospérité du pays n'avait point souffert de diminution, ni les arts de décadence sensible. Mais

(1) II, 112.

je me borne à la période dont j'ai parlé, qui commence à l'époque où, débarrassé de ses compétiteurs, Psammitichus occupa seul le trône de l'Égypte.

Son premier soin se porta sur les travaux nécessaires pour compléter certains édifices sacrés. Il semble avoir voulu rendre grace aux dieux de la victoire qu'il avait obtenue sur ses rivaux. « *Lorsqu'il fut maître de toute l'Egypte*, dit Hérodote (1), Psammitichus construisit à Memphis les *propylées du temple d'Hephæstos* (Phthah), qui *sont tournés vers le midi.* » Par là, on doit entendre très probablement un de ces grands pylônes qui précédaient les temples, et qui étaient ordinairement placés sur l'alignement des enceintes en briques ou en grès qui circonscrivaient le *téménos*, ou le terrain sacré renfermant le *naos* principal, accompagné d'autres édifices. C'est ce qu'on voit à Edfou, à Ombos, à Dendéra, où deux de ces pylônes à l'est et à l'ouest existent encore, et en plusieurs points des immenses ruines de Karnak, notamment au téménos placé au sud-est de la grande enceinte (2). On devait arriver à ce temple par deux ou quatre portes, ouvertes sur les quatre côtés du téménos, qui là, comme partout, était quadrangulaire.

Ces propylées προπύλαια, du temple de Phthah, ou προπύλαιον, comme dit Diodore, devaient donc être une construction analogue aux *pylônes* de Thèbes ou d'Edfou, ou bien aux grands *propylons* de Dendéra. Selon Diodore, Psammitichus construisit en outre le propylon de l'orient, τὸ πρὸς ἕω προπύλαιον; il aura probablement pris l'*est* pour l'*ouest*, car il devait dire, à ce qu'il semble, τὸ πρὸς δύσιν, puisque les propylées de l'*orient*, selon Hérodote, avaient été construits par Asychis un siècle auparavant; et comme, d'après le même Hérodote, ceux du *nord* l'avaient été par Mœris, on a l'époque de la construction des quatre propylées du temple de Phthah, tournés vers les quatre points cardinaux. Il ne faudrait pas en conclure, comme on l'a fait, que le temple et son enceinte fussent exactement *orientés*, ce qui n'a pas eu lieu, en Égypte, pour aucun temple, à moins que ce ne fût par hasard, comme je l'ai remarqué ailleurs (3). Les expressions *orient, occident, nord* et *midi*, n'ont là qu'un sens approximatif, et c'est ainsi que, dans le langage plus sévère et plus précis des mo-

(1) Diodore s'exprime dans les mêmes termes.

(2) Marqué H sur le plan de Nestor L'Hôte : *Lettres écrites d'Égypte*, p. 189.

(3) Dans un travail intitulé *Analyse critique des Zodiaques de Dendéra et d'Esné*, qui s'imprime en ce moment dans le tome XVI des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions.

dernes, on a pu, avec toute raison, appeler *pylônes de l'est* et *pylônes de l'ouest*, ceux qui s'élèvent en deux points opposés de l'enceinte de Dendéra (1), quoiqu'ils fassent un angle de 17 degrés avec la perpendiculaire à la méridienne.

Quoi qu'il en soit, on apprend de ces textes que les pylônes, ou constructions accessoires du temple de Phthah, avaient été élevés successivement à partir de Mœris, et qu'au temps de Psammitichus il y en avait encore deux à ajouter. Ce prince compléta donc ce qu'avaient laissé à faire les anciens rois. Selon Hérodote, il construisit encore dans l'enceinte du même temple un édifice destiné au bœuf Apis. Cet édifice, que l'historien appelle αὐλή (cour découverte), était entièrement *péristyle*, couvert de *sculptures*, et soutenu par *des colosses de douze coudées* qui faisaient l'office de colonnes. Ce devait être une construction tout-à-fait analogue à celles qu'on trouve en divers points de Thèbes, c'est-à-dire une *cour carrée*, dont les murs étaient couverts de bas-reliefs, ayant à l'intérieur une galerie supportée par des piliers, en avant desquels se trouvent des colosses qui semblent faire office de colonnes, quoique, par le fait, ils ne soutiennent rien. Les douze coudées équivalent à 6 mètres 324 millimètres, ce qui excède d'un mètre environ les colosses de la cour du temple de Rhamsès Miamoun et ceux d'un autre édifice à Karnak, qui n'ont qu'environ 5 mètres et demi jusqu'à la pointe du bonnet (1). Ce simple rapprochement donne l'idée du caractère purement égyptien qu'offre cette construction, qui ne le cédait pas en importance à des travaux du même genre exécutés par les anciens rois.

Une autre construction de même nature est attribuée à ce prince par Diodore de Sicile : « *Il construisit au Naos le péribole* (2), que soutenaient des colosses de douze coudées, *au lieu de colonnes.* » L'expression ὁ τοῦ ναοῦ περίβολος est remarquable. On ne peut entendre περίβολος d'une de ces *enceintes* qui entourent la plupart des temples en Égypte et en Nubie, et cela pour plusieurs raisons : 1° en pareil cas, c'est τοῦ ἱεροῦ ou τεμένους que l'historien aurait dit certainement; 2° ces enceintes sont ordinairement en briques, rarement en grès (3), mais jamais elles ne présentent une de ces galeries avec des colosses en guise de colonnes; ce qui, vu la grandeur que devait avoir l'enceinte du temple de Phthah, aurait dépassé de beaucoup tout ce qu'on voit à Thèbes.

(1) *Grande description de l'Égypte; Antiq.* Pl., t. III, pl. 25 et 27.
(2) Diod., Sic., I, 67.
(3) Comme à Medynet-Abou, à Edfou et ailleurs.

On pourrait croire que Diodore désigne cette espèce de péristyle qui, entourant le *naos*, se compose soit de piliers carrés, soit de colonnes. En effet, partout où on le trouve, il semble n'être pas entré dans le dessin primitif du monument et avoir été ajouté après coup; c'est ce qui paraît surtout au naos d'Hermonthis, au petit temple d'Apollonopolis magna (Edfou), au petit temple d'Elithyïa, au *Mammisi* de Tentyra, enfin au petit temple de l'ouest à Philes, dont la colonnade latérale doit avoir été ajoutée à la construction d'Epiphane par son fils Evergète II. Mais ce n'est pas là ce que les anciens auraient appelé un περίβολος, mot qui semble impliquer une enceinte détachée du corps du bâtiment.

Je trouve, au contraire, toutes les conditions qu'exige l'expression de Diodore, περίβολος τοῦ ναοῦ, dans une enceinte pareille à celle du grand temple d'Edfou; celle-ci est en grès et toute couverte de sculptures; elle se rattache à une cour antérieure *péristyle*, précédée d'un grand pylône; elle forme un véritable *péribole* complet qui entoure à la fois le *naos* et le *pronaos;* un intervalle de 15 mètres la sépare du *naos*, et seulement de 1 mètre 30 centimètres du second. La seule différence, c'est que la cour antérieure est soutenue par des colonnes et non par des colosses; mais il faut observer que le *péribole* entier d'Edfou appartient à l'époque des derniers Ptolémées, principalement à Ptolémée Alexandre (1). Or, on ne trouve plus, je crois, en-deçà de l'époque pharaonique, l'usage de ces piliers avec colosses; mais, de quelque façon qu'on se figure ce *péribole du naos* de Phthah, c'était à coup sûr une construction considérable, ayant un caractère exclusivement égyptien, qui donne une haute idée des travaux de Psammitichus.

Il en est d'autres, appartenant au même prince, dont l'histoire ne parle pas, mais qui subsistent encore; ainsi, dans le grand temple de Karnak, où le nom de Psammitichus se lit sur plusieurs points de la partie antérieure. C'est au même prince qu'appartient l'obélisque du Monte Citorio (*Campensis*) à Rome, long de 64 pieds 7 pouces 6 lignes (21 mètres); pour le choix et l'égalité de la pierre comme pour la beauté du travail, il ne le cède, et encore de très peu, qu'aux obélisques de Saint-Jean-de-Latran et de la porte du Peuple, dont l'un est de Thouthmosis III, et l'autre, de Menephtah Ier. La même conséquence peut se tirer de plusieurs monumens exécutés sous un de ses successeurs, Psammitichus II, entre autres, le bel autel de basalte du

(1) Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 192, et mon *Recueil des inscriptions grecques*, t. II, p. 21.

cabinet des antiques (salle du zodiaque), dont les hiéroglyphes sont sculptés avec une exquise délicatesse. La bibliothèque publique de Cambridge possède un superbe torse de basalte trouvé à Saïs, portant le nom de ce prince (1). La beauté du travail de ce monument démontre que l'art égyptien n'avait pas plus déchu à cette époque que le principe religieux ne s'était affaibli, puisqu'il produisait d'aussi grandes choses que par le passé. On le trouve encore tout puissant sous le règne d'Amasis, quelques années avant l'arrivée des Perses.

Le prédécesseur de ce prince, Apriès, continuant la politique de Psammitichus et de Nechos, avait porté ses forces du côté de la Méditerranée. Il vainquit sur mer les habitans de Chypre; mais, selon Hérodote, Amasis est le premier roi d'Égypte qui ait conquis cette île, et l'ait forcée à lui payer tribut. On s'attend bien à ce que ces princes, mêlant leur politique avec celle des Grecs, au point de leur permettre d'établir des temples sur le sol de l'Égypte, leur donnèrent d'autres marques de cette tolérance religieuse.

En effet, le fils de Psammitichus, Nechos, envoie et consacre à l'Apollon des Branchides, près de Milet, le vêtement qu'il portait pendant son expédition de Syrie (2). Cette offrande a paru fort invraisemblable; et l'on a cru qu'Hérodote s'est trompé; mais d'abord on en trouve naturellement le motif dans les services que les Ioniens avaient rendus à ce prince dans la guerre syrienne. Ensuite, pour être en droit de rejeter le fait, il faudrait qu'on n'en pût citer aucun autre analogue. Or, il n'est pas possible d'oublier qu'Amasis, qualifié par Hérodote de φιλέλλην, avait épousé une *femme grecque* de Cyrène, Ladicé, fille de Battus, d'Arcesilas ou de Critobule, très probablement de la race royale. On sait de plus qu'après l'incendie de leur temple, les Delphiens, taxés à 75 talens (412,500 fr.), ayant fait une quête de ville en ville pour subvenir à cette dépense, Amasis contribua à cette œuvre pieuse en leur donnant *mille talens* d'alun, ou environ 25,000 kilogrammes pesant, dont la vente devait être pour eux d'un produit considérable. Le même Amasis fit déposer d'autres offrandes dans les temples des Grecs; à Cyrène, il envoya une statue dorée de Minerve, avec son portrait peint au temple de cette déesse; à Lindos, dans l'île de Rhode, il consacra deux statues de pierre et une cuirasse de lin admirablement tissue; ce temple passait pour avoir été fondé par les filles de Danaüs à leur sortie de l'Égypte; et sans

(1) Yorke et Leake, *les Principaux Monumens égyptiens du Musée britannique*, etc.; Londres, 1827, p. 17 et pl. XIII.

(2) Herod., II, 159.

doute en faisant cette offrande à Minerve de Lindos, Amasis croyait honorer encore la Neith de Saïs, sa patrie (1), déesse que les Grecs assimilaient à leur Minerve. Enfin, il fit placer dans le temple de Junon, à Samos, deux statues de bois qui représentaient sa royale personne (2).

La condescendance de ce Pharaon pour les dieux de la Grèce ne fut accompagnée d'aucune diminution dans son attachement pour la religion nationale. Cet attachement est prouvé par les travaux qu'il fit exécuter dans les temples de l'Égypte, travaux qui égalent, s'ils ne surpassent, ceux des Pharaons de la dix-huitième dynastie. Il fit déposer *dans tous les temples les plus célèbres* de l'Égypte, dit Hérodote, des ouvrages remarquables par leur grandeur. De ce nombre est le colosse couché sur le dos, placé devant l'Hephæstium à Memphis, et long de 75 pieds.

Il y en avait deux autres sur la même base de chaque côté du grand (3). Amasis en fit élever un troisième à Saïs, ayant même dimension et même posture, c'est-à-dire long de 75 pieds et couché sur le dos. On n'a su comment s'expliquer ces *colosses couchés*, car on n'en connaît pas d'exemples, tous étant assis ou debout. Je pense que ce devaient être des statues d'Osiris représenté couché sur le lit funèbre, comme on le voit souvent figuré dans les bas-reliefs relatifs aux funérailles du dieu. On sait en effet qu'il était particulièrement adoré à Memphis, d'abord sous le nom d'Osiris, et plus tard sous celui de Sérapis, ainsi qu'à Saïs, où l'on montrait, selon Athénagore, son tombeau et même son corps embaumé (4).

Cette dimension de 75 pieds équivaut à 26 mètres 325 millimètres dans le module d'Éléphantine, ou à 23 mètres 1 millimètre dans le module grec; en admettant même le plus faible des deux modules, ce colosse surpassait en grandeur celui même du colosse de Rhamessès, au Rhamesseum (ou prétendu tombeau d'Osymandas), le plus grand colosse connu qui, s'il avait été debout, n'aurait eu que 22 mètres (5).

Voilà donc deux colosses aussi grands, pour le moins, que les plus grands de ceux qui furent élevés à Thèbes.

Dans le téménos de Saïs, Amasis fit élever deux *grands obélisques*. L'épithète de *grands* ne permet pas de douter que ce ne fussent des

(1) Il était de Siouph, près de Saïs (Herod., II, 172,).
(2) Herod., II, 182.
(3) Avec Valla, Schaeffer et Schweighaeuser, je lis μεγάλου, au lieu de μεγάρου.
(4) *Leg. pro Christ.*, § XXV, p. 115.
(5) *Description de Thèbes*, p. 146.

obélisques de grande dimension, comme ceux de Louqsor, de Karnak, d'Héliopolis et d'Alexandrie.

C'est encore lui qui fit construire entièrement à Memphis un *temple d'Isis*, qu'Hérodote qualifie de *grand et de très digne d'être vu*, qualifications qu'il ne donne à aucun autre, et qui supposent un édifice d'une grandeur et d'une beauté particulières.

Il construisit de plus entièrement un temple de Minerve à Saïs, des propylées qui surpassaient de beaucoup, dit Hérodote, *tous les monumens de ce genre, tant par leur élévation et leur grandeur que par la grosseur et la qualité des matériaux*. L'historien met sans hésiter ces propylées au-dessus de ceux qu'on voyait dans le reste de l'Égypte; ils devaient donc surpasser tout ce qu'il avait vu à Thèbes en ce genre. Ces propylées gigantesques étaient d'ailleurs ornés de colosses d'*une grande dimension*, et de sphinx d'*une longueur considérable;* ce qui signifie clairement qu'après avoir construit un de ces pylônes plus grands que ceux de Karnak, il fit élever en avant, selon l'antique usage, deux énormes colosses assis, qui précédaient une avenue de grands sphinx. Ainsi l'œuvre d'Amasis fut *complète*. Il *acheva* ces magnifiques propylées avec toutes ses dépendances, n'y laissant rien à faire à ses successeurs. Le verbe ἐξεποίησε qu'emploie Hérodote à propos de cet édifice offre une grande propriété d'expression, et je ne dois pas négliger de remarquer qu'il a dit de même, à propos du temple d'Isis à Memphis, ἐξοικοδομήσας, pour faire bien entendre qu'à l'égard de ces grands travaux, Amasis ne fit pas comme tant d'autres rois qui commençaient les temples, mais ne les finissaient pas. Lui, il finissait ceux qu'il entreprenait et terminait ceux des autres (1). En effet, Hérodote ajoute qu'Amasis fit encore transporter à Saïs des pierres énormes pour *réparer* ou *compléter*, bien entendu les édifices qui en avaient besoin; les unes venaient des carrières situées vis-à-vis de Memphis, par conséquent de celles d'où furent tirées les pierres des pyramides et de leur revêtement; les autres, qui étaient encore plus grosses, et provenaient d'Éléphantine, devaient être d'énormes blocs de granit rose. La richesse, comme la grandeur de ces matériaux, peut donner une idée de l'importance des agrandissemens ou des embellissemens qu'Amasis ajouta aux édifices de Saïs.

Mais ce qu'Hérodote admire encore plus que tous ces grands travaux, c'est une *chambre monolithe*, ayant 21 coudées (11 mètres) de long, 14 coudées (7 mètres 38) de large et 8 de haut (4 mètres),

(1) Herod., II, 175.

ou 344 mètres cubes, qui devait peser conséquemment près de 2 millions de kilogrammes, et environ 500,000 kilogrammes (le double de l'obélisque de Louqsor) après avoir été taillé et évidé.

Outre ces immenses ouvrages (1), les monumens attestent qu'Amasis en exécuta beaucoup d'autres dont l'histoire ne fait pas mention. Thèbes et d'autres lieux en ont conservé beaucoup de traces. A Tel et Mai, l'ancienne *Thmuis*, dans le Delta, se trouve un monolithe tout-à-fait semblable à celui dont parle Hérodote, et d'une assez grande dimension, puisqu'il a 7 mètres de haut, 3 mètres 95 de large, 3 mètres 21 dans l'autre sens, selon les mesures de Chanaleilles et de Girard; M. Burton y a lu le nom d'*Amasis*. D'après cela, on voit qu'Hérodote a seulement parlé de ce qu'Amasis avait fait de plus remarquable, et que ce prince avait un goût décidé pour ces monolithes de granit qu'il tirait à grands frais de Syène et d'Éléphantine. Au témoignage de sir G. Wilkinson, les carrières de Syène portent encore plusieurs inscriptions qui annoncent que ce roi en a tiré des blocs pour les édifices qu'il voulait élever dans la vallée du Nil (2). Ainsi les monumens mêmes viennent confirmer le témoignage d'Hérodote sur les travaux exécutés par Amasis peu d'années avant l'arrivée de Cambyse.

Le ressort énergique qui avait élevé les colossales constructions de Thèbes, dix ou douze siècles auparavant, ne s'était nullement affaibli. Le goût pour ces grands ouvrages subsistait dans toute sa force; les Égyptiens savaient encore transporter et soulever ces masses énormes.

Le grand monolithe d'Amasis, avant d'être évidé, ne pesait pas plus qu'une des énormes pierres qu'on trouve encore dans les ruines de Balbeck. Plusieurs ont 58 pieds de long, et Volney en a mesuré une de 69 pieds 2 pouces de long, de 12 à 13 pieds dans les deux autres sens; cette pierre, qui est une espèce de granit, doit peser au moins 900,000 kilogrammes, et elle provient, comme toutes les autres, d'une carrière située dans la montagne adjacente à la ville, d'où les Romains ont su, à l'époque des Antonins, l'amener sur le sol du temple. Ils n'ont pas été plus embarrassés pour dresser à Rome (comme les Grecs à Alexandrie) les plus grands obélisques égyptiens, ainsi que la fameuse colonne dite de Pompée, élevée en l'honneur de Dioclétien, et tant d'autres colonnes triomphales d'égale dimension qu'ils tiraient des

(1) *Description de l'Égypte; Antiquités*, t. V, pl. 29, n° 16 à 19. — On a récemment découvert une carrière d'albâtre qui, d'après l'observation de M. Prisse, doit avoir été ouverte et exploitée par Amasis.

(2) Wilkinson, *Manners and Customs*, I, 191, 192.

carrières du mont Claudianus, dans le désert à l'est de l'Égypte (1). Ces travaux furent au moins égalés par celui que les Ostrogoths exécutèrent à Ravenne au tombeau de Théodoric. Le toit monolithe de ce tombeau a été taillé dans un bloc de pierre d'Istrie qui pesait, selon les calculs de Soufflot, plus de 2,300,000 livres. En supposant qu'il eût été évidé dans la carrière même, autant qu'il le fallait pour en diminuer le poids sans qu'il courût le risque de se briser, on trouve qu'il pesait au moins 940 milliers lorsqu'il a été transporté des carrières de l'Istrie à travers le golfe Adriatique, amené dans les environs de Ravenne, près du tombeau, et élevé sur les murs de face à 40 pieds de hauteur (2), c'est-à-dire à une élévation trois fois plus grande que celle des piédestaux sur lesquels sont placés les colosses de Thèbes. Assurément ni les Grecs ni les Romains, encore moins les Ostrogoths, ne possédaient les puissans engins dont disposent les modernes; tout annonce cependant qu'ils étaient plus avancés que les Égyptiens en mécanique.

Je suis étonné autant que personne de la patience et de l'adresse que ceux-ci ont déployées en ces occasions; mais j'ai toujours été fort éloigné de leur attribuer, comme on l'a fait souvent, une mécanique aussi perfectionnée, pour le moins, que celle des modernes. S'ils avaient eu de telles ressources, les Grecs en auraient eu connaissance, eux qui, depuis Psammitichus, parcourant librement l'Égypte, furent les témoins des immenses travaux de ce prince et de ses successeurs. Or, que la mécanique des Grecs fût encore à cette époque dans l'enfance, cela résulte du moyen grossier qu'employa Chersiphron, l'architecte du premier temple d'Éphèse, commencé au temps de Crésus et d'Amasis (3). N'ayant point de machine pour élever les énormes architraves de ce temple à la grande hauteur où elles devaient être portées, il fut réduit à enterrer les colonnes au moyen de sacs de sable (4) formant un plan incliné, sur lequel les architraves étaient roulées à force de bras. Ce passage de Pline est une autorité historique en faveur de l'usage que les Égyptiens eux-mêmes faisaient du plan incliné pour porter les lourds fardeaux à un niveau élevé, car il est impossible que s'ils avaient eu un moyen plus perfectionné et moins pénible, les Grecs de ce temps ne l'eussent point connu. C'est à l'aide de ce pro-

(1) Voyez mon *Recueil des Inscriptions grecques de l'Égypte*, t. I, p. 66.

(2) Soufflot, cité par Caylus. (Acad. des Inscriptions, t. XXXI, hist., p. 39, 40.)

(3) Ce synchronisme résulte pour moi de ce que, selon Hérodote (I, 92), Crésus avait fourni *la plupart des colonnes* de ce temple.

(4) Plin., XXXVI, 21 (14).

cédé que purent être élevés facilement les blocs des colonnes de la salle hypostyle de Karnak, qui ont 21 mètres de haut, et 10 mètres de tour, ainsi que leurs énormes architraves. On enterrait toutes les colonnes à mesure qu'elles s'élevaient, et l'on allongeait graduellement le plan incliné, ou l'on en multipliait les rampes, selon le besoin. Une application du même procédé, c'est-à-dire un plan incliné en spirale, à peu près tel que l'avait conçu Huyot (1), a fourni le moyen de dresser les obélisques, et cela sans autre secours, comme les Indiens d'aujourd'hui, que celui des leviers et d'une multitude de bras habilement combinés. C'est ainsi que Rhamessès avait employé 120,000 hommes pour dresser un des obélisques de Thèbes, fait qui seul annoncerait l'extrême imperfection ou plutôt l'absence totale de la mécanique (2). Et, en effet, dans aucune peinture égyptienne, on n'aperçoit ni poulies, ni mouffles, ni cabestans, ni machines quelconques; si les Égyptiens en avaient eu l'usage, on en trouverait la trace dans un bas-relief du temps d'Osortasen (3), qui nous représente le transport d'un colosse; on le voit entouré de cordages, et tiré immédiatement par plusieurs rangées d'hommes attachés à des câbles; d'autres portent des seaux pour mouiller les cordes et graisser le sol factice sur lequel le colosse est traîné. La force tractive de leurs bras était concentrée dans un effort unique, au moyen d'un chant ou d'un battement rhythmé, qu'exécute un homme monté sur les genoux du colosse. Si 1,000 hommes ne suffisaient pas, on en prenait 10,000, autant qu'on en pouvait réunir sur un point et pour une même action. Ce bas-relief remarquable fait tomber bien des préjugés, en nous montrant que la mécanique des Égyptiens, comme celle des Indiens actuels et des Mexicains, qui, sous Montezuma, transportaient des masses énormes sans machines d'aucune sorte (4), a dû consister dans l'emploi de procédés très simples, indéfiniment multipliés, et coordonnés habilement par une longue habitude de remuer de très lourdes masses (5).

(1) Son dessin est déposé à l'École des Beaux-Arts.

(2) Plin., XXXVI, 9.

(3) Publié d'abord par Cailliaud, puis par Champollion et Rosellini, enfin par sir G. Wilkinson, *Manners and Customs*, III, 325.

(4) P. Martyr, *De Orbe novo*, decad. v, cap. 10; cité par Prescott, *History of Mexico*.

(5) M. Prisse (qui vient de faire présent à son pays des bas-reliefs de la chambre de Thouthmosis III), m'entendant lire ce passage à l'Académie, m'a communiqué une observation qu'il a faite à Thèbes, où il a remarqué les restes d'un *plan incliné* qui a servi à élever les énormes pierres d'un des pylônes de Karnak. Mes

Les savans qui, de nos jours encore, pensent que les travaux des derniers Pharaons se distinguaient des plus anciens par des dimensions beaucoup moindres soit dans l'ensemble des édifices, soit dans l'échantillon des matériaux, n'avaient certainement pas rapproché les faits que je viens de signaler, et qui prouvent que, sous ce double rapport, les travaux du temps d'Amasis, tels que les décrit Hérodote, témoin oculaire, égalent tout ce que nous trouvons encore dans les ruines de Thèbes.

Quant au style de ces monumens, on peut être assuré qu'il n'avait presque rien perdu à cette même époque. Les voyageurs attestent que les restes des travaux des rois des dernières dynasties, avant celle des Saïtes, sont en général d'un fort bon style, et qu'on les distinguerait avec peine de ceux des époques antérieures, si les noms royaux qu'ils portent n'en indiquaient la date.

Sans aller chercher loin de nous, le musée du Louvre en fournit des preuves irrécusables. Telle est une statuette en bronze, incrustée de filets d'or, représentant la femme du roi Tachellothis; c'est un chef-d'œuvre en son genre; il n'y a rien de plus beau du temps de Rhamessés. On en peut dire autant de deux divinités léontocéphales, en granit noir, du règne de Sesonchis; d'une grande cage monolithe en granit rose du règne de Psammitichus Ier, dont les figures et légendes hiéroglyphiques sont parfaitement exécutées; d'une statue en basalte vert de ce même roi; d'un grand et magnifique sarcophage en granit noir et blanc qui appartient au temps de Psammitichus II; enfin on peut citer d'Amasis le sarcophage en basalte vert trouvé à Boulaq, maintenant au musée britannique. Il y en a un excellent dessin dans la *Description de l'Egypte* (1). Les figures et légendes qui s'y trouvent sont, d'après le jugement des connaisseurs, exécutées avec une perfection qu'aucun monument connu ne surpasse (2).

vues se trouvent, sur ce point, confirmées par un fait positif que je ne connaissais pas.

(1) *Antiq.*, Pl., t. V. pl. 23.

(2) Rien n'est plus déplorable que l'abandon dans lequel on laisse au Louvre tous ces monumens, qui formeraient à eux seuls un riche musée. Ils sont épars dans un rez-de-chaussée, pêle-mêle avec les sculptures d'Olympie, les bas-reliefs d'Assos, et d'autres débris d'un incontestable mérite. Les amis des arts, aussi bien que tous les étrangers instruits, ont fait souvent entendre leurs plaintes à ce sujet; la presse les a répétées. Nous savons, quant à nous, qu'il ne tient pas à M. le directeur du musée que ce fâcheux abandon ait un terme, et il nous a été donné l'assurance que l'année ne se passerait pas sans qu'on s'occupât des moyens d'exposer dignement tous ces précieux restes d'antiquités.

Ainsi, sous le rapport de la perfection comme de la grandeur des travaux, le dernier siècle de l'empire pharaonique paraît avoir eu peu de choses à envier au temps des Ramessès.

Il suffirait de ces résultats pour établir que l'Égypte devait être alors aussi peuplée et aussi prospère qu'elle l'avait été sous la dix-huitième dynastie. Cette conséquence de faits avérés est confirmée par ce passage positif d'Hérodote : « On dit que l'Égypte ne fut jamais dans un état plus *florissant et plus prospère* que sous Amasis, que jamais le fleuve ne fut aussi bienfaisant pour la terre, ni la terre aussi féconde pour les hommes, et qu'on y comptait alors vingt mille villes habitées. » Ce n'est pas ici le lieu de discuter la réalité de ce nombre, il nous suffit de savoir ce qui se disait en Égypte au temps d'Hérodote, car l'opinion qu'il émet n'est pas la sienne; c'est celle des Égyptiens eux-mêmes, et leur témoignage a d'autant plus de poids, qu'on connaît leur penchant à vanter les anciens temps de leur monarchie. On ne peut guère les soupçonner d'avoir, sans une intime conviction, placé le siècle d'Amasis au-dessus de tous les autres.

Voilà dans quel état les Perses trouvèrent l'Égypte. Quels changemens vont suivre leur invasion? Verrons-nous s'éteindre cette antique religion si profondément empreinte dans toutes les habitudes nationales? Que deviendront et cette classe tout entière de prêtres chargés du culte de tant de divinités, et cette autre classe si nombreuse d'artisans ou d'artistes occupés de bâtir, de sculpter des temples et des tombeaux, de peindre les caisses de momies, de fabriquer cette innombrable multitude d'idoles de toutes grandeurs et d'amulettes de toutes les formes dont la superstition des Égyptiens faisait une consommation si prodigieuse?

Quand on s'est bien pénétré de l'esprit de ce peuple singulier, on demeure *a priori* convaincu que de grands changemens n'ont pu avoir lieu pendant cette période, que *les Perses n'ont anéanti ni les arts, ni les institutions de l'Égypte*, comme on l'a prétendu. Mais, dans une question historique aussi grave, on ne peut se contenter de simples déductions; il faut tâcher de déterminer d'une manière précise, avec le double secours de l'histoire et des monumens, en quel état les Perses ont dû transmettre l'Égypte aux Grecs leurs successeurs. C'est le sujet de la seconde partie de ce travail.

LETRONNE.

DES

SALONS EN FRANCE

ET

EN ANGLETERRE AU XVIIIe SIÈCLE.

I. — *George Selwyn and his Contemporaries.*
II. — HORACE WALPOLE. — *Letters to H. Mann.*
III. — CROKER. — *Boswell's Life of Samuel Johnson.*
IV. — *The Garrick Papers.*

L'influence des idées sur les idées et d'une littérature sur une littérature laisse sa trace dans les livres : on peut l'y retrouver; mais l'action vivante de l'homme sur l'homme, d'une société sur une société voisine, s'évanouit quand le tombeau s'est ouvert pour les générations de diverses races.

Si l'on espère découvrir quelque part ce prestige fugitif des changemens de la destinée humaine, ce ne sera pas la littérature proprement dite qui l'offrira, mais tout ce qui a été fait, dit ou écrit pour ne pas être imprimé; de là sortent les révélations; là on prend la vie, la parole, le geste sur le fait : lettres, correspondances, billets, portraits, meubles, journaux, comptes-courans, débris de l'existence domestique, peuvent servir à cette œuvre. Les *Lettres de Garrick*, celles de *mistriss Piozzi*, celles de *George Selwyn*, récemment publiées à Londres, peuvent avoir ce genre d'utilité, et c'est la seule.

Ce dernier livre, édité par M. Heneage Jesse, est peu de chose en lui-même. On imprime, un siècle après, les billets que George Selwyn entassait dans son secrétaire. Selwyn ne prenait aucune part aux affaires littéraires et politiques. Ce n'était même pas un homme de valeur; il avait de l'esprit et surtout la repartie facile, un beau gilet de velours, une simplicité d'excellent goût dans sa parure, un fond d'ennui qui l'empêchait de montrer des prétentions et de blesser les autres, un besoin de sensations qui l'envoyait tour à tour à la table de jeu, et à Tyburn pour y voir pendre. Sa débauche n'avait rien d'effréné, son jeu rien de violent; ses amours comptaient à peine. Rien de sérieux et d'important ne traverse sa correspondance; lady Hervey a un équipage, tel mari divorce, tel autre devrait divorcer; il y a du scandale chez White autour de la table de jeu. Selwyn et ses amis ne pensent pas à autre chose. Walpole, le héros de leur monde, s'élève un peu plus haut, il se fait collecteur et amateur de curiosités; aussi se moque-t-on de lui dans son cercle. Ami de Mme Du Deffand, il introduit auprès de la vieille femme qui s'ennuie ce grand personnage au sourire fatigué, dont le corps plie comme un saule, et dont l'œil terne et à demi fermé semble inattentif à tout ce qui se passe : c'est Selwyn.

Sa pose est nonchalante, son air froid, sa tenue remarquable par une négligence de bon ton, et son costume sans faste; la simplicité en est *nice*, comme disent les Anglais, comme nous disions autrefois, — un des excellens mots que nous avons perdus. Eh bien! cet homme qui sait écouter (grand art), qui sourit à peine, qui laisse tomber languissamment une épigramme de ses lèvres pâles, et joue un jeu d'enfer sans paraître ému le moins du monde, c'est l'homme d'esprit et l'homme à la mode de 1750; on applaudit son silence, et quand il a dit *il fait chaud*, on le trouve profond.

Tout à l'heure il aura perdu cent guinées au pharaon, et, prenant le bras de son ami Fox, tous deux s'en iront gaiement à la chambre, lui pour dormir sur les bancs des ministres, Fox pour hurler de très belles choses contre ces ministres. Il passera ensuite dans les couloirs de la chambre haute où il trouvera l'Écossais lord March, son bon ami, ce petit homme aux cheveux grisonnans, que vous voyez se dandiner là-bas, et qui le conduira chez une de ses pensionnaires, car il en a beaucoup; la Zamperini, la Tondino, la Rena, — italiennes; — miss Helena et miss Barbara, anglaises, et dix-neuf autres. — Les Italiennes l'emportaient dans son cœur; il appréciait surtout les Vénitiennes, et parmi ces dernières la Zamperini, un petit minois, un diable difficile

à déchiffrer, fossettes souriantes, yeux fendus en amandes et étincelans de malice, je ne sais quoi du singe et de l'oiseau; le caprice écrit sur tous les traits, la peau plus que brune, la dent plus que blanche, beaucoup de la bohémienne; Reynolds a fait d'elle un charmant portrait. George Selwyn s'en va souper là; c'est un si bon garçon, et si peu à craindre dans les ménages!

Notre homme avait aussi des mélanges dans son caractère et dans ses habitudes. Il était frivole comme le vent, léger comme la paille, amoureux de toute chose nouvelle, incapable de sérieux en rien, et surtout dans le mal; vaniteux, aimable, sans passion, un bijou de salon. Il restait froid en disant de jolies choses, et ses épigrammes plaisaient davantage; mais ce qu'il aimait par-dessus un bon mot, c'était une exécution à mort, et, plus que l'exécution, la tête coupée; il payait cette curiosité fort cher. Un enfant rose et frais le charmait aussi; — un bel enfant et un vieux pendu! quels goûts! On n'est pas plus blâsé que cela. Comme son atmosphère à lui était le salon, qu'il ne connaissait ni les rues ni les forêts, que la chambre des communes l'ennuyait, que la table de jeu le fatiguait, et que d'ailleurs cette vie factice et brûlante a ses tristes retours, il trouvait dans l'enfance la naïveté de la vie qui éclot, et dans l'échafaud la naïveté de la mort.

Qu'un tel homme soit historique, voilà ce qui surprend. Il l'est comme ami de Walpole; ses lettres expliquent bien la double société d'Angleterre et de France, les salons de Mme Du Deffand et de lady Hervey. On n'a qu'à se retourner : à droite la France, à gauche l'Angleterre; deux pays nouveaux l'un pour l'autre et qui se touchent.

J'ai demandé souvent compte aux historiens littéraires, comme aux historiens politiques, de l'habitude qu'ils ont prise d'examiner seulement une fraction de l'Europe, un point isolé de l'ensemble. S'il n'est comparé avec ce qui l'entoure, ce point isolé n'a aucune valeur. Les histoires du XVIe siècle, en France, seront toutes incomplètes tant qu'on n'aura pas renoué les liens qui rattachent intimement l'Allemagne et l'Italie de cette époque à la France, à l'Angleterre et à l'Espagne. Oui, c'est charmant à voir, le XVIIIe siècle de Voltaire! Quelle gaieté! quelle tristesse! comme tout s'agite et se précipite! Mais l'Angleterre de Bolingbroke et de Chatham renferme et cache le ressort de ces agitations. Il faut les étudier ensemble et les détacher cependant. L'Angleterre du XVIIIe siècle, magnifique étude, est tellement complexe, qu'on doit, pour la comprendre, analyser la France de bien près, dans ses mœurs plus que dans ses livres et les comparer l'une à l'autre.

La tâche n'est pas aisée, tant les deux nations se ressemblent peu,

tout en paraissant se mêler. Pendant que notre régence et le doux règne de Louis XV nous berçaient sur le penchant de la révolution, le fond de la société anglaise était dramatique et même tragique. Partout, chez la bourgeoisie, commerçante et whig; chez l'aristocratie, ambitieuse et tory; chez le peuple, âpre, calviniste et haineux, un intérêt vif, des vengeances, des repentirs, des craintes et des espérances. Les *profligates* eux-mêmes, le duc de Wharton, par exemple, avaient un caractère romanesque; il était emphatique dans le vice, comme Young, son ami, l'était en poésie.

Pas de faculté qui ne se développât hardiment, de goût qui ne trouvât ses sympathies et son groupe, d'ambition qui ne déployât ses ailes et ne prît l'essor. Dans ce château, près de Newbury, les rideaux baissés, vingt bougies allumées à midi, le débauché Wilkes célèbre ses orgies, et donne au suzerain du lieu l'accolade de l'athéisme. A Londres, aux environs de Westminster, les bourgeoises accourent chez un saint, le *Sinner Saved*, qui demeure sous les combles, arrache de leurs yeux tant de larmes, verse dans leurs ames tant de discours et dans leurs esprits tant de lumières, que la veuve du lord-maire finit par l'épouser. Selwyn joue, Sheridan boit, Richardson endoctrine les dévotes, Fielding étudie les voleurs, Burke pérore éloquemment devant les banquettes, Horace Walpole fait la chasse aux vieux portraits, Gray pleure, Foote rit, Sterne rêve, Goldsmith baye aux corneilles, Clive met un quart de l'Hindoustan dans la poche de l'Angleterre; l'Amérique septentrionale se détache, et Franklin se promène au bord de la Tamise en se moquant des Anglais. De 1710 à 1790, la Grande-Bretagne est tout cela, et cette histoire aux mille faces n'a pas été écrite, même par les nationaux.

Nous, cependant, nous nous laissions aller mollement au cours fatal des choses humaines. Nous venions d'imposer la loi à toute l'Europe; la vieillesse solennelle et lugubrement majestueuse de Louis XIV se prolonge, l'influence française s'affaiblit. Triste époque; Campistron décalque Racine; le grand homme, c'est Fontenelle; la stupidité dévote du duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, déshonore son aïeul et son trône. *Ce petit-fils de Louis XIV*, comme le dit si bien un diplomate, *entre, sceptre en main, dans la poche de la des Ursins.* — Turcaret inaugure par la satire du vol universel un siècle que Figaro doit enterrer par la satire de la bassesse chez les grands et de la rapacité chez les petits. Siècle magnifique pourtant, fertile en génie et en voluptés, plein de graces et de splendeurs, et plus intéressant encore par sa catastrophe inévitable.

Il faut bien le dire, puisque telle est la vérité, la société se désorganisait en France, elle s'organisait en Angleterre. Paris applaudit à la triste gaieté d'un chef-d'œuvre, *Turcaret;* Londres fait Addison ministre pour avoir écrit ce grave et doux sermon périodique intitulé le *Spectateur*. Il fallait bien que l'Angleterre eût son temps de perfection relative, et atteignît l'apogée de son mode social; la France monarchique avait trouvé sa belle époque sous Louis XIV, et rien chez les Anglais ne peut se comparer à cela.

La France mal gérée faisait trois fois de suite banqueroute. L'Angleterre, admirablement administrée, créait la caisse d'amortissement, les banques et les caisses d'épargne. La France, comme un prodigue déjà ruiné, avait recours aux prêts usuraires. L'Angleterre, comme un bourgeois économe, était prévoyante même dans son luxe. Ainsi la monarchie mourait chez nous, et le gouvernement des chambres grandissait chez nos voisins. C'est bien assez pour expliquer la révolution.

Il est inutile d'appuyer sur l'antithèse des deux sociétés anglaise et française à cette époque, l'une toute d'ambition et de vie pratique, l'autre toute de volupté et de théorie. Quant à soutenir avec le docteur Schlosser de Heidelberg (1) que la France et l'Angleterre se confondirent au XVIIIe siècle pour les mœurs comme pour les idées, cela est impossible, et nous le reconnaîtrons bientôt. Jamais l'Angleterre ne fut française; jamais, au plus fort de notre anglomanie, nous n'avons abdiqué notre caractère. La liaison des deux peuples, composée d'antipathie et d'entraînement, fut d'autant plus piquante, que l'étonnement se mêlait au désir, et que l'on cherchait à se comprendre sans y réussir toujours. Cette attraction et cette répulsion, ce mouvement double et irrésistible, comment s'opéra-t-il? Que produisit-il? D'où venaient les courans électriques? Quels en ont été les moteurs et les résultats? L'étude invite à l'analyse.

Ces deux sociétés se rencontrent, s'éclairent, s'étonnent, et cherchent à se pénétrer. Quelle impression mutuelle résulta de leur double apparition et de leur choc? Il n'y avait pas, à vrai dire, de salons en Angleterre, mais des clubs, des bals, des théâtres, des châteaux, un sénat, et dans le fond la vie domestique. Nous avions, nous, le salon de Mme de Tencin, les coteries de Mme Geoffrin, de Mme Du Deffand, de Mme de Lespinasse et du baron d'Holbach; mais nous n'avions pas de vie publique. Avant d'imiter les Anglais, il nous fallait comprendre

(1) *Geschichte des XVIII th. Jarhunderts*, 2e theil., 3 abth. Leipzig, 1843.

une organisation sociale contraire à nos habitudes; ce qui n'était pas facile.

Sous Mazarin, la France connaissait si peu l'Angleterre, que le poète Saint-Amant, voyageant dans cette région ignorée, signalait *Fairfax* (milord Ferreface) comme protecteur des îles britanniques. La fille de notre Henri IV, la jeune Henriette, n'exerça aucune influence sur les sujets de son mari, et son mari lui-même, qui chassa les femmes de chambre françaises et les chapelains catholiques de sa femme éplorée, ne fut point vis-à-vis d'elle l'esclave timide et faible que l'on a prétendu.

Les rapports des deux nations ne devinrent pas plus intimes lorsque Charles II habita le Louvre et reçut l'hospitalité française. On se moquait à Paris de ce roi « qui n'avait pas un fagot, dit Clarendon dans une de ses lettres, pour chauffer les grandes cheminées du palais, et qui n'osait plus sortir parce qu'il n'avait pas payé le cordonnier, le tailleur et le boulanger, qui devenaient importuns (*clamorous*). » Il rapporta, il est vrai, de son exil un goût vif pour notre civilisation et nos mœurs, et plus tard Mlle de Querouailles lui fut adressée par Louis XIV, afin de le maintenir dans ses intentions sympathiques. Vers le même temps Saint-Évremont jouait au quinola, du côté de Blackfriars, avec Hortense Mancini, devenue vieille, mais toujours coquette, et les grandes dames de Londres imitaient de leur mieux les airs magnifiques et les vivacités hardies de Mme de Montespan.

Ce fut pour Whitehall une époque d'imitation française, ou plutôt de recherche burlesque et de prétentieuse copie de nos mœurs. La grace, qui est l'exquis de la convenance, et qui ne se passe jamais de sobriété, échappait à ces rudes imitateurs des Lauzun et des La Feuillade. Quant au peuple, qui se tenait à l'écart, il se renfermait dans sa haine et dans sa Bible. Une anecdote contemporaine m'a toujours profondément frappé; elle met en regard l'élément factice qui doit disparaître et l'élément vital qui doit régner un jour dans la société anglaise. Charles II en bonne fortune, à son ordinaire, se promenait sur les dunes de Brighton, par une belle matinée d'été, en compagnie de cette jeune et jolie marchande d'oranges, Nelly Gwynn, la seule de ses sultanes qui l'ait sincèrement aimé. Au détour d'un sentier, dans le creux d'un vallon formé par les sables mobiles, était couché un jeune enfant du peuple, berger de quinze ans, bronzé par le soleil, à peine vêtu, et qui lisait attentivement une vieille Bible in-folio; levant les yeux vers le roi et vers sa suite, il les reporta aussitôt sur le volume et continua de lire.

Cependant l'exemple du monarque avait gagné toute sa cour; quiconque voulait plaire imitait la galanterie de Versailles et l'outrait jusqu'à la briser; le théâtre abondait en traductions du français, misérables parodies de la grace copiée par la licence. *Le Bourgeois gentilhomme*, imité par Ravenscroft, *Amphitryon*, par Dryden, donnent la nausée. On ose à peine redire ce qui se faisait alors à la cour de Charles II. La peinture de ces mœurs, telle que la plume fine de Hamilton l'a donnée, est singulièrement adoucie. La haute société vivait en général dans deux ménages, l'un légitime et oublié, l'autre illégitime et mobile : on connaissait cette fraction de la société contemporaine sous le beau nom de *keeping part*, ce qui ne peut guère se traduire. Le peuple croyait de bonne foi que c'étaient là les mœurs de la France, et les puritains détestaient, autant que les courtisans admiraient cette parodie de Louis XIV, un roi placé entre deux maîtresses qui n'avaient plus de beauté, l'une la duchesse de Cleveland, qui le trompait, l'autre la duchesse de Portsmouth (Mlle de Querouailles), qui le vendait.

Aussi, ne voit-on pas que ce mouvement ait pénétré bien loin dans la société anglaise, dont le fond et le centre résistaient avec une âpreté décisive, à l'inoculation maladroite de l'imitation française. La France, malgré l'aimable ambassadeur Mathieu Prior, ne goûtait pas davantage le peu qu'elle entrevoyait de l'Angleterre. En définitive, on se dénigrait, on se méprisait et l'on s'ignorait.

Tels étaient les rapports des deux peuples.

Au moment du triomphe calviniste en Angleterre, en 1688 seulement, la première infusion et le premier mélange du goût anglais se laissent pressentir en France, avec la cour de Saint-Germain, le triste Jacques II, ses fidèles Irlandais et Hamilton. C'est là le vrai point de jonction des deux sociétés rivales. Bolingbroke vient ensuite.

Un jour, dans le salon de Mme de Tencin, qui aspirait à la succession de Ninon de Lenclos, et que Dubois daignait alors protéger de son amour, on vit paraître au milieu des gens de plaisir et d'esprit qui le remplissaient un Anglais extraordinaire. Beau, de faciles manières, le vrai grand seigneur, leste dans ses discours, plus hardi dans sa galanterie que les jeunes ducs de la régence, plus profane que ce *méchant Nocé* (1), racontant bien, parlant philosophie mieux que Gassendi et impiété mieux que Chaulieu, doué de la faculté de séduire, de dominer et d'entraîner, il fut bientôt le maître de ce brillant mauvais lieu, que des aventures sanglantes rendirent célèbre plus tard, et qui

(1) V. *Mémoires de Charlotte de Bavière.*

se trouve placé d'une si singulière façon au seuil même de la régence. C'était en 1715. Le duc d'Orléans, après avoir démonté pièce à pièce la vieille cour et détruit d'avance le pouvoir des bâtards, faisait casser par le parlement le testament de Louis XIV le lendemain même de la mort du grand roi; après avoir écrit ce testament sous la dictée du monarque, le président Voisin aidait à le détruire; tout respect pour la monarchie et l'hérédité tombait à la fois, et une scène digne de Gilblas se jouait sur le grand théâtre de la politique. Alors brilla au milieu de cette société ardente et frivole cet Anglais devenu l'amant de Mme de Tencin après tant d'autres et avant tant d'autres, homme bien autrement énergique et impétueux que tout ce qui l'environnait. C'était Bolingbroke.

Il s'était échappé de Londres exactement comme le dandy Brummell; mais l'exil de Bolingbroke avait des causes élevées, si ce n'est honorables. Il savait que les whigs l'abhorraient, que le rigorisme calviniste exécrait ses débauches, que George II, qui venait de monter sur le trône, ne ménagerait pas le premier ministre des tories, et qu'il y allait de sa tête. Un soir, il parut à l'Opéra, plus brillant que jamais, demanda pour le lendemain, selon l'usage des grands seigneurs, une représentation à sa convenance, et partit pour la France, « avec une grande perruque sans poudre, » et sous la livrée d'un valet de chambre français. Il arrachait aux calvinistes la proie dont ils étaient le plus avides, leur vengeance contre l'homme du pouvoir, contre l'écrivain blasphémateur, le voluptueux et l'homme à la mode.

On a trop vanté le style de Bolingbroke, style pâteux et facile, emphatique et inégal, assez semblable à la prose indécise de Mirabeau fils, style qui réclame l'influence personnelle, qui veut être parlé, non écrit. Ce qui plaisait dans ses livres et sa conversation, à cette époque d'ennui moral et de reconstruction ardemment pressentie, c'était une raison hautaine qui appelait à son tribunal toutes les traditions et les autorités. Aussi effrayait-il profondément les hommes de l'église anglicane. Les puritains, qui l'avaient élevé, auxquels il appartenait par sa naissance, lui avaient appris cette audace du jugement personnel, cet isolement orgueilleux de la raison. L'arme une fois trempée, il l'avait tournée contre ses instituteurs.

Par ses ancêtres et sa jeunesse, il tenait à la race des partisans de Cromwell, et comme ses passions avaient trouvé en eux des ennemis et des accusateurs, il les avait haïs comme il savait haïr : il était devenu tory. Ainsi s'explique ce caractère singulier que toute discipline révoltait pour lui-même, et qui voulait fonder ou assurer

l'autorité sur tous; puritain incrédule, épicurien et homme de pouvoir, il charma autant qu'il effraya les salons français par ce mélange si nouveau pour nous; et quand Voltaire, à vingt ans, rencontra chez l'abbé de Chaulieu cet exilé qui détruisait la Bible, haranguait comme Périclès, raillait ses ennemis, se moquait des formules et enlevait aux seigneurs leurs plus belles maîtresses, le jeune fils du notaire crut voir sortir du tombeau l'Alcibiade des temps anciens.

Ce devaient être de charmans soupers que ceux auxquels assistaient Voltaire à vingt ans, le vieux Chaulieu, Bolingbroke exilé, le comte Hamilton, le plus délicat des esprits. Ces échanges de pensée ne laissent pas trace dans les livres, la puissance électrique n'en laisse aucune à travers l'espace parcouru; mais certes, dès l'année 1720, un XVIIIe siècle bien préparé se trouvait là. Le désir de la vie politique et l'impiété de haut goût y pénétraient avec Bolingbroke. La révélation croulait; le règne des capacités politiques était substitué en théorie au règne des pouvoirs hiérarchiques. Bientôt fatigué du tourbillon frivole qui emporte vers le plaisir les jeunes courtisans de la régence, Bolingbroke se marie à Mme de Villette, et vient habiter, près d'Orléans, *la Source*, domaine charmant où le Loiret commence son cours,. A la Source, auprès de cette petite rivière couverte de joncs, et dont Boucher aurait fait volontiers le portrait, le jeune Voltaire vient écouter les leçons de l'Alcibiade exilé et du libre penseur; il y passe plusieurs mois. Cet esprit infiniment plus vif et plus alerte que Bolingbroke vient recevoir de l'homme du monde et de l'homme politique l'impulsion générale de sa vie intellectuelle et de son influence future.

Chacun d'eux y trouvait son compte; Voltaire puisait d'avance à cette nouvelle et vaste source qui jaillissait pour lui d'une région hardie, inconnue, féconde, et qui allait abreuver tout un siècle. L'homme d'état, de son côté, savait ce que vaut pour ses amis et ses ennemis un homme d'esprit qui tient la plume. De retour à Londres en 1725, ce même Bolingbroke, qui avait des nerfs d'acier, qui écrivait mal, qui parlait bien, se retrouve encore au milieu des gens de lettres. Il appelle à lui et s'attache pour toujours la spirituelle et gracieuse coterie des Gay, des Swift, des Arbuthnot, groupés autour de la belle duchesse de Queensberry, et que Voltaire a connus, avant de remplir le siècle de son combat et de sa renommée. Séduit par la parole et la conversation de Bolingbroke, il se rendit à Londres, cette même année où les *Voyages de Gulliver*, expression de la misanthropie la plus âcre, venaient de paraître. Notez que la chute de Bo-

lingbroke, tory libéral, avait entraîné celle de Swift, son partisan, et que l'homme de plume n'avait pas résisté au désastre que l'homme du monde supportait sans blêmir.



Le premier anneau, mais bien faible, est donc Hamilton en France; bientôt Bolingbroke pénètre dans la société de Mme de Tencin, et fait l'éducation morale de Voltaire. A ces relations succèdent celles de Destouches, l'auteur comique chargé d'affaires de l'abbé Dubois près de la cour d'Angleterre; il n'a fait, selon moi, qu'une bonne comédie, et celle-là, il ne l'a point écrite; c'est quand il a prié le chef de l'église anglicane de demander au pape la barrette de cardinal pour son maître et l'a obtenue.

Le régent s'était montré favorable à l'inoculation anglaise. Il aimait le Nord, et il était du Nord par sa mère. Tout ce qui s'oppose à lui est du Midi : c'est Cellamare, l'Espagne, Rome, Alberoni. Il se laisse séduire par le financier Law, Écossais, qui eut le tort de venir mal à propos, et de ne pas examiner d'assez près les élémens sur lesquels il voulait agir. Cet homme aimable, que la vue des plaies de la France jeta dans la volupté, et qui eut le coup d'œil si net et si ferme en politique, comprenait que le rôle actif du Midi était terminé; fils d'Allemande, il penchait vers l'Allemagne et l'Angleterre. Ses mœurs furent un scandale, sans doute, mais sa politique sauva la France pendant quelque temps.

La pâle influence de Destouches eut bientôt cédé la place à la vive et forte action de deux hommes que les doctrines anglaises ont pénétrés : Voltaire, ami de Bolingbroke et son élève; Montesquieu, ami de lord Chesterfield, et membre de la Société royale de Londres. Ce n'est plus l'Angleterre des Stuarts qui copie burlesquement la France de Louis XIV; c'est la France énervée de Louis XV s'inoculant la sève politique du vieux pays saxon. Bientôt le mouvement se précipite; de tous côtés, les anneaux se lient, les rapports s'établissent. On admire à Paris la belle Marie Hervey, à demi française; Sterne le sentimental touche Crébillon fils le libertin; le salon de Mme Du Deffand s'ouvre aux amis de Walpole; Wilkes paraît chez Mme Geoffrin, et effraie tout ce monde brillant et doux de sa vivacité hardie et de son langage impudent; Mme de Boufflers ne veut pas quitter Londres sans voir la curiosité du pays, le dictionnaire vivant, le moraliste in-folio, Samuel Johnson. On se dispute à Paris le fameux Garrick, descendant des Garrigues de Provence, et qui apprend à Préville comment il faut être gris sur la scène. Hume se laisse adorer par les belles dames; Gibbon vient recueillir les influences de Voltaire; il ne manque plus

à cette grande mêlée que l'arrivée de Franklin, le départ et les combats de M. de Lafayette, pour achever ce que le docteur Schlosser appelle la fusion des deux races et des deux peuples.

Cette fusion était-elle profonde, était-elle réelle? Non, certes. Pour se trouver dans les désirs et les esprits, elle n'existait pas davantage dans les faits.

Sous la reine Anne, la société anglaise, même la plus haute, n'avait pas encore deviné, tant s'en faut, l'exquis et le gracieux du monde français. Les hommes les plus distingués vivaient dans les clubs. En 1730, Addison dictait à ses compatriotes, dans le *Spectateur*, de véritables règles de civilité puérile, qui rappellent celles de Catherine de Russie : « On ôtera son chapeau. » Marie Wortley Montagu, femme d'ambassadeur, se faisait remarquer par le peu de soin de son costume, et osait publier une ballade licencieuse contre une de ses amies, lady Murray, femme fort estimée, à laquelle un laquais avait fait outrage, « bien que, dit le malin Walpole, elle fût protégée contre de telles offenses par une défense de rides plus nombreuses que l'on n'en vit jamais autour d'une figure humaine. » Il restait quelque chose de farouche dans le vice, d'effréné dans l'élégance, de violent dans le bon ton, de féroce dans l'austérité, de fanatique dans la religion. Addison naquit au moment où ces teintes contraires pouvaient s'adoucir et se fondre au profit de la sociabilité, et dut sa gloire à cet à-propos de son talent.

Addison éteint la débauche chez les gens de cour, et leur en fait honte; il adoucit la rude piété des gens de roture, et leur persuade d'être aimables. C'est là sa mission. Aussi cette douce sévérité d'Addison fut-elle accueillie d'un sourire universel et d'une reconnaissance générale. Grace à l'onction d'un style naturel sans faiblesse et grave sans emphase, cet heureux esprit devint l'instituteur de son temps; la censure bourgeoise des mœurs publiques s'installa et prit rang dans les habitudes.

Quant à la France, elle est bien loin encore de cette admiration pour la vertu bourgeoise, que Diderot lui communiquera plus tard; ce qu'elle admire, c'est lord Stormond, le jeune Anglais, magnifique, beau, et qui avait le don de plaire. Les salons s'ouvraient d'eux-mêmes à Stormond comme à Bolingbroke; mais, dans les habitudes, rien ne se touchait encore; une femme du grand monde se chargea de ce soin délicat et n'y réussit pas davantage.

Dans l'histoire de ce magnétisme des mœurs réciproques des deux nations, lady Hervey ne peut être oubliée; elle continua Bolingbroke

et l'ambassadeur Stormond. C'était une beauté, ou plutôt la beauté de son temps, ce qui ne prouve pas qu'elle fût la plus belle. Enfin la mode l'avait adoptée, et cet attrait charmant, le ton du monde et la bonne humeur, la placèrent au rang des idoles. Elle ne se gâta pas au milieu de l'adoration générale, et ne devint ni pédante comme cette spirituelle lady Montagu, ni écervelée comme la duchesse de Kingston, ni folle d'amour comme la pauvre miss Howe, dont vous pouvez lire dans les journaux du temps la pathétique histoire; reine d'une saison, qui mourut le cœur brisé, et ne put abriter son repentir et son amour dans la cellule de Mlle de La Vallière. Gay, Pope, Voltaire, lord Chesterfield furent les admirateurs constans de lady Hervey, qui eut bientôt occasion de connaître la France, et de s'y plaire. Elle était, dit Chesterfield, « l'essence de tout ce qui est aimable, » et, malgré les hommages nombreux dont on l'environnait quand elle n'était encore que Marie Lepel, demoiselle d'honneur de la princesse de Galles, elle trouvait cette société, demi-puritaine et demi-débauchée, bien bruyante dans ses goûts, bien violente dans ses plaisirs.

La dynastie des Nassau avait corrigé la licence des courtisans de Charles II; la brutalité était restée. « Je me rendis en bateau à Hampton-Court, dit Pope dans une de ses piquantes lettres si vivement et si nettement écrites, n'ayant pour escorte que ma seule vertu : elle ne réussit point à me cacher à tous les yeux; le prince de Galles m'aperçut suivi de ses demoiselles d'honneur qui revenaient de la chasse. La belle vie! Déjeuner avec du jambon de Westphalie; monter un cheval de louage, et lui faire sauter ravins et haies; revenir à midi avec la fièvre et le front marqué, ce qui est mille fois plus triste, d'un sillon pourpre imprimé par un chapeau trop étroit; voilà des préparations excellentes pour faire de bonnes femmes de chasseurs, prolifiques créatrices d'une multitude de marmots gras et roses. A peine a-t-on essuyé la transpiration dont on est couvert, on attend une bonne heure chez la princesse, dans un grand appartement froid, et l'on babille en prenant un rhume; puis à dîner, comme dit Shakspeare, avec ou sans appétit, et jusqu'à minuit, bâiller, rêver ou travailler. Un ermitage dans les bois, avec un pigeonnier par derrière et une montagne en perspective, est plus agréable en vérité. Miss Lepel (lady Hervey) en est convenue avec moi; et ce qui prouve son ennui profond, c'est que nous nous sommes promenés trois ou quatre heures ensemble, au clair de la lune, sans rencontrer personne que sa majesté qui donnait audience au grand chambellan sous le mur du jardin. »

La demoiselle d'honneur mariée vint en France, y resta quelque

temps et se laissa bientôt prendre au charme de nos mœurs faciles. « Lady Hervey, dit lord Chesterfield à son fils, va passer tout l'hiver à Paris, où vous êtes; je m'en réjouis pour vous. Elle n'a pas quitté les cours, et personne n'est plus jolie et plus gracieuse sans frivolité. Elle sait infiniment et ne le dit à personne; c'est le ton de la parfaitement bonne compagnie, les manières les plus engageantes, et le je ne sais quoi qui plaît. » Là-dessus, en véritable homme du monde, il invite son fils à se ménager l'ombre protectrice des ailes de lady Hervey; cette dernière, à ce qu'il paraît, accepta l'hommage, mais non le patronage. Une fois à Paris, et mêlée aux Boufflers, aux Créqui, aux Montmorency, elle quitta le moins possible cette douce civilisation, si veloutée et si piquante. « C'était une demi-française, dit lady Bute dans ses souvenirs. » On finit par la regarder à Londres avec une sorte d'envie. « Je la crois naturalisée française, dit lady Chesterfield; elle n'est plus des nôtres. » Enfin Walpole, Français par la finesse de l'esprit, Anglais par l'originalité des goûts, se plaint, dans une de ses lettres, « de ce qu'elle raffole, dit-il, de tout ce qui est français. » Elle revint à Londres, à soixante-huit ans, le plus tard qu'elle put, pour y mourir en incrédule et « pour y mourir avec grace, » dit encore Walpole. Au milieu d'affreuses tortures qui ne lui laissaient pas un moment de répit, elle écrivait à son fils, le duc de Bristol : « Je sens ma fin approcher; mais je ne souffre pas : une vieille femme peut-elle rien désirer de plus? » Walpole ajoute : « Ses dernières paroles furent convenables comme sa vie entière; la convenance, c'est la grace, et tout le monde peut se donner celle-là quand toutes les autres ont disparu. »

Ainsi s'opérait la double séduction de l'Angleterre par la France, et de notre société par les mœurs anglaises. Nous nous laissions prendre par le côté sérieux de nos voisins; ils cédaient à l'attrait de la grace et du plaisir. Les idées hardies de Bolingbroke, l'incrédulité épicurienne de lady Hervey, que le sceptique Conyers Middleton avait élevée, descendaient à la fois dans les salons et dans le peuple, chez les bourgeois et les gens de lettres, préparés par la société de Ninon de Lenclos et par celle du Temple. Nous n'exercions pas sur les masses puritaines, sur les bourgeois commerçans, sur les hommes d'état de Londres, une semblable influence; elle n'atteignait que quelques élégans et ne pénétrait pas plus loin que la zone de Walpole, de Mary Hervey et de George Selwyn. L'échange n'était pas égal. Une organisation politique très forte, des finances prospères, un esprit national très âpre, résistaient à notre puissance de sociabilité et de volupté.

Chez nous, une monarchie qui s'affaissait dans la banqueroute, et un énervement mêlé d'ardens désirs vers un avenir meilleur, assuraient la domination intellectuelle de nos voisins. Locke, Toland, Bolingbroke, Conyers Middleton, Chubb, vinrent renforcer les doctrines de Gassendi et les doutes voilés de Fontenelle. Bayle y mêla son érudition et son indifférence aiguisée. Mais toute cette influence des livres eût été absorbée et annulée en peu de temps, si le bouillonnement orageux de cette société anglaise n'eût sans cesse rejeté sur nous ses exilés, ses transfuges ou ses ennuyés.

Après Hamilton et Jacques II, voici Bolingbroke et Stormond, et surtout la belle lady Hervey, interprètes bien plus actifs par leur présence et leur action vivante, par leur exemple et leur jeu dans les intérêts de la société française, que la lettre morte des volumes imprimés. On peut retrouver, dans les lettres de Charlotte de Bavière, de Mme Desnoyers, de Voltaire, de Mme Dubocage, de Mme de Tencin, les traces vives de cette première impression. Il était évident que ce serait la société française qui serait entamée. Marie Hervey, elle-même, était revenue mourir à Londres. Walpole s'obstinait à défendre Shakspeare contre Voltaire, pendant que Diderot et Grimm, même Suard et Marmontel, sans compter les enfans-perdus, Mercier et Letourneur abandonnaient les anciens dieux, critiquaient Boileau, vantaient démesurément Richardson, osaient admettre *Othello* et *Hamlet* parmi les chefs-d'œuvre et ouvraient au grand William notre panthéon littéraire.

Il résulta de cette situation quelque chose de bizarre. L'impiété et la dévotion, Bolingbroke et Addison, Fielding et Richardson, Sterne et Goldsmith, c'est-à-dire ce que l'on peut imaginer de plus hostile et de plus contradictoire, pénétrèrent à la fois en France. L'élégant et populaire Addison était moral; il n'eût pas été populaire sans moralité; mais Sterne était parfois cynique, et n'en plaisait que davantage aux grands seigneurs. Quand la France, fatiguée de monarchie, voulut aussi être populaire, elle adopta la moralité d'Addison, sans se priver de Sterne et de son caprice hasardeux. Elle ouvrit Crébillon fils d'une main, et de l'autre feuilleta Richardson. Ce contraste se retrouve chez Diderot, qui décrit avec une verve si chaude les voluptés d'Otahiti, et vante la chasteté bourgeoise dans *le Père de Famille*. Le dernier terme de cette incroyable antithèse, c'est Louvet, héros de révolution, auteur de *Faublas*.

L'Angleterre en masse ne nous rendait pas l'admiration dont nous couvrions toute sa société, ses violences, ses vices et ses vertus.

Elle se moquait de nous, comme nous avions raillé, sous Louis XIV, nos imitateurs exagérés. La France était un peu dans la situation de Mme Du Deffand vis-à-vis de Walpole; elle adorait un ingrat. Walpole et l'Angleterre avaient honte de se laisser prendre à la bonne grace et aux caresses de l'antique monarchie, devenue frivole, et toujours aimable. Quant à nous, rien ne décourageait notre engouement; nous imprimions à Paris un grand journal anglais, que personne ne comprenait, et que tout le monde faisait semblant de lire; quiconque venait de Londres, était sûr de trouver son piédestal à Paris.

L'évêque Atterbury, jacobite exilé dont l'éloquence égalait celle de Chatham, mais dont le jugement n'égalait pas l'éloquence, vint aussi mourir en France, où, selon Selwyn, il voyait beaucoup les parlementaires. Après lui paraît Wilkes, cette parodie de Bolingbroke, qui se fit lord-maire quand il fut las de tourmenter la cour. C'était un satyre, horriblement laid, et en revanche fort libertin, qui disait sans cesse que, pour atteindre le cœur des femmes et l'emporter près d'elles sur le plus beau des hommes, il ne demandait qu'un jour d'avance. Hardi, violent, hâbleur, vénal, mauvais écrivain, grand charlatan, il représente comme le sommet éclatant du vice anglais à cette époque, du vice politique et du vice moral. Il fit un livre indécent, qui fut brûlé par le bourreau. Quel est ce vieux manoir éclairé de mille bougies, et que l'on voit étinceler sous l'ombre épaisse des chênes anglais? Pourquoi ces longs cris de joie et d'ivresse, interrompus par les pédales de l'orgue et par les chants de l'église catholique? Si vous payez le concierge qui est ivre (et tout le monde est ivre), il vous introduira dans l'intérieur du château. C'est le domaine de lord Dashwood, et c'est lui-même que vous voyez là-bas, au pied de l'autel, vêtu en prêtre qui officie, et parodiant indignement le sacrifice de la messe. Son premier assistant est Wilkes, l'autre est le poète Savage, l'ami de Samuel Johnson et le fils illégitime de la comtesse de Macclesfield. Voilà, vous vous en apercevez, une société énergique, et qui va jusqu'au bout des choses. Il n'y a pas d'obscénités, d'horreurs, d'infamies, que ce *club des franciscains* (l'association se nommait ainsi et portait le costume des moines) ne se permît sous ces voûtes féodales, qui devaient s'ébranler et frémir d'horreur. Là se réunissaient, sous la robe blanche et dans la vieille chapelle, à quelque fraction politique qu'ils appartinssent, les *free-thinkers*, les « libertins, » comme ils se nommaient, et les mêmes rites immondes qui se répétaient tous les mois offraient le calque exact et fidèle des cérémonies du vieux culte. Aucune femme n'y était

admise. L'œuvre immonde de Wilkes fut imprimée par les franciscains, et dans le château de lord Dashwood.

Ce groupe échevelé et extravagant des Wilkes, des Wharton, des duchesses de Kingston, et des lady Montagu, n'eut pas d'expression littéraire véritable; on ne le voit se refléter complètement dans aucun livre. Le grand-chambellan ne l'eût pas souffert; le jury était prêt à sévir; la bourgeoisie rauque et entêtée eût fait brûler le livre et pendre l'auteur. Sterne seul osa et sut reproduire quelques éclairs de ces témérités capricieuses; il fut obligé d'y mêler bien des larmes et des mystères, bien de l'analyse sentimentale et de l'érudition moqueuse. Il fit passer le tout à la faveur du style le plus ondoyant et le plus chatoyant de reflets incertains qui puisse s'imaginer. Aussi vécut-il avec les grands et les belles dames, qui tous raffolaient de lui et voulaient l'avoir à dîner. C'est le secret de sa gloire vivante; c'est par ce côté qu'il touche à Crébillon fils, métaphysicien des boudoirs, analyste des caprices, né dans une société bien différente de celle de Sterne. Quant à Sterne, — au pauvre Yorick, — singulier produit des choses bigarrées de l'Angleterre, prêtre métaphysique, cynique et calviniste, bouffon et larmoyant, sensuel et indifférent; — ce qui lui donne une valeur sérieuse, c'est qu'il est grand artiste de style au milieu de sa fantaisie et profondément triste dans sa joie, comme toutes les ames qui se creusent avec égoïsme et tous les esprits déchirés.

Quelquefois un rejaillissement de ce cynisme étouffé, qui se cachait dans le château de lord Dashwood, atteignait le plus grand monde, et touchait à la royauté même. Lord Cobham pariait (j'en demande pardon à mes lecteurs) qu'il cracherait, en plein salon, dans le chapeau de son ami lord Hervey, et le faisait; Taaffe et le fils de lady Montagu venaient à Paris, crochetaient le secrétaire d'un juif et le volaient; ce qui les conduisait droit au Grand-Châtelet : leur seule qualité d'Anglais les sauva. Le Wauxhall, le Ranelagh, créations anglaises de l'époque, les bals par souscription, qui réunissaient toutes les nuances de la fortune, du pouvoir, des titres et de la beauté, recevaient la vive empreinte de cette bizarrerie comprimée, de cette effervescence contenue par le puritanisme des classes inférieures et du monde dévot. La France, si mollement sceptique, si doucement élégante, et trop voluptueuse alors pour être effrénée, n'avait rien de pareil, et la réception même de Mme Du Barry à la cour, qui causa tant de scandale, se passait bien plus paisiblement que la curieuse fête qui mit en émoi la haute société de Londres en 1749 et dont une jeune femme du temps fait ainsi la description :

— « Je suis heureuse (mistriss Montagu écrit en ces termes à sa sœur) d'avoir tardé si long-temps à vous écrire; mais les affaires et les plaisirs sont tombés sur moi comme des torrens. J'ai passé plusieurs jours à me préparer au bal masqué par souscription, où je devais paraître dans le costume de reine-mère, en satin blanc, avec des crevés de belle dentelle neuve, fichu, manchettes, collier de perles, boucles d'oreille, des perles et des diamans dans les cheveux, et coiffée à la Vandyck. Mistriss Trevor et les deux ladies Stanhope s'étaient occupées de me parer, tellement qu'une fois dans ma vie, j'étais bien habillée. Miss Charlotte Fane était vêtue comme la femme de Rubens et extrêmement bien; nous sommes entrées ensemble. Miss Chudleigh était habillée ou plutôt déshabillée d'une manière remarquable. Elle était en Iphigénie, prête au sacrifice, mais tellement nue, que le sacrificateur pouvait inspecter à son aise les entrailles de la victime (*might easily inspect the entrails of the victim*). Les demoiselles d'honneur, qui ne sont pas les plus rigides des demoiselles, en furent si offensées qu'elles ne voulurent pas lui parler. Mistriss Pitt (1) se montra belle comme si elle fût tombée du ciel vêtue en chanoinesse. Les unes semblaient jolies, les autres riches. Tous les diamans de Londres s'étaient donné rendez-vous. Je pris la brune mistriss Chandler pour une nuit semée d'étoiles. La duchesse de Portland n'avait pas de diamans... J'imagine que vous aurez entendu parler du nouveau livre de lord Bolingbroke; il est assez court pour nous permettre, à nous autres oisifs et oisives, de le lire ou de le parcourir. »

Nous avons copié, dans son aimable frivolité, ce billet d'une femme, où le nom de Bolingbroke apparaît avec tant d'effet; mais pour assister à la fête anglaise du XVIIIe siècle, il faut consulter Selwyn et Walpole, gens à la mode, qui ne manquèrent pas de s'y rendre et complètent le tableau. « Le roi portait, dit Walpole, un habit de gentilhomme anglais de la vieille roche : il le portait fort bien; un des masques qui fit semblant de se tromper et de le croire un valet, lui donna sa tasse à garder pendant qu'on buvait le thé; sa majesté prit bien la chose et fut charmée de l'aventure. Le duc de Cumberland, vêtu de la même manière, était énorme et colossal. On a remarqué la duchesse de Richmond, en costume de femme du lord-maire du temps de Jacques Ier, et lord Delawarr en concierge du palais d'Élizabeth; c'étaient d'admirables fac-simile. Mistriss Pitt, sous un voile rouge, était d'une éclatante beauté. Quant à miss Chudleigh Iphigénie,

(1) Femme de George Pitt devenu lord Rivers.

elle représentait bien plutôt Andromède; elle était nue. » — Walpole n'en dit pas davantage.

Les suites de ce bal par souscription sont des plus piquantes. Selwyn, qui s'en amuse beaucoup, fait ressortir cet extraordinaire mélange de pruderie, d'audace et d'originalité, étranger à la France de Louis XV et de Mme de Pompadour. La princesse de Galles, Allemande et sentimentale, trouvant le déshabillé d'Iphigénie trop succinct, détacha le long voile de malines dont elle était parée, et se dirigeant vers miss Chudleigh, le jeta, en présence de tous, sur les belles épaules de la victime. La princesse passait pour accorder au grave et solennel lord Bute une préférence secrète. Miss Chudleigh ne se déconcerta pas, mais arrangeant le voile dont les plis tombaient autour d'elle, et saluant profondément la princesse : — « Votre altesse royale, lui dit-elle, sait bien que tout le monde a *son but.* » — Le mot était insolent, cynique et singulier. Quant au roi, qui avait complaisamment tenu les tasses de ses jeunes sujets, et qui avait alors soixante-sept ans sonnés, il vit les choses d'un œil plus indulgent. « Au bal suivant, dit Selwyn avec sa négligente malice, notre monarque eut pour agréable de se croire amoureux d'Iphigénie ; à telles enseignes, qu'il acheta pour sa belle, dans une des boutiques (le bal était une foire), une montre qui lui coûta 35 guinées ; — de vraies guinées, qu'il tira en espèces réelles, de sa propre bourse, et qui ne figurent pas sur sa liste civile. — Le lendemain, reprend Walpole, Orondate est monté à cheval comme il a pu, et a rendu ses devoirs vacillans à miss Chudleigh. »

Dans ce moment même, Richardson écrivait ses romans puritains, qui se vendaient à dix mille exemplaires; les philosophes français fondaient l'Encyclopédie, le congrès américain s'assemblait, et la comtesse Du Barry était reçue à la cour de France. Comment ne pas s'écrier avec le vieux dramaturge : « *A mad World, my masters!* Le monde est fou, mes maîtres! »

Cette miss Chudleigh, si belle en Iphigénie ou en Andromède, vint à son tour mourir en France, où elle avait acheté Sainte-Assise sous le nom de la duchesse de Kingston, et ce n'est pas une des moins étranges parmi ces excentricités qui, n'osant ou ne pouvant pas demeurer à Londres, trop marquées et trop vives pour qu'on les y souffrît, accouraient en France et amortissaient l'âpreté de leurs frasques dans la grace ironique de nos mœurs. Le duc de Wharton, à Rouen, le laid Wilkes prêchant le magnétisme amoureux dans les salons de Mme de Mirepoix, l'originale lady Montagu et son fils, la bizarre duchesse de

Kingston à Sainte-Assise; c'est bien là tout ce que l'Angleterre au XVIIIe siècle a produit de plus étrange. Si vous y joignez plus tard l'informe Gibbon, le flegmatique Hume, le taciturne Hales, vous formerez une assemblée d'extraordinaires mortels qui ont dû singulièrement désennuyer nos pères et secouer leur mollesse.

Que vous dire de cet autre aventurier, qui s'en allait, avec une maîtresse, de Londres à la Jamaïque, et de la Jamaïque à Paris, et qui, ruiné par le voyage et sa compagne, n'ayant plus de culottes, entrait un matin chez Grétry, ne le trouvait pas, détachait d'un porte-manteau le vêtement nécessaire, et partait? Le soir, comme l'ami avait reconnu l'objet volé qui parait Hales (c'était son nom), — « N'est-ce pas là ma culotte? lui demanda-t-il. — Oui; je n'en avais pas. » Il alla souper avec Grétry, s'amusa de Panard, amusa Voisenon, demanda l'aumône à tout le monde, se laissa transformer en *Dhèle*, au lieu de *Hales*, mot qui sonne à peu près de la même façon, et écrivit *le Jugement de Midas*. Il était arrivé de la Jamaïque pour faire des opéras-comiques à Paris.

Ce n'était pas là une exception, mais la règle. De 1740 à 1780, l'Angleterre jacobite, presbytérienne, puritaine, aristocratique et bourgeoise, déchirée par ces élémens enflammés, tous énergiques, livrée à des mouvemens dont la France ne pouvait se faire aucune idée, ne cessait pas de jeter sur nous son écume, ses scories, ses débris éclatans, quelquefois sa fange. Quand on ne veut reconnaître que dans les livres l'histoire des choses, et même celle des littératures, on se trompe beaucoup. Toutes les idées et toutes les influences ne s'écrivent et ne s'impriment pas; telles sont celles dont nous signalons ici la transmission ignorée. Au XVe siècle, pendant ce premier XVIIIe siècle, la même chose est advenue. La foule des Italiens savans et des Grecs fugitifs, qui couvrit l'Allemagne et les régions du Nord, prépara la réforme et sema des germes de feu que l'on n'a pas aperçus quand l'incendie eut éclaté. En de tels cas, on se regarde, on se toise, on s'étonne, on se fait de mutuels emprunts, mais on ne s'en aime pas davantage et l'on ne se transforme pas. La France, sans vie politique et amoureuse de l'élégance des mœurs, ne pouvait improviser ni un Bolingbroke, ni un Chatham, ni le tribun Wilkes; la vie politique de l'Angleterre, tumulte réglé, combat en champ-clos, ne pouvait s'accommoder des mœurs de Crébillon fils. C'est donc une idée tout-à-fait fausse que cette prétendue fusion des deux pays, qui ne se touchèrent que par leurs surfaces, et souvent se repoussèrent quand ils semblaient se mêler.

Les plus utiles chroniqueurs de ce mouvement bizarre, composé de haine et de désir, étaient précisément ceux qui flottaient à la surface des deux sociétés, sans lest et sans poids, comme Selwyn, allant de l'une à l'autre, convenant à toutes deux, n'aimant rien, s'amusant ou cherchant à s'amuser de tout, et servant de conducteurs aux impressions, non pas les plus profondes, mais les plus acceptables. Debout devant la cheminée de Mme Du Deffand, le grand et pâle Selwyn, avec sa lèvre abaissée et son sourire *incurieux* plutôt que moqueur (il avait du Benjamin Constant), était aussi bien placé qu'à la table de jeu de White, où le même sourire innocent ne le quittait pas. A Paris, il apporte des confitures anglaises; à Londres, il lui plaît un jour de se faire déposer en chaise à porteur au beau milieu d'un salon; personne ne se formalise de cette facétie. Il ne met point, comme Horace Walpole son ami, de gravité dans ses goûts frivoles; il ne touche ni au pédantisme des vieux meubles, ni à la fatuité du dédain. La vie est une glace sur laquelle il glisse; et, pour se donner une émotion, il joue, embrasse un enfant et va voir pendre. Si l'on veut absolument le classer, c'est au groupe des joueurs qu'il appartient; il n'a que cette passion qui dévore toutes les autres.

Parlez-moi de Walpole, si voulez tirer de ce groupe raffiné un représentant littéraire. Quelle grace, quel talent de raconter! quelle vive et douce finesse? Il est en dehors de la société et veut jouir de sa fortune et de ses goûts. Il fait un peu de politique et se montre à la chambre, juste ce qu'il faut pour ne pas se laisser décaster. Il aime le paysage comme on se plaît à un jeu de salon, les tableaux comme on s'amuse d'un ballet nouveau, le gothique comme un joujou favori. Cette multitude de petits goûts sérieux lui font une vie très occupée, où il trouve moyen d'accumuler toutes les futilités et de se moquer de toutes les gravités.

A l'autre extrémité du même état social, vous voyez l'esprit puritain se déployer dans Richardson, s'emparer du peuple, dominer les masses malgré la résistance de Fielding, et s'étendre jusqu'en France, où Diderot, qui vient d'écrire *les Bijoux indiscrets*, patrone et glorifie la sévérité de Paméla, de Clarisse et de Grandisson. La sagesse bourgeoise, un peu humanisée, conquiert son organe vigoureux dans la personne et les écrits de Samuel Johnson, moins dévot et moins sentimental que Richardson, — intelligence mâle et sincère, dont le portrait le plus détaillé se trouve dans l'ouvrage unique de Boswell.

Il y a quelques livres charmans et niais; celui de Boswell, très bien réédité par M. Croften Croker, est de ce nombre. Bon écouteur, char-

mant rapporteur que Boswell! Il dit tout sur son héros et sur lui-même. Il montre Samuel en pied, debout, assis, couché, renversé, de côté, dans toutes les attitudes, sous toutes les faces, dans son complet, comme la daguerréotypie reproduit les hommes, avec taches, rides, verrues, un approfondissement merveilleux de toutes les laideurs. Après tout, cela est vrai.

Il est curieux d'observer là le groupe anglais des demi-puritains littéraires, le calvinisme adouci et insinué dans la vie privée, représentés par Samuel Johnson et son cercle. Il aimait Baxter et les puritains. Il aurait volontiers pris le parti des Stuarts; mais, homme raisonnable, il s'arrêtait devant l'impossible. L'excès de sa raison condamnait la fantaisie; c'était l'ordre sans la liberté, la gravité sans l'élan. Sa phrase est carrée et massive; son bon sens n'est pas vulgaire, mais monumental. Ses compatriotes l'appelaient l'*éléphant*, et n'avaient pas tort : sagacité, activité, régularité, se trouvaient à la fois chez le colosse; mais l'exagération de cette raison mâle et solennelle a subi le même malheur et la même décadence qui ont frappé les légères intelligences et les esprits sans profondeur. On ne le lit guère plus; ses travaux philologiques ont seuls conservé du prix.

Il soutint fortement et jusqu'au bout la vieille moralité anglaise, dont il était la personnification et le dernier symbole. Je ne sache rien de plus étranger ou de plus contraire au caprice de Byron, à la sentimentalité de Wordsworth, à la divagation de Sterne. D'ailleurs estimable et même admirable en mille choses et surtout par le courage moral, l'énergie opposée aux obstacles, Samuel Johnson est un héros de cet ordre. La misère ne lui enleva pas sa dignité; au service des libraires, il ne fut ni bas ni arrogant. Pensionné de l'état, il ne flatta et n'injuria personne. Les qualités intellectuelles dont il possédait le germe, il les développa sans relâche; elles acquirent une maturité féconde. Les qualités qui lui manquaient, il n'essaya point de les acquérir ou de les enter sur sa nature.

Il faut le voir à Paris quand il vient y passer huit jours; l'éléphant s'est égaré dans un bosquet de rosiers nains. Il ne comprit nullement les Parisiens, et ceux-ci qui l'entrevirent ne le comprirent pas davantage; ils avaient admiré Hume le sceptique et Wilkes le tribun, eux qui, à l'aspect de ce gros homme qui parlait latin, qui n'avait ni jabot ni épée, et qui se roulait plutôt qu'il ne marchait; en face de son habit brun, de ses culottes couleur tabac et de son vieux chapeau, ils ne savaient que dire et que penser. Mme Du Deffand lui montra sa bibliothèque : il en tira *le Prince Titi* et *Acajou;* le lourd moraliste se

prit à rire d'un de ces énormes rires dédaigneux qui n'appartenaient qu'à lui, absolument comme un géant auquel on offrirait pour son dîner deux œufs d'oiseau-mouche; et Mme Du Deffand, avec une dignité offensée, dit à sa camériste de refermer bien vite l'armoire d'acajou.

Rien n'était moins français que ce solide tory, qui visitait la France, prête, en 1775, à détruire sa monarchie; aussi ne fit-elle pas la moindre attention à Johnson. Pour lui, le bruit de Paris l'ennuyait; il aimait mieux les Hébrides et leurs solitudes hérissées de glaces; non qu'il fût poète, tout au contraire; mais sa raison grave devinait et redoutait les crises voisines; il avait le coup d'œil pesant et profond. « A côté de Paris, dit-il, sur les grandes routes, aucun mouvement; » il aperçoit la stagnation du commerce. « Pas de classe moyenne à Paris, dit-il encore. Cette heureuse bourgeoisie anglaise manque à la France; » — rien de plus vrai. Il revient souvent à cette idée qui suffirait pour annoncer la révolution française, si tant de causes ne l'annonçaient; à diverses reprises, il s'en effraie à juste titre. La création de la classe moyenne, qui est aujourd'hui régnante, a été trente ans à se faire.

Ce même Johnson, l'anglican tory, est presque un catholique. Parmi les faits historiques que l'auteur de cette étude voudrait voir établis, il en est un qui touche à trop de passions pour ne pas être combattu long-temps encore; c'est l'analogie du protestantisme avec la race germanique, et celle du catholicisme avec la race romaine; analogie et non identité. Le schisme vivait entre les races avant de s'élever entre les dogmes. La révolte protestante du XVIe siècle est bien plus une affaire de haine nationale et de joug brisé, qu'une affaire de croyance. Ecoutez le représentant de l'église anglicane, au XVIIIe siècle, Samuel Johnson. Il est déjà puséyte; catholique par le dogme, il hait le pape comme Anglais. Sa race se révolte; sa raison consent. Il excuse la confession, admet le purgatoire, ne blâme pas le culte des saints, et ne regarde pas les indulgences comme ridicules. Que blâme-t-il donc? L'autorité papale, le joug du midi, Rome souveraine.

Si l'on veut, après avoir lu Selwyn, Boswell, Walpole, Garrick, Mme Piozzi, mais surtout Walpole et Boswell, classer tous ces groupes différens, selon le degré de sévérité puritaine qui les distingue, et selon le degré de leur adhérence au génie populaire, Johnson et son groupe, avec miss Thrale, miss Burney, Boswell, ne viendront que les troisièmes. Avant eux marchent d'abord les saints proprement dits,

les prophètes, Huntington, Henley, la plupart charlatans, et prêchant dans les carrefours; la queue de Cromwell En seconde ligne viennent Richardson et ses dévotes, armés de *Paméla*, de *Grandisson*, et d'une montagne de sermons calvinistes. La nuance s'adoucit avec Samuel Johnson, qui donne la main d'une part aux mondains, à Garrick, à Reynolds, à Burke, d'une autre aux fanatiques et aux sévères, Richardson et Huntington. Goldsmith, le charmant moraliste, se rattache à ce groupe curieux, dont il est le jouet, parce qu'il est naïf dans ses prétentions au beau monde. Le degré d'estime et de vénération de Johnson pour l'ingénu Goldsmith est touchant et honorable.

Remontez encore; vous trouvez les ombres, les esprits fades et languissans, qui ne sont rien que des plumes trempées d'encre : Mallet, Cumberland, Hawkesworth. Passons vite. Leur moralité est terne, et leur bon goût sans saveur. Arrivons jusqu'à Walpole; c'est là que commence la sphère polie et élégante; là Bentley le commentateur, Gray le poète, les charmantes Gunnings, Horace Mann, se donnent rendez-vous; la France se laisse apercevoir, et Mme Du Deffand est au fond de la perspective. Si vous voulez vous éloigner davantage de la région puritaine et populaire, au-dessus même de Walpole, vous trouvez son ami George Selwyn, l'homme comme il faut par excellence, parce qu'il ne fait rien, et que Walpole fait une multitude de riens. Ce monde spécial de Selwyn vous mène à lord March et à son sérail, essaim d'Italiennes et d'actrices aimables; il nous rapproche des Wilkes et des duchesses de Kingston, forcés de s'expatrier, tant ils choquent profondément le sentiment national. Ce sont eux précisément que la France connaît; c'est Wilkes, c'est Bolingbroke, l'évêque conspirateur Atterbury, Wharton l'extravagant, Montagu le fou. Elle lit *Paméla*, et s'abreuve d'Young; elle ne sait pas qu'Young fait de l'or avec ses pleurs, qu'il partage les orgies de Marie Wortley Montagu et de Wharton, et que c'est le plus vénal des mendians lugubres; elle ne sait pas que Richardson réunit en lui-même beaucoup du Tartuffe et un peu de l'Avare; elle admire à la fois tout ce qui lui vient de ce pays libre. La France généreuse aurait-elle été dupe?

Ainsi l'influence littéraire, que l'on a seule aperçue, vient compléter l'influence vivante et personnelle que nous avons essayé de signaler, celle des Bolingbroke, des Hamilton, des lady Hervey, des Stormund, des Atterbury. Comptez, si vous le pouvez, les personnes importantes avec lesquelles ces exilés ou ces voyageurs se trouvèrent chez nous en contact; les joyeux soupers, les amours tristes ou heureuses, les al-

liances d'esprits, les échanges d'idées, les conversations que personne n'a recueillies, les impressions reçues et rendues, les sympathies et les haines nées de ce croisement des intelligences. Voici Wharton à Rouen, Bolingbroke à Orléans et à Paris, Hamilton à Saint-Germain, lady Hervey chez la duchesse de Montmorency, Atterbury chez le président Hénault; Hales, qui se fait appeler D'Hèle, soupant avec Préville, Collé et l'abbé de Lattaignant. Chacun de ces hommes vivant, agissant, parlant dans son groupe, n'a-t-il pas sur ce qui l'entoure plus de prise, de valeur et d'action que l'ouvrage le mieux fait?

On ne se rappelle plus ces hommes que leur activité même a jetés hors de chez eux comme la lave hors du volcan, et qui ne sont plus que cendre. Ils agirent très vivement sur notre pays. Êtres remuans et sympathiques, ils vécurent parmi nous, et notre société amollie et ingénieuse leur fut comme livrée. Après eux seulement parurent Hume, qui s'étendait dans son grand fauteuil, bâillant et croisant ses mains sur son abdomen en attendant que les marquises adorassent sa laideur; Gibbon, dont la caricature amusait la sévérité de Mme Necker; le froid Robertson correspondant avec M. Suard; Sterne, dont le passage fut inaperçu malgré ses efforts, et bien qu'il s'agenouillât en pleurant devant le Henri IV du Pont-Neuf. Ce furent les gens du monde qui ouvrirent la tranchée et frayèrent la route; ils semèrent leurs doutes et leurs idées, et préparèrent l'admiration et l'étude des écrits. Si cela était donné à l'homme, si la mort et le passé n'avaient pas d'impénétrables voiles, je voudrais étudier le mouvement de la vie dans sa réalité même, persuadé que les hommes sont bien plus importans que les livres; — le livre le plus beau n'est qu'un fragment incomplet de la pensée humaine, un reflet égaré de l'homme qui l'a conçu, — et comme le débris d'un débris.

PHILARÈTE CHASLES.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 janvier 1845.

Le vote qui a terminé la discussion de l'adresse à la chambre des députés a créé une situation nouvelle. Nous examinerons les conséquences de ce vote, et les devoirs qu'il impose aux différens partis politiques; mais nous devons d'abord parcourir les diverses phases du drame parlementaire dont le dénouement agite aujourd'hui tous les esprits.

Nous parlerons du ministère sans passion : en jugeant ses fautes, nous n'incriminerons pas ses intentions; nous n'insulterons pas à sa défaite. Laissons les jugemens passionnés, la calomnie, l'invective aux journaux du pouvoir, qui ont poussé si loin dans ces derniers temps les fureurs de l'esprit de parti. Ridicules violences, dont le seul effet a été de révéler la faiblesse du cabinet.

Rendons justice à l'opposition; elle a joué dans ce débat un rôle remarquable; elle a été prudente et ferme, habile, courageuse; elle a été modérée; elle a montré surtout une rare franchise. On nous parlait d'intrigue, on a vu au grand jour ce qu'était l'intrigue de ces conservateurs dissidens qui sont venus déclarer nettement, soit à la tribune, soit au milieu de leurs collègues, les motifs de leur opposition contre le cabinet. On les accusait de défection, de trahison! Quelle cause ont-ils trahie? Exprimer un dissentiment sur des questions spéciales, blâmer la manière dont le cabinet a conduit certaines affaires, est-ce là ce qu'on appelle une défection? Quel système, quel programme ont-ils défendu qu'ils n'eussent soutenu auparavant? Ils ont dit que la politique du parti conservateur avait été compromise par les fautes du cabinet; est-ce donc là trahir le parti conservateur? Depuis quand n'est-il plus permis aux partisans d'un système de critiquer la manière dont ce système est appliqué? Lorsqu'un ministère se trompe sur une question, faut-il donc, ainsi que l'a dit M. Dupin, abandonner le pays sur cette question plutôt que le ministère? Est-on conservateur pour conserver les hommes et non les choses?

Le système du ministère est la politique de la paix; c'est aussi le système de la majorité; c'est celui de tous les hommes sensés, de tous les citoyens dévoués au gouvernement de juillet. Mais comment le ministère a-t-il pratiqué cette politique? quels moyens a-t-il employés pour conserver la paix? comment a-t-il défendu les intérêts, les droits, la dignité de la France? comment a-t-il conduit les affaires du Maroc, de Taïti, du droit de visite? Tel est le problème que les chambres ont résolu d'une manière qui ne peut être douteuse pour personne. Ne nous occupons pas seulement des votes; voyons le résultat moral de la discussion. Qu'a-t-elle démontré? de quel côté est l'erreur? de quel côté se trouvent la vérité, la justice, le sentiment éclairé de l'honneur et de la dignité du pays? M. Guizot, M. de Broglie, M. Duchatel, ont défendu le cabinet avec les ressources de leurs talens divers. M. Guizot a été quelquefois éloquent; M. de Broglie a été net et élevé; M. Duchatel a parlé en tacticien habile, qui excelle à déplacer les questions et à transporter le débat sur le terrain de ses adversaires. Eh bien! nous le demandons, M. Guizot, M. de Broglie, M. Duchatel, ont-ils justifié aux yeux du pays la politique du cabinet? ont-ils, sur la question de Taïti, sur celle du droit de visite, réfuté les paroles péremptoires de M. le comte Molé? Sur l'ensemble des questions, ont-ils réfuté l'admirable discours de M. Thiers, cette improvisation si heureuse, cette causerie brillante d'un esprit si clair, si judicieux et si vaste? ont-ils rétorqué l'argumentation puissante de M. Dupin? ont-ils détruit l'effet des éloquentes paroles de M. Barrot? Enfin, qui a réfuté M. Billault, cet esprit souple et délié, cet orateur à la fois chaleureux et contenu, ce rude joûteur que la discussion a tellement fortifié et grandi depuis quatre ans? M. le prince de la Moskowa et M. de la Redorte, M. Dufaure, M. de Carné, M. de Tocqueville, M. Gustave de Beaumont, M. Léon de Malleville, ont pris tour à tour une place importante dans le débat : a-t-on réfuté toutes leurs critiques? M. Saint-Marc Girardin, sous le coup des interruptions organisées contre lui, a signalé les graves lacunes et le vice radical du traité de Tanger : que lui a-t-on répondu? Sans doute, l'opposition n'a pas eu raison sur tous les points. Certaines assertions, dénuées de preuves suffisantes, ont été démenties, l'exagération de certaines attaques a été prouvée; mais, sur chacun des points principaux, le ministère a-t-il mérité ou non un blâme sévère? Qu'on relise ses discours et ceux de l'opposition; que l'on compare et que l'on juge.

Commençons par la question du Maroc. Sur cette question, le ministère était protégé par les lauriers d'Isly et de Mogador. Il a fallu de graves motifs pour que l'opposition entrât sur ce terrain; elle eût voulu ne parler du Maroc que pour applaudir à la double victoire de notre flotte et de notre armée. Quels sont donc ses griefs contre le cabinet? Elle lui reproche d'avoir rendu la victoire inutile, d'avoir conclu un traité sans garanties, d'avoir cédé, au moins en apparence, à des exigences que le gouvernement français devait repousser. Que dit le ministère? Il répond d'abord à des objections imagi-

naires. La France, dit-il, ne doit pas conquérir le Maroc. Qui le nie? La guerre a été bien faite. Qui ne s'empresse de le reconnaître? Nous avons donné le commandement de la flotte au prince de Joinville. Qui donc vous a désapprouvés sur ce point? Mais après les victoires est venu le traité. C'est là-dessus qu'on vous interroge. Ce traité offre-t-il des garanties? est-ce un résultat sérieux pour la France? Répondez.

M. le ministre des affaires étrangères explique à sa manière les clauses du traité. A l'entendre, l'excommunication est une chose grave; c'est un arrêt de proscription contre Abd-el-Kader. L'article qui dispose que nous traiterons l'émir avec égards, s'il tombe entre nos mains, est l'acte d'une générosité spontanée. L'expulsion ou l'internat d'Abd-el-Kader sont des mesures suffisamment énergiques. Soit. Passons condamnation sur tous ces points. Que l'excommunication ne soit plus une chose illusoire; que M. Dupin ait tort de s'indigner contre la clause qui ordonne à la France d'être généreuse envers un ennemi barbare; que l'internat, que l'expulsion soient des mesures rigoureuses : mais ces mesures sont-elles exécutées? Abd-el-Kader est-il excommunié, interné, expulsé? Non. Il parcourt librement le territoire du Maroc. Personne ne songe à l'arrêter. L'empereur négocie, dites-vous? Combien de temps lui donnerez-vous pour négocier? Et si la négociation échoue, si le traité n'est pas exécuté, que ferez-vous? Le ministère répond qu'il reprendra la guerre au printemps! Ainsi donc, un traité qui n'est pas exécuté et la perspective d'une guerre au printemps, voilà le résultat diplomatique des victoires d'Isly et de Mogador. Belle conclusion!

On a demandé au ministère pourquoi il n'avait pas exigé une indemnité pour les frais de la guerre. Parce que, dit-il, on ne l'aurait pas payée. Il aurait fallu l'aller chercher à Fez. C'était une nouvelle guerre à entreprendre. Mais si vous aviez eu un gage entre les mains, non-seulement vous auriez fait payer l'indemnité, mais de plus vous auriez fait exécuter les autres clauses du traité. A cela, le ministère répond que l'occupation d'une ville n'aurait pas été une garantie; que d'ailleurs mettre le pied dans le Maroc, c'était s'exposer à le conquérir. Le discours de M. le duc de Broglie repose en partie sur cet argument. On n'a pas voulu prendre une ville, un port, à Abderrahman, par crainte de se voir entraîné dans une guerre de conquête! Singulier raisonnement d'une politique à outrance! Vous dites que l'occupation d'un point entraîne la conquête! Mais ne sommes-nous pas déjà les voisins du Maroc? Si, pour garantir l'exécution du traité de Tanger, nous avions pris un port, une ville, que serait-il arrivé? Nous aurions avancé notre frontière, voilà tout; et nous ne serions pas plus forcés alors qu'aujourd'hui de conquérir tout le territoire marocain. La politique d'abnégation est une belle chose; cependant, il ne faut pas en abuser. Il ne faut pas pousser le désintéressement jusqu'à l'oubli de sa dignité et de son droit. De ce que la France ne veut pas se lancer dans les guerres de conquêtes, il ne faut pas la désarmer vis-à-vis de l'Europe par des déclarations imprudentes. Il ne faut pas lui

retirer ses moyens d'action. Quelle serait, au milieu des conflits de l'ambition humaine, la force morale d'un peuple qui dirait : Quoi qu'on fasse, on n'a rien à craindre de moi; je ne mettrai le pied nulle part, je ne prendrai rien, par la raison que je ne veux pas et que je ne peux pas tout prendre?

Du reste, le ministère abandonne volontiers cet argument. Il sait que l'Angleterre a des établissemens sur tous les points du globe, et qu'elle n'est pas forcée, pour les garder, de conquérir le monde. Elle a Gibraltar, et ne se croit pas forcée de conquérir l'Espagne. Mais le ministère a un autre moyen d'expliquer les lacunes du traité de Tanger. Savez-vous pourquoi les frais de la guerre n'ont pas été exigés, pourquoi aucun gage n'a été pris? C'est dans l'intention de ménager Abderrahman, qui est, sachez-le bien, l'ami de la France et le modèle de toutes les vertus publiques et privées. Il fallait le rendre fort et le protéger contre Abd-el-Kader. Voilà le principe du traité. C'est une théorie nouvelle à l'usage des gouvernemens qui ne savent pas profiter de leurs victoires. Rien ne tire d'embarras comme une théorie. Cependant, lorsqu'il s'agissait tout à l'heure d'excommunication et d'expulsion, on se vantait d'avoir imposé des conditions rigoureuses à Abderrahman, et l'on déclare, maintenant, avoir voulu le ménager. On a donc suivi à la fois contre lui une politique de douceur et une politique de dureté! Tâchez de démêler la vérité au milieu de ces subterfuges contradictoires.

La vérité! le ministère ne l'a pas dite; il ne peut pas la dire; mais elle a jailli à chaque instant de la discussion. « Je n'accuserai pas le ministère d'avoir cédé aux exigences de l'Angleterre, a dit M. Billault; je n'en ai pas la preuve. » En effet, la preuve matérielle n'a pas été produite; elle est restée entre les mains du cabinet. Malheureusement les faits connus donnent lieu à de graves inductions. Quelles sont les pièces que le ministère n'a pas voulu communiquer aux chambres? Ce sont les dépêches du maréchal Bugeaud; c'est la correspondance relative aux négociations de M. Hay, aux actes de M. Bulwer et de M. Wilson. Qu'a dit sir Robert Peel le 25 juin, en pleine tribune anglaise? Que M. Guizot lui avait donné des explications complètes et sans réserve sur les projets de la France à l'égard du Maroc. Il est vrai que M. Guizot donne aujourd'hui un démenti à sir Robert Peel. Nous verrons jusqu'à quel point le ministre anglais voudra protéger dans cette circonstance la situation de M. Guizot. En attendant, que de faits démontrent l'influence anglaise dans l'affaire du Maroc! On avoue que l'Angleterre négociait pour nous; par conséquent, elle devait connaître la marche que nous voulions suivre, les demandes que nous faisions à l'empereur. M. de Nyon déclare que les Anglais sont les protecteurs, les auxiliaires du gouvernement marocain : croit-on que les auxiliaires du Maroc aient pu seconder fidèlement les intérêts de la France? Du reste, M. de Broglie ne cache pas là-dessus son opinion. « Le Maroc est le protégé officiel de l'Angleterre, nous dit-il; si le gouvernement français a été jusqu'à faire quelques sacrifices pour prévenir une complication, il a bien fait. » Or, ces sacrifices qu'approuve M. de

Broglie, tout le monde les connaît; tout le monde en pénètre le motif. Quel est le jour où M. Guizot écrit à M. de Nyon : « Abderrahman sera sans doute étonné de la modération de la France? » C'est le 30 août. Et quel est le jour où le gouvernement français consent au désaveu de M. d'Aubigny et à l'indemnité Pritchard? C'est le jour précédent, le 29 août! Quoi de plus significatif que le rapprochement de ces deux dates? Les deux concessions n'en font qu'une. M. Thiers a dit le mot : on craignait un danger apparent, on a jeté du bagage à la mer; nos victoires du Maroc ont été sacrifiées à M. Pritchard.

Par quel moyen aurait-on pu éviter ce dénouement fatal? M. Saint-Marc Girardin l'a dit, la grande faute est d'avoir enlevé les négociations au maréchal Bugeaud. Le vainqueur d'Isly, chargé de négocier au camp d'Ouchda, au milieu de sa gloire, eût apprécié mieux que personne la situation d'Abd-el-Kader et la force du Maroc. Il tenait les barbares au bout de son épée, il exerçait le prestige; il aurait imposé des conditions dignes de la France. A Tanger, nous avons traité avec l'Angleterre; à Ouchda, nous aurions traité avec le Maroc. Aussi, entendez le maréchal Bugeaud. Que dit-il? Qu'en Afrique, il a blâmé lui-même le traité! A Paris, le maréchal est devenu indulgent. Il n'approuve pas, mais il cesse de condamner. Le maréchal se fait une idée peut-être exagérée de la réserve imposée à un agent supérieur du gouvernement. Il savait qu'un mot de lui pouvait renverser le cabinet; ce mot, il n'a pas voulu le prononcer. Néanmoins, tout le monde a respecté sa réserve. La même justice n'a pas été rendue à M. Saint-Marc Girardin; son opinion a soulevé une émeute sur les bancs de la droite. On a voulu mettre en suspicion sa loyauté. L'honorable orateur, l'homme d'esprit et de talent a supporté l'orage en homme de cœur, qui n'a pas à se défendre contre des interprétations malveillantes qui ne peuvent l'atteindre. A qui ferez-vous croire que M. Saint-Marc Girardin ait voulu mettre en doute le patriotisme des négociateurs de Tanger? Qui croira que ses critiques aient porté sur le noble prince de Joinville? En vérité, pour deviner de pareilles choses, il faut être doué d'une sagacité merveilleuse, et pour exploiter de semblables soupçons contre un homme dont le dévouement et la loyauté sont connus, il faut se faire une singulière idée de l'esprit de justice et de bon goût que des gens sérieux, que des gens honnêtes doivent toujours porter dans la discussion.

Dans cette question du Maroc, l'art du ministère a toujours été de s'étendre sur les points où il n'était pas combattu, et de fuir le combat sur ceux où l'opposition le pressait vivement. Un autre moyen dont il a usé sans ménagement a été de s'abriter derrière le prince de Joinville. A voir l'emploi qui a été fait de cette tactique inconstitutionnelle, on pourrait presque supposer que le ministère, en remettant la flotte au jeune amiral, songeait aux argumens que le nom du prince lui fournirait dans la discussion. Ces argumens ont produit leur effet. La majorité, une majorité très faible, il est vrai, n'a pas voulu blâmer par son vote le traité de Tanger. Nous reviendrons

tout à l'heure sur les raisons qui ont motivé cette indulgence. Nous ne parlons en ce moment que de l'effet moral de la discussion. Le ministère a été entendu; il a fourni ses preuves; il s'est fait juger d'après les documens qu'il a choisis. Quel est le résultat pour l'opinion? La main sur la conscience, qui de nous dira que le traité de Tanger offre des garanties suffisantes, des garanties sérieuses, qu'il est conforme aux droits, à l'intérêt, à la dignité de la France? Voyez ce qu'en pensent au fond ceux même qui l'ont défendu! Le traité de Tanger appartient maintenant à l'histoire. Elle le jugera sévèrement.

Passons à la question de Taïti. On se rappelle le jour où les paroles imprudentes de sir Robert Peel ont retenti en France; nos chambres allaient se séparer, les esprits étaient émus; quelle a été l'attitude des conservateurs intelligens? Ils ont dit au ministère : Comptez sur la sagesse et sur le patriotisme du pays. M. Molé a dit à M. Guizot : Appuyez-vous sur le sentiment national. La tribune est devenue muette. Le cabinet est resté maître de l'affaire; comment l'a-t-il conduite? Deux mois après, nous apprenions le désaveu de M. d'Aubigny et la concession d'une indemnité à M. Pritchard. L'opinion s'est agitée; comment a-t on cherché à la calmer? lui a-t-on donné des preuves? Non; on lui a dit : Attendez les chambres, toutes les explications seront fournies à la tribune; vous verrez que le ministère a été le gardien fidèle de nos droits et de notre honneur. Hélas! les explications sont venues; la France les a reçues avec tristesse et avec douleur.

Nous n'avons pas besoin de résumer ici la discussion sur Taïti; qui n'a lu les discours de M. Thiers, de M. Billault, de M. Barrot, de M. Dupin? Voyez ceux de M. Duchatel et de M. Guizot, qu'ont-ils prouvé? Y a-t-il eu équité, dignité, réciprocité dans le dénouement de l'affaire Pritchard? On blâme M. d'Aubigny; pourquoi? est-ce pour avoir fait arrêter M. Pritchard? Non; M. Pritchard était l'instigateur, le provocateur de la révolte, le chef moral des insurgés; il voulait détruire notre établissement; c'est M. Guizot lui-même qui dit tout cela dans ses dépêches. On avait donc le droit de l'arrêter; c'était un devoir. M. d'Aubigny a fait emprisonner M. Pritchard. Est-ce pour cela qu'il est blâmé? Non, car s'il avait le droit de le faire arrêter, il avait le droit de le retenir. Ensuite, l'arrestation admise, l'emprisonnement était une chose forcée pour M. d'Aubigny. Si M. d'Aubigny, en l'absence du capitaine Bruat, eût expulsé M. Pritchard au lieu de l'emprisonner, il eût été désavoué. Pourquoi donc est-il blâmé? Pour avoir employé, dit-on, des procédés regrettables. Or, ces procédés, quels sont-ils? on ne les précise pas. Les pièces produites ne disent rien là-dessus de positif; on parle, il est vrai, d'une proclamation, de blockhaus, de séquestration : motifs puérils. Fallait-il donc laisser M. Pritchard en rapport avec les insurgés? On n'avait pas d'autre prison qu'un blockhaus; fallait-il faire construire une prison pour lui? fallait-il, dans un état de guerre ouverte contre des sauvages, étudier minutieusement les termes d'une proclamation? Mais ce n'est pas tout : en blâmant M. d'Aubigny, on indemnise M. Pritchard! Pourquoi l'indemnité? Parce qu'un em-

prisonnement de plusieurs jours a lésé, dit-on, les intérêts matériels de M. Pritchard. Notre gouvernement n'a pas voulu léser les intérêts matériels de M. Pritchard, qui conspirait, qui faisait couler le sang français! M. Pritchard a fait massacrer nos soldats; nous ne lui demandons rien, et nous lui payons une indemnité. Voilà ce que M. Guizot a eu le triste courage d'appeler un échange de ménagemens et de concessions réciproques. Ajoutez que M. Pritchard, indemnisé et triomphant, est envoyé près de Taïti, aux îles des Navigateurs, où il prendra un poste supérieur à celui qu'il occupait : voilà comme l'Angleterre le punit de ses violences. M. d'Aubigny est blâmé; M. Pritchard reçoit de l'avancement, et de plus une indemnité. Voilà ce qu'on appelle de la réciprocité et de la justice!

Au fond, le ministère ne se dissimule pas la faute qu'il a commise. On le voit dans la discussion. Tous ses efforts tendent à dénaturer le caractère de l'indemnité. Suivant M. Duchatel, l'indemnité est une question secondaire. Malheureusement, suivant lord Aberdeen, c'est la manifestation évidente du désaveu; et pour M. de Jarnac, c'est une découverte admirable qui termine toutes les difficultés. Pour justifier ses concessions, le ministère déclare qu'elles ont été spontanées : malheureusement, nous avons les dépêches de M. de Jarnac. Le jeune diplomate, trop ému peut-être par ses entretiens avec lord Aberdeen, faisait entrevoir à M. Guizot que le blâme était nécessaire, et l'on a blâmé; que l'indemnité plairait au cabinet anglais, et l'on a concédé l'indemnité. Non, le ministère n'a pas agi spontanément. Admettons, si l'on veut, que la pensée du blâme ait été suggérée par le rapport de M. Bruat; quant à l'indemnité, c'est une pensée anglaise. Poursuivi dans tous ses retranchemens, le ministère laisse enfin échapper son secret. Il a eu peur. Il a craint une rupture. Quel aveu de la part d'un ministère qui se vante depuis quatre ans d'avoir rétabli les bons rapports entre l'Angleterre et la France! Heureusement, les craintes du cabinet ont été imaginaires. Ne croyez pas que la froide et sérieuse Angleterre, au milieu des graves intérêts qui l'occupent, ait jamais pu penser qu'elle tirerait l'épée contre la France pour obtenir l'indemnité Pritchard. Du reste, le ministère se trouve placé devant ce dilemme que lui a posé M. Thiers : ou le danger était sérieux, et alors il faut s'en prendre à votre politique; ou il n'avait rien de réel, et alors vos concessions sont sans excuse.

L'affaire de Taïti est celle qui ruine le cabinet. Elle n'appartient qu'à lui seul. Il en a toute la responsabilité. Depuis le désaveu de M. Dupetit-Thouars jusqu'à l'indemnité Pritchard, tout le regarde. Il invoque la solidarité des chambres, par la raison qu'elles ont voté le premier crédit pour les établissemens de l'Océanie. Vain effort! Les chambres lui répondent qu'il n'a pas été question alors de juger son entreprise. Le drapeau français était planté sur une terre lointaine, où il paraissait pour la première fois; les chambres n'ont pas voulu qu'il reculât. C'est la raison décisive qui leur a fait voter le crédit. L'affaire de Taïti et celle du droit de visite sont les fautes les plus

graves du cabinet; ce sont celles qui caractérisent le plus sa politique, résumée en deux mots par tous les orateurs qui l'ont attaquée : imprévoyance et faiblesse. Imprévoyance au début, faiblesse dans toutes les complications qui ont suivi. Grace à toutes les fautes commises, les difficultés à Taïti sont devenues inextricables. Comment y rentrer, comment en sortir ? Les hommes sages, d'un esprit ferme et résolu, commencent à dire leur pensée à ce sujet. « Je ne suis pas un homme timide, a dit M. Thiers; je ne crains pas les faux cris : le jour où notre dignité nous permettrait d'évacuer les Marquises, je le conseillerais. »

Nous n'insisterons pas sur ce qui s'est dit dans les deux chambres à propos du droit de visite; le cabinet est jugé là-dessus depuis trois ans. M. Guizot, après les évènemens de 1840, lorsque la France était irritée contre l'Angleterre, signe le traité du 20 décembre. Les chambres exigent que le traité ne soit pas ratifié; de plus, elles demandent la révision des traités de 1831 et 1833; elles demandent la suppression du droit de visite. Où en est aujourd'hui la négociation ? M. Guizot avait déclaré que c'était pousser la France dans une voie qui aboutirait à une faiblesse ou à une folie; néanmoins, il est entré lui-même dans cette voie si périlleuse; il a accepté cette responsabilité qu'il trouvait si lourde. Qu'a-t-il fait pour obéir au vœu des chambres ? L'année dernière on négociait, cette année-ci les deux gouvernemens ont nommé des commissaires à l'effet de rechercher un moyen aussi efficace que le droit de visite. C'est un grand pas, dit M. Guizot; non, s'écrie M. Dupin, c'est un faux pas, et la chambre accueille avec un rire universel cette saillie du mordant orateur, qui, vivement apostrophé la veille par M. le ministre des affaires étrangères, semblait avoir besoin d'une revanche. En effet, qu'a voulu la chambre en 1842? que le commerce de la France fût replacé sous la surveillance exclusive du pavillon national ? Quel est l'objet de la commission nouvellement instituée ? De rechercher un moyen aussi efficace que le droit de visite. Mais si ce moyen ne se trouve pas, qu'arrivera-t-il ? Que le droit de visite sera maintenu. Or, est-ce là le vœu, la volonté de la chambre ? a-t-elle entendu que le droit de visite réciproque serait maintenu tant qu'on ne lui trouverait pas d'équivalent ? ou bien n'a-t-elle pas entendu au contraire que le droit de visite réciproque devait être supprimé en ce qui nous regarde, et faire place à la surveillance exclusive du pavillon national ?

Au lieu d'avancer, le ministère a donc reculé sur cette question, ou plutôt il n'a rien fait. La commission est un expédient dont il avait besoin pour la discussion de l'adresse. La discussion terminée, l'expédient sera peut-être mis de côté.

La question du Maroc, celle de Taïti, celle du droit de visite, sont trois questions connexes où la même pensée se dévoile, où les fautes relèvent d'une seule et même politique, ou plutôt d'un seul et même système de conduite. M. le ministre des affaires étrangères s'est beaucoup défendu d'avoir traité conjointement ces trois questions. Il déclare que chacune d'elles a été suivie

séparément. Nous voudrions le croire; mais les dépêches même établissent cette relation étroite, cette connexité que l'opposition a démontrée. L'affaire de Taïti a réagi sur celle du Maroc; le traité de Tanger est un sacrifice fait à M. Pritchard; et, quant au droit de visite, on a dit que les complications de Taïti n'avaient pas permis pendant un certain temps de s'en occuper. M. Pritchard a donc influé sur le droit de visite comme sur le traité de Tanger.

Il était digne du pays, digne des chambres, de repousser sur ces trois questions la solidarité d'un cabinet imprévoyant et faible, qui compromet les vrais principes par des fautes de conduite, et nuit à la politique qu'il est chargé de soutenir. Telle était la pensée de l'amendement qu'a présenté l'honorable M. de Carné, au nom des conservateurs dissidens. Il ne faut pas se le dissimuler, cet amendement était un refus de concours. Tout le monde l'a jugé ainsi : il accusait le ministère d'avoir manqué de prévoyance et de fermeté dans la conduite des affaires depuis la dernière session. L'équivoque n'était pas possible. M. de Carné a développé son amendement avec une fermeté de sentimens et une dignité de langage qui ont produit sur la chambre une grave impression. M. Billault a fait, en le soutenant, un de ses meilleurs discours. Sur 422 votans, le ministère a eu 28 voix de majorité relative, 13 de majorité absolue.

Les journaux du cabinet ont triomphé. Cependant un peu de réflexion aurait pu diminuer leur confiance. Le ministère avait la majorité; mais quelle majorité! Quatorze voix suffisaient pour le renverser. Après la question générale, les questions spéciales allaient venir. Les dispositions de la chambre étaient visibles. Plusieurs membres opposés à l'amendement de M. de Carné déclaraient nettement qu'ils ne voteraient pas pour le ministère sur la question de Taïti.

On s'est demandé si M. de Carné et ses amis politiques avaient suivi la meilleure marche; si, par un amendement d'une extrême franchise, ils n'avaient pas risqué de compromettre le succès de leur campagne; s'il n'eût pas mieux valu concentrer les forces de l'opposition sur des amendemens spéciaux, plutôt que d'embrasser ainsi une question générale, où l'on devait être abandonné par ceux des conservateurs dissidens qui ne blâmaient pas sur tous les points la conduite du cabinet. Ces réflexions peuvent être fort justes. Seulement, il est bon de faire savoir qu'elles n'ont pas échappé aux partisans de l'amendement, ni à son honorable auteur. Ils connaissaient fort bien les difficultés du terrain; mais l'amendement avait pour eux deux avantages : d'abord, celui d'exprimer leur opinion, ensuite celui de l'exprimer avec une clarté évidente pour tout le monde. Peut-être ont-ils mis de l'exagération dans la loyauté; c'est un reproche qu'on ne fera pas à leurs adversaires.

Après l'amendement de M. de Carné est venu celui de M. de Beaumont sur le traité de Tanger. Le projet d'adresse déclarait que le traité avait prouvé la

puissance et la modération de la France. A la place de l'éloge, M. de Beaumont mettait le blâme. L'amendement a été rejeté par assis et levé, mais après une épreuve douteuse. De grandes difficultés s'élevaient contre cet amendement, rédigé d'ailleurs par un membre de l'opposition. Le ministère avait eu l'art d'identifier sans cesse les victoires et le traité, le prince de Joinville et la négociation de Tanger. Ce procédé peu constitutionnel avait réussi. Ajoutez l'effet qu'avait pu produire sur quelques esprits la majorité des 28 voix dans la question générale. Néanmoins, malgré ces difficultés, l'opposition a conservé contre l'amendement du Maroc ses 200 voix. Cette cohésion a étonné le ministère, qui s'attendait à une victoire moins contestée. Dès-lors, on a pu présager le sort de la politique ministérielle sur la question de Taïti. Une vive émotion s'est répandue dans la chambre. Les partis se sont préparés à une lutte décisive pour le lendemain.

Les séances des 25 et 27 janvier resteront long-temps dans les souvenirs de la chambre. Il faut avoir vu ces deux journées pour se faire une idée des émotions de la vie parlementaire. Que d'incidens! que de péripéties! que d'alternatives de triomphe ou de défaite! Que de fureurs chez les uns! que de joie tumultueuse chez les autres! que d'agitation partout! Voyez : la séance va commencer. Les ministres sont à leur banc; tous les yeux se portent sur M. Guizot, dont les traits sont amaigris, mais dont le regard lance toujours ce feu sombre qui est l'ame de son ambition et de son talent. M. Guizot a sur les lèvres un sourire amer. Il parlera aujourd'hui; il posera la question de cabinet : soyez sûr qu'il flétrira l'intrigue. Mais on vient troubler ses méditations; c'est l'honorable député du Rhône, M. Fulchiron, l'air calme et résolu, comme un général d'armée qui a pris toutes ses mesures et qui a organisé son plan de bataille. A côté d'eux, l'on remarque M. de Salvandy, le front soucieux; l'ancien ministre du 15 avril se demande s'il doit accepter ou non le portefeuille de l'instruction publique. Les députés se pressent dans l'hémicycle. M. Sauzet agite en vain sa sonnette; un groupe bruyant s'est formé vers la gauche. On voit des figures indignées; un député de l'opposition parle au milieu du groupe, et jette des regards furieux vers le centre et vers le banc des ministres. De quoi s'agit-il? On parle sans doute de corruption politique! On parle de ces conversions subites, inattendues, qui ont prouvé dans ces derniers temps la fragilité de certaines consciences et la puissance des argumens extrà-parlementaires. Mais voici M. Léon de Maleville à la tribune. Tous les députés reprennent leurs places. Le banc des interrupteurs ministériels est au complet. L'amendement de M. de Maleville déclare que l'indemnité n'était pas due, et que le ministère, dans l'arrangement conclu sur Taïti, n'a pas tenu un compte suffisant des règles de réciprocité et de justice. M. de Maleville a développé son amendement avec une précision énergique. M. de Peyramont lui succède; puis vient M. Barrot, dont le discours, accueilli avec transport, excite sur tous les bancs de la chambre une émotion patriotique bien dangereuse pour le cabinet.

M. Guizot, dans ce moment suprême, rassemble toutes les forces de son éloquence; mais que peut-il contre cette objection toujours retentissante? « Vous avez dit que M. Pritchard voulait détruire notre établissement; il a fait massacrer nos soldats, et vous, à la face de l'Europe, à la face du monde, vous donnez une indemnité à M. Pritchard! » On attendait depuis long-temps un discours de M. Dufaure; enfin, M. Dufaure a parlé. Il a montré, comme toujours, les ressources de sa dialectique puissante; il a sa part dans les deux votes des 25 et 27 janvier.

On connaît ces deux votes. Le premier jour, dans une agitation inexprimable, la chambre procède au vote par assis et levé. La première épreuve est déclarée douteuse; une seconde a lieu. M. Lacrosse, l'un des secrétaires, déclare que l'amendement a la majorité. Ses trois collègues sont d'un avis contraire. Le président proclame le rejet de l'amendement et disparaît sans avoir mis le paragraphe aux voix. La chambre se sépare au milieu d'un orage de récriminations et de clameurs violentes. On dresse des listes, qui semblent prouver l'erreur du bureau. Le second jour, M. Billault adjure la chambre de repousser publiquement le paragraphe. Le parti ministériel demande le scrutin secret, et alors, sur 418 députés, le ministère obtient une majorité absolue de trois voix. Dix-sept conservateurs, qui se sont abstenus par des raisons d'opposition sur la question de Taïti, constituent le ministère en état de minorité. Aussitôt, le débat cesse. Il n'y a plus de ministère devant la chambre. Les amendemens annoncés sont retirés, et le projet d'adresse est voté par 216 voix, trois de plus que la majorité sur le paragraphe de Taïti.

A cette nouvelle, chacun a dû croire que le ministère allait remettre ses portefeuilles au roi. Ainsi le voulaient les règles constitutionnelles. Le ministère en a eu d'abord la pensée. S'il eût suivi le conseil de ses amis, il se serait retiré dès le soir même. Des partisans dévoués de M. Guizot lui disaient : L'heure de la retraite a sonné pour vous; profitez-en, vous devez vous réserver dans l'intérêt de votre cause. Aujourd'hui, avec une majorité apparente, mais légale, votre retraite serait honorable; demain elle serait forcée. Cet avis sage n'a pas prévalu. Deux résolutions se sont trouvées en présence dans le conseil, et la résolution téméraire l'a emporté.

Le cabinet reste donc. Quelles sont ses raisons pour rester? Les voici. Il prétend d'abord n'avoir échoué que sur une question secondaire. A ses yeux, l'affaire Pritchard n'est qu'un incident : ce n'est pas une grande question politique. Le ministère oublie qu'il a posé plusieurs fois sa fortune sur cet incident. M. Guizot, M. Duchatel, M. Dumon, ont fait de l'indemnité Pritchard une question de cabinet. Quant à savoir si l'affaire Pritchard est ou n'est pas une affaire sérieuse, une grande question politique, le ministère peut regarder, écouter autour de lui. Il verra que l'affaire Pritchard n'est pas un rêve, ou du moins qu'elle n'est un rêve que pour lui.

Le ministère déclare qu'il a la majorité. Soit. Il a trois voix de majorité

absolue; est-ce là ce qu'il appelle une majorité de gouvernement? Qu'on se souvienne de ce que M. Guizot et M. Duchatel disaient en 1839 à M. Molé, réduit comme eux à une majorité relative de huit voix? Ils lui disaient que les règles constitutionnelles lui faisaient un devoir de se retirer, ou de dissoudre la chambre. A la vérité, M. le comte Molé n'avait pas besoin de cette leçon. Aussitôt après le vote, il avait donné sa démission, et il ne l'a reprise que pour dissoudre la chambre.

Le ministère nous dit maintenant qu'une majorité de trois voix lui suffit. Cependant que disait-il pendant tout le cours de la discussion? Rappelez-vous les paroles superbes de M. Guizot : « Il nous faut un concours net et ferme des grands pouvoirs de l'état. Nous ne souffrirons pas que notre politique soit défigurée, énervée, abaissée entre nos mains! » Trois voix de majorité pour la petite politique, ce serait assez peut-être; mais pour la grande politique, trois voix! c'est bien peu. Comment M. Guizot peut-il s'en contenter?

Le ministère veut rester, parce que, dit-il, il est le seul possible. A la bonne heure, voilà une opinion nettement exprimée; mais sur quoi repose-t-elle? M. Thiers, dit-on, est impossible; il n'a pas la majorité. Quant à M. Molé, il aurait peut-être la majorité, s'il consentait à demander l'appui de M. Barrot; mais il ne le fera pas, par conséquent il est impossible. A-t-on jamais vu pareilles prétentions? Et ce parti conservateur, qui tour à tour a soutenu M. Périer, M. Thiers, M. Molé et vous, qu'en faites-vous donc? Vous le confisquez! vous en faites votre propriété! Ce grand parti, si respectable jusque dans ses erreurs, vous le traînez à votre suite; vous dites à M. Thiers qu'il ne l'aura jamais! vous dites à M. Molé que, s'il vient au pouvoir, vous tournerez ce parti contre lui! Depuis quand donc vous a-t-on remis cette dictature?

Il est vrai que les conservateurs ministériels ont tenu le 19 janvier une réunion, et que, sur la proposition de M. Hartmann, une députation a été adressée au président du conseil pour demander au cabinet de conserver la direction des affaires. Voilà l'investiture parlementaire du cabinet. Cette réunion a-t-elle la majorité dans les chambres? Nous ne le pensons pas. Quoi qu'il en soit, voilà une force qui appuie le cabinet. Mais que la réunion Hartmann y prenne garde; le cabinet l'entraînera plus loin qu'elle ne veut. Quand le pouvoir s'appuie sur une majorité de trois voix, sa seule ressource, pour conserver une pareille majorité, est de la passionner, de l'exalter. C'est ce que fait déjà le ministère aujourd'hui. Voyez ses journaux; ils font une polémique des plus violentes. Organes du pouvoir, ils dépassent en fureurs tous les organes de l'opposition. Ils devraient éteindre le feu, et ce sont eux qui l'allument. Tout cela est fait pour agir sur la phalange ministérielle, pour que personne ne s'échappe de ses rangs, pour que la peur tienne lieu de courage et de fidélité. Nous avons déjà vu ce système à l'œuvre il y a plusieurs années. Cela s'appelait autrefois l'intimidation. On a deux moyens

aujourd'hui d'intimider le parti ministériel. D'un côté, on lui fait peur de l'Angleterre, et, de l'autre, on lui fait peur de M. Thiers. Cela s'appelle gouverner. Voilà comme on s'applique à se justifier du grave reproche de suivre toujours et partout une politique à outrance! Il y a des hommes qui exagèrent tout, l'opposition comme le pouvoir. Nous avons eu les ultrà de la restauration; nous aurons les ultrà de la révolution de juillet.

Vous ne persuaderez à personne qu'une combinaison intermédiaire qui s'appuierait sur les deux centres soit en ce moment une chose impossible. Vous ne persuaderez à personne que la situation soit plus difficile pour une combinaison de cette nature que pour le cabinet actuel. Les fautes qu'il a commises sont jugées; sur les questions pendantes, aucun engagement n'a été pris, aucun principe nouveau n'a été mis en avant, aucune réforme n'a été demandée. Un accord indépendant a régné entre des esprits droits, sincères, par suite d'une opinion commune sur des questions de conduite, où il s'est agi surtout d'apprécier des faits. Où sont donc les difficultés sérieuses qui entraveraient la formation d'un nouveau cabinet? Nous ne voyons pas ces impossibilités que les amis de M. Guizot découvrent si habilement; mais nous connaissons une chose impossible, c'est de continuer le système suivi depuis quatre ans par le cabinet dans les affaires diplomatiques. Que dit le ministère de cette impossibilité, et qu'en pense la réunion Hartmann?

La situation est grave. Il y a en ce moment dans la région politique des symptômes qui doivent, nous ne disons pas alarmer les esprits, mais fixer sérieusement leur attention. Depuis un mois seulement, que d'avertissemens ont été donnés et n'ont pas été entendus! En ouvrant la session, le ministère se croyait sûr de la majorité : or, le discours du trône est accueilli froidement par les chambres; M. Dufaure est nommé vice-président; M. Billault manque son élection de quatre voix, et peu s'en faut que sa candidature ne devienne une question de cabinet. La discussion commence; M. Molé se met à la tête de l'opposition conservatrice; M. de Montalivet, dans une mesure que chacun peut apprécier, exprime son dissentiment politique. Chose remarquable! le scrutin de la chambre des pairs donne 39 boules noires contre l'adresse. Arrive la discussion de la chambre des députés; un conservateur, M. de Carné, présente un amendement contre la conduite générale du cabinet dans les questions extérieures, et 200 voix votent l'amendement. Les 200 voix se prononcent également contre le traité de Tanger. Enfin, sur la question de Taïti, la minorité, en y comptant les abstenans, devient majorité. La base du ministère s'écroule; mais le ministère reste. L'opinion parle, elle n'est pas entendue. Il y a un terrain large où l'on pourrait asseoir solidement une administration nouvelle, mais on aime mieux se cramponner sur un sol étroit et qui tremble. A une majorité étendue, on préfère une majorité douteuse qu'il faut enchaîner par la violence. On pourrait arborer un drapeau de conciliation, on devient exclusif. Il y a un nom qui est une des gloires de la majorité conservatrice, c'est M. Molé; on le frappe d'ostracisme. Il y a un

homme d'état qui vient de prononcer sur l'alliance anglaise des paroles pleines de sagesse, d'un grand prix dans sa bouche : c'est M. Thiers; on le traite de tribun. M. Billault est une espérance pour le parti conservateur, les journaux ministériels en font un Robespierre. Où le parti ministériel veut-il donc en venir?

Nous ne voulons rien dissimuler. Toutes les fois qu'une situation ne se dénoue pas par les moyens que donne la pratique régulière de nos institutions, toutes les fois qu'un parti ou un ministère pousse les choses à l'extrême, tout le monde est jeté hors de ses voies naturelles, et le hasard s'empare du gouvernement. Le ministère, dit-on, voulait se retirer; c'était un bon instinct, c'était même pour les hommes qui en font la force un bon calcul. Le parti ministériel s'y est opposé, et le ministère a cédé, sans trop de répugnance peut-être, à cette contrainte; mais cette résolution a tendu aussitôt tous les ressorts du gouvernement, l'agitation a partout commencé, et aujourd'hui, pour avoir voulu éviter à tout prix une crise ministérielle, on est en face d'une crise électorale. Tel est l'état des choses. Cette crise, le ministère espère qu'il en sortira à son honneur. Nous sommes convaincus du contraire.

Nous en sommes même tellement convaincus, que nous sommes loin de nous en réjouir. En effet, c'est un grand mal, disait M. Guizot en 1839, quand les hommes qui soutiennent habituellement le pouvoir, et qui sont le parti de l'ordre et du repos, perdent dans le pays une partie de leur force et de leur ascendant, quand ils s'affaiblissent avec le pouvoir même qu'ils veulent soutenir, et qui les écrase sous ses ruines. Aujourd'hui, pour la première fois depuis quinze ans, le parti conservateur s'attache à la fortune de quelques hommes. Il s'incorpore imprudemment dans le ministère actuel. Nous craignons qu'en agissant ainsi, il ne se perde sans sauver le ministère.

Voyez en effet comme tout s'enchaîne avec une fatalité effrayante. Peut-être, en demandant au ministère de rester aux affaires, le parti conservateur voulait-il éloigner la dissolution, pensant bien que toutes les dissolutions qui se font en temps de passion lui sont funestes et dangereuses. Ces dissolutions-là, en effet, profitent toujours aux partis ardens, il ne faut pas se le dissimuler. Eh bien! voilà que par l'effet même de la résolution prise par le parti ministériel, le ministère est forcé lui-même de faire les élections; la dissolution devient inévitable, car le ministère sait bien qu'il lui est impossible de reparaître devant la chambre l'année prochaine, si la chambre est encore partagée en deux moitiés égales, comme elle l'est aujourd'hui. Nous n'avons donc pas tort de dire que dès ce moment les choses sont livrées au hasard. Quel que soit l'art avec lequel M. le ministre de l'intérieur puisse se flatter de corriger le hasard, nous ne pensons pas que le parti conservateur ait de grandes chances dans ce jeu du sort, et c'est là ce qui nous afflige.

Nous nous inquiétons d'abord de l'attitude violente et brusque que le parti ministériel a prise ou que le gouvernement a fait prendre, parce que

nous croyons que cette attitude est contraire à son caractère et à ses intérêts. Occupons-nous maintenant de la conduite que doivent tenir les conservateurs dissidens. Nous savons bien qu'on s'efforce de les pousser à l'opposition pure et simple; ils se sont séparés sur un point de la politique étrangère, mais les *zelanti* du parti ministériel n'admettent pas la moindre hétérodoxie : il faut penser, dire et faire tout ce que pense et fait le cabinet; sans cela, vous êtes excommunié. Nous croyons cependant que les conservateurs dissidens ne doivent pas prendre au mot les anathèmes de l'église ministérielle. Ils ne doivent ni s'en irriter ni s'en affliger; qu'ils restent sur le terrain où ils se sont placés; qu'ils n'aillent pas au-delà; qu'ils ne reculent pas en-deçà. On est conservateur par soi-même, par ses opinions, par ses principes, et non par le brevet qu'il plaît à quelques personnes de donner ou d'ôter. Ce que les conservateurs dissidens pensaient de la politique intérieure, ils le pensent encore : les principes qu'ils avaient, ils les ont encore; ils n'ont pas voulu voter l'indemnité Pritchard, mais ils ne sont pour cela ni radicaux ni républicains. Qu'ils gardent donc leurs convictions; qu'ils soient toujours modérés et indépendans, c'est à cette condition qu'ils finiront par éclairer, dans le parti conservateur, tous ceux qui ne sont pas fanatiques par calcul et par préméditation; ils dissiperont bientôt les préjugés qu'on a soulevés contre eux, et une fermeté persévérante leur réussira mieux, qu'ils nous en croient, qu'un repentir qu'on exploiterait d'abord, quitte à s'en moquer ensuite.

Pourquoi, en terminant, ne dirions-nous pas ici toute notre pensée? Nous espérons que le rapprochement qui s'est fait entre les conservateurs dissidens et les diverses fractions de l'opposition ne sera pas sans profit. L'opposition a été, dans toute la discussion de l'adresse, d'une modération qui certes n'a pas nui à l'éloquence de ses orateurs. Cette modération, elle la conservera. Quand le parti ministériel se fait violent mal à propos, il est du devoir de l'opposition de se montrer prudente et modérée. Le parti ministériel veut maintenir le cabinet actuel à tout prix; il entre en plein dans la politique à outrance. Que l'opposition ait au contraire une politique conciliante; qu'elle continue à réclamer seulement pour la France une juste réciprocité d'égards dans nos rapports avec l'Angleterre. Ce contraste entre un ministère qui risque témérairement le tout pour le tout, et une opposition qui réclame une satisfaction légitime pour l'honneur national, et qui la réclame sans violences et sans emportemens; ce contraste frappera tous les esprits; il aidera peut-être à dessiller beaucoup d'yeux dans la chambre, et si la question doit passer du jugement de la chambre au jugement du pays, il avertira la France de quel côté dans ce moment sont les hommes aventureux et exagérés.

V. DE MARS.



